

2023

# RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT – SYNTHESE



60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10



la   
**Vallée dorée**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

## ÉLÉMENTS CLEFS DE L'EXERCICE 2023

### EAU POTABLE

▶ **Nombre d'usagers : 9 967** (51.1 % de mensualisés)

▶ **Volumes**

- Volume produit : 1 174 280 m<sup>3</sup> (- 6,4 % / 2022)
- Volume importé (acheté) : 111 543 m<sup>3</sup> (+ 0.8 % / 2022)
- Volume facturé : 1 000 126 m<sup>3</sup> (-4.3 % / 2022)
  - Abonnés domestiques : 737 479 m<sup>3</sup>
  - Bâtiments communaux : 14 346 m<sup>3</sup>
  - Industriels et Administrations : 239 984 m<sup>3</sup>

▶ **Rendement du réseau**

**Le rendement de l'exercice 2023 a légèrement augmenté par rapport à 2022 : 78.8 %** (le rendement de 2022 était de 78.6 %, pour mémoire le rendement de 2011 était de 69,2 %). Les volumes facturés ont baissé.

La réflexion se poursuit pour réduire les fuites du réseau (principalement via croisement des données des compteurs de sectorisation avec les données télérelevées).

▶ **Qualité de l'Eau**

L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2023 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC). Ainsi, comme en 2022, des non-conformités chimiques sont observées par rapport aux limites de qualité réglementaires sur l'eau après traitement sur ces 2 substances. Cela s'explique par le fait que 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.

Ainsi, le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0,94 µg/l et 0,13 µg/l pour une limite de qualité à 0.1 µg/l). La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0,1 µg/l pour chaque pesticide. **Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.**

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour

une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44,4 mg/l, nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé : **en moyenne 23 mg/l** sur l'exercice 2023 (pour une norme de 50 mg/l, 26 mg/l en 2022).

### ► **Principales études et travaux réalisés en 2023**

#### **Sécurisation de la ressource, amélioration du traitement de l'eau**

- Essai de pompage par palier des forages
- Etude de productivité et viabilisation des niveaux de nappe avec le renouvellement des sondes piézométriques de tous les forages
- Renouvellement de la pompe des forages F7 et F9
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages
- Poursuite de l'animation agricole sur le BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) de Labryère – Sacy le Grand

#### **Renforcement du réseau et renouvellement**

- Création de nouvelles conduites (230 ml dont 87 % en régie) :
  - Place Chanoine Snejdareck (création d'un bouclage)
  - Route de Soutraine à Laigneville
- Renouvellement (**2.3 % du linéaire de réseau total renouvelé soit 3480 ml** dont 15 % en régie) :
  - Rue Emile Lambert à Mogneville
  - Ruelle Duvoir à Liancourt
  - Impasse du parc à Liancourt
  - Impasse de la pyramide à Liancourt
  - Rue de la commanderie à Laigneville
  - Finalisation des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle /
  - Place Chanoine Snejdarek / ruelle Niville à Liancourt
  - Travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

- Entretien du patrimoine, amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement

#### **SIG**

- Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

***Etude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive (objectif de réduction de 10 % des volumes consommés)***

#### ***Sensibilisation aux économies d'eau***

- 500 kits d'économiseurs d'eau distribués
- 48 aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales versées

#### **► *Etudes et travaux envisagés pour 2024***

#### ***Sécurisation de la ressource, amélioration du traitement de l'eau***

- Régénération des forages F9 et F10
- Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages
- Poursuite de l'animation agricole sur le BAC de Labruyère – Sacy le Grand

#### ***Entretien du patrimoine et amélioration de l'exploitation***

- Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation des forages, de l'usine de déferrisation, des réservoirs et des postes de surpression. Intégration de l'entretien de la sectorisation dans le marché.

#### ***Amélioration du rendement du réseau***

- Remise à plat de la sectorisation

#### ***Renforcement du réseau et renouvellement***

- Rue Carette à Cauffry (en régie)
- Rue Albaret à Rantigny (en régie)
- Rue Duvoir à Rantigny (en régie)
- Finalisation des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville
- Poursuite des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

- Lancement des études pour travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur à Bailleval et démarrage des travaux
- Lancement des études pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable Allée des Fresnes à Rantigny et démarrage des travaux
- Rue de la République (côté AFTRAL) à Monchy-Saint-Eloi

#### **Création de réseau**

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)

#### **Divers**

- Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois
- Etude de chloration au niveau des réservoirs
- Lancement des travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle des installations eau et assainissement communautaires
- Si possible, lancement du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) afin d'anticiper l'obligation réglementaire.

#### **SIG**

- Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographies, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

#### **Sensibilisation aux économies d'eau**

- Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie). Sur le budget principal, il est prévu le recrutement d'un ambassadeur territorial qui aura également un rôle à jouer sur la sensibilisation aux économies d'eau.
  - ➔ Objectif de 1500 kits d'économiseurs d'eau distribués
  - ➔ Objectif de 50 aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales versées

#### **▸ Quelques éléments financiers 2023**

- Résultat d'exercice 2023 : 105 601.62 € HT (nota : 300 000 € HT de provisions pour risques pour les admissions en non valeur qui ont été faits en 2023),
- 1.52 Millions d'euros HT d'investissements réalisés,
- Taux d'impayés au 31/12/2023 pour les factures 2022 : 5.24 %,
- En-cours de dette : 3.046 Millions € HT soit 306 € HT / usager.

## ASSAINISSEMENT

- ▶ **Nombre d'usagers : 9838** (51.5 % de mensualisés)
- ▶ **Volumes assujettis à l'assainissement : 948 807 m<sup>3</sup>** (-4.97 % / 2022)
- ▶ **Station d'épuration**

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008 et permet de traiter correctement les paramètres carbone, azote et phosphore.

	Obligations de rejet de la station (concentration)	Obligation de rejet de la station (rendement)	Concentration rédhibitoire
<b>MES</b>	30 mg/l (ancienne : 30)	90 %	30 mg/l
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 mg/l (ancienne : 30)	80 %	40 mg/l
<b>DCO</b>	90 mg/l (ancienne : 120)	75 %	120 mg/l
<b>NH<sub>4</sub><sup>+</sup></b>	7 mg/l (ancienne : 40)	-	10 mg/l
<b>NGL</b>	15 mg/l	70 %	20 mg/l
<b>Pt</b>	1 mg/l (ancienne : pas d'obligation)	80 %	2 mg/l

### Rendements épuratoires (2023)

	Moyenne
<b>MES (en %)</b>	98.8
<b>DBO<sub>5</sub> (en %)</b>	98
<b>DCO (en %)</b>	96.5
<b>NTK (en %)</b>	96.6
<b>Pt (en %)</b>	94.9

### Concentrations en sortie de station (2023)

	Moyenne
<b>Débit moyen (en m<sup>3</sup>/j)</b>	3.464
<b>MES (en mg/l)</b>	3
<b>DBO<sub>5</sub> (en mg/l)</b>	4.1
<b>DCO (en mg/l)</b>	22
<b>NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (en mg/l)</b>	1.7
<b>NGL (en mg/l)</b>	3.6
<b>Pt (en mg/l)</b>	0,45

► **Principales études et travaux réalisés en 2023**

**Postes de refoulement et de relèvement, ouvrages divers (52 000 € HT de renouvellement en 2023)**

- Renouvellement de diverses pompes
- Renouvellement de trappes avec barreaux anti-chutes
- Installation d'une clôture avec portail sur le PR BEREGOVOY à Liancourt
- Aménagement extérieur du PR MARAIS à ROSOY

**Station d'épuration (110 000 € HT de renouvellement en 2023)**

- Maintenance sur le dégrilleur
- Maintenance sur les ponts-brosses
- Reprise de la tuyauterie d'injection du chlorure ferrique
- Création d'une passerelle d'accès au dégrilleur
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de débitmètres et préleveurs
- Travaux de chaudronnerie et de voirie
- Contrôle technique du dispositif d'autosurveillance de la STEP

**Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (+1.8 km de réseaux en 2023 + 1 poste)**

- Ruelle Monhomme à Liancourt
- Rue Jean Jaurès / Chemin du marais à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Pierre Curie à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Henri Leclerc à Laigneville
- Rue du château d'eau à Mogneville
- Travaux de desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

**Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales (550 ml réhabilités en 2023)**

- Ruelle des grangettes à Liancourt
- Ruelle des quinconces à Liancourt
- Fin des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / Ruelle Niville à Liancourt
- Démarrage des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville
- Démarrage des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt
- Etudes de refonte du système de collecte des eaux usées du parc Chedeville à Mogneville

### ***Prestations / Travaux / Etudes réalisés en régie***

- Certificats de conformités

517 contrôles ont été effectués en 2023, en augmentation par rapport à 2022 (444). 188 contrôles se sont avérés non-conformes (soit 36 %).

***Poursuite de l'amélioration de la collecte (travail sur l'inversion de branchements notamment) et accompagnement à la mise en conformité en domaine privé (la CCLVD est mandataire de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie)***

### ***SIG***

- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif

***Etude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive.***

### ***Sensibilisation***

- Pose de macarons « La rivière commence ici » à proximité des avaloirs : 89 posés en 2023.

### ***► Etudes et travaux envisagés pour 2024***

#### ***Postes de refoulement et de relèvement, ouvrages divers***

- Renouvellement d'armoires électriques
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de trappes avec barreaux anti-chutes
- Maintenance des ballons anti-bélier sur le PR BEREGOVOY à Liancourt

#### ***Station d'épuration / déversoirs d'orage***

- Maintenance sur le dégrilleur
- Maintenance sur les ponts-brosses
- Maintenance sur les centrifugeuses
- Renouvellement de l'auge et de la vis du classificateur à sable
- Renouvellement d'agitateurs
- Renouvellement du réducteur de la pompe gavageuse
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de trappes
- Renouvellement de sondes sur les DO (déversoirs d'orage) télésurveillés

#### ***Renouvellement/Réhabilitation réseaux***

- Fin des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville
- Poursuite des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

- Poursuite de la refonte du système de collecte des eaux usées du parc Chedeville à Mogneville
- Poursuite des études pour travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur à Bailleval et démarrage des travaux

**Création réseaux**

- Chemin du Marais à Rantigny (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)
- Desserte en assainissement en domaine public de l'AFTRAL et du projet Grand Frais à Monchy-Saint-Eloi

**Divers**

- Lancement des travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires
- Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)
- Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement

**SIG**

- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle d'assainissement collectif (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

**► Quelques éléments financiers**

- Résultat d'exercice 2023 : -286 201 € HT (nota : 200 000 € HT de provisions pour risques pour les admissions en non valeur qui ont été faits en 2023),
- 2.13 Millions d'euros HT d'investissements réalisés,
- Taux d'impayés au 31/12/2023 pour les factures 2022 : 5.55 %,
- En-cours de dette : 4.64Millions € HT soit 425 € HT / usager.

## PRIX DE L'EAU

	Unité	2022	2023	Evolution
<b>Eau potable</b>				
<b>CCLVD</b>				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,351	0 %
<b>Organismes publics Agence de l'eau</b>				
Cv pollution	€ HT/m <sup>3</sup>	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m <sup>3</sup>	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m <sup>3</sup>	0,185	0,185	0 %
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
<b>CCLVD</b>				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m <sup>3</sup>	2,0449	2,0449	0 %
<b>TOTAL HORS ABONNEMENT</b>				
Total	€ HT/m <sup>3</sup>	4,891	4,891	0 %
Facture annuelle HT pour 120 m <sup>3</sup>	€ HT/an	620,983	620,983	0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	667,687	667,687	0 %

	Unité	2022	2023	Evolution
Prix TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	5,56	5,56	0 %
<b>Dont</b>				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,351	0 %
Part Agence de l'eau	€ HT/m <sup>3</sup>	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m <sup>3</sup>	2,0449	2,0449	0 %
TVA	€ /m <sup>3</sup>	0,389	0,389	0 %

## TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ANNEE 2023

# Tableau de bord des performances du service de l'eau pour l'année 2023

## La ressource et le traitement

## Le réseau de distribution

## La consommation

Descriptif du service

### Nature de l'eau et filière de traitement

Eau issue du champ captant de Labruyère – Eau déferriée avant la mise en distribution

### Longueur du réseau (hors branchements)

152 920 ml  En 2022 : 152 750 ml

### Nombre d'abonnés

9967  En 2022 : 9898

### Volumes produits

1 174 280 m<sup>3</sup>  En 2022 : 1 254 712 m<sup>3</sup>

### Volumes consommés par les abonnés hors industriels

751 825 m<sup>3</sup>  En 2022 : 828 502 m<sup>3</sup>

### Nombre moyen d'habitants par abonné domestique

2,26

### Volumes importés

111 543 m<sup>3</sup>  En 2022 : 110 702 m<sup>3</sup>

### Volumes consommés par les industriels

239 984 m<sup>3</sup>  En 2022 : 216 114 m<sup>3</sup>

### Consommation moyenne par abonné domestique

76 m<sup>3</sup>  En 2022 : 86 m<sup>3</sup>

### Volumes totaux distribués

1 285 823 m<sup>3</sup>  En 2022 : 1 365 414 m<sup>3</sup>

### Volumes totaux facturés

1 000 126 m<sup>3</sup>  En 2022 : 1 044 616 m<sup>3</sup>

### Indice d'avancement de protection de la ressource (sur 100)

80  2022 : 80

### Rendement du réseau (sur 100)

78.8 %  2022 : 78.6 %

### Taux d'impayés, taux de réclamation

Taux d'impayés : 5.24 % (3.10 % en 2022) / Taux de réclamation : 7,6 (8.3 en 2022, inclus les dossiers fuite)

### Durée d'extinction de la dette

29 ans

### Indice de connaissance et de gestion des réseaux (sur 100)

87  2022 : 87

### Taux de conformité des prélèvements en microbiologie (sur 100)

100  2022 : 100

### Indice linéaire de pertes, taux moyen de renouvellement du réseau

Indice linéaire de perte : 4,97 m<sup>3</sup>/km/j  
Taux moyen de renouvellement : 1,08 %

### Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques) sur 100

85.3  2022 : 88.6

Indicateurs de performance

# Tableau de bord des performances du service de l'assainissement collectif pour l'année 2023

## Le traitement

## Le réseau

## Les abonnés

Descriptif du service

### Filière de traitement

Nouvelle station d'épuration de mise en service en octobre 2008. Très bonnes performances épuratoires.

### Charges moyennes / charges nominales

73% charge hydraulique ↗ En 2022 : 64 %  
53 % charge organique ↗ En 2022 : 45 %

### Longueur du réseau (hors branchements)

EU : 93 602 ml ↗ En 2022 : 91 931 ml  
EP : 46 866 ml ↗ En 2022 : 45 941 ml  
UN : 17 908 ml ↗ En 2022 : 18 559 ml

### Nombre d'abonnés

9838 ↗ En 2022 : 9774

### Volumes assujettis à l'assainissement

948 807 m<sup>3</sup> ↘ En 2022 : 998 388 m<sup>3</sup>

Indicateurs de performance

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon une filière réglementaire

100 → 2022 : 100

### Conformité des performances des équipements d'épuration (sur 100)

100 → 2022 : 100

### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

2023 : 466 t MS, 2022 : 450 t MS

### Durée d'extinction de la dette

2023 : 19 ans ↗ 2022 : 10 ans

### Indice de connaissance et de gestion des réseaux (sur 100)

25 → 2022 : 25

### Taux de renouvellement du réseau...

2023 : 0.30 % ↘ 2022 : 0.32 %

### Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

2023 : 5 → 2022 : 5

### Taux de réclamation, taux d'impayés, taux de débordements chez les usagers...

Taux de réclamation : 0.5 (1.2 en 2022)

Taux d'impayés : 5.55 % (2022 : 3.84 %)

Taux de débordements : suivi à mettre en place

2023

# RAPPORT ANNUEL EAU & ASSAINISSEMENT



1 rue de Nogent

60290 LAIGNEVILLE

Tél. : 03 44 73 89 10

la  
**Vallée dorée**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS





1	PRÉAMBULE .....	14
	<b>PARTIE I : EAU.....</b>	<b>15</b>
1	PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE .....	16
1.1	COLLECTIVITÉ .....	16
1.2	ADMINISTRATIONS.....	17
1.3	NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	17
1.4	ORGANIGRAMME .....	18
1.5	PRESTATAIRE.....	19
1.6	<b>CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)</b> .....	19
2	<b>INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>20</b>
2.1	STATISTIQUES.....	20
2.1.1	Généralités.....	20
2.1.2	Consommations / facturations .....	21
2.1.3	Mensualisation des abonnés .....	26
2.1.4	<b>Portail « L' E.A.U. »</b> .....	27
2.2	VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS .....	31
2.3	RENDEMENT DU RÉSEAU .....	33
2.3.1	Résultats.....	33
2.3.2	Amélioration du rendement et recherches de fuite .....	34
2.3.3	Analyse réglementaire .....	36
2.4	VOLUMES ACHETÉS .....	36
2.4.1	Communauté de Communes du Clermontois .....	36
2.4.2	Agglomération Creil Sud Oise.....	36
2.5	FORAGES .....	38
2.5.1	Capacité de prélèvement .....	38
2.5.2	Descriptions des forages .....	38
2.5.3	Interventions majeures / travaux / études 2023 .....	40
2.5.4	Analyses .....	42
2.5.5	Temps de fonctionnement .....	44
2.5.6	Volumes et débits par forage .....	44
2.5.7	Volumes globaux des ressources propres.....	46
2.5.8	Volumes globaux avec les ressources extérieures .....	47
2.5.9	Energie .....	47
2.5.10	Hauteurs de nappe .....	49
2.5.11	Protection de la ressource .....	49
2.6	<b>TRAITEMENT DE L'EAU</b> .....	55
2.6.1	Description.....	55
2.6.2	Travaux / aménagements 2023 .....	55
2.7	RESERVOIRS.....	56
2.8	POSTES DE SURPRESSION.....	58
2.8.1	Demi-Lune à Labruyère .....	58
2.8.2	Rue de Nogent à Laigneville.....	58
2.8.3	Rue Paul Fort à Laigneville.....	59
2.8.4	Travaux / aménagements 2023 .....	59

2.9	<b>RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION</b>	60
2.9.1	Type de réseau	60
2.9.2	Linéaire de réseau d'eau potable	60
2.9.3	Travaux de renouvellement et de création de réseau 2023	63
2.9.4	Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	69
2.9.5	Nombre de branchements neufs ou refaits	72
2.9.6	Interventions sur les réseaux	75
2.9.7	Compteurs	79
2.9.8	Poteaux d'incendie, réserves incendie, bornes de puisage	86
2.9.1	Sectorisation	92
2.9.2	Procédures d'intervention sur amiante	94
2.9.3	Bilans des interventions	95
2.10	INTERVENTIONS EN ASTREINTE	99
2.11	ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES	101
2.11.1	Matériels	101
2.11.2	Véhicules	101
2.12	SIG	102
2.12.1	Logiciel SIG	102
2.12.2	Optimisation de traitement – Création de scripts	104
2.12.3	Transversalité du service SIG	104
2.12.4	Réponses aux DT-DICT-ATU	105
2.12.5	Avis réseaux eau potable et assainissement sur les dossiers d'urbanisme	105
2.13	BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE	106
2.13.1	Bilan 2023	106
2.13.2	Perspectives 2024	107
3	<b>QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE</b>	109
3.1	<b>ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION</b>	109
3.2	BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES	109
3.3	<b>QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ</b>	110
4	<b>RÉCLAMATIONS CLIENTS</b>	110
5	<b>BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION</b>	113
5.1	<b>CLASSES D'EAU</b>	113
5.1.1	Contexte et objectifs	113
5.1.2	Rôle de la CCLVD	113
5.1.3	Nombre de classes	113
5.2	COMMUNICATION / SENSIBILISATION	114
5.3	<b>SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU</b>	115
6	<b>INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>	116
6.1	<b>PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION</b>	116
6.1.1	Mode de tarification selon les types d'abonnés	116
6.1.2	Éléments constitutifs du prix de l'eau potable	116
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF	118
6.2.1	Recettes d'exploitation	118
6.2.2	Dépenses d'exploitation	120
6.2.3	Dépenses d'investissement	123
6.3	AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	124
7	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	127

PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	128
1 PREAMBULE – TEXTE CADRE .....	129
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ .....	129
2.1 COLLECTIVITÉ .....	129
2.2 ADMINISTRATIONS.....	130
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	131
2.4 ORGANIGRAMME .....	132
2.5 PRESTATAIRES .....	133
2.6 <b>CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)</b> .....	133
3 <b>INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> .....	134
3.1 STATISTIQUES .....	134
3.1.1 Généralités .....	134
3.1.2 Consommations / facturations .....	135
3.1.3 Mensualisation des abonnés .....	140
3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS.....	141
3.2.1 Type de reseau et fonctionnement général.....	141
3.2.2 <b>Linéaire de réseau d'assainissement</b> .....	143
3.2.3 Travaux de renouvellement/rehabilitation et de création de réseau 2023 .....	144
3.2.4 Curage.....	155
3.2.5 ITV (inspections télévisées) .....	157
3.2.6 <b>Interventions sur les réseaux en journée et d'astreinte</b> .....	159
3.2.7 Contrôles de conformité.....	160
3.2.8 Conventions de rejet avec les industriels.....	164
3.2.9 Nombre de branchements neufs.....	165
3.2.10 <b>Zonage d'assainissement</b> .....	167
3.3 POSTES.....	169
3.3.1 Inventaire .....	169
3.3.2 Energie .....	170
3.3.3 Réactifs.....	171
3.3.4 Travaux / aménagements 2023 .....	171
3.3.5 Etude H <sub>2</sub> S.....	177
3.4 OUVRAGES ANNEXES .....	181
3.4.1 Inventaire .....	181
3.4.2 Travaux / aménagements 2023 .....	182
3.5 FOSSES / BASSINS.....	182
3.5.1 Rappel des compétences .....	182
3.5.2 <b>Campagne d'Entretien 2023</b> .....	182
3.5.3 Travaux / aménagements 2023 .....	183
3.6 <b>STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI</b> .....	184
3.6.1 Remarques préalables.....	184
3.6.2 Bilan hydraulique .....	185
3.6.3 <b>Bilan d'exploitation</b> .....	186
3.6.4 RSDE.....	197
3.6.6 <b>Contrôle technique de L'Agence de l'eau Seine Normandie</b> .....	201
3.6.7 Conclusion .....	201
3.7 ACHATS DE GROS MATERIELS .....	201
3.8 SIG .....	201
3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT .....	202
3.9.1 Bilan 2023.....	202

3.9.2 Perspectives 2024 .....	203
4 DEMARCHE ISO 14001 .....	204
<b>5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC).....</b>	<b>204</b>
6 RÉCLAMATIONS CLIENTS.....	205
7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION .....	207
7.1 <b>CLASSES D'EAU</b> .....	207
7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION .....	207
<b>8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>211</b>
8.1 <b>PRIX DE L'ASSAINISSEMENT</b> .....	211
8.2 <b>COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT</b> .....	212
8.2.1 Bailleval, Cauffry, Labruyère (demi-lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi, Rantigny, Rosoy, Verderonne.....	212
8.2.2 Rosoy, Verderonne et Labruyère (bas).....	212
8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT .....	213
8.3.1 Recettes d'exploitation.....	213
8.3.2 Dépenses d'exploitation.....	215
8.3.3 Dépenses d'investissement .....	219
8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS .....	220
8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES .....	224
8.5.1 Recettes d'exploitation.....	224
8.5.2 Dépenses d'exploitation.....	225
8.5.3 Dépenses d'investissement .....	226
9 INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	226
<b>PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>227</b>
1 PREAMBULE .....	228
2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ .....	229
2.1 COLLECTIVITÉ .....	229
2.2 ADMINISTRATIONS.....	230
2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ.....	230
2.4 ORGANIGRAMME .....	231
<b>3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>232</b>
3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS.....	232
3.1.1 Recensement.....	232
3.1.2 Type d'installation .....	234
3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE.....	234
3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE.....	236
3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS.....	240
4 RÉCLAMATIONS CLIENTS.....	240

5	BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION .....	240
6	<b>INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	240
6.1	<b>PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	240
6.2	COMPTE ADMINISTRATIF .....	241
6.2.1	Recettes d'exploitation .....	241
6.2.2	Dépenses d'exploitation .....	242
6.2.3	Dépenses d'investissement .....	242
7	INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	242
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>243</b>
8	<b>ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'ARS</b> .....	244
9	<b>ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN</b> .....	257
10	<b>ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES &amp; LE PROGRAMME D' ACTIONS</b> .....	258
11	ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE .....	262
12	ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	264
13	ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M <sup>3</sup> /AN .....	266
14	ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	267
15	<b>ANNEXE 8 : RAPPORT D'ACTIVITES ANIMATION BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE 2023</b>	268
16	ANNEXE 9 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2023 .....	296

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Territoire CCLVD .....	16
Figure 2 : Organigramme.....	18
Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2022 et 2023.....	22
Figure 4 : Répartition de la consommation en 2023 .....	22
Figure 5 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011 .....	24
Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2023 .....	25
Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m <sup>3</sup> ).....	25
Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011 .....	26
Figure 9 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2023) .....	27
Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD .....	28
Figure 11 : Statistiques du portail L'EAU .....	30
Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005.....	32
Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012 .....	33
Figure 14 : Matériel de recherche de fuite .....	35
Figure 15 : Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005 .....	35
Figure 16 : Catégorie de l'ILP .....	36
Figure 17 : Volumes achetés à l'ACSO en 2022 et 2023 .....	37
Figure 18 : F1 et F2bis.....	38
Figure 19 : F7 et F9 .....	38
Figure 20 : F10.....	39
Figure 21 : F11.....	39
Figure 22 : Renouvellement de la pompe du F9 (VEOLIA) .....	41
Figure 23 : Renouvellement de la pompe du F7 (VEOLIA) .....	41
Figure 24 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2022 et en 2023 .....	44
Figure 25 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2022 et en 2023 .....	45
Figure 26 : Evolution des volumes des forages en 2022 et en 2023 .....	46
Figure 27 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2022 et en 2023 .....	47
Figure 28 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2022 et en 2023 .....	48
Figure 29 : Cône de rabattement de nappe.....	49
Figure 30 : Exemple de relevé sur le forage F7.....	49
Figure 31 : Carte du périmètre de protection rapprochée.....	51
Figure 32 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée .....	52
Figure 33 : : Carte du périmètre de protection éloignée .....	54
Figure 34 : Usine de déferrisation.....	55
Figure 35 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m <sup>3</sup> ) .....	56
Figure 36 : Appareil de nettoyage des réservoirs .....	57
Figure 37 : Fuite sur la conduite d'alimentation des semi-enterrés (10 octobre 2023).....	58
Figure 38 : Poste de surpression à Labruyère .....	58
Figure 39 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville.....	59
Figure 40 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville.....	59
Figure 41 : Renouvellement du ballon anti-bélier – Poste de surpression à Laigneville (VEOLIA) .....	60
Figure 42 : Répartition des matériaux.....	62
Figure 43 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010.....	62
Figure 44 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011 .....	65
Figure 45 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue Emile Lambert à Mogneville (Régie CCLVD).....	66
Figure 46 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY / CAGNA) .....	66
Figure 47 : Renouvellement de la conduite et des branchements d'eau potable – Rue de la République à Laigneville (OISE TP).....	67
Figure 48 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015 .....	68
Figure 49 : Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt ...	69
Figure 50 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO.....	70
Figure 51 : Tracé potentiel d'interconnexion.....	70
Figure 52 : Scan de la canalisation.....	71
Figure 53 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère .....	71
Figure 54 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2023.....	75
Figure 55 : Fuite sur conduite Rue Victor Hugo à Liancourt (janvier 2024).....	78
Figure 56 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global .....	78

Figure 57 : Evolution depuis 2014 des fuites sur conduite par commune .....	79
Figure 58 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2024 .....	80
Figure 59 : Patrimoine et enjeux du marché .....	82
Figure 60 : Performances système de télérelève .....	83
Figure 61 : Répartition du renouvellement de poteaux d'incendie 2023.....	87
Figure 62 : Création d'un poteau d'incendie MOG 23 – Rue Emile Lambert à Mogneville (Régie CCLVD) .....	88
Figure 63 : Remplacement d'un poteau d'incendie par une borne incendie LIA 76 – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY).....	88
Figure 64 : Renouvellement d'un poteau d'incendie LAI 8 – Rue de la République à Laigneville (OISE TP).....	89
Figure 65 : Evolution depuis 2015 des poteaux d'incendie renouvelés par commune.....	89
Figure 66 : Pose du Copernic sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure à Mogneville.....	90
Figure 67 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard.....	90
Figure 68 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry .....	91
Figure 69 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt .....	91
Figure 70 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville.....	92
Figure 71 : S13 – Avenue du 11 novembre à Liancourt .....	93
Figure 72 : S14 – Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt .....	94
Figure 73 : Intervention sur amiante .....	95
Figure 74 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014 .....	97
Figure 75 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2023.....	98
Figure 76 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016 .....	98
Figure 77 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2023 .....	99
Figure 78 : Nombre d'appels en astreinte depuis 2020 .....	100
Figure 79 : Treuil de tirage.....	101
Figure 80 : Infrastructure du SIG .....	104
Figure 81 : Nombre annuel de réponses aux DT-DICT-ATU depuis 2020 .....	105
Figure 82 : Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis depuis 2020 .....	106
Figure 83 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD .....	111
Figure 84 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD .....	112
Figure 85 : Illustration d'animation .....	114
Figure 86 : Exemples de quelques communications Facebook .....	115
Figure 87 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation).....	116
Figure 88 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT) .....	118
Figure 89 : Répartition des recettes par chapitre.....	119
Figure 90 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT) .....	120
Figure 91 : Répartition des dépenses par chapitre .....	121
Figure 92 : Evolution de la masse salariale .....	122
Figure 93 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€) .....	122
Figure 94 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT).....	123
Figure 95 : Evolution de la dette .....	124
Figure 96 : Evolution du taux d'impayés.....	125
Figure 97 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes.....	126
Figure 98 : Territoire CCLVD .....	129
Figure 99 : Organigramme.....	132
Figure 100 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2022 et 2023.....	136
Figure 101 : Répartition des volumes d'assainissement 2023 .....	137
Figure 102 : Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés depuis 2011 .....	138
Figure 103 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2023 .....	139
Figure 104 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m <sup>3</sup> ).....	139
Figure 105 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011 .....	140
Figure 106 : Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2023) .....	141
Figure 107 : Territoire SITTEUR.....	142
Figure 108 : Extension du réseau d'eaux pluviales – Rue Henri Leclerc à Laigneville (DMVA).....	146
Figure 109 : Extension du réseau d'eaux pluviales – Ruelle Monhomme à Liancourt (DMVA) .....	146
Figure 110 : Création d'un trop-plein d'eaux pluviales – Rue du château d'eau à Mogneville (DMVA) .....	147
Figure 111 : Casiers d'infiltration des eaux pluviales– Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY).....	147
Figure 112 : Récupérateur d'eaux pluviales – Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY) .....	148
Figure 113 : Travaux de mise en séparatif – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY).....	148

Figure 114 : Pose du réseau d'eaux usées – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY) .....	149
Figure 115 : Travaux de requalification – Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY) .....	149
Figure 116 : Création de la desserte en eaux usées – Hameau de l'Ordibée à Mogneville (OISE TP) .....	150
Figure 117 : Extension du réseau d'eaux usées – Rue Pierre Curie à Liancourt (COLAS) .....	150
Figure 118 : Extension du réseau d'eaux usées – Chemin du Marais à Liancourt (COLAS) .....	151
Figure 119 : Renouvellement du réseau unitaire – Ruelle des grangettes à Liancourt (DMVA) .....	151
Figure 120 : Renouvellement du réseau d'eaux pluviales – Ruelle des quinconces à Liancourt (DMVA) .....	152
Figure 121 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocedés depuis 2011 .....	152
Figure 122 : Réparation du réseau d'eaux pluviales - Avenue Pierre Curie à Rantigny (DMVA) .....	153
Figure 123 : Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement) .....	154
Figure 124 : Extrait du plan d'aménagement de la Rue de la République / Place de la mairie à Laigneville .....	155
Figure 125 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2022 et 2023 .....	156
Figure 126 : Evolution du linéaire curé depuis 2015 .....	156
Figure 127 : Linéaire inspecté par commune en 2022 et 2023 .....	158
Figure 128 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015 .....	159
Figure 129 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016 .....	161
Figure 130 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt .....	161
Figure 131 : Répartition du nombre des contrôles 2023 .....	163
Figure 132 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2023 .....	163
Figure 133 : Evolution du type de contrôle depuis 2016 .....	164
Figure 134 : Exemple de branchement réalisé par DMVA .....	166
Figure : Cartographie du zonage des communes de Rosoy et Labruyère .....	167
Figure : Schéma de zonage .....	168
Figure : Poste de relevage rue de l'Ordibée à Mogneville (HYDRA) .....	170
Figure : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2022 et 2023 .....	171
Figure : Renouvellement des trappes avec barreaux anti-chutes sur le PR « ZA » à Cauffry (VEOLIA) .....	172
Figure : Installation d'une clôture avec portail sur le PR « BEREGOVOY » à Liancourt (DMVA) .....	173
Figure : Renouvellement d'une pompe sur le PR « MOGNEVILLE » à Mogneville (VEOLIA) .....	173
Figure : Renouvellement des 2 pompes et de la trappe avec barreaux anti-chutes sur le PR « PARMENTIER » à Rantigny (VEOLIA) .....	174
Figure : Renouvellement de la trappe avec barreaux anti-chutes et aménagement devant le PR « MARAIS » à Rosoy (DMVA) .....	174
Figure : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015 .....	175
Figure : Architecture cible .....	176
Figure : Piliers de l'audit .....	176
Figure : Illustrations de l'H <sub>2</sub> S .....	177
Figure : Architecture des postes de la CCLVD .....	177
Figure : Liste des postes à équiper par priorité .....	178
Figure : Traitement anti H <sub>2</sub> S du PR BEREGOVOY à Liancourt .....	179
Figure : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville .....	179
Figure : Traitement anti H <sub>2</sub> S du PR MARAIS à Labruyère .....	180
Figure : Traitement anti H <sub>2</sub> S du PR PONCEAU à Verderonne .....	180
Figure : Aménagement à proximité du PR Uny à Rantigny (DMVA) .....	182
Figure : Fossé Rue de la Croix Dupuis à Rosoy (DMVA) .....	183
Figure : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi .....	184
Figure : Volumes et débits en 2022 .....	185
Figure : Volumes et débits en 2023 .....	185
Figure : Graphiques des charges entrantes .....	186
Figure : Evolution des volumes reçus depuis 2014 .....	187
Figure : Evolution des paramètres depuis 2017 .....	189
Figure : Evolution des rendements depuis 2017 .....	190
Figure : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015 .....	192
Figure : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2023 .....	192
Figure : Plate-forme d'accès au dégrilleur (VEOLIA) .....	194
Figure : Butées des bennes à boues (VEOLIA) .....	194
Figure : Aéroflot du dégraisseur (VEOLIA) .....	195
Figure : Douche de sécurité avec rince-oeil (VEOLIA) .....	195
Figure : Compresseur à air comprimé pour les boues (VEOLIA) .....	196
Figure : Travaux de voirie (DMVA) .....	196

Figure : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015 .....	197
Figure : Liste des substances significatives retrouvées.....	197
Figure : Identification des domaines d'activité des substances significatives.....	198
Figure : Découpage des étapes du diagnostic amont .....	198
Figure : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonylphénols .....	199
Figure : Débitmètres et préleveur d'eaux brutes (VEOLIA) .....	201
Figure : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD .....	206
Figure : Exemple de communication Facebook.....	207
Figure : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation).....	211
Figure : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT) .....	213
Figure : Répartition des recettes d'exploitation.....	215
Figure : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT) .....	215
Figure : Répartition des dépenses d'exploitation.....	217
Figure : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur.....	218
Figure : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT).....	219
Figure : Etat de la dette.....	221
Figure : Evolution du taux d'impayés.....	222
Figure : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes .....	223
Figure : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC) .....	225
Figure : Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC) .....	226
Figure : Territoire CCLVD .....	229
Figure : Organigramme.....	231
Figure : Répartition des installations sur le territoire CCLVD .....	233
Figure : Plan du projet de desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée .....	233
Figure : Exemple d'une installation type ANC .....	234
Figure : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012 .....	238
Figure : Guide ANC de la CCLVD .....	239
Figure : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation).....	241

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités de données sur l'eau potable .....	20
Tableau 2 : Données de consommation d'eau potable par commune .....	21
Tableau 3 : Nombre d'abonnés .....	23
Tableau 4 : Statistiques 2023 du portail l'E.A.U. ....	29
Tableau 5 : Statistiques du portail L'EAU .....	30
Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés.....	31
Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012 .....	33
Tableau 8 : Volumes déduits du rendement .....	34
Tableau 9 : Tableau récapitulatif .....	40
Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2023 .....	40
Tableau 11 : Résultats des analyses de fer.....	42
Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse .....	42
Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité.....	43
Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate .....	43
Tableau 15 : Volumes par forages.....	45
Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres.....	46
Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh) .....	48
Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC .....	53
Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2023.....	55
Tableau 20 : Inventaire des réservoirs.....	56
Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2023 .....	57
Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2023 .....	59
Tableau 23 : Linéaire de réseaux d'eau potable.....	61
Tableau 24 : Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune .....	61
Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé .....	64
Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements.....	67
Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits.....	73
Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013 .....	74
Tableau 29 : Nombre d'interventions de la régie CCLVD .....	76
Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte) .....	77
Tableau 31 : Age des compteurs par commune.....	79
Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000 .....	80
Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève.....	85
Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves .....	86
Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2023 .....	87
Tableau 36 : Liste des sectorisations .....	93
Tableau 37 : Répartition du type d'intervention .....	96
Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte .....	100
Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France ».....	103
Tableau 40 : Analyses bactériologiques .....	109
Tableau 41 : Analyses chimiques .....	110
Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune .....	111
Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite .....	112
Tableau 44 : Coût des visites .....	114
Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre .....	118
Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre.....	120
Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2023.....	123
Tableau 48 : Montant des annuités .....	124
Tableau 49 : Généralités de données assainissement.....	134
Tableau 50 : Données de consommation d'assainissement collectif par commune .....	135
Tableau 51 : Nombre d'abonnés .....	137
Tableau 52 : Linéaire des réseaux d'assainissement.....	143
Tableau 53 : Linéaire créée ou renouvelé .....	145
Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements.....	153
Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV) .....	155
Tableau 56 : Linéaire annuel curé .....	156

Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune.....	157
Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014 .....	158
Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune.....	160
Tableau 60 : Nombre de contre-visites par commune.....	162
Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune .....	165
Tableau 62 : Inventaire des postes par commune.....	169
Tableau 63 : Consommation énergétique des postes .....	170
Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes .....	171
Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2023.....	172
Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes .....	181
Tableau 67 : Charges entrantes sur la STEP .....	186
Tableau 68 : Principaux volumes.....	187
Tableau 69 : Normes de rejet .....	188
Tableau 70 : Concentrations de rejet.....	188
Tableau 71 : Rendement .....	189
Tableau 72 : Quantité de boues produites.....	190
Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage .....	190
Tableau 74 : Consommation de réactifs .....	191
Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle .....	191
Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2023 .....	193
Tableau 77 : Tableau de synthèse du plan d'actions .....	200
Tableau 78 : Nombre de réclamation par commune .....	206
Tableau 79 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne.....	212
Tableau 80 : Prix de l'assainissement pour les usagers de Labruyère .....	212
Tableau 81 : Recettes d'exploitation.....	214
Tableau 82 : Dépenses d'exploitation.....	216
Tableau 83 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2023 .....	218
Tableau 84 : Montant des annuités .....	220
Tableau 85 : Primes perçues de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie .....	223
Tableau 86 : Recette de fonctionnement.....	224
Tableau 87 : Dépenses d'exploitation.....	225
Tableau 88 : Recensement des installations .....	232
Tableau 89 : Nombre de contrôles ANC réalisés .....	236
Tableau 90 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012.....	237
Tableau 91 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC .....	238
Tableau 92 : Recettes d'exploitation.....	241
Tableau 93 : Dépense d'exploitation .....	242

## 1 PRÉAMBULE

Le décret du 6 mai 1995 modifié le 9 avril 2000 puis par la loi n°2010-788 du 12/07/2010 et la loi n°2016-1087 du 08/08/2016 article 31 **portant engagement national pour l'environnement**, a institué un rapport annuel portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le décret n°2007-675 du 2 mai introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ce décret a été mis en application par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport annuel doit également inclure la note établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Dans le cas où les Communes ont transféré leur compétence en matière d'eau potable et d'assainissement à une structure de coopération intercommunale, comme la *communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée*, le Président de la Communauté de Communes établit un rapport que chaque Maire doit compléter le cas échéant et présenter à son Conseil Municipal. Ce rapport est mis à la disposition du public. Le public en est avisé par voie d'affichage pendant au moins un mois.

La distribution d'une eau potable de qualité constante et le traitement des effluents pour protéger la santé publique et le milieu naturel nécessitent des investissements et des frais d'exploitation importants. Ce rapport a pour but d'informer les élus et le public sur la qualité de l'eau distribuée et sur les efforts d'assainissement consentis par la collectivité et qui justifient, en dernière analyse, le prix payé par les consommateurs.

Ce rapport comporte, en outre, la présentation d'une facture calculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> définie par l'INSEE. Cette présentation décompose la facture entre les éléments constitutifs du prix et fait apparaître l'évolution sur un an de chacun d'entre eux.

Il devra être présenté par le Président **dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice au Conseil** Communautaire puis par les maires des communes constituant la Communauté de Communes à leurs conseils municipaux respectifs avant fin décembre 2024.

## *PARTIE I : EAU*

# 1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

## 1.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée  
1 rue de Nogent  
60 290 LAIGNEVILLE  
Tel : 03.44.73.89.10



Figure 1 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires sur l'année 2023 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOICHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et d'une manière générale la thématique du développement durable.**

**Lors du conseil communautaire du 12/12/2022, il a été décidé la création d'un groupe de travail spécifique pour le PCAET composé du Président et des 9 Vice-Présidents et d'un membre par commune sur proposition des Maires. Il est animé par M. Patrick DAVENNE.**

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF, **remplacé en cours d'année par M. Romuald GERARD**
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

Membres du groupe de travail PCAET :

- LABRUYERE : M. CROISILLE
- BAILLEVAL : M. Romuald GERARD, M. Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Mme Virginie GARNIER
- LAIGNEVILLE : M. Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Mme Laetitia COQUELLE, M. Roger MENN
- MOGNEVILLE : M. Thierry BONNEAUD, M. Michel DELAHOUCHE
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON, M. Alain BOUCHER
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE, M. DELION
- ROSOY : M. LAFITTE
- VERDERONNE : M. LEPORI

En 2023, la commission « environnement » **s'est réunie** 1 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 31/08/2023 : **présentation du rapport annuel DEA 2022 et de l'animation Bassin d'Alimentation de Captages**

## 1.2 ADMINISTRATIONS

ARS - BEAUVAIS  
Mr FLANDRIN  
Tel : 03.44.06.48.61

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE  
Mme GOSSELIN  
Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise / Service Eau et environnement - BEAUVAIS  
Mme HARTER  
Tel : 03.44.06.50.58

## 1.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La **distribution d'eau potable**, le relevé des consommations et la facturation sont assurés en régie.

## 1.4 ORGANIGRAMME

L'organigramme n'a pas changé en 2023.

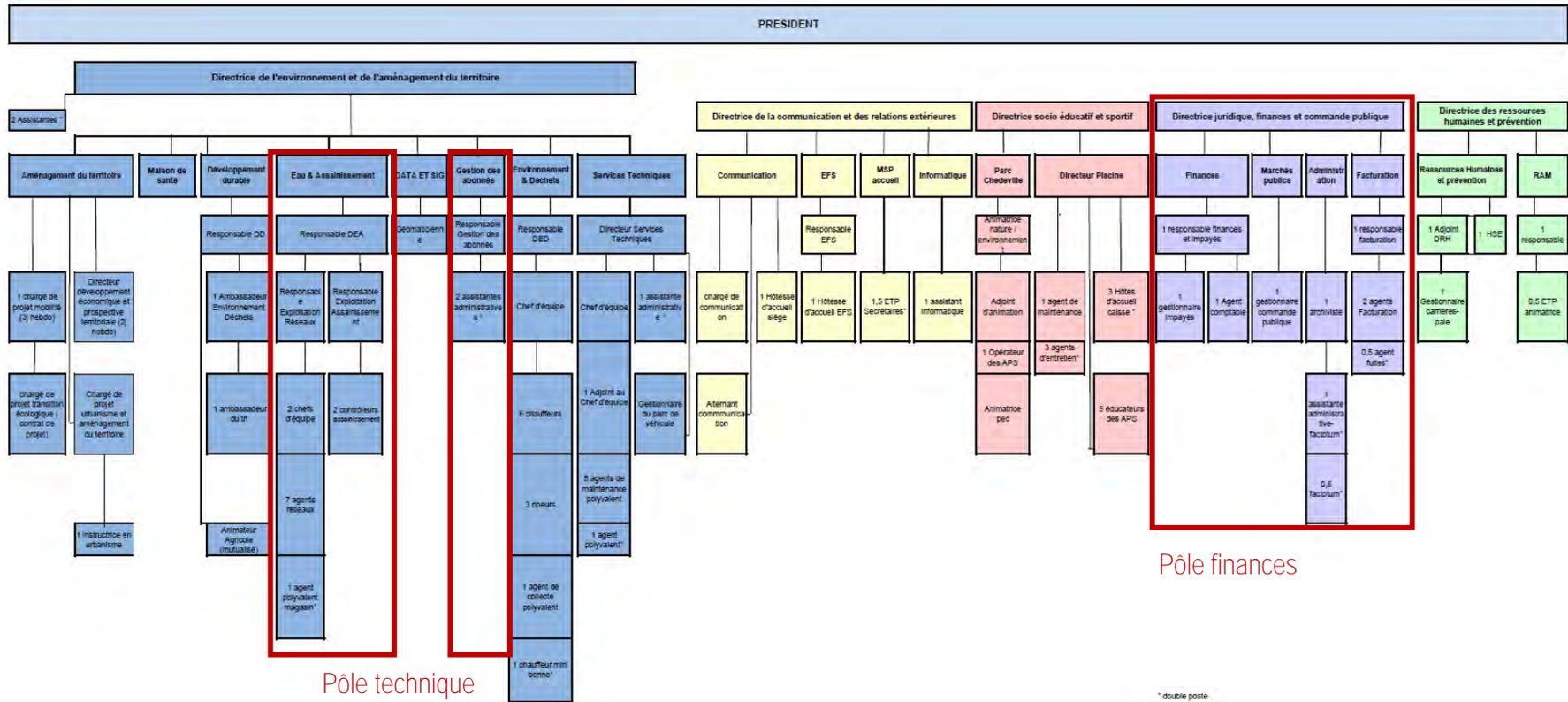


Figure 2 : Organigramme

L'entretien du réseau d'eau potable ainsi que la majorité des travaux (changements de compteur, réalisation de branchements, changements de vannes, extensions de réseau, renouvellements de réseau, renouvellements de poteau d'incendie...) sont réalisés en régie.

L'équipe de la régie en 2023 était composée de 9 personnes :

- 1 responsable exploitation réseaux
- 1 chef d'équipes
- 6 agents de réseaux
- 1 magasinier

L'effectif 2023 reste toujours moindre par rapport à 2020 (8 personnes en 2022, 8,5 personnes en 2021 et 10 personnes en 2020). En effet, **les départs d'agent sur ces dernières années n'ont pas été** tous remplacés ce qui est lié à des difficultés de recrutement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 14.5 personnes en 2023 (hors service facturation).

## 1.5 PRESTATAIRE

La production et le traitement d'eau potable sont assurés en prestation de services par :

VEOLIA EAU  
1 rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS

## 1.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Afin de sécuriser les installations de production d'eau potable, un nouveau contrat a été créé et passé au 18 août 2016 (tranche ferme et tranche optionnelle n°1) et au 19 septembre 2016 (tranche optionnelle n°2) avec VEOLIA EAU pour **une durée d'un an renouvelable 1** fois.

Le marché a pour objet l'assistance/l'exploitation des puits de pompage, l'usine de déferrisation, les réservoirs ainsi que les postes de surpression de la CCLVD.

Ce marché est arrivé à échéance en 2018. Il a été de nouveau attribué à VEOLIA EAU le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour un montant forfaitaire annuel de 68.301, **60 € HT/an**, et des prestations sur bons de commande selon les besoins. La durée est d'un an renouvelable 3 fois. Il a été exceptionnellement prolongé jusqu'au 31/01/2024.

## 2 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 2.1 STATISTIQUES

#### 2.1.1 GENERALITES

	2022	2023
<b>Nombre d'habitants</b>	24.268 habitants (Données INSEE 2022)	24.236 habitants (Données INSEE 2023)
<b>Nombre d'abonnés eau potable</b>	9.898 abonnés (y compris industriels) (+ 0 %/2021)	9.967 abonnés (y compris industriels) (+ 0,7 %/2022)
<b>Nombre d'abonnés mensualisés eau potable</b>	5.043 abonnés soit 50,9 % + 3,3 %/2021	5.093 abonnés soit 51,1 % + 0,99 %/2022
Volumes facturés abonnés domestiques	810.524 m <sup>3</sup> - 0,39 %/2021	737.479 m <sup>3</sup> - 9 %/2022
Volumes facturés Gros consommateurs	216.114 m <sup>3</sup> + 0,22 %/2021	239.984 m <sup>3</sup> + 16,5 %/2022
Volumes facturés Communaux	17.978 m <sup>3</sup> + 31,1 %/2021	14.346 m <sup>3</sup> - 20,2 %/2022
Volumes Totaux	1.044.616 m <sup>3</sup> + 0,15 %/2021	1.000.126 m <sup>3</sup> - 4,3 %/2022

Tableau 1 : **Généralités de données sur l'eau potable**

Les volumes facturés sont en baisse par rapport à 2023.

## 2.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

### 2.1.2.1 Consommations

Communes	2022				2023			
	Domestiques Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Industriels Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Communaux Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Volumes totaux (m <sup>3</sup> )	Domestiques Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Industriels Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Communaux Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	Volumes totaux (m <sup>3</sup> )
Bailleval	58.794 (+ 11,5 %/2021)	580 (- 32,3 %/2021)	1.078 (+ 39 %/2021)	60.452 (+ 11,2 %/2021)	49.572 (- 15,7 %/2022)	573 (- 1,2 %/2022)	835 (- 22,5 %/2022)	50.980 (- 15,7 %/2022)
Cauffry	88.950 (+ 2,7 %/2021)	11.998 (- 12,7 %/2021)	1.425 (+ 24 %/2021)	102.373 (+ 0,9 %/2021)	83.761 (- 5,8 %/2022)	18.588 (+ 54,9 %/2022)	1.124 (- 21,1 %/2022)	103.473 (+ 1,1 %/2022)
Labruyère	19.388 (+ 6,8 %/2021)	25.866 (- 6,2 %/2021)	85 (- 47,6 %/2021)	45.339 (- 1,2 %/2021)	17.115 (- 11,7 %/2022)	19.708 (- 23,8 %/2022)	53 (- 37,6 %/2022)	36.876 (- 18,7 %/2022)
Laigneville	176.450 (+ 3,6 %/2020)	20.651 (+ 3,5 %/2021)	3.945 (+ 46,1 %/2021)	201.046 (+ 4,2 %/2021)	159.087 (- 9,8 %/2022)	24.948 (+ 20,8 %/2022)	3.343 (- 15,3 %/2022)	187.378 (- 6,8 %/2022)
Liancourt	210.537 (- 4,7 %/2021)	104.602 (- 3 %/2021)	6.216 (+ 18,6 %/2021)	321.355 (- 3,8 %/2021)	201.025 (- 4,5 %/2022)	112.097 (+ 7,2 %/2022)	5.804 (- 6,6 %/2022)	318.926 (- 0,8 %/2022)
Mogneville	48.947 (+ 0,5 %/2021)	445 (+ 100 %/2021)	2.092 (+ 168,2 %/2021)	51.484 (+ 4 %/2021)	45.193 (- 7,7 %/2022)	298 (- 33 %/2022)	665 (- 68,2 %/2022)	46.156 (- 10,3 %/2022)
Monchy Saint Eloi	67.306 (- 4,4 %/2021)	12.487 (+ 13,2 %/2021)	1.412 (- 2,9 %/2021)	81.205 (- 2 %/2021)	59.837 (- 11,1 %/2022)	14.562 (+ 16,6 %/2022)	964 (- 31,7 %/2022)	75.363 (- 7,2 %/2022)
Rantigny	92.268 (- 9,4 %/2021)	29.390 (+ 5,9 %/2021)	1.560 (+ 32 %/2021)	123.218 (- 5,8 %/2021)	79.932 (- 13,4 %/2022)	49.210 (+ 67,4 %/2022)	1.404 (- 10 %/2022)	130.546 (+ 5,9 %/2022)
Rosoy	24.240 (+ 6,4 %/2021)	Sans objet	87 (- 45,3 %/2021)	24.327 (+ 6 %/2021)	20.827 (- 14,1 %/2022)	Sans objet	98 (+ 12,6 %/2022)	20.925 (- 14 %/2022)
Verderonne	23.644 (+ 11,4 %/2021)	Sans objet	78 (- 24,6 %/2021)	23.722 (+ 11,2 %/2021)	21.130 (- 10,6 %/2022)	Sans objet	56 (- 28,2 %/2022)	21.186 (- 10,7 %/2022)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	10 095 (+ 46,3 %/2021)	Sans objet	10.095 (+ 46,3 %/2021)	Sans objet	8.317 (- 17,6 %/2022)	Sans objet	8.317 (- 17,6 %/2022)
Total	810.524 m <sup>3</sup> (- 0,4 %/2021)	216.114 m <sup>3</sup> (+ 0,2 %/2021)	17.978 m <sup>3</sup> (+ 31,1 %/2021)	1.044.616 m <sup>3</sup> (+ 0,2 %/2021)	737.479 m <sup>3</sup> (- 9 %/2022)	248.301 m <sup>3</sup> (+ 14,9 %/2022)	14.346 m <sup>3</sup> (- 20,2 %/2022)	1.000.126 m <sup>3</sup> (- 4,3 %/2022)

Tableau 2 : **Données de consommation d'eau potable** par commune



Globalement les consommations domestiques ont baissé. On observe également une baisse de volumes chez les gros consommateurs des communes de Labruyère (principalement baisse de la consommation de Doumer) et sur Angicourt (camping la Faloise).



Les consommations des gros consommateurs ont augmenté sur Cauffry (fuite chez Tendron), Rantigny (hausse de consommation chez Stérigénics, ETEX : + 18 000 m<sup>3</sup>), et Laigneville (hausse de consommation chez LINAMAR).

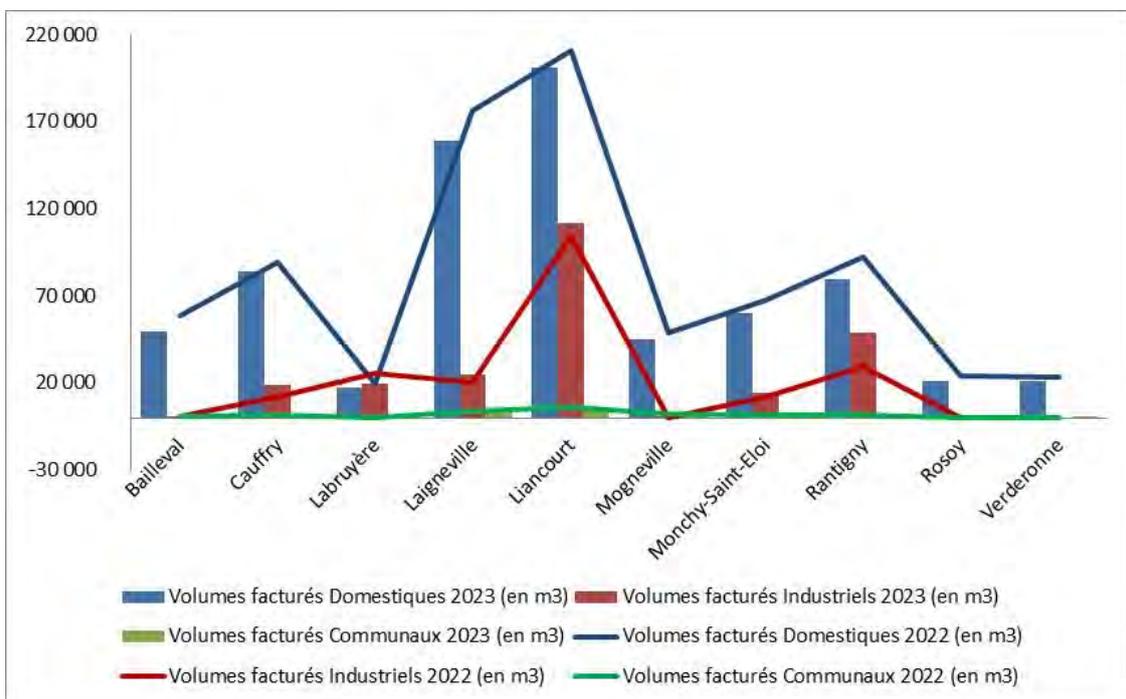


Figure 3 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2022 et 2023

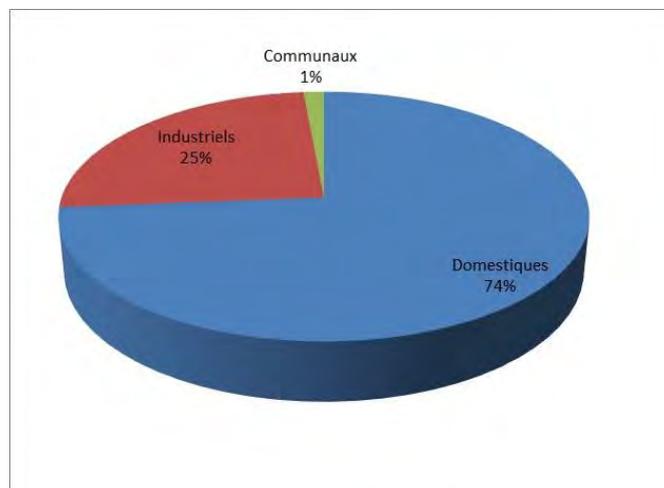


Figure 4 : Répartition de la consommation en 2023

La répartition des consommations a très peu évolué en 2023 par rapport à 2022 :

- 74% en 2022 contre 78% en 2022 liés aux domestiques,
- 25 % en 2023 contre 21 % en 2022 liés aux gros consommateurs,
- 1% en 2023 et 2022 liés aux bâtiments communaux.

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation liée aux gros consommateurs (industriels mais également administrations) a une forte influence.

### 2.1.2.2 Abonnés

	2022	2023
Bailleval	651 (- 0,3 %/2021)	661 (+1,5 %/2022)
Cauffry	1.044 (- 0,5 %/2021)	1.037 (- 0,7 %/2022)
Labruyère	237 (+ 0,4 %/2021)	238 (+ 0,4 %/2022)
Laigneville	2.073 (- 0,4 %/2021)	2.087 (+0,7 %/2022)
Liancourt	2.538 (- 1,1 %/2021)	2.565 (+ 1,1 %/2022)
Mogneville	604 (- 0,8 %/2021)	603 (- 0,2 %/2022)
Monchy Saint Eloi	792 (- 0,1 %/2021)	789 (- 0,4 %/2022)
Rantigny	1.195 (- 3,9 %/2021)	1.197 (+0,2 %/2022)
Rosoy	262 (+ 0,4 %/2021)	261 (- 0,4 %/2022)
Verderonne	277 (0 %/2021)	285 (+2,9 %/2022)
Industriels	225 (+ 73,1 %/2021)	244 (+ 8,4 %/2022)
Total	9.898 (0 %/2021)	9.967 (+0,7 %/2022)

Tableau 3 : **Nombre d'abonnés**

Par rapport à 2022, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » puisque comme en 2022, la mise à jour de la base de données s'est poursuivie : lorsqu'un usager dispose d'un numéro SIREN, il est catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment.

### 2.1.2.3 Consommations / Abonnés

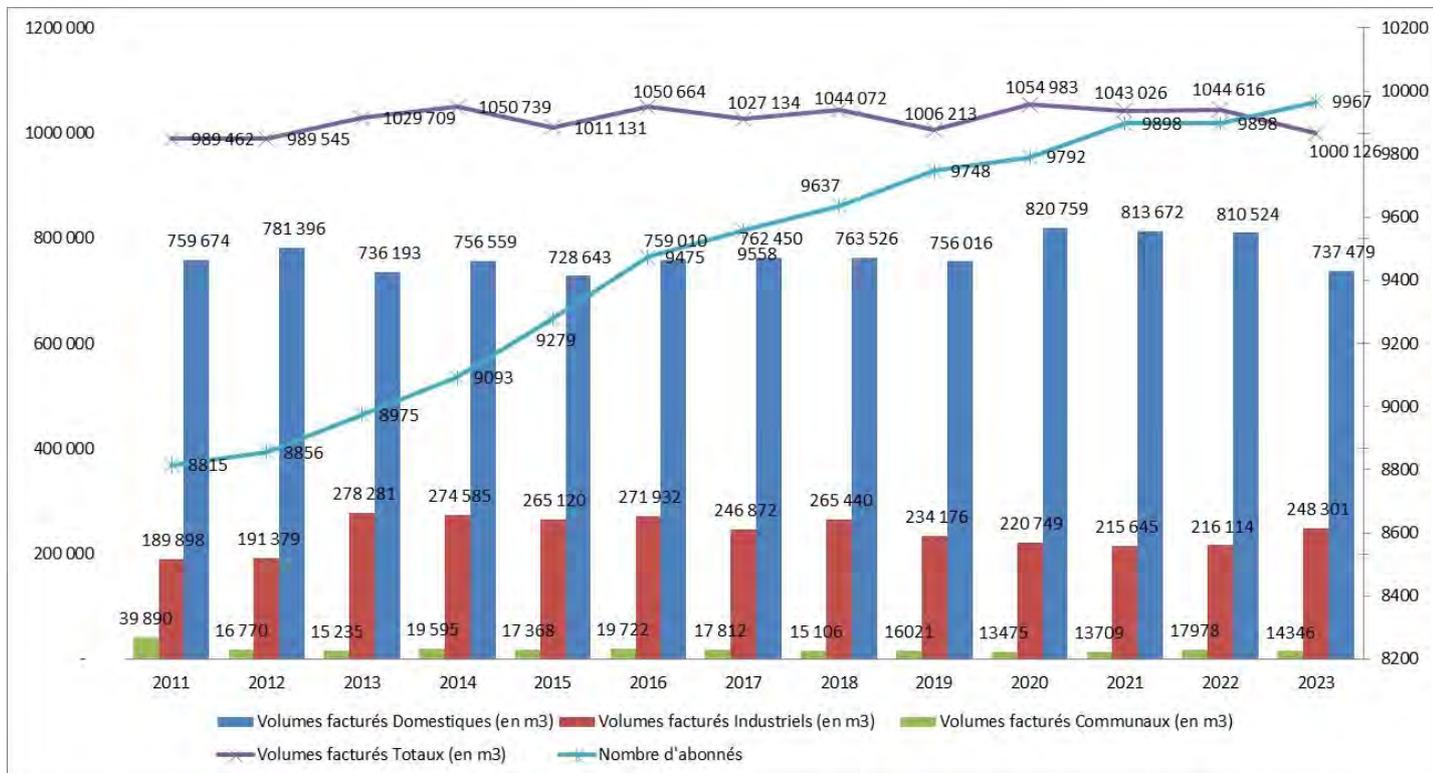


Figure 5 : **Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés** depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2023 a baissé (- 4.3%/2022).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter **directement les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique**, une baisse des volumes domestiques facturés est observée ces 3 dernières années, alors **que le nombre d'abonnés est en hausse constante** (sauf sur 2022 où il est stable). Concernant les volumes « industriels » cela reste variable selon les années. La tendance à la baisse est à suivre dans **les années qui viennent dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive**. En effet la Communauté de communes a travaillé **en 2023 sur la mise en place d'une tarification progressive dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne**.

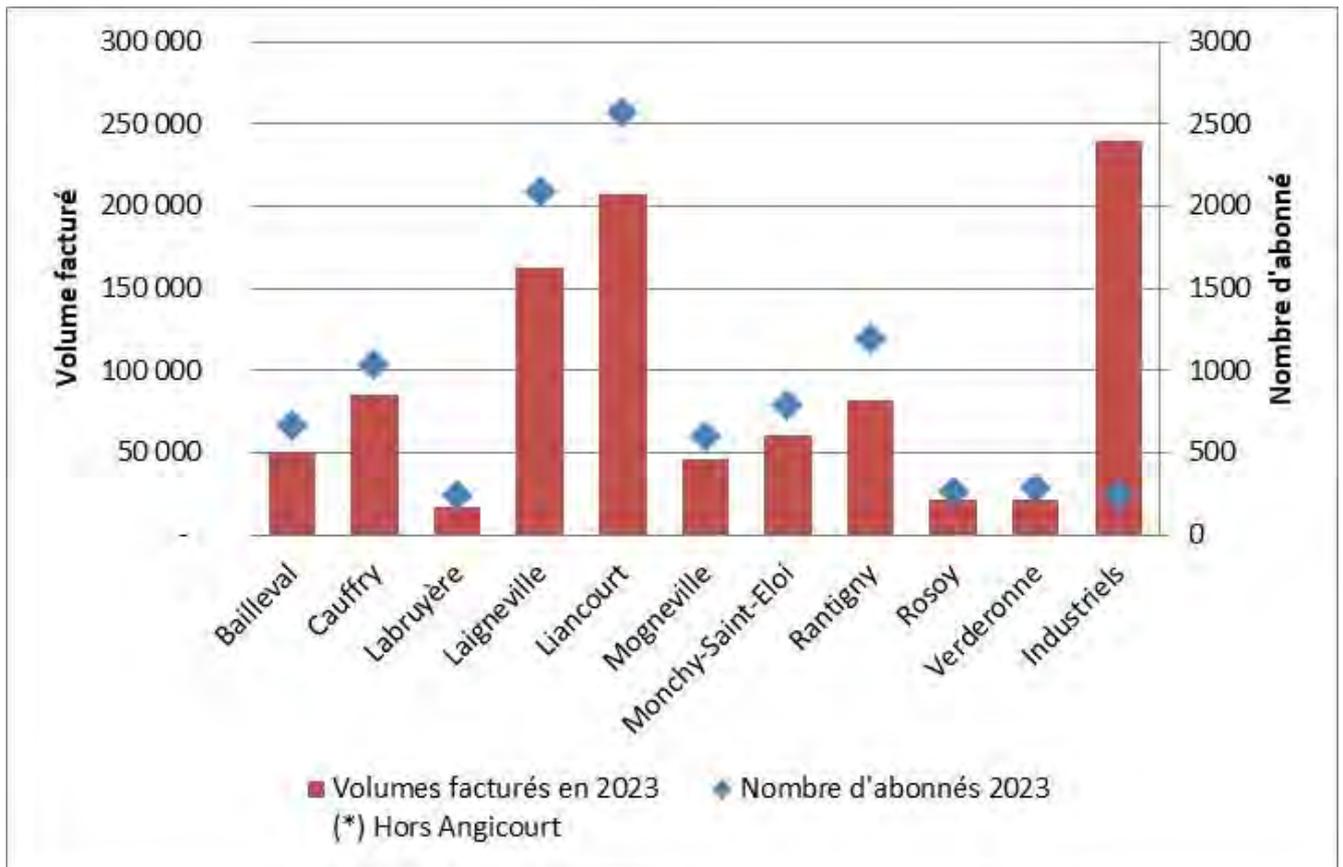


Figure 6 : Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2023

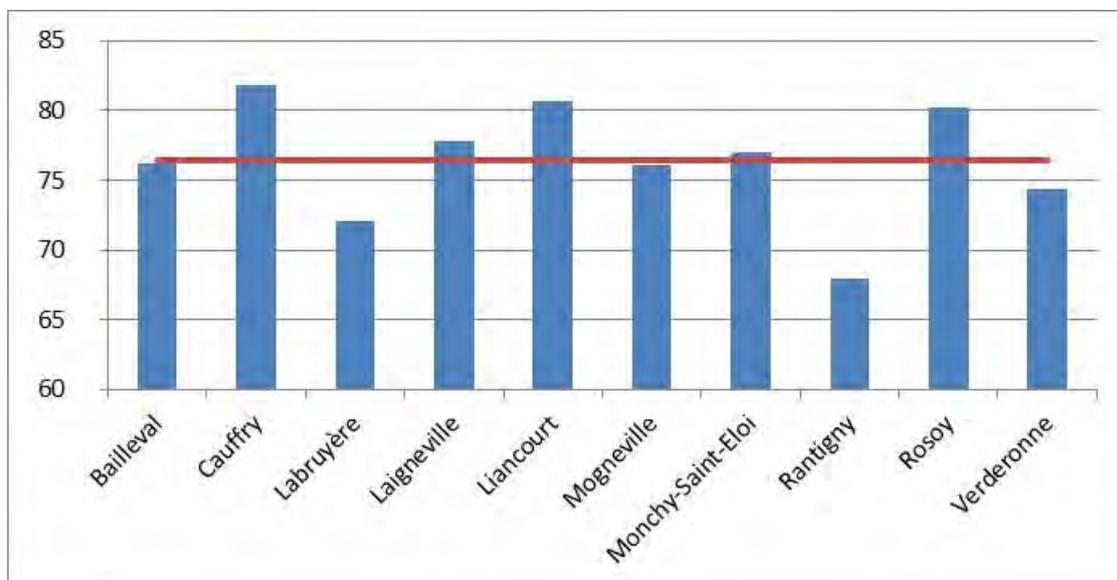


Figure 7 : Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 68 m³/an/abonné (Rantigny) et 82 m³/an/abonné (Cauffry). La moyenne sur le territoire est de 76 m³/an/abonné (en baisse par rapport à 2022, -10 m³/an/abonné), soit 92 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m³/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations a été faite en 2023.

Les typologies de consommation sont les suivantes :

Usager type		Nb de points	Volume 2022
Ménage en maison individualisé de 1 pers.		1 387	45
Ménage en maison individualisé de 2 pers.		2 415	75
Commerce		195	120
Ménage en maison individualisé de 6 pers.		161	155

On retrouve donc pour un foyer de 2 personnes une consommation annuelle de l'ordre de 75 m<sup>3</sup> ce qui est proche de la moyenne évoquée dans la figure 7.

### 2.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 51,1 % contre 50,9% en 2022.

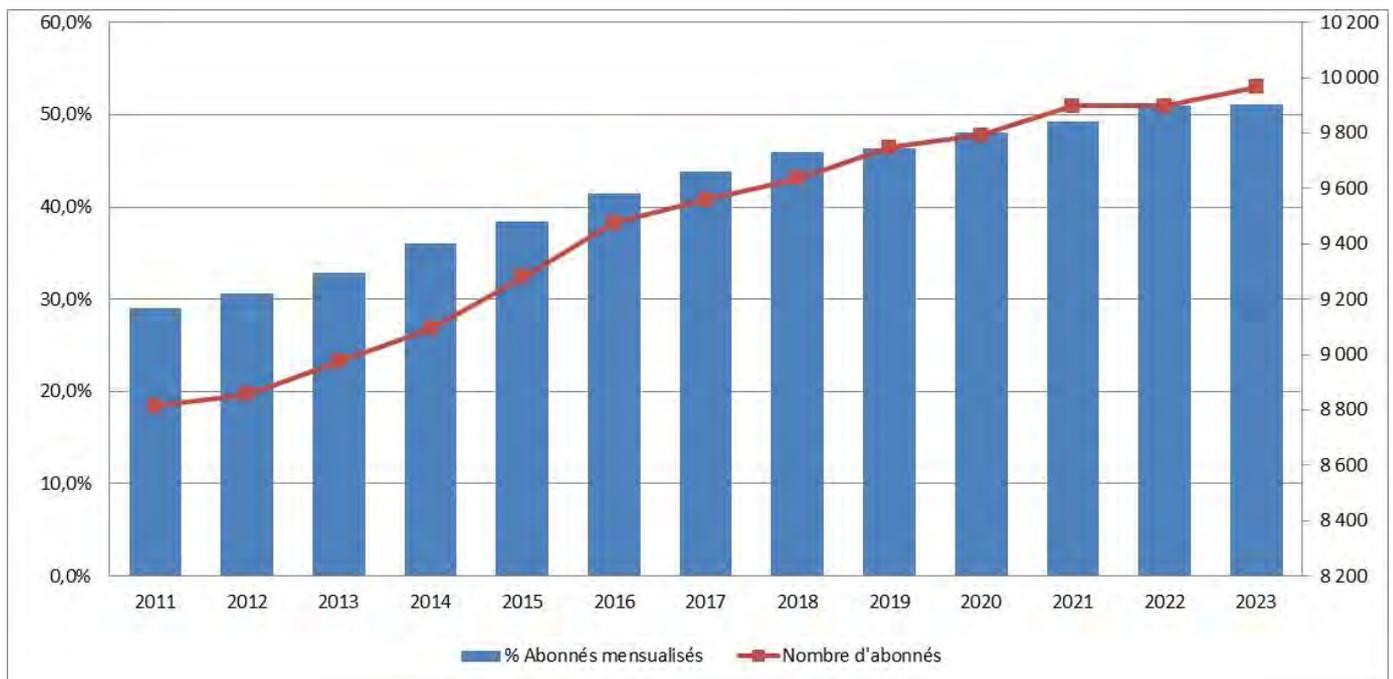


Figure 8 : Evolution du nombre total d'abonnés et du pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, majoritairement au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 1018 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 61.3% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

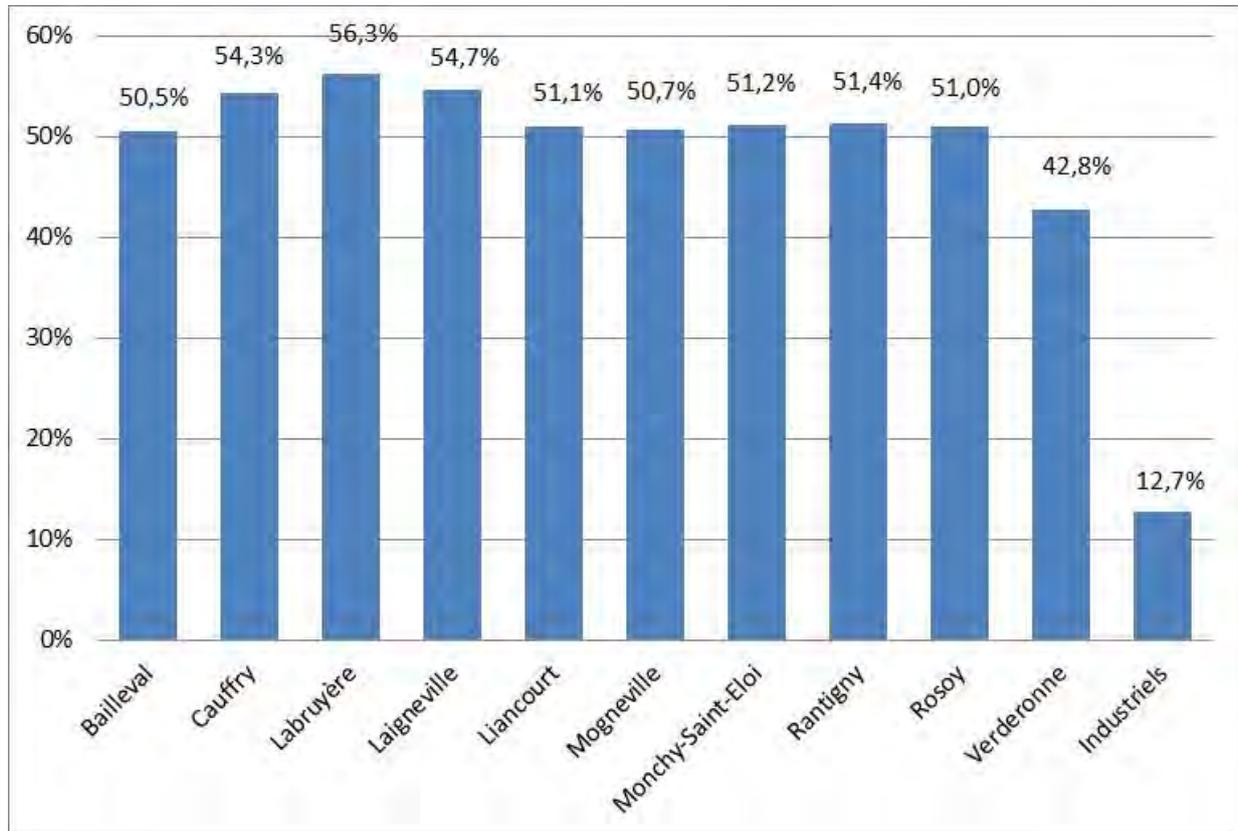


Figure 9 : **Pourcentage d'abonnés mensualisés par communes (2023)**

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels restent peu mensualisés.

#### 2.1.4 PORTAIL « L' E.A.U. »

En septembre 2017, a été ouverte une agence en ligne pour les usagers : l'EAU (Espace Autogéré des Usagers).

L'E.A.U. permet aux usagers d'accéder à leurs informations en ligne et d'effectuer certaines démarches sans se déplacer.

Ainsi, ils peuvent :

- Contrôler leurs consommations (y compris les consommations télérelevées),
- Consulter et régler leurs factures en ligne (via TIPI, logiciel du Trésor public),
- Opter pour la e-facture (facturation électronique),
- Gérer leurs abonnements en cas de déménagements, de changements de RIB ...
- Faire une demande d'intervention technique.

Il est accessible depuis le site de la Communauté de communes du Liancourtois.



Figure 10 : Vue du portail l'E.A.U. de la CCLVD

Pour l'année 2023, les statistiques liés à l'utilisation de cet outil par les usagers sont les suivantes :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
nombre de demandes de créations de comptes	533	120	83	34	36	59	234	89	45	65	64	64	1426
nombre de comptes créés	188	38	40	15	14	31	82	35	16	15	19	19	512
nombre de comptes rejetés	345	82	43	19	22	28	152	54	29	37	25	25	861
nombre de demandes d'auto-relevés	2	0	0	2	3	0	1	2	4	1	1	1	17
nombre de demandes d'interventions	3	2	4	4	0	0	1	1	2	1	1	1	20
nombre de demandes administratives	18	5	1	1	1	4	5	4	0	0	3	3	45
nombre de demandes de mensualisations	5	0	1	1	0	0	6	3	1	1	1	1	20
nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	12	6	0	4	3	0	0	2	0	3	0	0	30
nombre de demandes de prélèvements automatiques	9	0	1	0	0	0	6	0	0	1	0	0	17
nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
nombre de paiements en ligne	3699	3718	3718	3718	3718	NC	4282	4310	4310	4313	4316	4316	
total du montant des paiements en ligne	779 118,21 €	784 244,23 €	784 244,23 €	784 244,23 €	784 244,23 €	NC	922 337,40 €	929 533,34 €	929 533,34 €	929 784,79 €	929 971,10 €	929 971,10 €	
total lignes de comptes actifs	3916	3949	3972	3984	3996	NC	4055	4077	4092	4105	4122	4122	

Tableau 4 : Statistiques 2023 du portail l'E.A.U.

Si l'on compare l'année 2022 et l'année 2023, les statistiques sont les suivantes :

	2022	2023
Nombre de demandes de créations de comptes	1.438	1.426
Nombre de comptes créés	854	512
Nombre de comptes rejetés	471	861
Nombre de demandes d'auto-relèves	28	17
Nombre de demandes d'interventions	19	20
Nombre de demandes administratives	70	45
Nombre de demandes de mensualisations	56	20
Nombre de demandes de modifications ou arrêts de mensualisations	35	30
Nombre de demandes de prélèvements automatiques	51	17
Nombre de demandes arrêts de prélèvements automatiques	0	0
Nombre de paiements en ligne	3187	9711
Nb de compte actifs	3.799 (38,4% du nb d'abonnés)	4.122 (41,3% du nb d'abonnés)

Tableau 5 : **Statistiques du portail L'EAU**

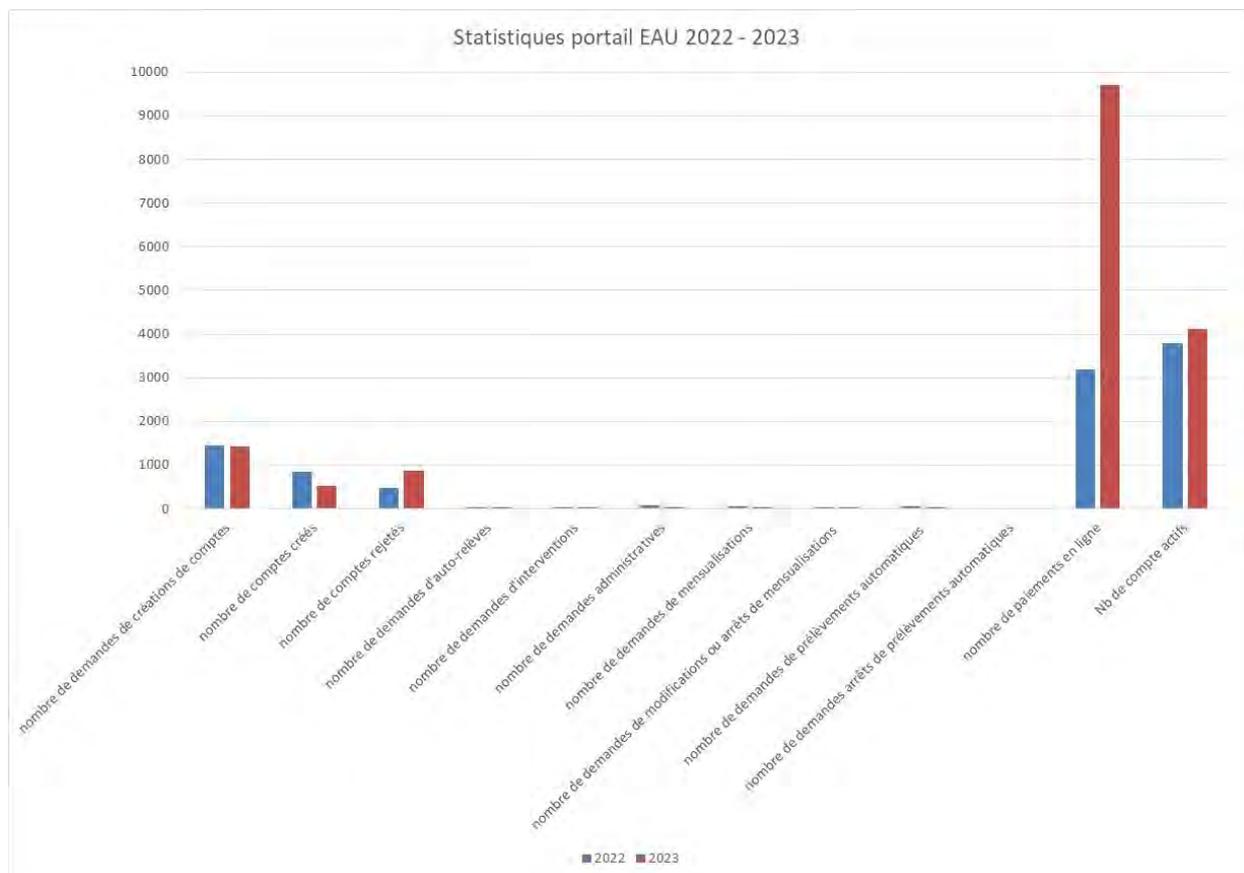


Figure 11 : **Statistiques du portail L'EAU**

Le nombre de demandes entre 2022 et 2023 est relativement stable, pour autant le nombre de comptes actifs augmente chaque année. Le Portail EAU sert principalement aux paiements en ligne et aux demandes de mensualisations et administratives. Le nombre de demandes **d'interventions restent faibles par le portail EAU**.

Concernant le rejet des créations de compte, il est lié par exemple à des erreurs dans la saisie des coordonnées permettant de créer son compte (n° de pdc inscrit sur la facture).

Certaines modalités restent à améliorer sur ce portail (notamment la visualisation des consommations télérelevées).

Le % de e-factures reste également faible (387 usagers en 2023, 337 en 2022, 294 en 2021).

## 2.2 VOLUMES PRODUITS, VENDUS, ACHETÉS

	2022	2023
Volumes prélevés sur les forages	1.254.712 m <sup>3</sup> (- 2,38 %/2021)	1.174.280 m <sup>3</sup> (- 6,4 %/2022)
Volumes achetés à l' <b>ACSO (Agglomération Creil Sud Oise)</b>	110.702 m <sup>3</sup> (+ 27,5 %/2021)	111.543 m <sup>3</sup> (+ 0,8 %/2022)
Volumes totaux	1.365.414 m <sup>3</sup> (- 0,49 %/2021)	1.285.823 m <sup>3</sup> (- 5,83 %/2022)
Volumes vendus (*)	1.044.616 m <sup>3</sup> (+ 0,15 %/2021)	1.000.126 m <sup>3</sup> (- 4,3 %/2022)
Différence	320.798 m <sup>3</sup> (- 2,54 %/2021)	285.697 m <sup>3</sup> (- 12,3 %/2022)

Tableau 6 : Données générales Volumes produits, vendus, achetés

Cette différence de 285.697 m<sup>3</sup> correspond à :

- Défense – incendie, essais poteaux : 0 m<sup>3</sup> en 2023. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes prélevés non distribués (lavage des filtres station de déferrisation, vidange réservoirs semi-enterrés) : 30.122 m<sup>3</sup>. *Volume déduit du rendement.*
- Volumes non relevés et consommations sans comptage, non facturés (exemple : curage réseaux : 0 m<sup>3</sup>, purges 65 m<sup>3</sup> en 2023, désinfection : 176 m<sup>3</sup>). *Volume déduit du rendement.*
- Fuites sur réseau. Volume non déduit du rendement.
- Volumes pris sur les bornes de puisage : volume inclus dans le volume « facturé ».
- Volumes détournés : piquages clandestins, vols **d'eau sur les poteaux incendie notamment**, compteurs retournés (**même si cela devient négligeable car nous avons les alarmes télérelève de retour d'eau**)
- Gaspillages : **chasses d'égouts, débordements de réservoirs, ... Il n'en existe plus sur le territoire** et les **réservoirs sont équipés d'alarmes sur les trop-pleins** en cas de dysfonctionnements.
- Les défauts de comptage (sous-comptage) : ils sont mineurs. Au 01/01/2023, il ne reste plus que 2,3 % du parc qui a plus de 15 ans et non équipé en télérelève. Ainsi, le sous-comptage, les compteurs arrêtés, les compteurs surdimensionnés, les erreurs de lecture, estimations ont donc été fortement diminués.

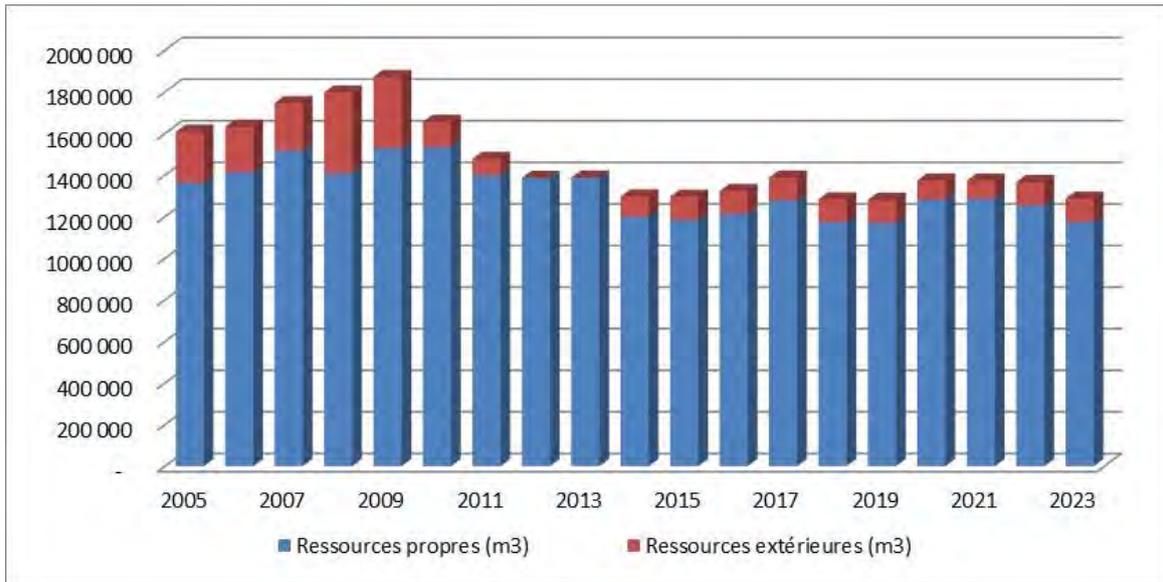


Figure 12 : Evolution des ressources propres et extérieures depuis 2005

L'apport en ressources extérieures (achat d'eau à l'ACSO) a été de 111.543 m<sup>3</sup> en 2023 (stable à 2022).

Concernant l'interconnexion avec la CC du Clermontois, elle est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.

Le volume lié aux ressources propres est en baisse par rapport en 2022 (- 6,4 %).

Au global, le volume prélevé et acheté 2023 a baissé par rapport à 2022 (- 5,83 %), ce qui est cohérent avec la baisse du volume facturé.

## 2.3 RENDEMENT DU RÉSEAU

### 2.3.1 RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau	74%	76%	80,60%	80,80%	82,80%	77,80%	84,10%	80,70%	79,40%	79,00%	78,6%	78,8%

Tableau 7 : Evolution du rendement depuis 2012

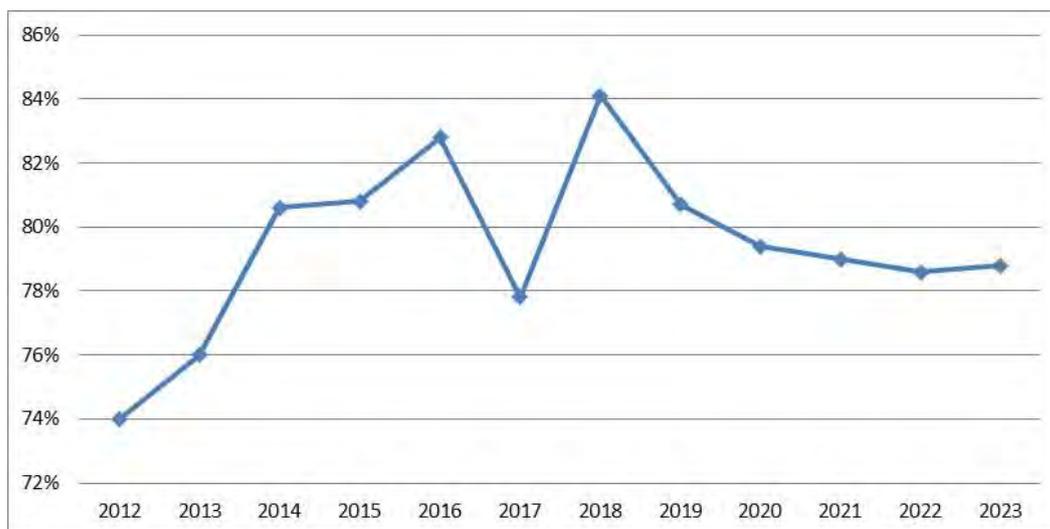


Figure 13 : Evolution du rendement depuis 2012

**Le rendement de l'exercice 2023** a légèrement augmenté par rapport à 2022.

La moyenne nationale du rendement est de 81,3 % (source Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport national – Données 2022). Pour 2023, la Communauté de communes est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Afin d'affiner le calcul du rendement, il serait nécessaire de poursuivre la comptabilisation des volumes consommés non comptés mais autorisés (manœuvres incendie, désinfection des réseaux après travaux, purge et lavage des conduites...) et surtout d'optimiser le suivi de la sectorisation. Le croisement des données télérelevées avec les compteurs de sectorisation est prévu dans le cadre de la mise en œuvre du marché de télérelève.

Les volumes suivants ont été enlevés :

	2022	2023
Volumes prélevés non distribués liés aux lavages des filtres de la station de déferrisation et aux vidanges des réservoirs	30.122 m <sup>3</sup>	30.122 m <sup>3</sup>
Volume utilisé pour la vidange des réservoirs	300 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>
<b>Volume utilisé sur la station d'épuration</b>	- m <sup>3</sup>	- m <sup>3</sup>
Volume lié aux essais des poteaux incendie	294 m <sup>3</sup>	- m <sup>3</sup>
Purges	65 m <sup>3</sup>	65 m <sup>3</sup>
Désinfections de conduite	54 m <sup>3</sup>	176 m <sup>3</sup>
<b>Volume pris sur les poteaux d'incendie (vols quantifiés par le système COPERNIC)</b>	Non fonctionnels	Non fonctionnels
<b>Volume pris sur les poteaux d'incendie (camions hydrocureurs, ...)</b>	- m <sup>3</sup>	480 m <sup>3</sup>
<b>Fuite d'eau sur l'alimentation des semi-enterrés le 10/10/23</b>	-	600 m <sup>3</sup>
<i>Volume pris sur les bornes de puisage (volume « vendu ») hors vols d'eau dont les volumes ne peuvent être estimés*</i>	1.662 m <sup>3</sup>	1.171 m <sup>3</sup>
Total	30.835 m <sup>3</sup>	31.743 m <sup>3</sup>

Tableau 8 : Volumes déduits du rendement

\*Non déduits du rendement car comptabilisés par des compteurs

En ce qui concerne les gens du voyage, le volume estimé par caravane est de 10 m<sup>3</sup>/mois soit pour 80 caravanes, 9.800 m<sup>3</sup>/an. Si ce volume est retranché aux volumes perdus, le rendement serait de 79,3 %.

Des bornes de puisage ont été posées au niveau de Cauffry, Laigneville et Liancourt pour diminuer les prises **d'eau sur poteau incendie**. Cela permet de **diminuer les prises d'eau non quantifiées sur poteaux (et les endommagements de poteaux)**.

### **2.3.2 AMELIORATION DU RENDEMENT ET RECHERCHES DE FUITE**

La réflexion se poursuit pour réduire les fuites du réseau et améliorer le rendement (pose de compteurs de sectorisation pour suivre le bon fonctionnement du réseau, la mise en service a été réalisée en 2012, une remise à plat complète est en cours pour fiabiliser le système, mise en place de la télérelève en 2017, diminution de la pression sur certains secteurs par la pose de stabilisateurs, campagne de détection de fuites et réparation des **canalisations concernées, optimisation des délais d'intervention des services techniques, plan de renouvellement des canalisations**).

Fin 2015, 2 agents de la régie ont suivi une formation sur la recherche de fuite et plus particulièrement sur **l'utilisation du matériel d'écoute que la CCLVD a acquis en 2014 (marque SEWERIN)**. Cette formation complète la formation reçue lors de l'acquisition du matériel.



Figure 14 : Matériel de recherche de fuite

En 2023, une campagne du territoire a été réalisée **en régie**. La commune de Bailleval a été réalisée avec l'aide de VEOLIA et 3 fuites ont été identifiées et réparées.

Ces campagnes se poursuivront sur 2024 et seront croisées avec les données de sectorisation dans le cadre de la mise en œuvre d'AQUADVANCED prévue dans la mise en œuvre du marché de télérelève.

Deux indicateurs de performance permettent usuellement de mesurer la performance d'un réseau et son étanchéité :

- le rendement du réseau, qui indique le rapport entre les volumes facturés et le volume produit. Il s'exprime en %. On y retranche les volumes comptabilisés non facturés.
- l'**indice linéaire de pertes (ILP)** : il comptabilise le volume d'eau « perdu » par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en m<sup>3</sup>/km/j.

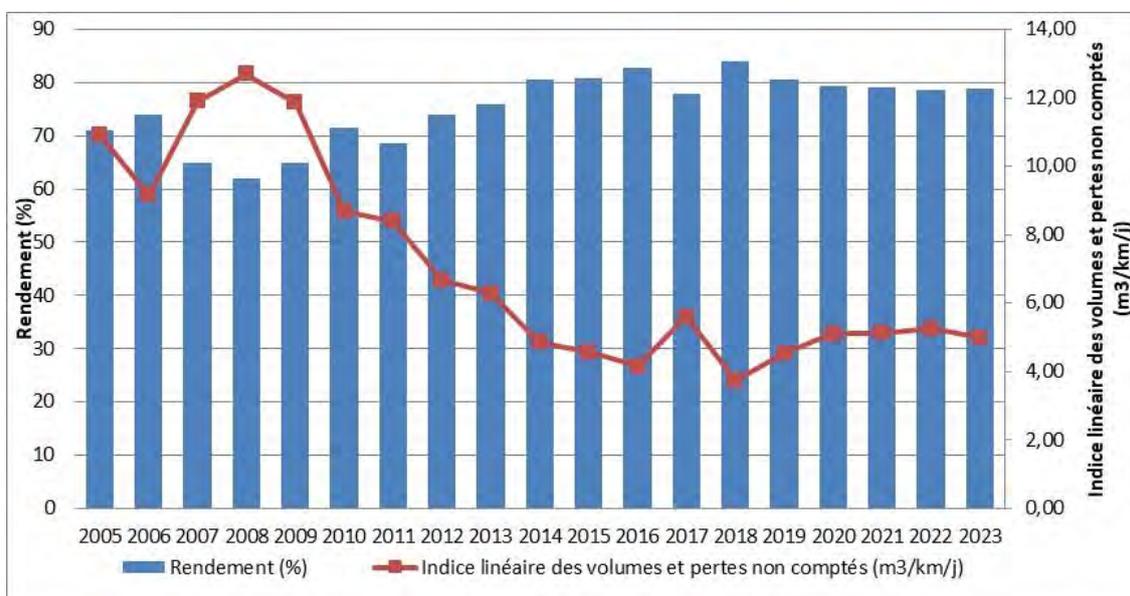


Figure 15 : **Evolution du rendement et de l'indice linéaire des volumes et pertes depuis 2005**

Le rendement a légèrement augmenté par rapport à 2022, il est de l'ordre de 78,8 % en 2023 et l'ILP de 4,97 m<sup>3</sup> en 2023 d'eau « perdu » par jour et par km de réseau est en baisse par rapport à 2022.

Le nombre d'abonné par km pour la CCLVD est de 64,7 ab/km (considéré comme urbain), l'ILP est donc acceptable.

Source : ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF 2005-2007

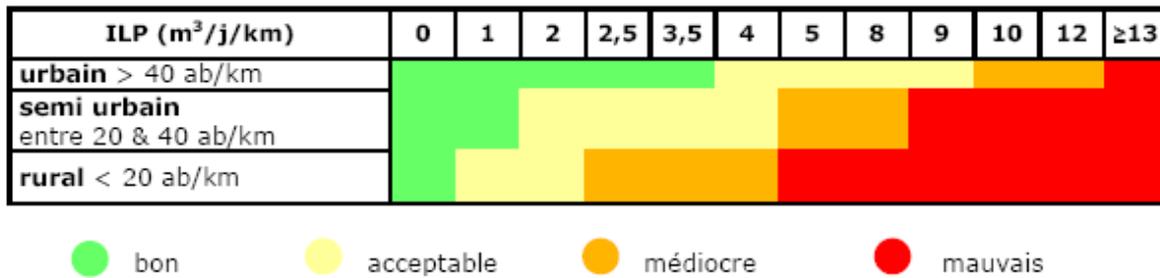


Figure 16 : Catégorie de l'ILP

### 2.3.3 ANALYSE REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27/01/2012 fixe un rendement minimum de 85 % ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, le résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de l'indice linéaire de consommation.

Dans le cas où ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions incluant un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution d'eau et indiquant les secteurs ayant fait l'objet de recherches de pertes d'eau par des réseaux de distribution ainsi que les réparations effectuées doit être établi. En cas de non réalisation du plan d'actions, le doublement du taux Agence de l'Eau de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée.

**Appliqué à la Communauté de Communes, le rendement de 85 % n'est pas atteint, la valeur à respecter au minimum est de 68,8 %, cette valeur est atteinte pour 2023.**

## 2.4 VOLUMES ACHETÉS

### 2.4.1 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Une convention de vente d'eau liait les Communautés de Communes du Liancourtois et du Clermontois depuis le 02 avril 1980, pour une durée de 10 ans reconductible successivement par période de 5 ans. En 2009, la Communauté de Communes du Clermontois a souhaité renégocier les modalités de cette convention sur les plans quantitatifs et financiers.

La nouvelle convention signée en 2010 pour une durée de 2 ans, définissait l'achat des volumes suivants : 150.000 m<sup>3</sup> en 2010 et 120.000 m<sup>3</sup> en 2011.

Le prix du m<sup>3</sup> était de 0,5731€ HT/m<sup>3</sup> (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

**L'interconnexion, située route d'Uny à Rantigny, est fermée depuis le 22/12/2011, elle ne servirait qu'en secours.**

### 2.4.2 AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

L'interconnexion par la rue de Nogent à Laigneville avec l'ACSO (Agglomération Creil Sud-Oise, ex CAC) a été mise en service le 29/01/2014 (apport de l'ordre de 100.000 à 150.000 m<sup>3</sup>/an). Une convention de vente d'eau a été signée entre l'ACSO et la CCLVD.

Le prix de l'eau étant de 0,4110 € HT / m<sup>3</sup> au 31/12/2022 (hors redevance prélèvement Agence de l'Eau).

Le volume acheté pour 2023 est de 111.543 m<sup>3</sup> (+ 0,8 % / 2022) soit 306 m<sup>3</sup>/j en moyenne.

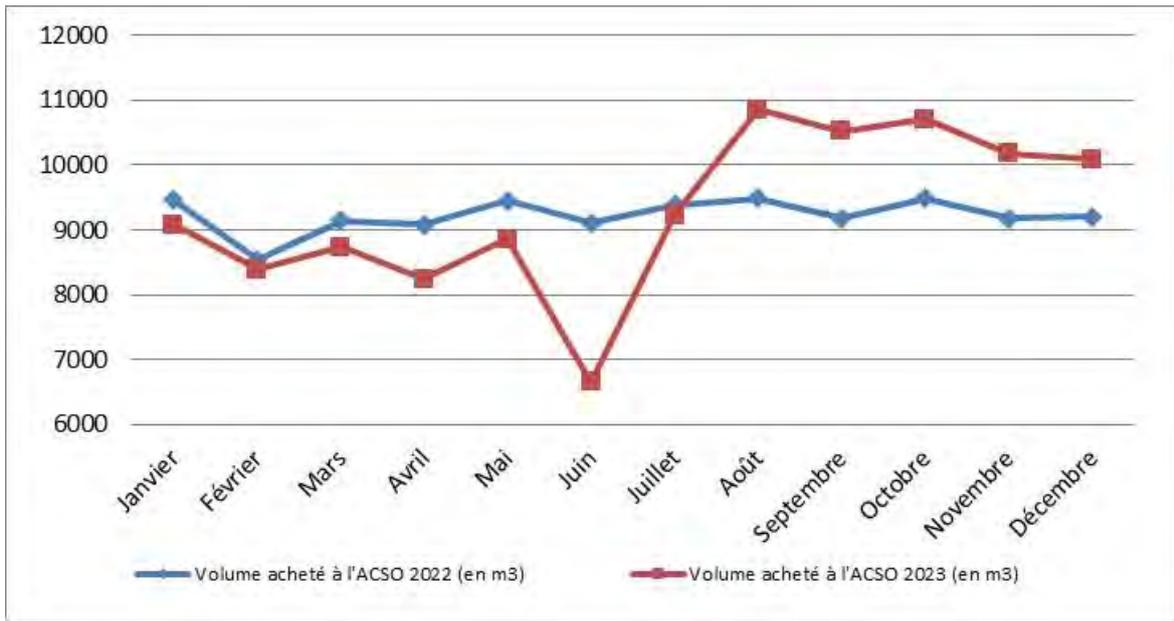


Figure 17 : **Volumes achetés à l'ACSO** en 2022 et 2023

## 2.5 FORAGES

### 2.5.1 CAPACITE DE PRELEVEMENT

L'arrêté préfectoral portant renouvellement d'autorisation concernant le prélèvement d'eau du champ captant sur la commune de Labruyère a été renouvelé pour une durée de 15 ans.

Le volume annuel maximum autorisé est de 1.600.000 m<sup>3</sup>/an **jusqu'au 31 décembre 2029** (1.800.000 m<sup>3</sup>/an autorisé sur l'arrêté précédent).

Le volume journalier doit être de 4.380 m<sup>3</sup>/j (4900 m<sup>3</sup>/j sur le précédent arrêté) **en débit d'exploitation moyen sur l'année**.

Le fonctionnement du champ captant de Labruyère préconisé par l'hydrogéologue est un pompage de l'ordre de 19 à 20 h/j avec un débit horaire de 240 m<sup>3</sup>/h.

Dans le cadre du SAGE Oise Aronde, un Volume Maximal Prélevable d'objectif (VMPO) a été fixé à 1 300 000 m<sup>3</sup>/an à l'horizon 2021 (volume non réglementaire mais d'objectif).

### 2.5.2 DESCRIPTIONS DES FORAGES

Le champ captant de Labruyère exploite l'aquifère de la craie du Crétacé supérieur dans un secteur où celui-ci est alimenté par drainance verticale par celui des sables de Bracheux. Les caractéristiques chimiques de ces deux nappes sont différentes et la **qualité des eaux brutes prélevées dépend de l'importance relative des apports** de chacun des deux aquifères (notamment la concentration en fer).

Depuis le 08/12/2009, les nouvelles installations sont en service. Il existe une rotation entre les forages F1, F2bis, F7, F9, F10, avec 4 forages en fonctionnement simultanément.



Figure 18 : F1 et F2bis



Figure 19 : F7 et F9



Figure 20 : F10

Le débit unitaire par forage est de 60 m<sup>3</sup>/h, le débit horaire maximum est de 240 m<sup>3</sup>/h pouvant aller à 300 m<sup>3</sup>/h en mode manuel (surpresseur en entrée de la station de déferrisation).

Le forage F8 a été abandonné au vu des taux de fer et de sulfates mesurés. Un diagnostic général des captages a été confié à SADE FORAGES en 2020. Leurs conclusions pour le forage F11 est que cet ouvrage ne peut **être utilisé de par sa mauvaise qualité d'eau liée à des contaminations naturelles et non anthropiques**. Ils conseillent cependant de ne pas le reboucher et de le garder comme un point de mesure des niveaux de nappe (piézomètre), la Communauté de communes doit se positionner en 2022 sur ce sujet.



Figure 21 : F11

Les forages F4, F5 ont été rebouchés.

Les forages F1, F2bis et F7 ont fait l'objet d'une réhabilitation (nettoyage, inspections caméra) fin 2009.

Le forage F10 a fait l'objet d'une acidification en septembre 2010, de nouveau en avril 2014 puis en novembre-décembre 2020.

Le forage F9 a fait l'objet d'une régénération en 2019, et le F1 en 2021.

	Capacité	Profondeur	Date de mise en service
Forage F1	60 m <sup>3</sup> /h	25,5 m	1965 réhabilité en 2009
Forage F2 bis	60 m <sup>3</sup> /h	38 m	1989 réhabilité en 2009
Forage F4	<i>Rebouché</i>		
Forage F5	<i>Rebouché</i>		
Forage F7	60 m <sup>3</sup> /h	50 m	1992 réhabilité en 2009
Forage F8	<i>Abandonné</i>		
Forage F9	60 m <sup>3</sup> /h	45 m	2008
Forage F10	60 m <sup>3</sup> /h	45,5 m	2008
Forage F11	60 m <sup>3</sup> /h	45 m	2008

Tableau 9 : Tableau récapitulatif

### 2.5.3 INTERVENTIONS MAJEURES / TRAVAUX / ETUDES 2023

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2023 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement des sondes piezométriques de tous les forages	VEOLIA	9.801 € HT
Renouvellement de la pompe de forage du F9	VEOLIA	13.808,52 € HT
Renouvellement de la pompe de forage du F7	VEOLIA	<b>13.808,52 € HT</b>
Etude de productivité / niveaux de nappe	SADE	3.900 € HT
Essai de pompage par palier des forages	VEOLIA / SADE	<b>10.968,59 € HT</b>
	Total	<b>52.286,63 € HT</b>

Tableau 10 : Bilan financier des interventions aux forages 2023



Figure 22 : Renouvellement de la pompe du F9 (VEOLIA)



Figure 23 : Renouvellement de la pompe du F7 (VEOLIA)

En 2023, la CCLVD a missionné la société SADE pour une étude de productivité des forages et des essais de pompage par palier. Cette étude a conclu à une baisse de productivité modérée des forages F1, F2bis et F7 et une baisse significative de productivité des forages F9 et F10. Ces 2 forages seront amenés à être régénérés en 2024.

## 2.5.4 ANALYSES

### 2.5.4.1 Fer

Le paramètre le plus contraignant sur les forages en terme de qualité est le fer.

Les analyses d'exploitation sur le paramètre fer des différents forages sont les suivantes :

	2022	2023
Forage F1	0,072 mg/l	0,115 mg/l
Forage F2 bis	0,005 mg/l	0,001 mg/l
Forage F7	0,032 mg/l	0,032 mg/l
Forage F9	0,804 mg/l	1,139 mg/l
Forage F10	1,137 mg/l	1,787 mg/l
<b>Entrée d'usine</b>	0,026 mg/l	0,016 mg/l
<b>Sortie d'usine</b>	0,014 mg/l	0,014 mg/l

Tableau 11 : Résultats des analyses de fer

Les teneurs en fer sont les plus élevées au niveau des forages F9 et F10. Le F10 a fait pourtant l'objet d'une régénération en fin d'année 2020 et le F9 en début d'année 2019. Ces 2 forages devraient être de nouveau régénérés en 2024.

La référence de qualité du fer sur l'eau potable est de 0,2 mg/l soit 200 µg/l.

### 2.5.4.2 Manganèse

	2022	2023
Forage F1	0 µg/l	0,46 µg/l
Forage F2 bis	0 µg/l	0 µg/l
Forage F7	0,26 µg/l	0,46 µg/l
Forage F9	19 µg/l	17 µg/l
Forage F10	0,7 µg/l	1,69 µg/l
<b>Entrée d'usine</b>	0 µg/l	0 µg/l

Tableau 12 : Résultats des analyses de manganèse

La teneur en manganèse est la plus élevée sur le F9.

La référence de qualité du manganèse sur l'eau potable est de 50 µg/l.

### 2.5.4.3 Conductivité

	2022	2023
Forage F1	794 µS/cm	831 µS/cm
Forage F2 bis	817 µS/cm	827 µS/cm
Forage F7	785 µS/cm	774 µS/cm
Forage F9	794 µS/cm	813 µS/cm
Forage F10	895 µS/cm	901 µS/cm
<b>Entrée d'usine</b>	850 µS/cm	865 µS/cm

Tableau 13 : Résultats des analyses de conductivité

La référence de qualité de la conductivité sur l'eau potable est de 180 à 1000 µS/cm.

### 2.5.4.4 Sulfates

	2022	2023
Forage F1	92 mg/l	96 mg/l
Forage F2 bis	93 mg/l	82 mg/l
Forage F7	67 mg/l	63 mg/l
Forage F9	110 mg/l	102 mg/l
Forage F10	135 mg/l	121 mg/l
<b>Entrée d'usine</b>	102 mg/l	96 mg/l

Tableau 14 : Résultats des analyses de sulfate

La teneur en sulfate est la plus élevée sur le F10.

La référence de qualité des sulfates sur l'eau potable est de 250 mg/l.

## 2.5.5 TEMPS DE FONCTIONNEMENT

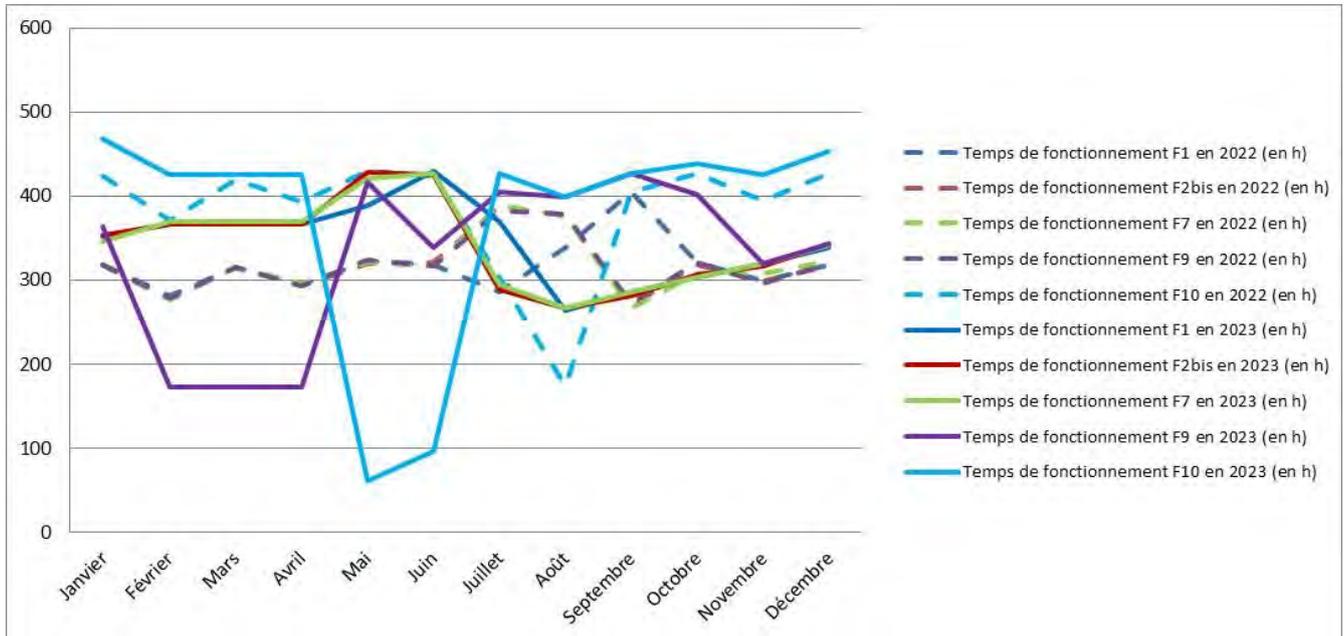


Figure 24 : Temps de fonctionnement de chaque forage en 2022 et en 2023

Le temps moyen de pompage 2023 est en hausse par rapport à 2022, + 5 % (347 h/forage/mois en 2023 et 331 h/forage/mois en 2022). Malgré la baisse du volume puisé en 2023, les forages F9 et F10 étant en baisse de productivité, les forages doivent fonctionner plus longtemps pour atteindre le même volume.

## 2.5.6 VOLUMES ET DEBITS PAR FORAGE

	2022		2023	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Forage F1	233.715 m <sup>3</sup>	61,3 m <sup>3</sup> /h	243.858 m <sup>3</sup>	60,7 m <sup>3</sup> /h
Forage F2 bis	248.642 m <sup>3</sup>	65,4 m <sup>3</sup> /h	247.007 m <sup>3</sup>	64,6 m <sup>3</sup> /h
Forage F4	Rebouché			
Forage F5	Rebouché			
Forage F7	261.240 m <sup>3</sup>	68,7 m <sup>3</sup> /h	249.267 m <sup>3</sup>	60,6 m <sup>3</sup> /h
Forage F8	Abandonné			
Forage F9	214.750 m <sup>3</sup>	56,1 m <sup>3</sup> /h	232.122 m <sup>3</sup>	63,1 m <sup>3</sup> /h
Forage F10	296.365 m <sup>3</sup>	61,3 m <sup>3</sup> /h	202.026 m <sup>3</sup>	58 m <sup>3</sup> /h
Forage F11	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup> /h	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup> /h

	2022		2023	
	Volumes puisés	Débits horaires moyens	Volumes puisés	Débits horaires moyens
Total	1.254.712 m <sup>3</sup>	/	1.174.280 m <sup>3</sup>	/

Tableau 15 : Volumes par forages

Les volumes pompés sont les plus importants sur les forages F2bis et F7. En effet, ces 2 forages ont les meilleures productivités.

Le F10 présente la productivité la plus faible et donc le volume pompé le plus faible. Il a été régénéré en avril-décembre 2020 avec changement de pompe. Une nouvelle régénération est envisagée en 2024.

Le débit moyen par forage est de 61,4 m<sup>3</sup>/h en 2023 contre 62,5 m<sup>3</sup>/h en 2022.

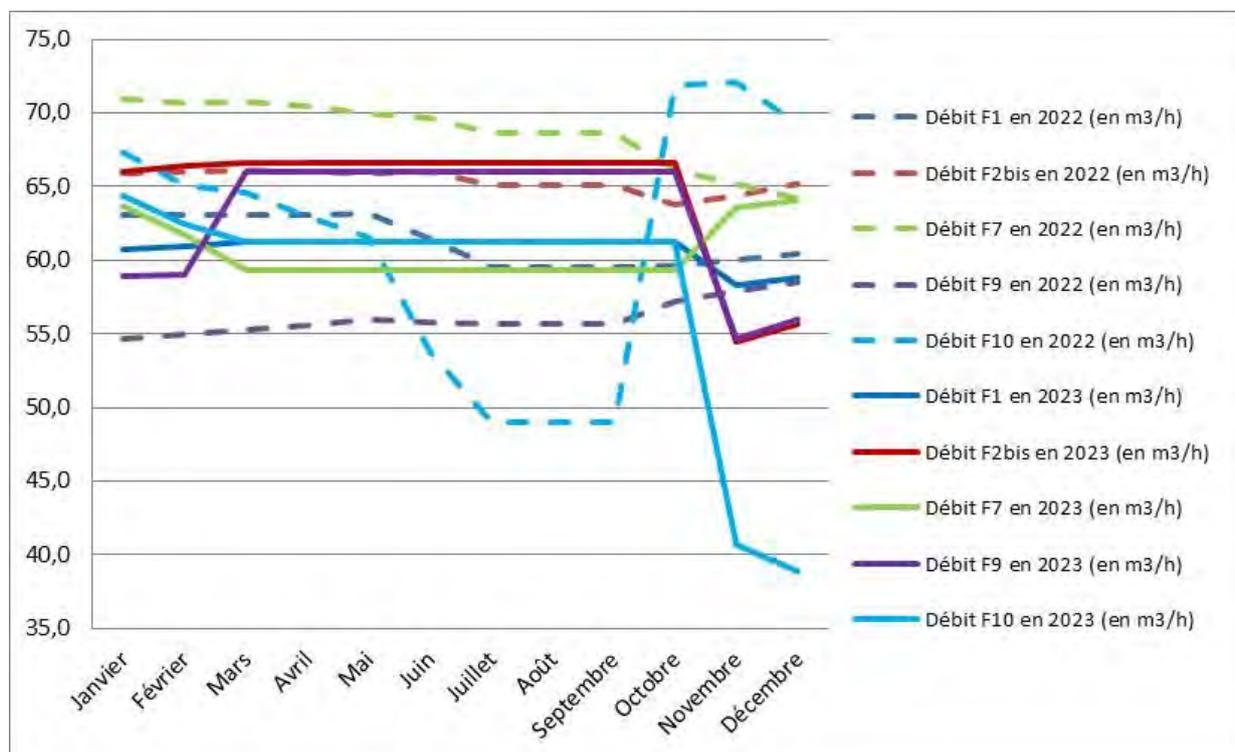


Figure 25 : Evolution du débit horaire de chaque forage en 2022 et en 2023

Le graphique précédent montre que les débits des forages varient en 2023 en moyenne entre 39 m<sup>3</sup>/h (F10) et 67 m<sup>3</sup>/h (F2bis) en 2023.

En théorie, les forages sont équipés des mêmes pompes produisant le même débit : 60 m<sup>3</sup>/h/forage. En pratique, **les forages ne donnent pas les mêmes débits selon leur productivité (qualité de l'eau, fissuration de la craie), leur configuration hydraulique, la hauteur de nappe.**

## 2.5.7 VOLUMES GLOBAUX DES RESSOURCES PROPRES

	Volume moyen journalier (en m <sup>3</sup> /j)		Volume mensuel (en m <sup>3</sup> /mois)	
	2022	2023	2022	2023
Janvier	3.536	3.794	109.614	117.622
Février	3.915	4.201	95.119	106.614
Mars	3.473	3.439	107.662	106.614
Avril	3.331	3.157	99.940	94.718
Mai	3.504	3.269	108.619	101.341
Juin	3.444	3.386	103.322	101.583
Juillet	3.397	2.990	105.301	92.698
Août	3.268	2.658	101.317	82.397
Septembre	3.431	2.966	102.923	88.972
Octobre	3.545	2.989	109.906	92.661
Novembre	3.421	3.040	102.632	91.191
Décembre	3.495	3.157	108.357	97.870
Moyenne	3.480	3.254	104.559	97.857

Tableau 16 : Volumes globaux des ressources propres

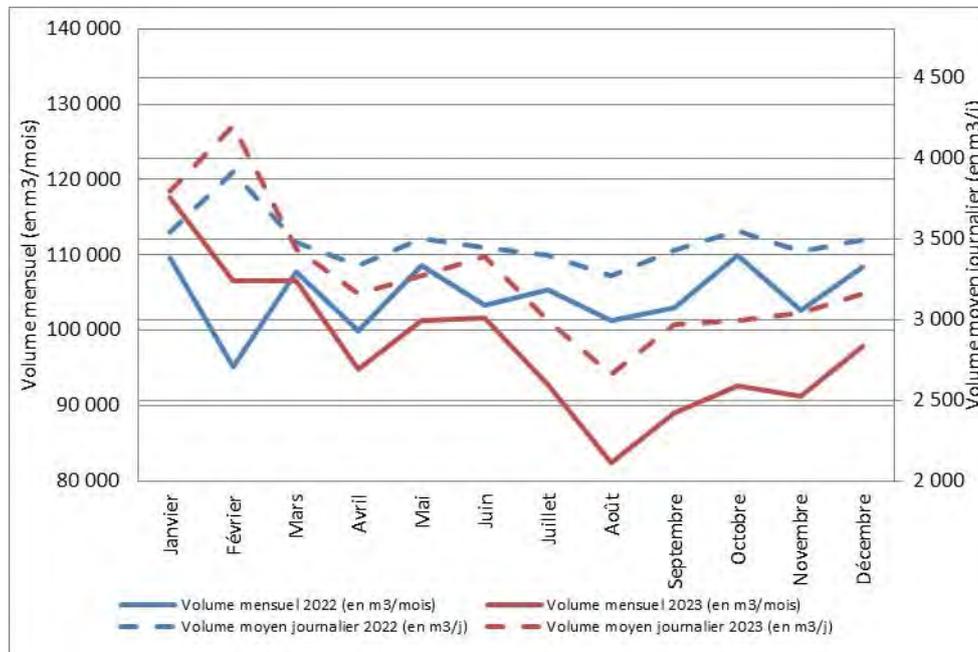


Figure 26 : Evolution des volumes des forages en 2022 et en 2023

Les volumes journaliers et mensuels 2023 sont légèrement en baisse par rapport à 2022. Le volume maximum est observé au mois de janvier 2023, le minimum au mois d'août 2023.

## 2.5.8 VOLUMES GLOBAUX AVEC LES RESSOURCES EXTERIEURES

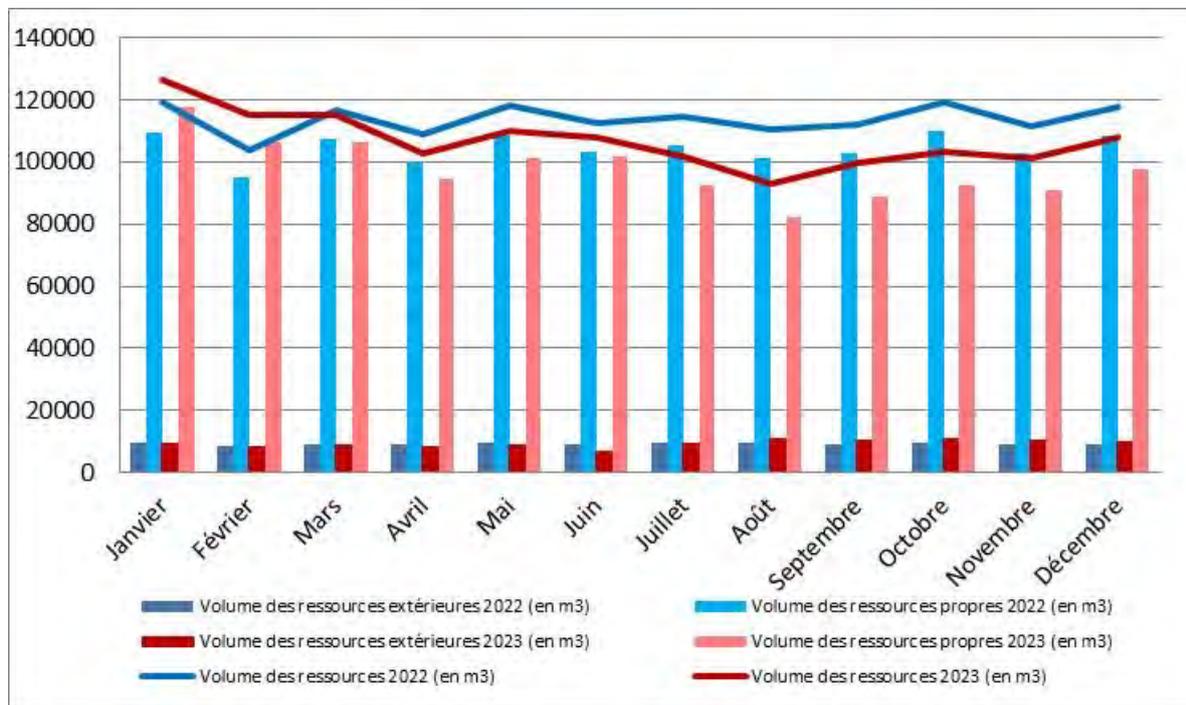


Figure 27 : Evolution des ressources propres et extérieures en 2022 et en 2023

En 2023, on note une stabilité des ressources extérieures.

Le volume des ressources globales sur cette année 2023 est en baisse par rapport à 2022 (- 5,83 %).

## 2.5.9 ENERGIE

	2022	2023
Janvier	77.851	82.490
Février	67.837	75.226
Mars	76.214	74.662
Avril	70.750	70.027
Mai	76.379	76.046
Juin	75.068	75.026
Juillet	78.184	71.737
Août	73.875	63.740
Septembre	71.726	67.512

	2022	2023
Octobre	76.167	69.345
Novembre	70.403	67.678
Décembre	75.541	73.493
Total	889.995	866.982
Moyenne	74.166	72.249
Ratio (kW/m <sup>3</sup> pompé)	0,71	0,74

Tableau 17 : Consommation énergétique des forages (en kWh)

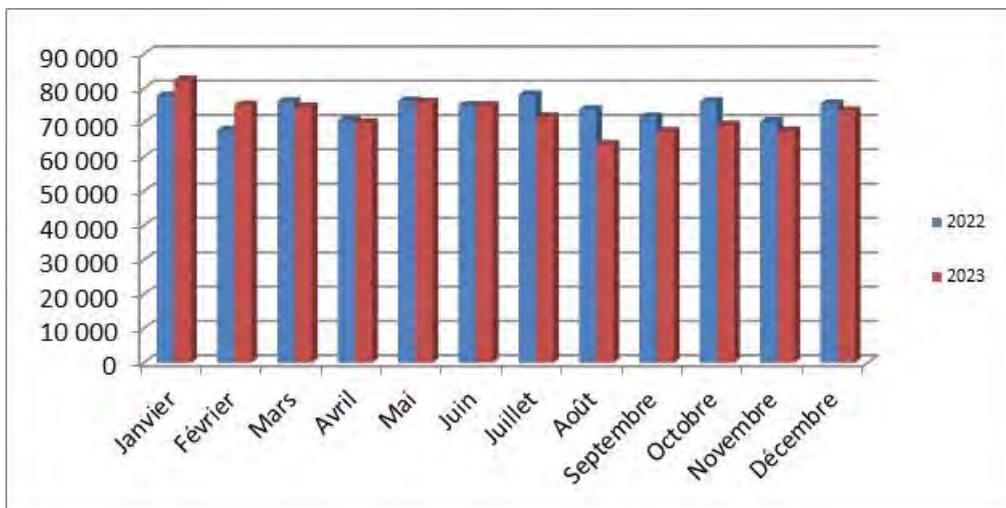


Figure 28 : Evolution de la consommation énergétique sur les forages en 2022 et en 2023

**L'énergie** électrique consommée en 2023 par les forages est moins élevée **qu'en** 2022 puisque le volume puisé aux forages a baissé.

## 2.5.10 HAUTEURS DE NAPPE

Les hauteurs de nappe varient beaucoup sur le champ captant.

Quand les pompes sont à l'arrêt, la nappe est à son niveau naturel (niveau statique). Quand les pompes sont en fonctionnement, la nappe forme un cône de rabattement autour du forage (niveau dynamique).

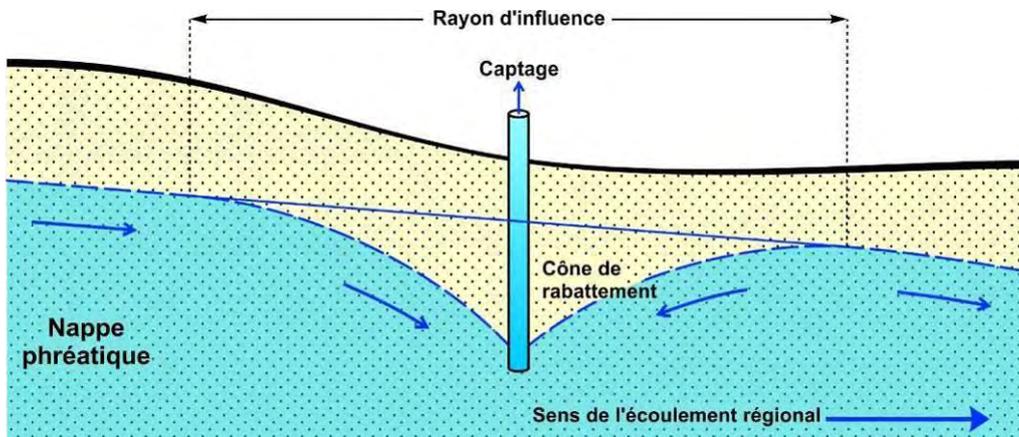


Figure 29 : Cône de rabattement de nappe

Des sondes situées au-dessus des pompes dans les forages sont relevées de manière automatique toutes les 10 minutes.

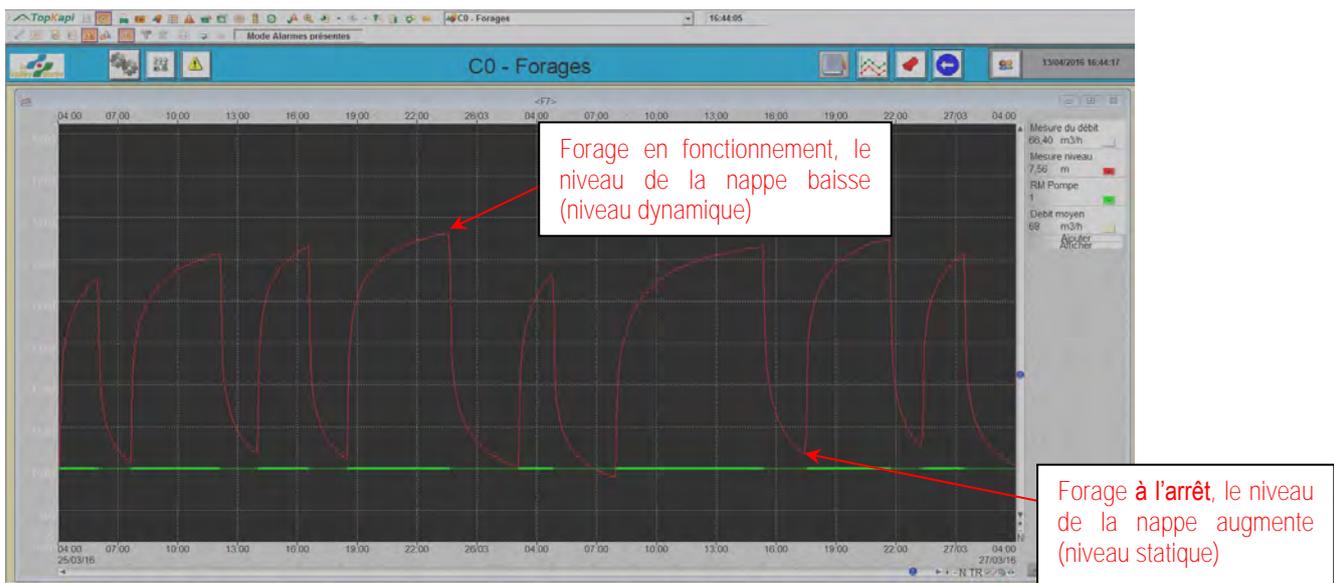


Figure 30 : Exemple de relevé sur le forage F7

Le niveau indiqué par la supervision est le niveau par rapport au terrain naturel. Plus il est haut, plus la nappe est basse.

Les sondes sont installées à 20 mètres de profondeur dans les forages.

## 2.5.11 PROTECTION DE LA RESSOURCE

La protection de la ressource est assurée par différents types d'actions :

- Disposer des approvisionnements de secours en cas de pollution grave du champ captant de Labruyère : c'est l'objectif de la future interconnexion avec l'Agglomération Creil Sud Oise. L'actualisation du schéma

directeur d'eau potable qui a été réalisée en 2012, avait pour principale réflexion la sécurisation de la ressource.

- Instaurer des périmètres de protection de la ressource :

Concernant les périmètres de protection, l'hydrogéologue agréé a été re-missionné en octobre 2013 pour redéfinir les périmètres de protection rapproché et éloigné en prenant en compte la réalisation de l'étude de bassin d'alimentation de captage et diminuer ainsi le périmètre de protection rapproché. Ces périmètres de protection ont fait l'objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. Le dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été déposé en 2015 afin de finaliser l'acquisition des terrains pour ceux qui ne peuvent pas être acquis à l'amiable. Le commissaire enquêteur a été désigné en 2016 et l'enquête publique liée à la DUP a eu lieu du 10/01/2017 au 11/02/2017. **L'arrêté de DUP a été pris le 12/05/2017 par la Préfecture.** Les périmètres de protection sont donc effectifs depuis le 12/05/2017.

Il n'y a pas eu d'acquisition amiable supplémentaire des terrains constituant le périmètre de protection immédiat des forages de Labruyère en 2023. Il reste 12 parcelles à acquérir sur 57.

La procédure d'expropriation pour finaliser l'acquisition a démarré en 2020 par la prise d'une délibération au conseil communautaire du 02/06/2020. Suite à l'arrêté de cessibilité pris par la Préfecture de l'Oise le 05/05/2022, le juge des expropriations du Tribunal judiciaire de Beauvais a rendu son ordonnance **d'expropriation le 22/06/2023.** Après notification par recommandé de ces 2 documents à l'ensemble des propriétaires concernés, la Cour de cassation a été saisie dans les délais impartis et a rendu son certificat de non-pourvoi en date du 07/02/2024. Nous avons ensuite saisi le 26/02/2024 le service de publicité foncière de Beauvais afin de faire **enregistrer l'ordonnance d'expropriation** ; depuis plusieurs échanges ont eu lieu pour des rectificatifs. **Lorsque l'enregistrement sera effectif, il ne restera qu'à mandater les sommes dues aux parties pour que la propriété de la communauté de communes soit effective.**

La carte des périmètres de protection rapproché et éloigné approuvée par enquête publique est présentée ci-après.

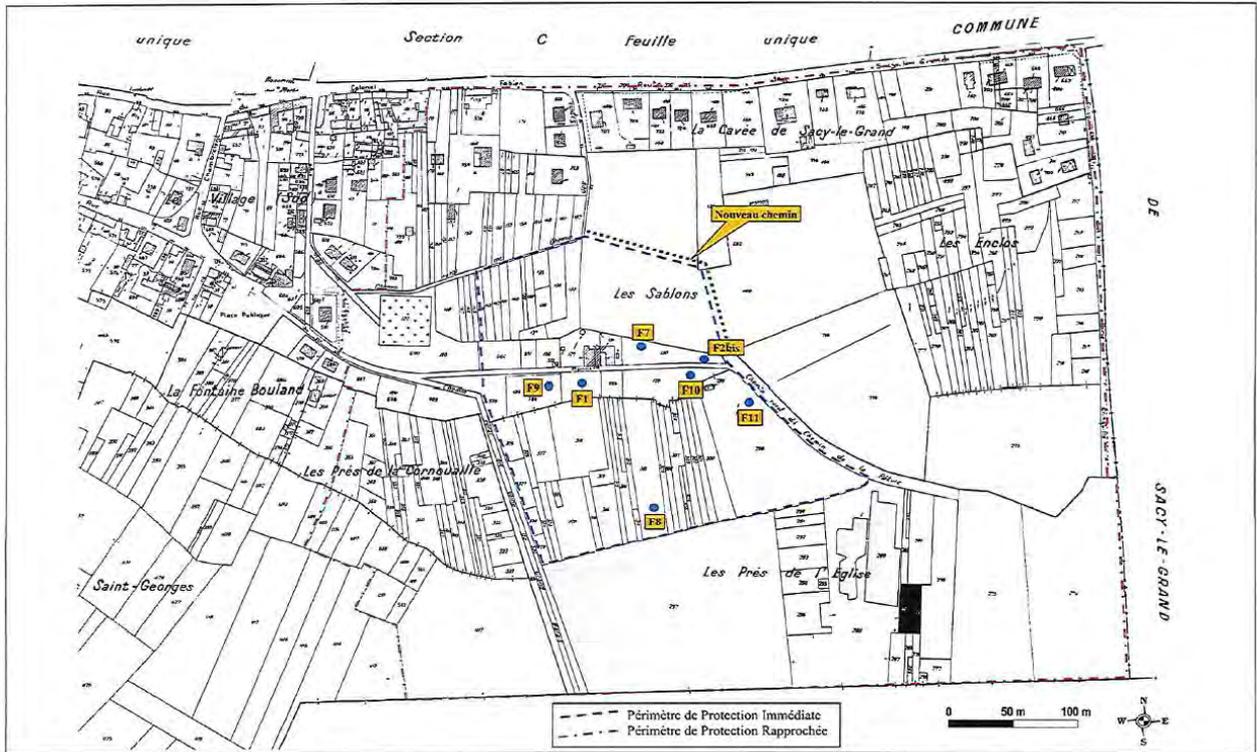


Figure 31 : Carte du périmètre de protection rapprochée

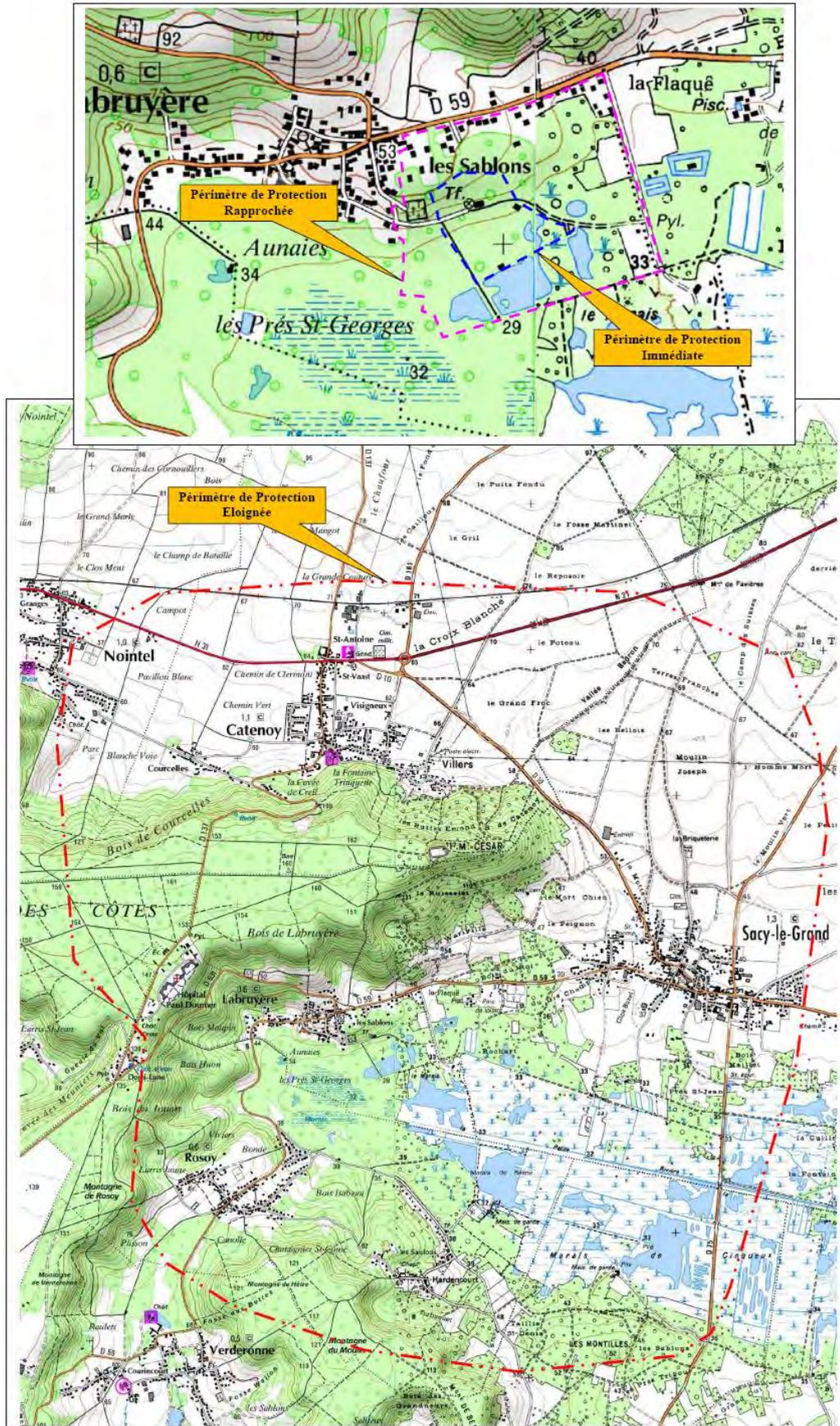


Figure 32 : : Carte du périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée

- Définition du bassin d'alimentation de captage :  
 Le périmètre du bassin d'alimentation de captage (BAC) est présenté ci-dessous. Suite à l'étude BAC, une animation a été lancée en 2014 afin d'animer la mise en œuvre des actions auprès de tous les acteurs (industriels, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités, particuliers). Il fait l'objet d'un rapport d'activités dédié annexé au présent rapport annuel. Le périmètre du BAC couvre partiellement ou en totalité 16 communes. Il présente une surface de 6562 ha, l'occupation du sol du bassin d'alimentation de captage (BAC) est la suivante :
- Les zones agricoles (4234,6 ha, soit 64,5%) et les boisements (1522,8 ha, soit 23,2%) dominent. Viennent ensuite les zones urbanisées (362,9 ha, soit 5,5%), le marais de Sacy-le-Grand (330,4 ha, soit 5,0%) et les zones industrielles et artisanales (111,8 ha, où 1,7%).
- Les zones agricoles comprennent des terres arables (3996,3 ha) et des prairies (209,1 ha). Ces dernières sont localisées au pourtour Nord du marais de Sacy-le-Grand ainsi qu'au pied du Bois des Côtes. Les boisements dominent dans la partie sud du BAC et protègent la ressource en eau.

Communes	Présence à l'intérieur du BAC
Epineuse	Totalité
Catenoy	Totalité
Labruyère	Totalité
Rosoy	Totalité
Bailleul-le-Soc	Partielle
Fouilleuse	Partielle
Maimbeville	Partielle
Avrigny	Partielle
Sacy-le-Grand	Partielle
Nointel	Partielle
Bailleval	Partielle
Liancourt	Partielle
Verderonne	Partielle
Angicourt	Partielle
Cinqueux	Partielle
Monceaux	Partielle

Tableau 18 : Liste des communes présentes dans le BAC

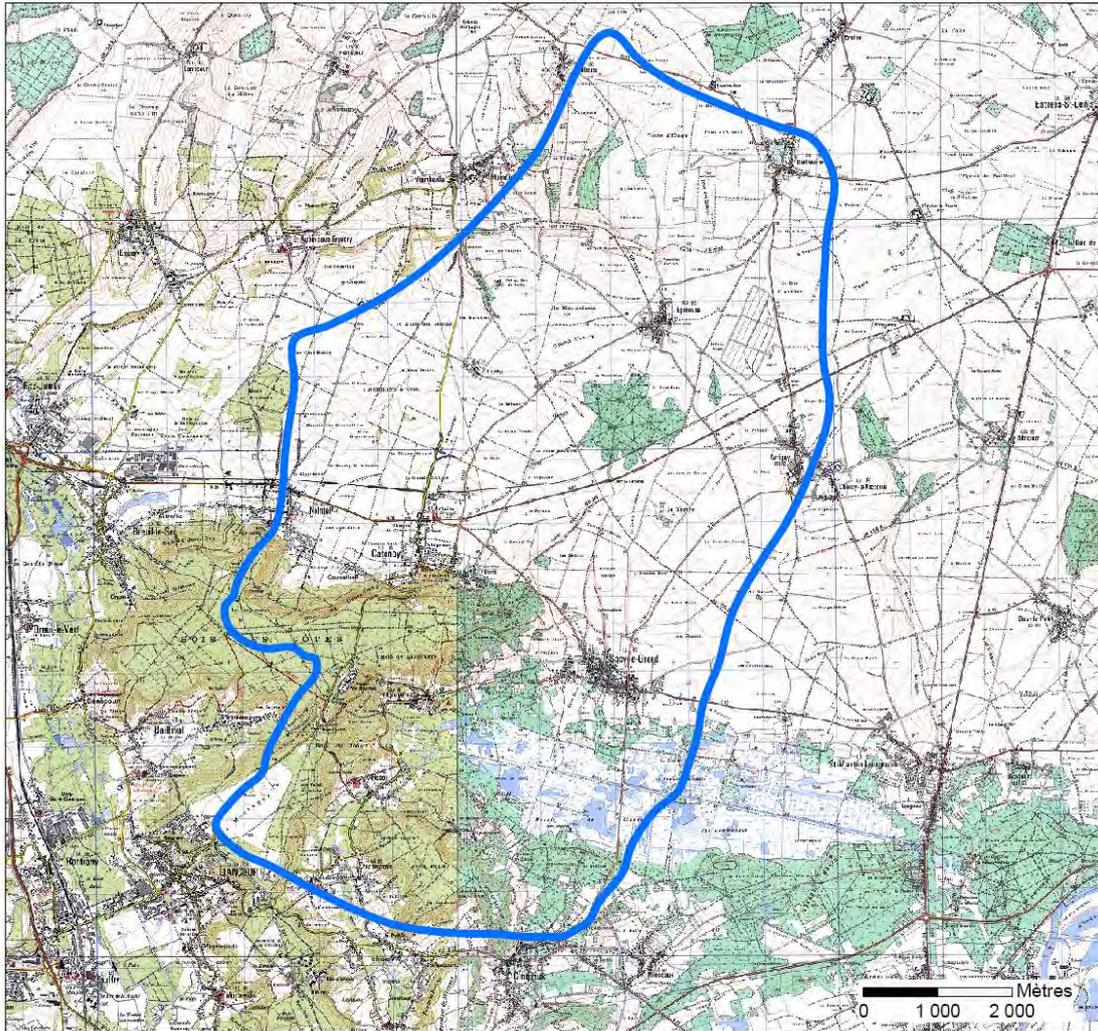


Figure 33 : : Carte du périmètre de protection éloignée

En 2023, les études et les travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que l'animation BAC se sont poursuivis. Le rapport de l'animation BAC est joint en annexe. Une nouvelle animatrice dédiée à l'animation agricole a été recrutée en novembre 2020, le périmètre d'animation s'est agrandi puisqu'en plus du BAC de Labryère – Sacy-le-Grand, les BAC de la Plaine d'Estrées ont été rajoutés.

En 2019, une étude a été menée par Utilities Performance sur l'ancienne décharge située sur le périmètre rapproché des captages de Labryère. Ainsi, le 05 septembre des sondages ont été réalisés. Les résultats indiquent que des polluants sont présents mais leur concentration ne semble pas problématique. Un suivi via des piézomètres sur 5 ans est tout de même recommandé. Il reste à mettre en place **mais dépend de l'obtention** de subventions potentielles.

## 2.6 TRAITEMENT DE L'EAU

### 2.6.1 DESCRIPTION

- Depuis le 08/12/2009, la nouvelle station de déferrisation par filtres est en service.  
Année de construction : 2007 à 2009  
Capacité maximale : 240 m<sup>3</sup>/h, possibilité de fonctionner en manuel à 300 m<sup>3</sup>/h



Figure 34 : Usine de déferrisation

- Jusqu'en 2017 la chloration automatique était asservie au débit d'entrée pour permettre le traitement du fer, et en sortie afin d'assurer au niveau du château d'eau de Labruyère un taux de chlore de 0,3 mg/l (obligation réglementaire liée au plan vigipirate). Cet asservissement au débit a été remplacé par injection automatique d'un volume fixe en 2018. En effet, le débit variant peu et l'asservissement au débit nécessitant des appareils complexes à renouveler, celui-ci a été abandonné.
- Analyses régulières des taux de chlore et de fer.

### 2.6.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2023

Les principaux aménagements et travaux sur les forages en 2023 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement de la sonde de mesure de chlore	VEOLIA	1.887,29 € HT
Renouvellement de l'hydroéjecteur	VEOLIA	1.611,62 € HT
Fourniture d'un hydroéjecteur en stock	VEOLIA	1.611,62 € HT
	Total	5.110,53 € HT

Tableau 19 : Bilan financier des interventions à l'usine 2023

## 2.7 RESERVOIRS

Volume total stockage utilisé : 3.000 m<sup>3</sup>

La CCLVD dispose de 6 réservoirs situés en 5 points différents :

Réservoirs	Volume	Commentaires
Liancourt	2 x 750 m <sup>3</sup>	En service
Laigneville 1	2 x 1 000 m <sup>3</sup>	Plus en service
Monchy Saint Eloi	Fermé	Plus en service
Rantigny	1 000 m <sup>3</sup>	Plus en service
Laigneville 2	Fermé	Plus en service
Labruyère	400 m <sup>3</sup>	Démoli en 2020
Labruyère	1500 m <sup>3</sup>	En service

Tableau 20 : Inventaire des réservoirs

Le réservoir **de stockage (château d'eau de 1.500 m<sup>3</sup>)** situé à Labruyère a été mis en service en décembre 2009. Entre le 08/12/2009 et le 02/11/2010, les réservoirs de Liancourt ont été **by-passés**. Ils ont fait l'objet d'une réhabilitation de mars à juin 2010 (canalisations et génie civil). Ils ont été remis en service début novembre 2010.



Figure 35 : Réservoirs semi-enterrés de Liancourt (2 x 750 m<sup>3</sup>)

Depuis fin 2020, le stockage n'est plus que de 3.000 m<sup>3</sup> (puisque le réservoir de 400 m<sup>3</sup> de Labruyère a été **démoli en fin d'année 2020**).

Comme chaque année, les réservoirs de 1.500 m<sup>3</sup> et 2 x 750 m<sup>3</sup> ont été vidangés et nettoyés **en fin d'année** par le prestataire VEOLIA.



Figure 36 : Appareil de nettoyage des réservoirs

Les principaux aménagements et travaux sur les réservoirs en 2023 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Nettoyage mécanique du réservoir 1.500 m <sup>3</sup>	VEOLIA	1.512,98 € HT
Nettoyage mécanique des semi-enterrés	VEOLIA	1.512,98 € HT
Renouvellement de la sonde de niveau de la cuve extérieure du 1.500 m <sup>3</sup>	VEOLIA	625,51 € HT
	Total	3.651,47 € HT

Tableau 21 : Bilan financier des interventions aux réservoirs 2023

A noter que le 10 octobre 2023, une importante fuite sur la conduite d'alimentation des semi-enterrés dans le local a eu lieu dans le cadre du lavage des cuves. La conduite s'est déboitée, une perte d'environ 600 m<sup>3</sup> a été estimée.



Figure 37 : Fuite sur la conduite d'alimentation des semi-enterrés (10 octobre 2023)

## 2.8 POSTES DE SURPRESSION

### 2.8.1 DEMI-LUNE A LABRUYERE

Ce poste construit en 2020 alimente en eau surpressée majoritairement l'Hôpital Paul Doumer et les usagers situés à l'extrémité du hameau de la Demi-Lune.

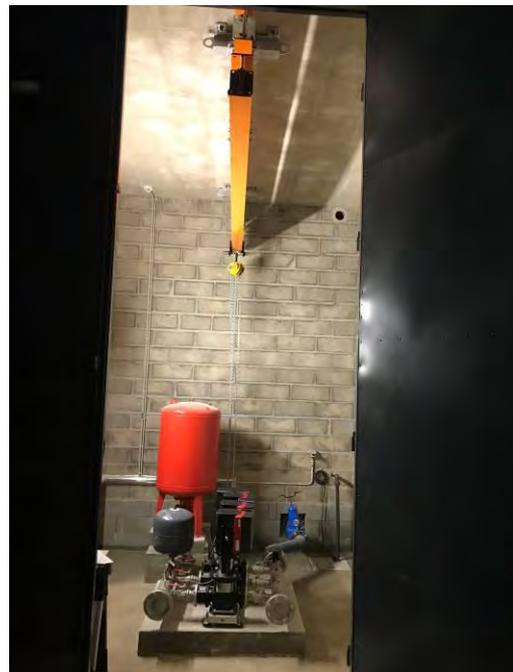


Figure 38 : Poste de surpression à Labruyère

### 2.8.2 RUE DE NOGENT A LAIGNEVILLE

Le poste de surpression situé Rue de Nogent à Laigneville (interconnexion avec l'ACSO) fonctionne habituellement sur horloge à un débit fixe de 30 m<sup>3</sup>/h (« consigne débit »).



Figure 39 : Poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville

### 2.8.3 RUE PAUL FORT A LAIGNEVILLE

Suite à des enquêtes de terrain et de mesure de pression, ce poste a été volontairement mis à l'arrêt depuis le 16/09/20 (les équipements sont toujours présents).

En effet, les abonnés du secteur du stade de Laigneville desservis par ce poste peuvent être alimentés « gravitairement » sans passer par une étape de surpression.

Le démantèlement définitif de ce poste reste à faire.



Figure 40 : Poste de surpression Rue Paul Fort à Laigneville

### 2.8.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2023

Les principaux aménagements et travaux sur les postes de surpression en 2023 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement du ballon anti-bélier du poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville	VEOLIA	3.961,66 € HT
Renouvellement du débitmètre du poste de surpression Rue de Nogent à Laigneville	VEOLIA	3.014,09 € HT
	Total	6.975,75 € HT

Tableau 22 : Bilan financier des interventions aux postes de surpression 2023



Figure 41 : Renouvellement du ballon anti-bélier – Poste de surpression à Laigneville (VEOLIA)

## 2.9 RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION

### 2.9.1 TYPE DE RESEAU

Le réseau est de type autonome principalement.

Il existe une interconnexion partielle avec la Communauté de Communes du Clermontois au niveau de **Sénécourt**, l'apport ne pouvant se réaliser que dans le sens Clermont vers la Communauté de Communes du Liancourtois. Elle a été fermée le 21/12/2011. Elle est conservée en secours.

Une interconnexion existe également avec l'Agglomération Creil Sud Oise par l'intermédiaire d'un surpresseur. Elle a été mise en service le 29/01/2014.

### 2.9.2 LINEAIRE DE RESEAU D'EAU POTABLE

	Linéaire (en ml)	
	2022	2023
Bailleval	15.456	15.516
Cauffry	15.214	15.214
Labruyère	17.269	17.269
Laigneville	27.370	27.510
Liancourt	33.906	33.936
Mogneville	8.603	8.603
Monchy Saint Eloi	11.291	11.291
Rantigny	15.212	15.212
Rosoy	3.727	3.727

	Linéaire (en ml)	
	2022	2023
Verderonne	4.702	4.702
Total	152.750	152.920

Tableau 23 : **Linéaire de réseaux d'eau potable**

Le patrimoine de canalisation eau potable a été augmenté de 230 ml sur le territoire en 2023.

Par ailleurs, la politique de suppression des conduites en amiante ciment menée par la Communauté de Communes se poursuit.

La nature du réseau varie selon les communes :

	Matériau		
	PVC / PE	Fonte	Amiante ciment
Bailleval	1.021 ml 7 %	13.995 ml 90 %	500 ml 3 %
Cauffry	2.297 ml 15 %	193 ml 1 %	12.724 ml 84 %
Labruyère	972 ml 6 %	16.297 ml 94 %	0 ml 0%
Laigneville	6.284 ml 23 %	17.257 ml 63 %	3.969 ml 14 %
Liancourt	7.068 ml 21 %	26.002 ml 77 %	866 ml 3 %
Mogneville	2.468 ml 29 %	6.135 ml 71 %	0 ml 0 %
Monchy Saint Eloi	3.090 ml 27 %	6.811 ml 60 %	1.390 ml 12 %
Rantigny	1.766 ml 12 %	12.747 ml 84 %	700 ml 5 %
Rosoy	279 ml 7 %	3.169 ml 85 %	279 ml 7 %
Verderonne	500 ml 11 %	3.735 ml 79 %	467 ml 10 %
Total	25.745 ml 17 %	106.345 ml 70 %	20.895 ml 14 %

Tableau 24 : **Type de matériaux des réseaux d'eau potable par commune**

Le matériau majoritaire sur le territoire de la Communauté de Communes est la fonte (tout type de fonte confondu : grise ou ductile) suivi de l'amiante ciment puis du PVC / PE.

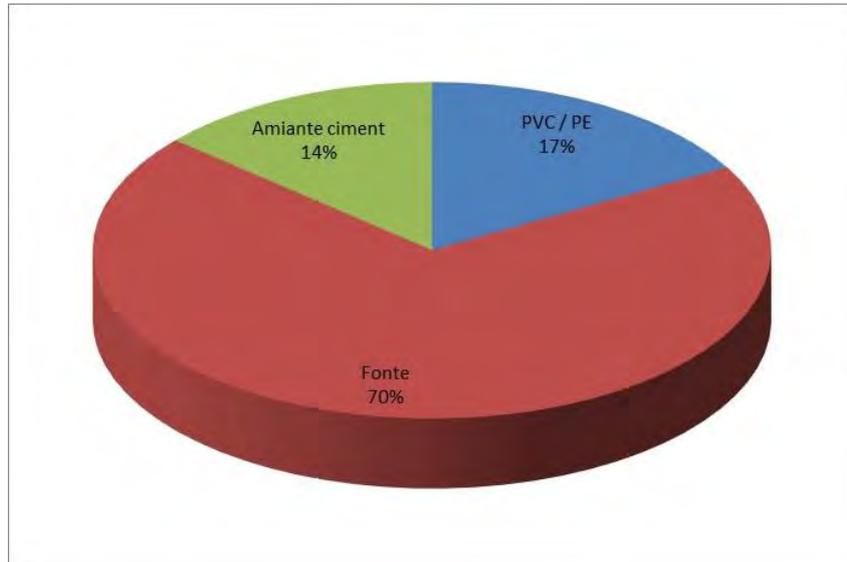


Figure 42 : Répartition des matériaux

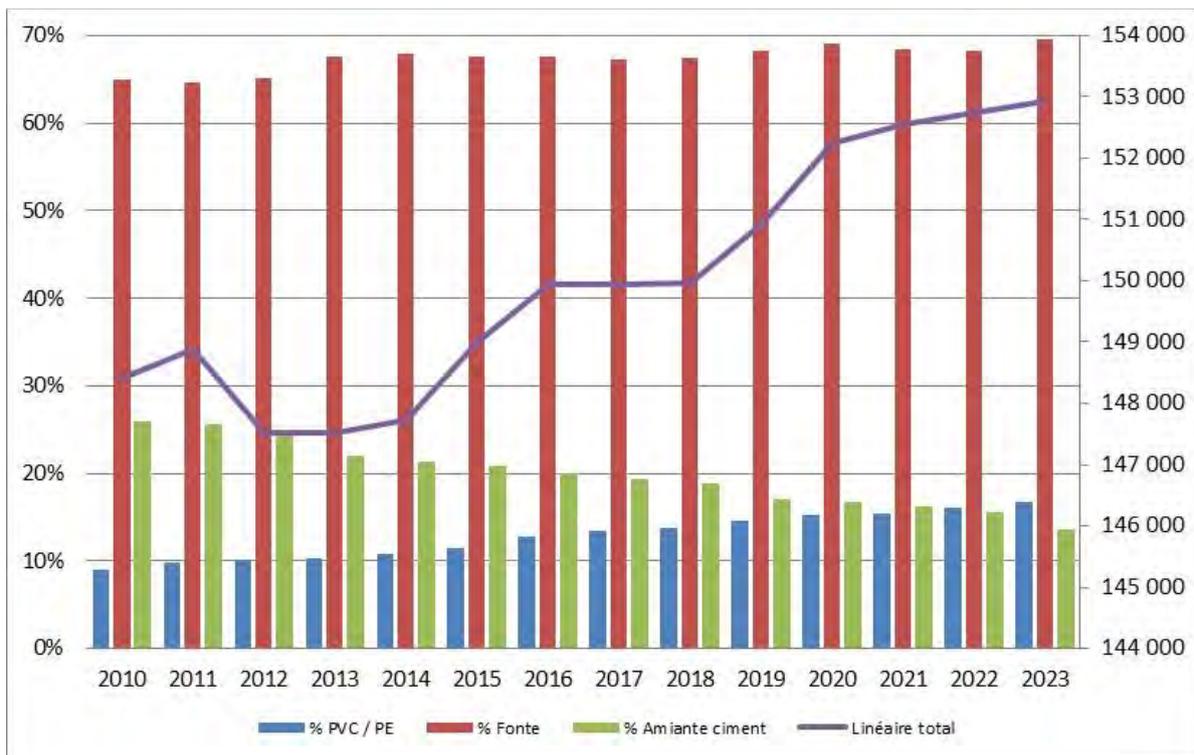


Figure 43 : Evolution de la répartition des matériaux depuis 2010

### 2.9.3 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE CREATION DE RESEAU 2023

	Linéaire 2022	Travaux de renouvellement 2023	Entité	Travaux de création/suppression 2023	Entité	Linéaire 2023
Bailleval	15.456 ml	/	/	Ruelle Bizemont (60 ml DN32 PE)	Régie CCLVD	15.516 ml
Cauffry	15.214 ml	/	/	/	/	15.214 ml
Labruyère	17.269 ml	/	/	/	/	17.269 ml
Laigneville	27.370 ml	Rue de la République (2.100 ml en fonte DN 200) Rue de la commanderie (120 ml en PVC DN 90)	OISE TP OISE TP	Route de Soutraine (140 ml DN63 PE)	Régie CCLVD	27.510 ml
Liancourt	33.906 ml	Avenue du général de Gaulle (275 ml en fonte DN 150) Place Chanoine Snejdareck (40 ml en PVC DN 110 et 110 ml en fonte DN150) Ruelle Niville (265 ml en PVC DN 110) Ruelle Duvoir (120 ml en PVC DN 110) Impasse du parc (80 ml en PVC DN 63) Impasse de la pyramide (40 ml en PVC DN 63)	DEGAUCHY (CAGNA) DEGAUCHY (CAGNA) DEGAUCHY (CAGNA) DEGAUCHY (CAGNA) Régie CCLVD Régie CCLVD	Place Chanoine Snejdareck <b>(création d'un bouclage avec la rue Roger Duplessis de 30 ml DN150 Fonte)</b>	DEGAUCHY	33.936 ml
Mogneville	8.603 ml	Rue Emile Lambert (400 ml en PVC DN 160)	Régie CCLVD	/	/	8.603 ml
Monchy Saint Eloi	11.291 ml	/	/	/	/	11.291 ml

	Linéaire 2022	Travaux de renouvellement 2023	Entité	Travaux de création/suppression 2023	Entité	Linéaire 2023
Rantigny	15.212 ml	/	/	/	/	15.212 ml
Rosoy	3.727 ml	/	/	/	/	3.727 ml
Verderonne	4.702 ml	/	/	/	/	4.702 ml
Total	152.750 ml	3.480 ml	/	230 ml	/	152.980 ml

Tableau 25 : Linéaire créé ou renouvelé

En 2023, il y a eu au global une augmentation de 230 ml de réseau :

- 3.480 ml de réseau renouvelé (soit 2,28 %) dont 15 % réalisé en régie,
- 230 ml de réseau ont été créés (soit 0,15%) dont 87 % réalisé en régie.

NOTA :

Dans le cadre des travaux sous-traités, les travaux de raccordement des nouvelles conduites sont réalisés par la régie ainsi que les mises en conformité de branchement.

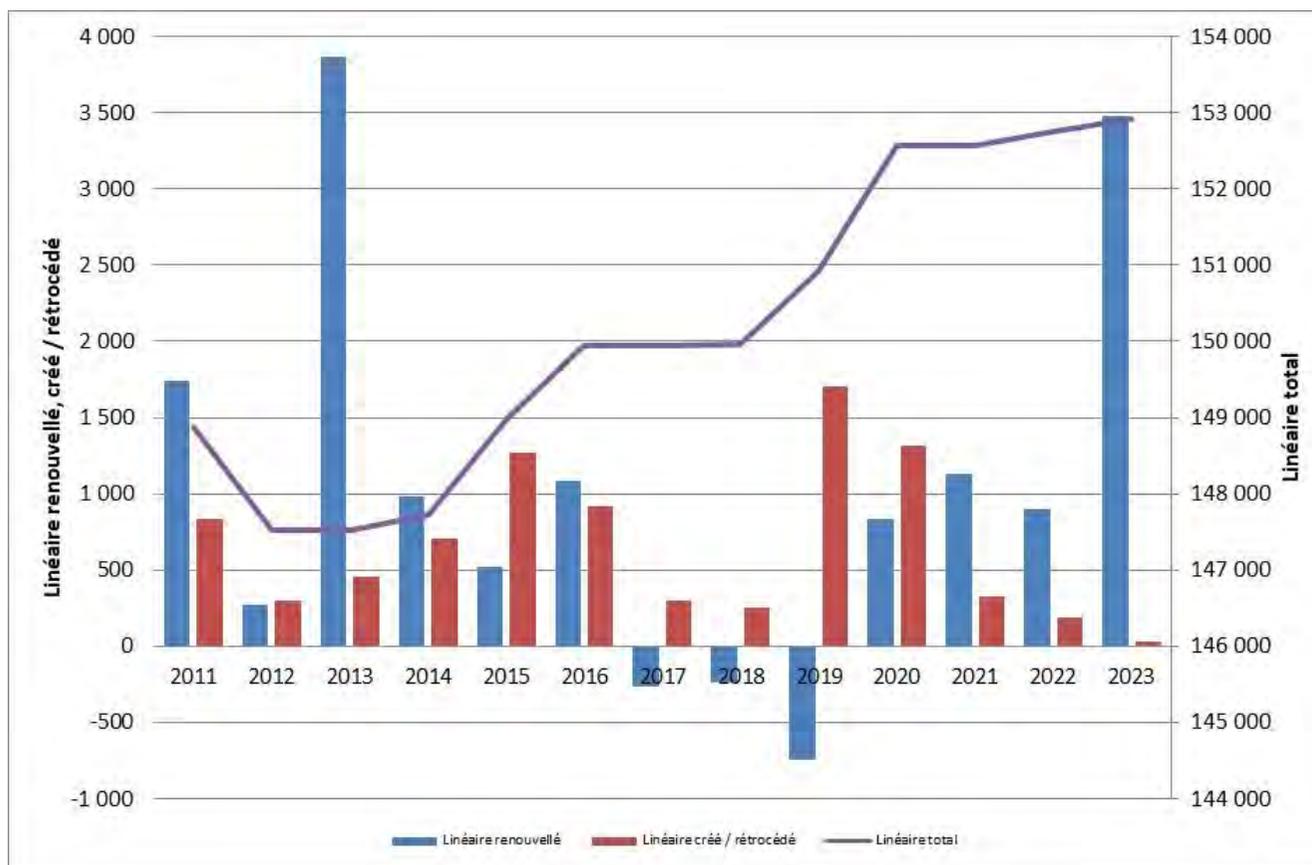


Figure 44 : Evolution des linéaires renouvelés, créés / rétrocedés et totaux depuis 2011

En 2023, les travaux de renouvellement de conduite en coordination avec les programmes de voirie des communes se sont donc poursuivis. De même, la CCLVD poursuivra en 2024 l'accompagnement des communes dans leur politique d'urbanisme.



Figure 45 : Renouvellement **de la conduite et des branchements d'eau potable** – Rue Emile Lambert à Mogneville (Régie CCLVD)



Figure 46 : Renouvellement de la conduite et des branchements **d'eau potable** – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY / CAGNA)



Figure 47 : Renouvellement de **la conduite et des branchements d'eau potable** – Rue de la République à Laigneville (OISE TP)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2023 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Mogneville	Rue Emile Lambert	<b>80.243,70 € HT</b>	REGIE CCLVD
Liancourt	Ruelle Duvoir	36.492,50 € HT	DEGAUCHY (CAGNA)
Laigneville	Rue de la République (*)	767.345,65 € HT	OISE TP
Laigneville	Rue de la commanderie	<b>35.047,14 € HT</b>	OISE TP
Liancourt	Avenue du général de Gaulle Place Chanoine Snejdareck Ruelle Niville	73.848,69 € HT	DEGAUCHY / CAGNA
	Total	<b>992.977,68 € HT</b>	

Tableau 26 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

(\*) Montant appel d'offre car les travaux seront réceptionnés en 2024

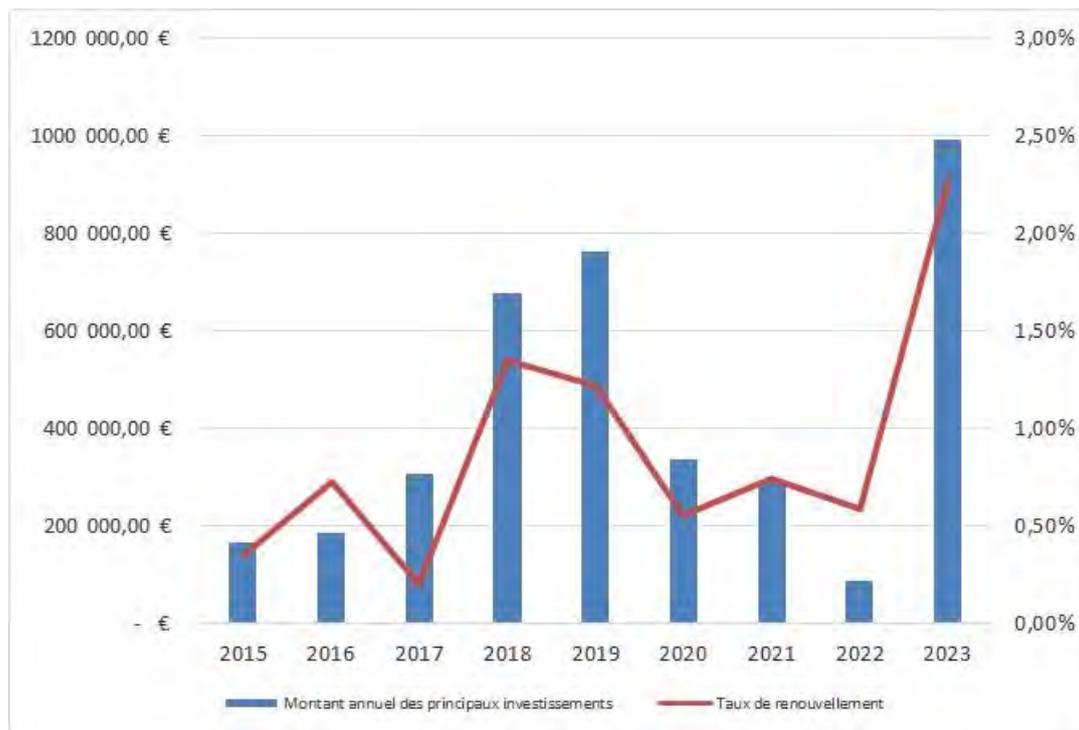


Figure 48 : **Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'eau potable depuis 2015**

*\*Nota : l'année 2022 avait été partielle (tous les coûts des travaux n'avaient pas été inclus)*

Le taux de renouvellement est de 2,28 % en 2023 (moyenne nationale : 0,65 %). La moyenne au niveau de la CCLVD sur ces 5 dernières années est de 1,08 %.

Il est à noter que les années 2018 et 2019 avaient été marquées par les **travaux de renouvellement d'eau potable** sur la traversée de la commune de Rantigny (avenue Pierre Curie, avenue Jean Jaurès) et de la commune de Verderonne (rue du château, place des tilleuls, rue de la cavée) ainsi que la création du maillage **d'eau potable entre les communes de Rosoy et Labryère permettant ainsi de secourir également la commune de Verderonne.**

Par ailleurs, le bureau d'études **ETUDIS AMENAGEMENT** a mené les études en 2022 pour les travaux de requalification de la rue Victor Hugo, place de la Rochefoucauld à Liancourt. Dans le cadre de ces travaux, la **CCLVD renouvelle ses réseaux d'eau potable.** Les travaux ont démarré en 2023 et se poursuivront en 2024.

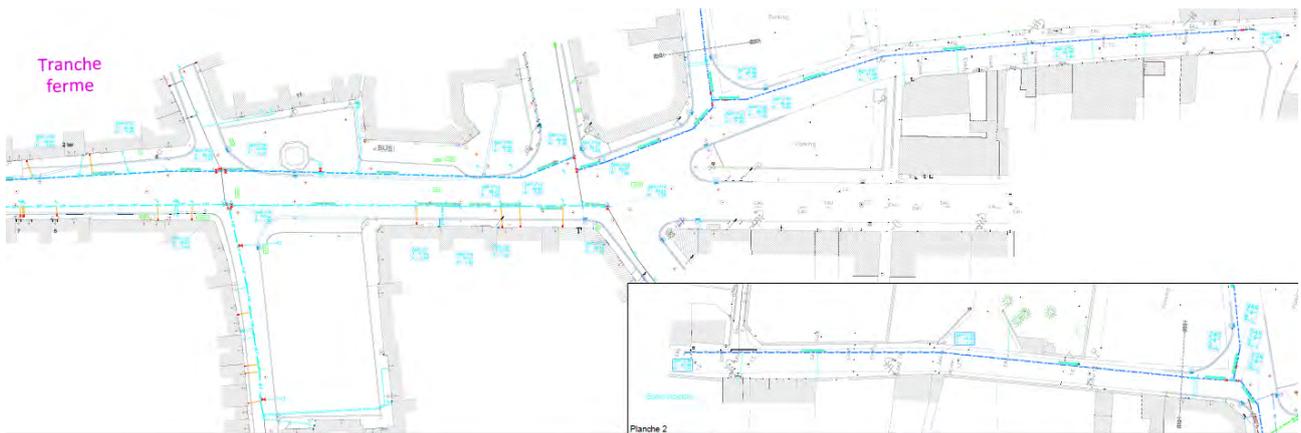


Figure 49 : **Extrait du plan de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue Victor Hugo et place de la Rochefoucauld à Liancourt**

#### **2.9.4 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE**

La dernière phase de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable menée par le groupement BERIM / EGIS EAU s'est achevée en 2015.

Cette actualisation avait pour objectif d'améliorer la gestion de l'exploitation des installations et programmer les travaux nécessaires.

Les conclusions de cette étude amènent à la réalisation des travaux suivants :

- Maillage Béthencourt Demi Lune réalisé,
- Maillage Labryère-Rosoy réalisé en 2019,
- Travaux liés au renouvellement de canalisation, spécifiques à la canalisation de production (estimation à 600.000 € HT) qui ne seraient pas réalisés. En effet l'interconnexion sécuritaire avec l'ACSO pourrait remplir ce rôle.
- Travaux liés au renouvellement de canalisations estimés à 316.200 € HT / an pour un total de 3.800.000 € HT sur les canalisations prioritaires sur 10 ans : des renouvellements annuels sont réalisés,
- Réhabilitation des réservoirs de Rantigny et Laigneville,
- **Sécurisation de la ressource avec la création d'une liaison entre le réservoir de Villers Saint Paul (ACSO) et le réservoir 1.500 m<sup>3</sup> de Labryère.**

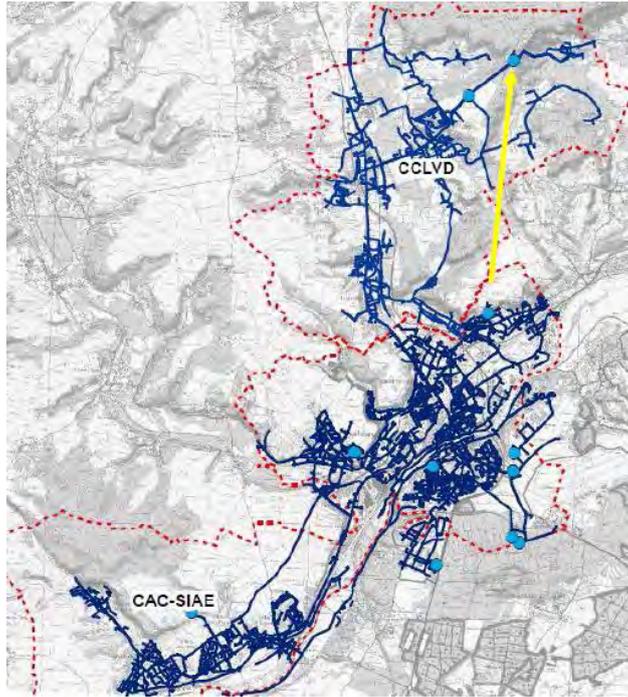


Figure 50 : Localisation des réservoirs CCLVD et ACSO

- Ces travaux consisteraient à la pose d'une canalisation DN250 sur 6,8 km.

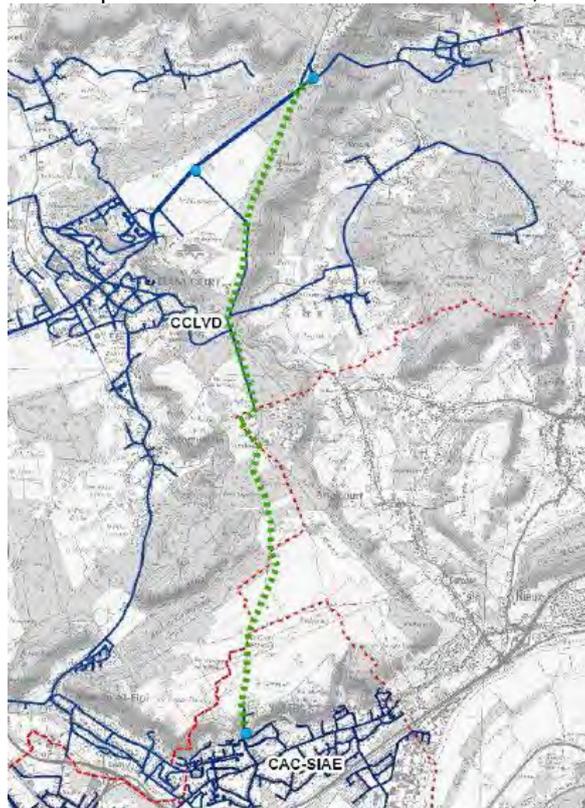


Figure 51 : Tracé potentiel **d'interconnexion**

L'étude de faisabilité sera lancée en 2024.

Dans le cadre de ce Schéma Directeur, une expertise de la canalisation de pompage (entre les forages et l'usine) par scanner a été menée par SAFEGE.

3 sondages ont été réalisés sur des canalisations en fonte ductile DN250 datant des années 70 :

- 2 sondages au niveau du chemin Berenger à Labruyère,
- 1 sondage au niveau de la cavée Moulin à Labruyère.



Figure 52 : Scan de la canalisation

Ces sondages ont conclu à un risque de fuite ou de casse avéré **étant donné l'épaisseur résiduelle** de la canalisation et la présence de nombreux points de corrosion très profonds.



Figure 53 : Canalisation du chemin Berenger à Labruyère

La réflexion du renouvellement de cette canalisation est à mettre en parallèle avec les **travaux d'interconnexion avec l'ACSO**.

## 2.9.5 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS OU REFAITS

	2022			2023		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)
Bailleval	1 avec extension de 36ml	-	-	3 (dont 1 avec extension de 60 ml)	-	2
Cauffry	6 (dont 1 pose de compteur neuf à la RPA et 1 pose de compteur neuf résidence HLM Grésilmont dans le cadre du chantier de la rue de Grésilmont)	-	27 (dont 26 reprises de branchements dans le cadre du chantier rue du bout du monde)	0	-	1
Labruyère	2	-	-	1	-	1
Laigneville	10 et extension de 74ml rue du Vieux Fort	-	9	15 (dont 1 avec extension de 140 ml – 5 branchements par anticipation rue Paul Cézanne)	-	116 (dont 93 chantier rue de la République – 17 chantier Paul Cézanne - 1 recalibrage de diam 100 à diam 15 Rue Joseph Cugnot)
Liancourt	23 (dont 7 poses de compteurs généraux neufs pour la résidence HLM du Parc dans le cadre du chantier Général de Gaulle)	1	45 (dont 6 reprises de branchements dans le cadre du chantier rue du 8 mai – dont 29 reprises de branchements rue des Quinconces et 5 reprises de branchements rue Victor Hugo)	3	1	28 (dont 10 chantier rue Duvoir – 5 chantier <b>rue de l'abattoir</b> – 8 chantier impasse du Parc – 3 chantier impasse de la Pyramide)

	2022			2023		
	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)	Branchements neufs	Réfection de branchements en plomb	Modification de branchements (*)
			dans le cadre du chantier rue des Quinconces			
Mogneville	1	-	30 (dont 29 reprises des branchements dans le cadre du chantier rue Jean Moulin)	11 (dont 3 branchements par anticipation rue Emile Lambert et 3 branchements par anticipation à l'Ordibée)	-	21 (chantier rue Emile Lambert)
Monchy Saint Eloi	1	-	1	3	-	-
Rantigny	3 et extension de conduite rue Albaret	-	33 (dont 31 dans le cadre du chantier avenue de la gare)	4	-	2
Rosoy	2	-	-	1	-	-
Verderonne	1	-	-	-	-	-
Total	50	1	144	41	1	171

Tableau 27 : Nombre de branchements neufs ou refaits

(\*) Correspond à des mises en conformité de branchement (compteur déplacé pour être posé dans un regard sur domaine public ou privé, ...), les interventions sur des branchements plomb ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie.

En 2023, le coût d'un branchement eau neuf « standard » (diamètre 15 avec citerneau, moins de 10 ml) était de 2.035,16 € HT (2.035,16 € HT en 2022).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Branchements neufs	36	56	55	53	50	59	45	37	52	50	41
Réfection de branchements en plomb	21	6	4	8	7	8	5	-	1	1	1
Modification de branchements	388	137	111	104	136	283	198	112	138	144	171
Total	445	199	170	165	191	350	246	149	191	195	213

Tableau 28 : Evolution du nombre de branchements neufs ou refaits depuis 2013

En 2023, le nombre de modification de branchements a augmenté compte tenu des chantiers réalisés sur le territoire, notamment le chantier de la rue de la République à Laigneville

Le nombre de branchements neufs a diminué en 2023.

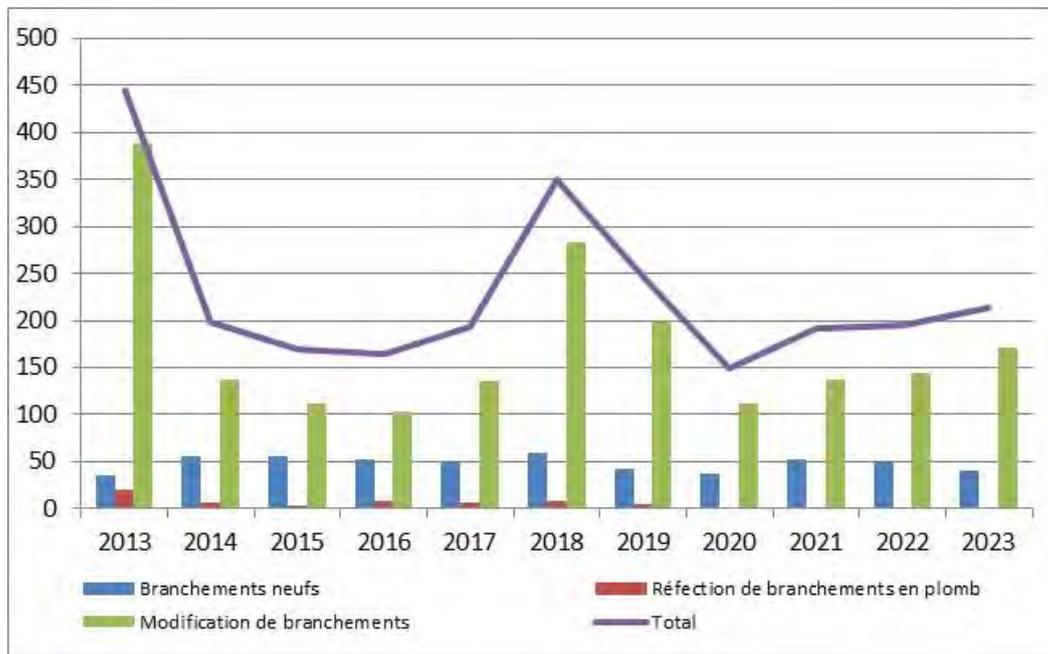


Figure 54 : Evolution du nombre de branchements entre 2013 et 2023

## 2.9.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

### 2.9.6.1 Synthèse des interventions

Type d'intervention	2022	2023
Réparations sur conduite principale ou branchements en journée et en astreinte	25 sur conduites 36 sur branchements 4 sur bouches à clé et vannes 3 condamnations de branchement 1 pose de triplette	21 sur conduites 28 sur branchements 6 sur bouches à clé et vannes 3 condamnations de branchement Sondage Allée des Fresnes – Pose Débitmètre Bérégovoy et à l'ancien Pénitencier
Changement de vannes	4	5 (dont 4 chantier Ordibée Mogneville) – reprise de la totalité des BAC rue du clos Saint Remy Laigneville-
Réparation fuite sur poteau incendie	1 + 3 changements de bouchon	-
Renouvellement de poteaux incendie	6 renouvellements + 1 création	5 renouvellements + 1 création

Type d'intervention	2022	2023
Ordres de service ouvertures, ouverture avec pose compteurs et fermetures abonnés	419	394
Demande étalonnage compteur	-	-
Interventions fuites avant compteurs, compacts	139	116
Mise en conformité, reprise branchement	144	171
Réfection de branchements en plomb	1	1
Création de branchement	50	41
Changement de compteurs	48	43
Interventions service de garde	70 (dont 32 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 14 interventions pour fuites avant compteur)	52 (dont 18 interventions pour fuite sur conduite principale ou branchements et 8 interventions pour fuites avant compteur – 8 fuites après compteurs et 7 demandes <b>d'ouverture de branchement</b> )
Nombre total de réparations pour fuite (gardes + heures ouvrées)	251 (204 en heures ouvrées dont 1 fuite sur poteau incendie + 46 en interventions de gardes)	197 (171 en heures ouvrées + 26 en interventions de gardes)
<b>Nombre total d'ordres de service (petites interventions réalisées chez les abonnés : robinet avant compteur, relève index, réparation de fuites avant compteur, ...)</b>	584	407

Tableau 29 : **Nombre d'interventions de la régie CCLVD**

### 2.9.6.2 Fuites sur conduite (en journée et en astreinte)

Les fuites sur conduite répertoriées sont les suivantes :

	2022		2023	
	Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Bailleval	3	Rue du Souguehain (1) <b>Rue du Prieuré St Nicolas (2)</b>	2	Rue du Souguehain (1) Rue du Pont Mathieu (1)
Cauffry	3	<b>Avenue Henri Besse (2)</b> Route de Mouy (1)	2	Rue du 1 <sup>er</sup> septembre (1) Grande Rue (1)
Labruyère	-	-	-	-
Laigneville	5	Rue de la République (1) <b>Rue du Vieux Fort (2)</b> Rue du 8 mai 1945 (1) Rue Joseph Cugnot (1)	4	Rue Paul Langevin (1) Rue André Gourdin (1) Rue Gambetta (1) Rue Henri Leclerc (1)
Liancourt	8	<b>Rue Victor Hugo (2)</b> Avenue Albert 1 <sup>er</sup> (1) <b>Rue des Quinconces (2)</b> Ruelle Niville (1) Angle rue Jules Michelet / rue Elise Lhotellier (1) Rue Jules Michelet (1)	7	Rue Fond Papillon (1) Rue Victor Hugo (1) Rue Roger Duplessis (1) <b>Rue de l'Abattoir (1)</b> Rue Duvoir (1) Rue de la Faïence angle rue Jean Jacques Rousseau (1) Réservoirs semi enterrés rd137 (1)
Mogneville	2	<b>Rue Pasteur (2)</b>	-	
Monchy Saint Eloi	2	<b>Rue de l'Avenir (1)</b> Rue Froidvent (1)	1	Rue de Villers (1)
Rantigny	2	Rue Albaret (1) Rue Pierre Curie (1)	4	<b>Rue Albaret (2)</b> Rue Prenant (1) Rue du Marais (1)
Rosoy	-	-	-	-
Verderonne	-	-	1	Rue du Ponceau
Total	25	Dont 18 en interventions astreinte	21	Dont 11 en interventions astreinte

Tableau 30 : Nombre de fuite sur conduite (en journée et en astreinte)



Figure 55 : Fuite sur conduite Rue Victor Hugo à Liancourt (janvier 2024)

La tendance du nombre de fuite est plutôt descendante au fil de ces dernières années **ce qui s'explique par un programme de renouvellement ciblé sur les canalisations les plus fuyardes.**

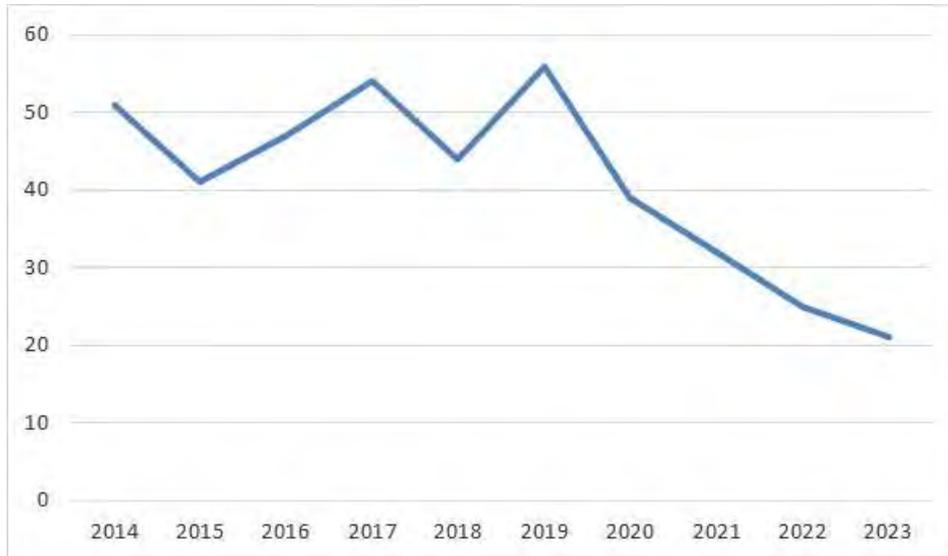


Figure 56 : Evolution depuis 2014 du nombre de fuites sur conduite au global

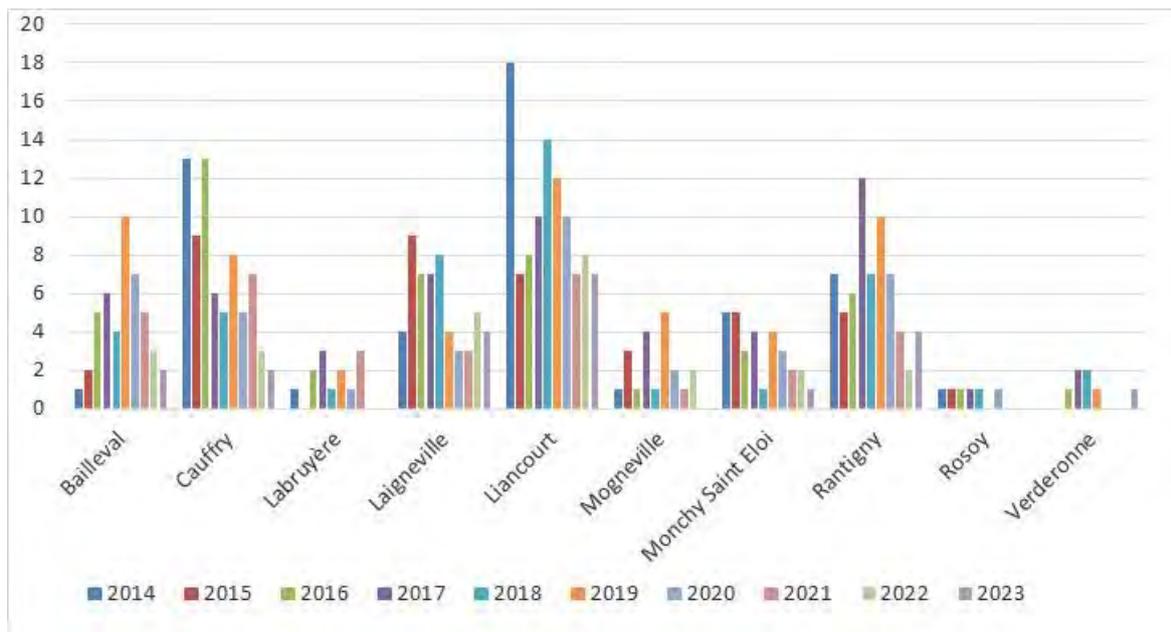


Figure 57 : Evolution depuis 2014 des fuites sur conduite par commune

Le nombre de fuites par commune est à mettre en parallèle avec le linéaire de réseaux (Liancourt présente le plus grand linéaire de réseau) mais aussi la nature du réseau (Cauffry par exemple a beaucoup de réseaux amiante) et l'âge des conduites.

En 2023, le nombre d'interventions pour fuite sur conduite est en baisse par rapport à 2022.

## 2.9.7 COMPTEURS

### 2.9.7.1 Patrimoine (au 01/01/2024)

	Avant 1980	De 1980 à 1987	De 1988 à 1994	De 1995 à 2000	De 2001 à 2006	De 2007 à 2014	De 2015 à 2023	Total
Bailleval	1	0	6	0	3	3	686	699
Cauffry	0	0	9	3	4	8	1095	1119
Labruyère	1	0	0	0	4	1	246	252
Laigneville	0	0	20	3	7	17	2226	2273
Liancourt	1	0	70	2	13	18	2717	2821
Mogneville	0	0	8	1	8	1	619	637
Monchy Saint Eloi	1	0	14	0	3	6	814	838
Rantigny	0	1	19	1	4	6	1315	1346
Rosoy	0	0	0	3	3	0	265	271
Verderonne	1	0	2	6	4	1	290	304
Total	5	1	148	19	53	61	10273	10560

Tableau 31 : Age des compteurs par commune

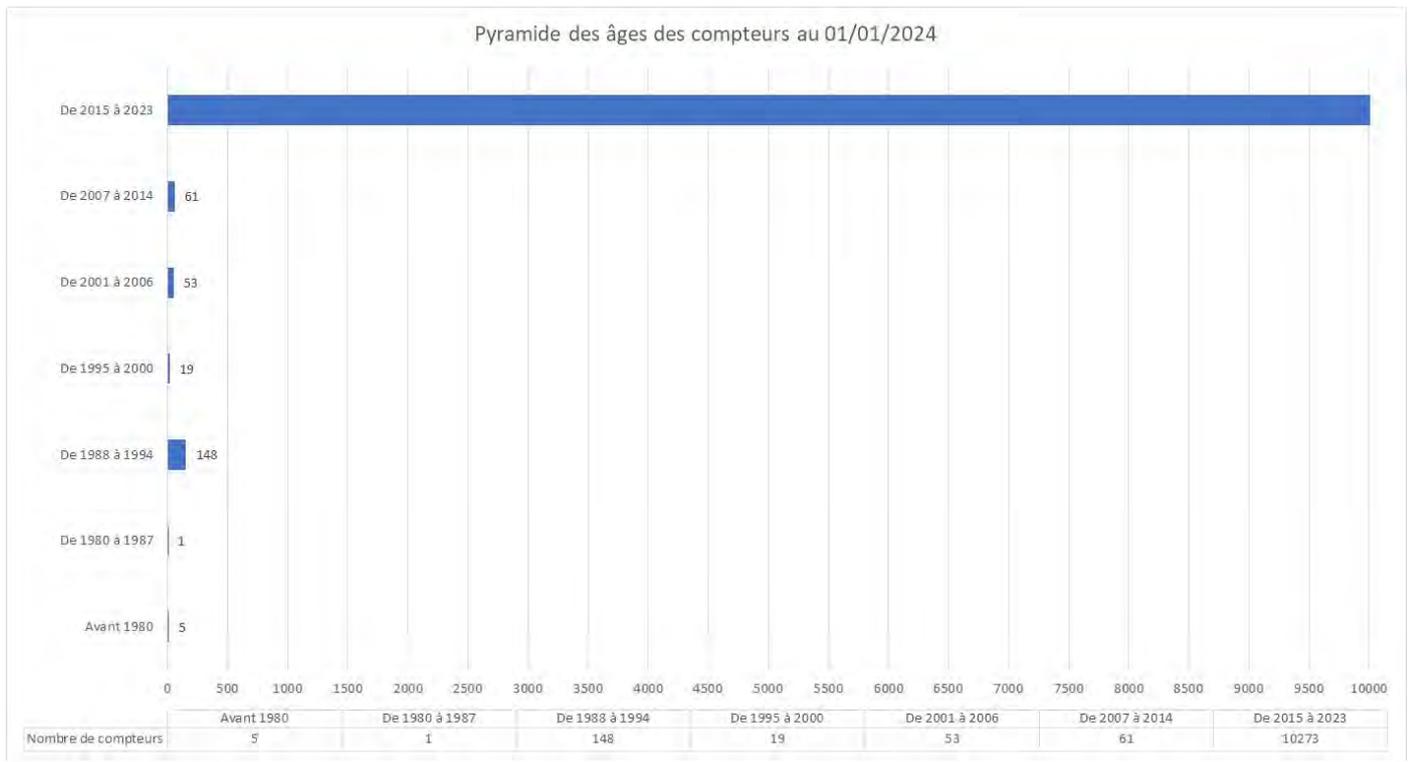


Figure 58 : Pyramide des âges des compteurs au 01/01/2024

	Nombre de compteurs < 2000	% de compteurs < 2000
Bailleval	7	1,00%
Cauffry	12	1,07%
Labruyère	1	0,40%
Laigneville	23	1,01%
Liancourt	73	2,59%
Mogneville	9	1,41%
Monchy Saint Eloi	15	1,79%
Rantigny	21	1,56%
Rosoy	3	1,11%
Verderonne	9	2,96%
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>1,64%</b>

Tableau 32 : Nombre et pourcentage de compteurs < 2000

10.147 compteurs sont équipés en télérélevé (96 % du parc). **Selon l'arrêté du 06/03/2007, la date limite de vérification périodique pour les compteurs mis en service avant le 01/01/1994 est le 31/12/2014.** Les compteurs de la classe C mis en service avant le 1er janvier 2000, devaient avoir subi la vérification périodique au plus tard le 31 décembre 2015.

Au 01/01/2024, 2.2 % du parc de compteur a plus de 15 ans. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-estimer les volumes consommés par les abonnés. Les compteurs non

changés à ce jour concernant soit des logements vacants, soit des compteurs qui n'ont pu être changés pour des raisons techniques ou en raison d'un refus.

#### 2.9.7.2 Marché de télérelève

En 2015, la CCLVD a lancé le marché pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau.

Les objectifs de ce marché étaient :

- D'améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- D'améliorer la facturation et la fiabilité de la relève
- De détecter toutes les anomalies (fuites, fraudes, compteurs arrêtés, ...)
- D'assurer le renouvellement du parc compteur et d'adapter le dimensionnement à la consommation réelle
- D'améliorer le rendement de réseau (meilleure réactivité pour rechercher les fuites en couplant la sectorisation aux compteurs des abonnés)

Le marché a été attribué au groupement d'entreprise LYONNAISE DES EAUX – ONDEO SYSTEMS pour un montant de **1.788.555,30 € HT** correspondant au déploiement, gestion et maintenance (pour une durée de 13 ans) de la télérelève, et à l'équipement de 9.500 compteurs en télérelève avec le remplacement de 7.614 compteurs.

Ce montant est sous-décomposé de la façon suivante :

- 764.78,73 € HT pour le renouvellement des compteurs,
- 507.878,48 € HT pour le déploiement télérelève (modules, architecture, interfaces informatiques),
- 516.498,09 € HT pour la gestion et maintenance (réparties sur 12 ans, soit 43 000 € HT/an environ).

Le marché a été notifié le 10/11/2015 pour une durée de 13 ans. La solution retenue est la mise en place de la 2<sup>ème</sup> génération de télérelève du constructeur ONDEO.

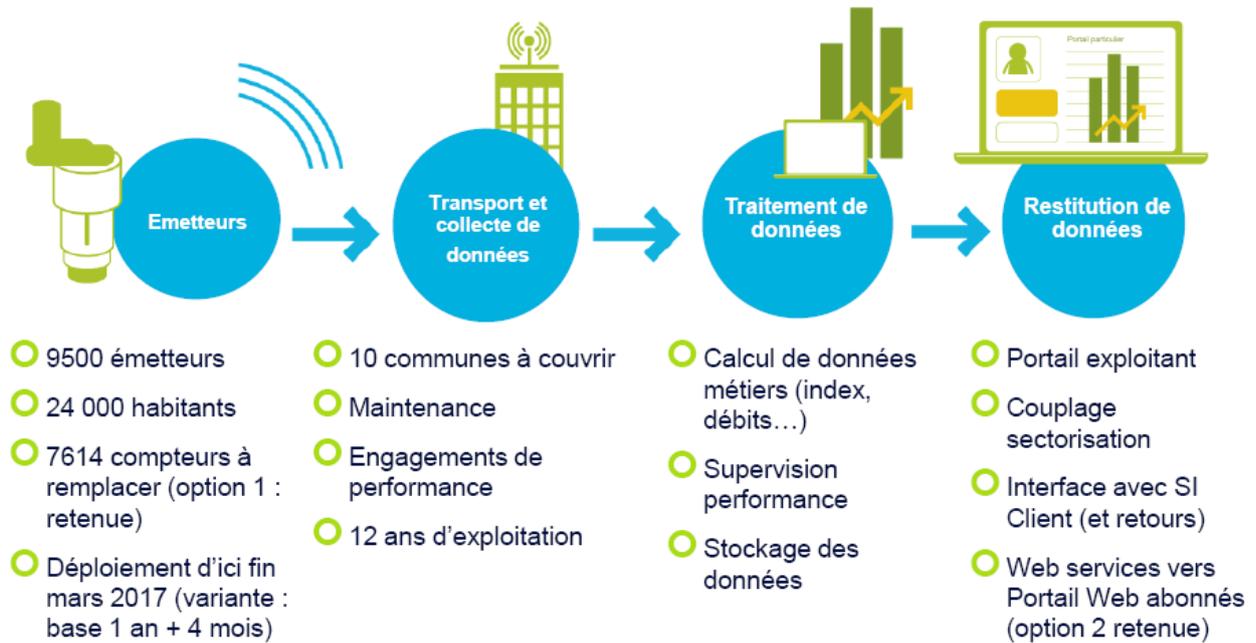


Figure 59 : Patrimoine et enjeux du marché

De 1ères réunions de travail ont eu lieu en fin d'année 2015. Le déploiement des antennes et de l'architecture de la télérelève a démarré fin 2016 et le renouvellement des compteurs a débuté en janvier 2017 jusque fin juillet 2017 pour le plus gros du déploiement par les équipes SUEZ. La régie a ensuite pris le relais de septembre à décembre 2017 puis sur du renouvellement plus ponctuel en 2018.

Les compteurs non changés à ce jour correspondent à ceux des logements vacants ou ceux non changés pour raisons techniques ou refus. Cependant, de manière ponctuelle, ces compteurs sont changés au fur et à mesure par la régie.

Au 01/01/2024, pour les compteurs équipés, le taux de performance sur 30 jours (**réception d'au moins un index sur 30 jours**) est de 98,8 % (98,7% au 01/01/2023, 98,9 % au 01/01/2022, objectif du marché 99 %), et de 98,3 % sur 7 jours (97,4 % au 01/01/2023, 97,1 % au 01/01/2022, objectif marché 98 % sur 7 jours).

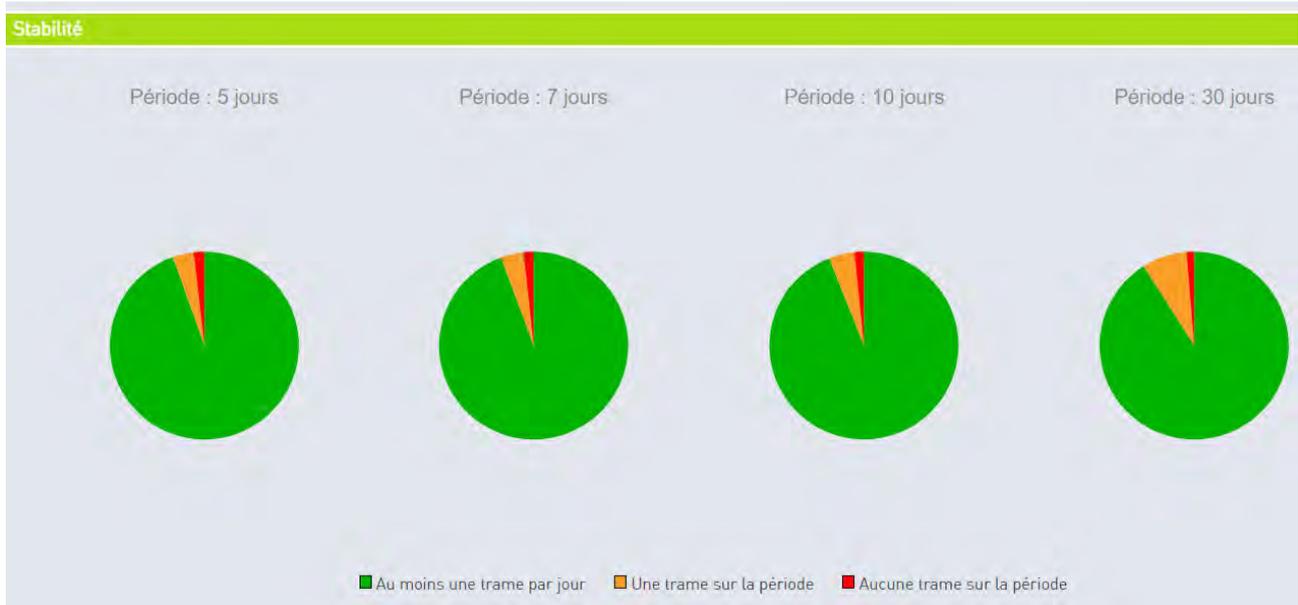


Figure 60 : Performances système de télérelève

Source : site Sitr, tableau de bord, performances trames au 01/01/2024

Le nombre de récepteurs en place au 31/12/2023 est de 20. La liste est présentée ci-dessous :

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5116611400131	K2G	Ancienne Ecole_C	60290 Grande Rue, Cauffry, France	49.31406429999999	2.4290346000000227	60134
5116611400216	K2G	Eglise_Verderon	Rue de l'Église 60140 Verderonne			60669
5116611400278	K2G	MAIRIE LAIGNEVILLE	390 Rue de la République, 60290 Laigneville, France	49.2936557	2.4435943999999938	60342
5116611400292	K2G	Eglise_MonchySt	11 Rue de la République 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29234	2.462169	60409
5116611400315	K2G	Eglise_Rosoy	23 Rue de l'Église 60140 Rosoy	49.34111	2.497148	60547
5119611602338	K2G	CANDELABRE MONCHY ST ELO	28 Rue Louis Vauthier 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.29779280605778	2.4672067163191973	60409
5117611400992	K2G	Eglise_Mogneville	2 Rue de l'Église 60140 Mogneville	49.314735	2.472117	60404
5117611401425	K2G	Reservoir_Labruyere	Rue Henri Ayrald 60140 Labruyère			60332
5117611402231	K2G	GYMNASE RANTIGNY	29 Rue Sacco et Vanzetti 60290 Rantigny	49.3281	2.4391	60524
5216610000087	K2G	Eglise_Cauffry	123 Route de Mouy 60290 Cauffry			60134
5216611100236	K2G	EPOrdibee_Mogne	Rue de l'Ordibée 60140 Mogneville	49.316719	2.485321	60404
5216611100250	K2G	Eglise_Labruyer	Rue de l'Église 60140 Labruyère	49.351593	2.509353	60332
5216611100274	K2G	Gymnase_Laignev	Rue des Cerisiers 60290 Laigneville	49.300932	2.441983	60342
5217611105467	K2G	CentreCulturel_	6 Rue du Général Leclerc 60140 Liancourt	49.330502	2.463969	60360
5217611100639	K2G	Stade_Liancourt	18 Rue du 8 Mai 1945 60140 Liancourt	49.334889809649816	2.4666130542755127	60360
5217611100554	K2G	EGLISE BAILLEVAL	19 Place du Général de Gaulle 60140 Bailleval			60042
5217611100295	K2G	POTEAU SENE COURT BAILLEVAL	14 Rue de l'Hostellerie 60140 Bailleval	49.3498419339384	2.447619438389666	60042

Matricule concentrateur	Gen.	Nom site	Adresse	Latitude	Longitude	Code geo
5217611104422	K2G	CLOS SAINT PAUL MONCHY	10 Rue du Clos Saint-Paul 60290 Monchy-Saint-Éloi	49.287013411159144	2.47517466545105	60409
5217611104620	K2G	EGLISE LAIGNEVILLE	498 Rue Henri Thebaut 60290 Laigneville	49.30553390297498	2.4509024622238944	60342
5217611105023	K2G	UNY RANTIGNY	9 Rue d'Uny 60290 Rantigny			60524

*Tableau 33 : Liste des récepteurs de télérelève*

Des campagnes de maintenance ont été réalisées en 2023 afin de maintenir les taux de réception : 534 maintenances (251 en 2022, 330 en 2021, 539 interventions en 2020, 579 en 2019) dont 133 **changements d'émetteurs** (75 en 2023) et 92 poses de déportés (47 en 2023).

## 2.9.8 POTEAUX D'INCENDIE, RESERVES INCENDIE, BORNES DE PUISAGE

### 2.9.8.1 Essais des points d'eau incendie publics

Les poteaux d'incendie et réserves incendie sont de la compétence de la commune. La Communauté de Communes accompagnait jusqu'en 2016 les centres de secours chaque année pour la tournée des hydrants. La CCLVD réalise, si la commune le souhaite, les travaux d'entretien sur les poteaux incendie.

Depuis 2016, la tournée des hydrants est réalisée par la CCLVD.

En effet, fin d'année 2015, le SDIS 60 a décidé d'arrêter la réalisation de ces essais du fait de l'engagement de leur responsabilité et parfois de la critique par les particuliers (eau teintée).

La Communauté de communes a donc délibéré en 2016 pour la mise à disposition des services de la CCLVD pour le contrôle des points d'eau incendie publics pour le compte des communes membres.

En 2022, a eu lieu la tournée des hydrants (fréquence 1 fois tous les 2 ans), la prochaine tournée est programmée en 2024.

### 2.9.8.2 Inventaire

	2022			2023		
	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie ou Prises cours d'eau	Poteaux d'incendie	Bouche d'incendie	Réserves incendie Ou Prises cours d'eau
Bailleval	27	-	3	27	-	3
Cauffry	34	-	-	34	-	-
Labruyère	12	-	-	12	-	-
Laigneville	65	-	1 (chemin de rosé)	65	-	1 (chemin de rosé)
Liancourt	70	2	/	69	3	/
Mogneville	22	-	1 (rue de la Brèche)	23	-	1 (rue de la Brèche)
Monchy Saint Eloi	29	-	1 (Croix Blanche)	29	-	1 (Croix Blanche)
Rantigny	36	-	-	36	-	-
Rosoy	12	-	1	12	-	1
Verderonne	11	-	-	11	-	-
Total	318	2	6	318	3	6

Tableau 34 : Inventaire des poteaux incendie et des réserves

### 2.9.8.3 Travaux

Un poteau incendie a été créé rue Emile Lambert à Mogneville et 5 poteaux incendie ont été renouvelés sur le territoire (soit 2% du patrimoine). La prochaine campagne de vérification des hydrants aura lieu en 2024.

	Nombre	Localisation	N°
Bailleval	/	/	/
Cauffry	/	/	/
Labruyère	/	/	/
Laigneville	2	Rue de la République (remplacement dans le cadre des travaux de voirie)	LAI 7 LAI 8
Liancourt	2	Avenue du général de Gaulle (remplacement d'un PI par une BI dans des travaux de voirie) Ruelle Niville (remplacement dans le cadre des travaux de voirie)	LIA 76 LIA 54
Mogneville	1	Rue Emile Lambert (création)	MOG 23
Monchy Saint Eloi	/	/	/
Rantigny	/	/	/
Rosoy	/	/	/
Verderonne	1	<b>Rue de l'Eglise</b> (remplacement suite à une percussion de celui-ci par un véhicule)	VER 4
Total	6	/	/

Tableau 35 : Travaux de renouvellement / création des poteaux incendie, bornes incendie 2023

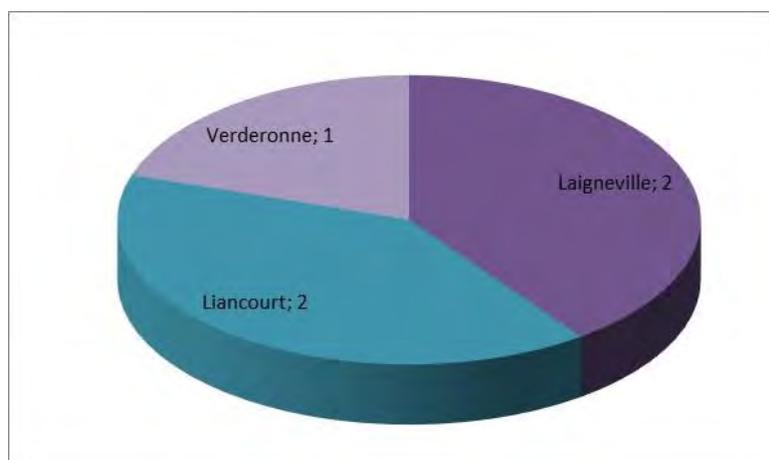


Figure 61 : Répartition du renouvellement **de poteaux d'incendie** 2023



Figure 62 : **Création d'un poteau d'incendie** MOG 23 – Rue Emile Lambert à Mogneville (Régie CCLVD)



Figure 63 : Remplacement **d'un poteau d'incendie** par une borne incendie LIA 76 – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 64 : Renouvellement **d'un poteau d'incendie** LAI 8 – Rue de la République à Laigneville (OISE TP)

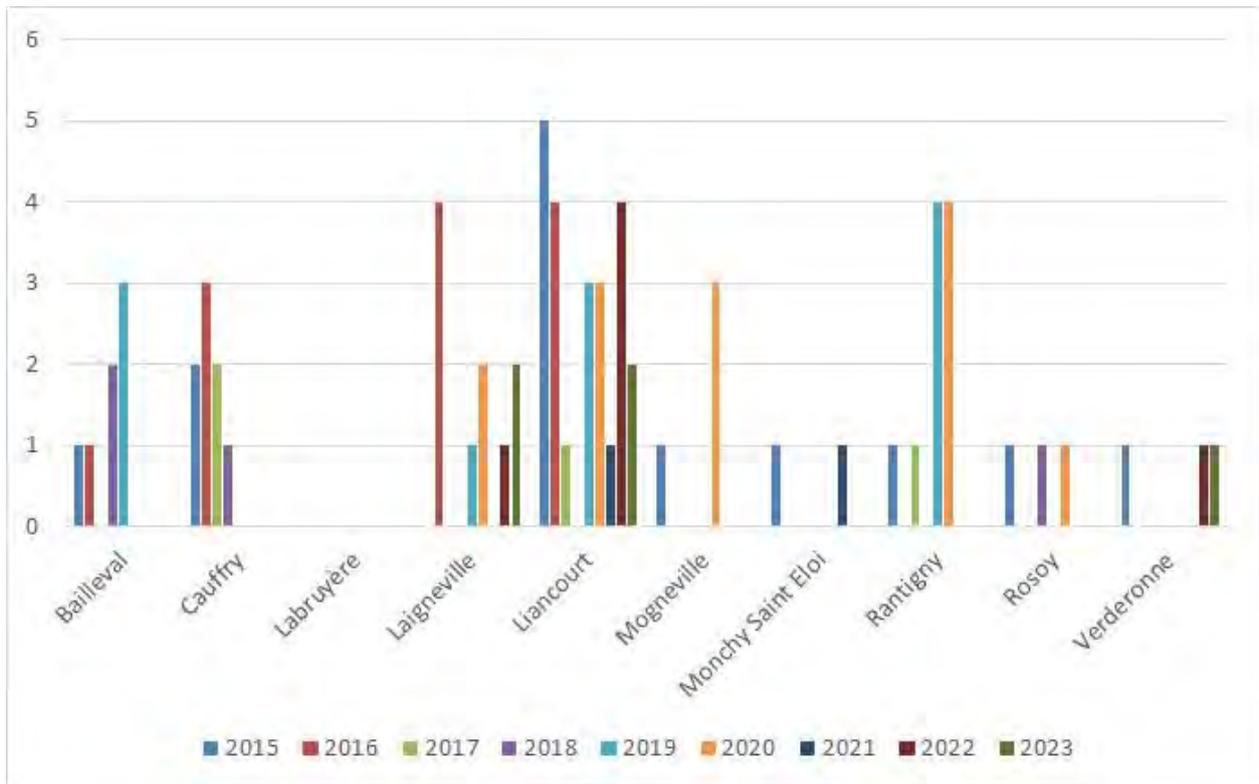


Figure 65 : Evolution depuis 2015 des **poteaux d'incendie renouvelés** par commune

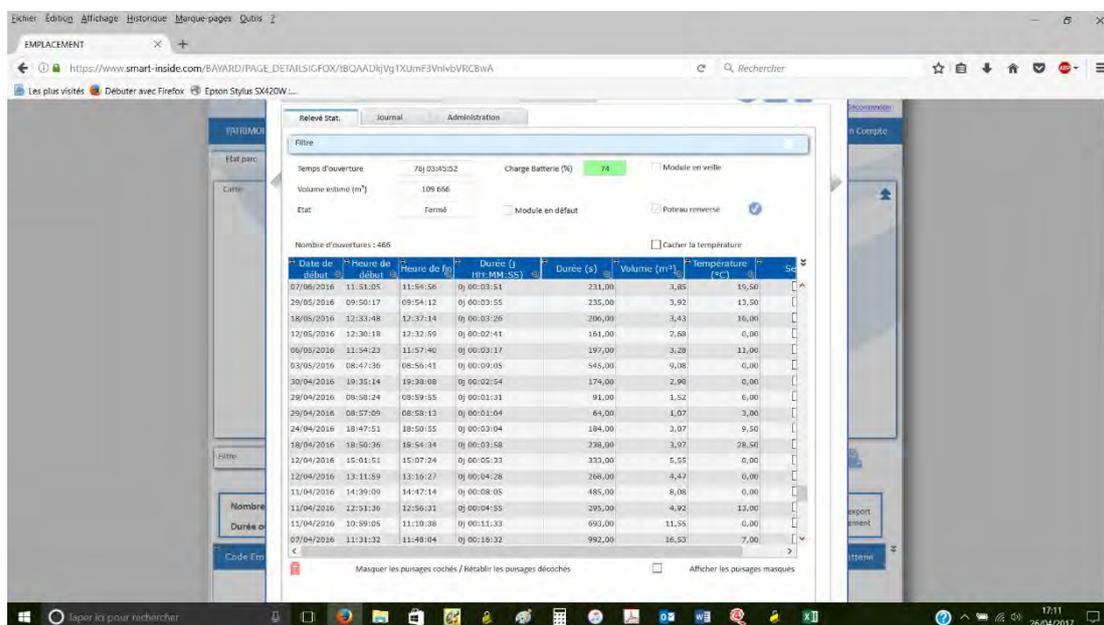
### 2.9.8.4 Copernic

En 2016, un mouchard du fournisseur de poteaux d'incendie BAYARD appelé « Copernic » a été installé sur le poteau d'incendie situé au carrefour de la rue du Saint Sacrement / rue Paul Faure à Mogneville.



Figure 66 : Pose du **Copernic** sur le poteau d'incendie à l'angle de la rue du Saint-Sacrement et de la rue Paul Faure à Mogneville

Ce mouchard détecte chaque ouverture du poteau et envoi une alarme par mail et sms. Il est suivi via un logiciel de supervision « Smart inside » du fournisseur BAYARD.



Date de début	Heure de début	Heure de fin	Durée (j HH:MM:SS)	Durée (s)	Volumé (m³)	Température (°C)
07/06/2016	11:34:05	11:59:56	0j 00:25:51	1551	3,45	16,50
29/05/2016	09:50:17	09:54:12	0j 00:03:55	235,00	3,92	13,50
18/05/2016	12:33:48	12:37:14	0j 00:03:26	206,00	3,43	16,00
12/05/2016	12:30:18	12:32:59	0j 00:02:41	161,00	2,68	0,00
09/05/2016	11:54:23	11:57:40	0j 00:03:17	197,00	3,28	11,00
03/05/2016	08:47:36	08:58:41	0j 00:09:05	545,00	9,08	0,00
30/04/2016	19:35:14	19:38:08	0j 00:02:54	174,00	2,90	0,00
28/04/2016	08:58:24	08:59:35	0j 00:01:11	91,00	1,52	6,00
28/04/2016	08:57:09	08:58:13	0j 00:01:04	64,00	1,07	3,00
24/04/2016	18:47:51	18:50:55	0j 00:03:04	184,00	3,07	9,50
18/04/2016	18:56:36	18:54:34	0j 00:03:58	238,00	3,97	28,50
12/04/2016	15:01:51	15:07:24	0j 00:05:33	333,00	5,55	0,00
12/04/2016	13:11:59	13:16:27	0j 00:04:28	268,00	4,47	0,00
11/04/2016	14:39:09	14:47:14	0j 00:08:05	485,00	8,06	0,00
11/04/2016	12:31:36	12:59:31	0j 00:04:55	295,00	4,92	13,00
11/04/2016	10:39:05	11:19:38	0j 00:11:33	693,00	11,55	0,00
07/04/2016	11:31:32	11:48:04	0j 00:16:32	992,00	16,53	7,00

Figure 67 : Extrait du logiciel de supervision « Smart inside » de Bayard

En 2017, 2 autres « Copernic » ont été installés sur les poteaux d'incendie avenue Albert 1<sup>er</sup> à Liancourt et rue Victor Hugo à Laigneville.

Malheureusement depuis 2021, des problèmes de transmission des données ont été constatés. Ceux-ci devraient être résolus en 2024.

### 2.9.8.5 Borne de puisage

Afin de permettre aux entreprises, balayeurs, communes, ... de pouvoir prendre de l'eau et suite à l'interdiction par la CCLVD de prise d'eau sur poteau incendie (poteaux endommagés, eau non comptabilisée, risque de casse sur canalisation, risque de retour d'eau), la CCLVD a installé une 1<sup>ère</sup> borne de puisage équipée d'un compteur au niveau de l'avenue Henri Besse à Cauffry.



Figure 68 : Borne de puisage – Avenue Henri Besse à Cauffry

En 2020, 2 bornes de puisage supplémentaires avaient été installées : une à Liancourt rue de l'Abattoir, une à Laigneville rue Joseph Cugnot (ZA les Cailloux).



Figure 69 : Borne de puisage – Rue de l'abattoir à Liancourt



Figure 70 : Borne de puisage – Rue Joseph Cugnot à Laigneville

En 2023, 1.171 m<sup>3</sup> ont été comptabilisés sur ces bornes (114 m<sup>3</sup> sur la borne de Cauffry, 568 m<sup>3</sup> sur la borne de Liancourt et 489 m<sup>3</sup> sur la borne de Laigneville).

6 demandes de puisage ont été faites en 2023, 1 demande pour la borne de Cauffry (61 m<sup>3</sup>), 1 demande pour la borne de Liancourt (5 m<sup>3</sup>) 4 demandes pour la borne de Laigneville (130 m<sup>3</sup>) et 163 m<sup>3</sup> ont été puisés sur les différentes borne par notre prestataire VEOLIA.

1 **vol d'eau** a été constaté avec envoi de facture pour une amende forfaitaire de 500 m<sup>3</sup> suite à un constat de piquage sur branchement eau potable.

Facturation de 480 m<sup>3</sup> suite à la demande de remplissage d'une cuve privée par la Sté CGT ALKOR.

### 2.9.1 SECTORISATION

Le réseau de distribution d'eau potable est équipé de 9 débitmètres et 3 compteurs de sectorisation.

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S1	Liancourt	rue Pasquier	Débitmètre électromagnétique	Oui
S2	Monchy St Eloi	rue de la Gare	Débitmètre électromagnétique	Oui
S3	Bailleval	rue du Moulin	Débitmètre électromagnétique	oui
S4	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S5	Liancourt	rue Albert 1er	Débitmètre électromagnétique	oui
S6	Cauffry	rue du 8 Mai	Débitmètre électromagnétique	oui
S7	Rantigny	Derrière Saint Gobain (chemin du marais d'uny)	Débitmètre électromagnétique	Oui

	Commune	Rue	Type de mesure	Capteur de pression
S8	Verderonne	Chemin de Catenoy	Débitmètre électromagnétique	Oui
S9	Laigneville	Rue Victor Hugo	Débitmètre électromagnétique	Oui
S10	Labruyère	Rue de la libération	Compteur électromagnétique	Oui x 2 (amont / aval)
S11	Bailleval	En haut de la rue du grand Aulnois (RD 137)	Compteur électromagnétique	Non
S12	Labruyère	Rue Henri Ayrald (RD 631)	Compteur électromagnétique	Non
S13	Liancourt	Avenue du 11 novembre	<i>Pas encore équipé</i>	<i>Pas encore équipé</i>
S14	Liancourt	Avenue Pierre Bérégovoy	<i>Pas encore équipé</i>	<i>Pas encore équipé</i>

Tableau 36 : Liste des sectorisations

En cas de fuite importante sur le réseau, les débitmètres déclenchent une alarme « pression basse ».

Les compteurs indiquent uniquement un volume à sens unique.

En 2023, 2 chambres ont été créées **en vue d'une future sectorisation**. Les équipements devraient être installés en 2024 (**débitmètres, sofrel, ...**) dans le cadre de la refonte de débitmètres existants. En effet, un recalibrage de certains débitmètres est prévu car à l'époque de leur création, ces débitmètres avaient été installés de même diamètre que la conduite d'eau potable.



Figure 71 : S13 – Avenue du 11 novembre à Liancourt



Figure 72 : S14 – Avenue Pierre Bérégovoy à Liancourt

## **2.9.2 PROCEDURES D'INTERVENTION SUR AMIANTE**

Les agents de la régie sont amenés à travailler sur des réseaux en amiante ciment.

**Les travaux qu'ils réalisent sont classés en SS4.**

En 2019, les agents ont suivi une formation spécifique :

- formation opérateur de chantier pour travaux classés en SS4
- pour les encadrants : formation encadrants techniques et formation encadrants de chantier.

Le recyclage a eu lieu en 2022.

**En 2019, des mesures d'empoussièrement ont été réalisées sur des chantiers amiante (classement des chantiers en niveau 1 : niveau d'émission inférieur à 100 fibres d'amiante) et les modes opératoires ont été mis à jour. Des EPI complémentaires ont été achetés (cagoule à ventilation assistée notamment).**



Figure 73 : Intervention sur amiante

En 2023, il n'y a pas eu de nouvelles mesures d'empoussièremment. Des mesures seront faites en 2024 sur le chantier Rue Albaret à Rantigny.

## 2.9.3 BILANS DES INTERVENTIONS

### 2.9.3.1 Par tâche

Les interventions de la régie eau CCLVD sont variées et diverses :

- Pose, reprise ou condamnation de conduite,
- Reprise, création de branchement,
- Pose de compteur,
- Ordres de service (maintenance compteur télélevé, ouverture branchement, fermeture de branchement, réparation de fuite avant compteur, changement de compteur, ...),
- Travaux de défense incendie (renouvellement/création des poteaux d'incendie),
- Relève,
- Réfection d'enrobé après fuites et branchements,
- Repérages et traçages des conduites et branchements,
- Entretien de véhicules et du matériel,
- Gestion du magasin,
- Formations,
- Contrôles et peinture de vannes,
- Recherche de fuite.

Type d'intervention	2022	2023
Ordres de service, magasin	17,9 %	17,6 %
Réfection de trottoirs, de chaussées, repose de bordure	5,1 %	4,7 %
Relève	0 %	0,6 %
Pose, reprise ou condamnation de conduite	18,2 %	13,9 %
Fuite	6,1 %	5,1 %
Pose, changement de vannes, de regards, de compteurs	3 %	1,6 %
Reprise, création de branchement	26,2 %	31,8 %
Entretien des véhicules et du matériel, magasin	9,4 %	5,2 %
<b>Travaux d'assainissement</b>	0 %	0 %
<b>Divers (évacuation des gravats, distribution d'avis de coupure, ...)</b>	4 %	5,6 %
Reprise de branchement plomb	0,1 %	0,1 %
Formation	2,9 %	4,2 %
Travaux pour défense incendie	2,4 %	0,4 %
<b>Syndicat, CTP, évaluation, réunions, visites médicales, ...</b>	1,3 %	2,1 %
Contrôles BAC, peinture de vannes, traçage de réseau, enquêtes branchement	3,2 %	5,4 %
Recherche de canalisation, de fuite	0,1 %	1,7 %

Tableau 37 : Répartition du type d'intervention

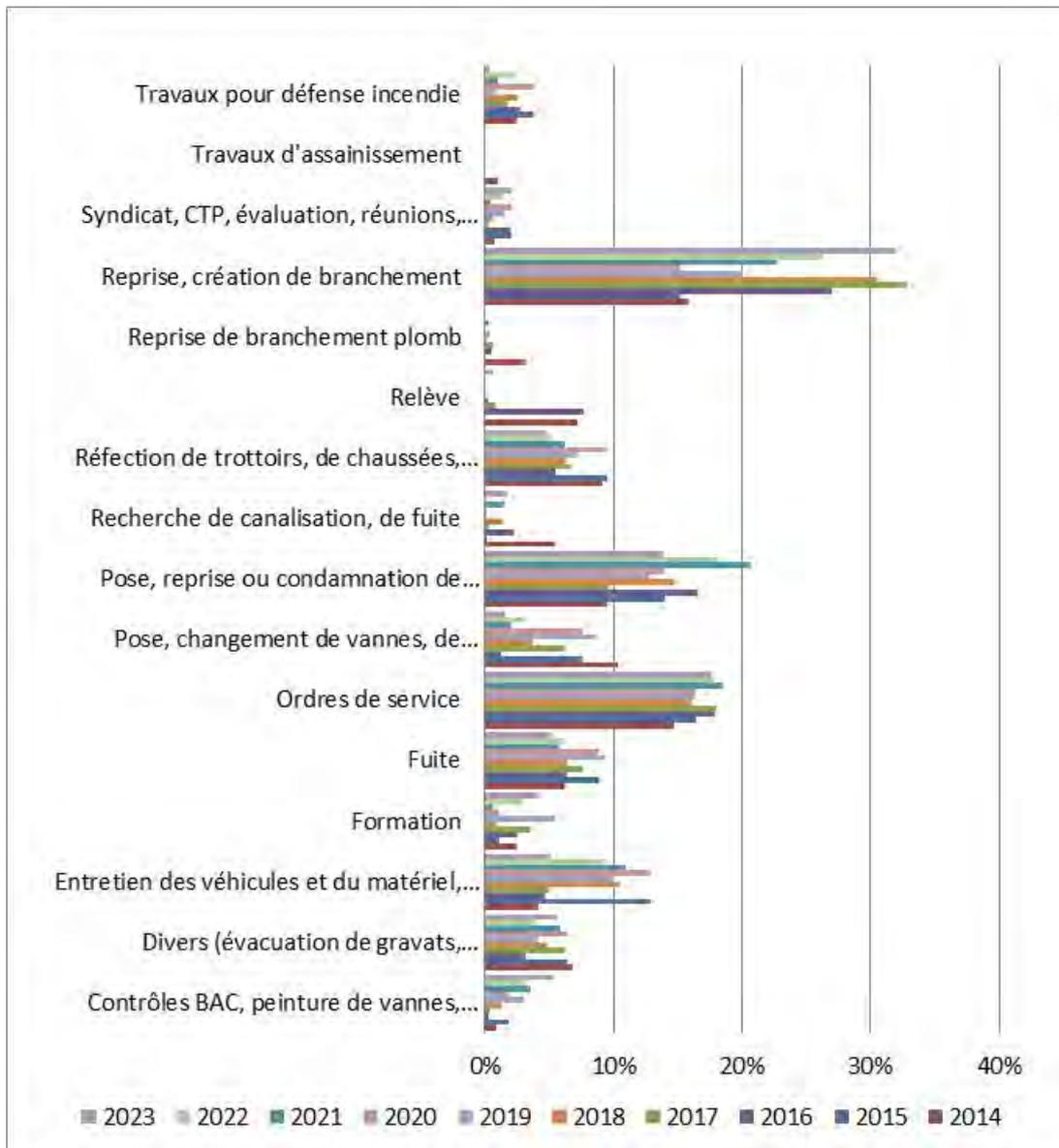


Figure 74 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention depuis 2014

Les chiffres 2023 restent assez semblables à 2022. On retrouve une activité majoritaire de la régie pour :

- De la pose, reprise ou condamnation de conduite,
- De la reprise, création de branchement.

A noter une activité plus importante en 2023 pour les formations suite au recyclage en 2023 des habilitations électriques, CACES et des formations « ballisage routier », « marquage de rue » avec GRDF, ...

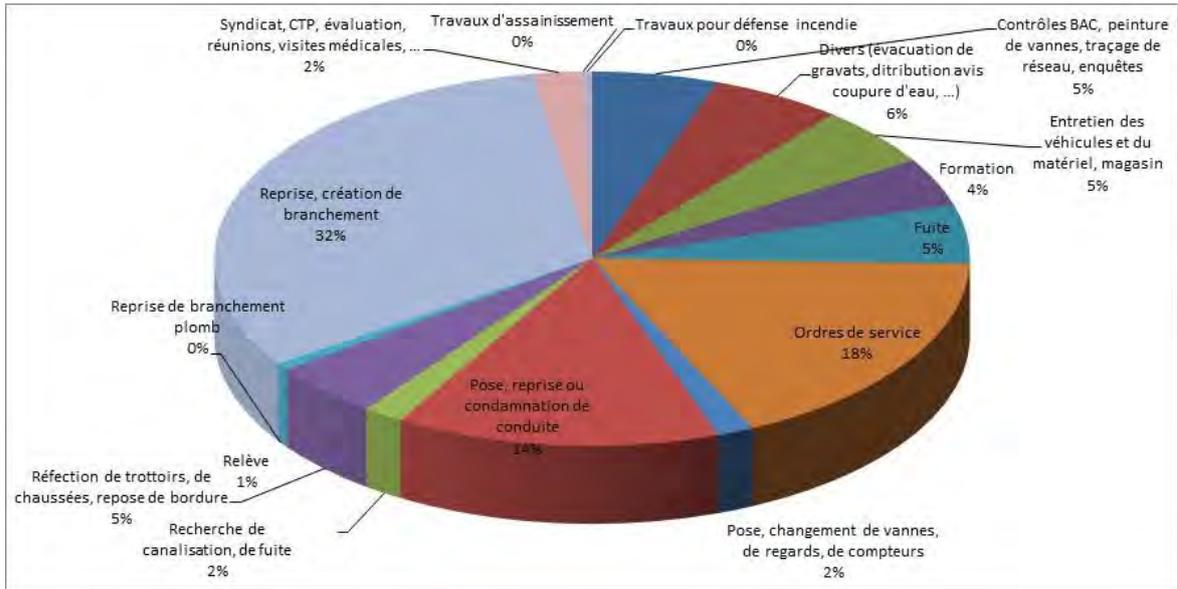


Figure 75 : Répartition du temps de travail de la régie par type d'intervention en 2023

### 2.9.3.1 Par commune

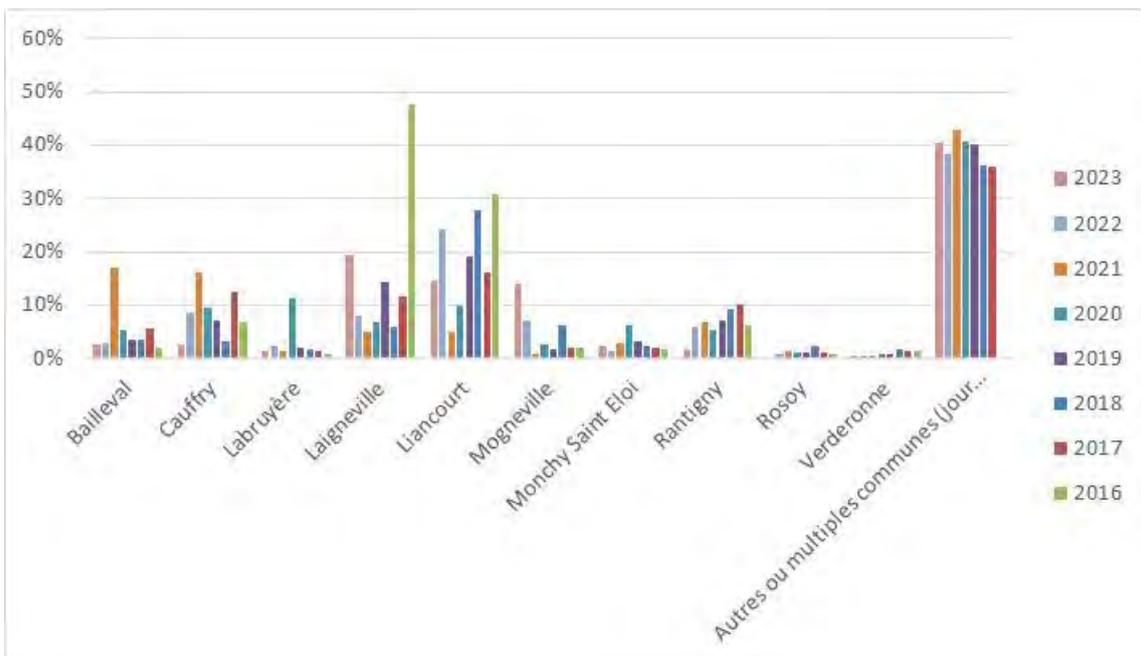


Figure 76 : Répartition du temps de travail de la régie par commune depuis 2016

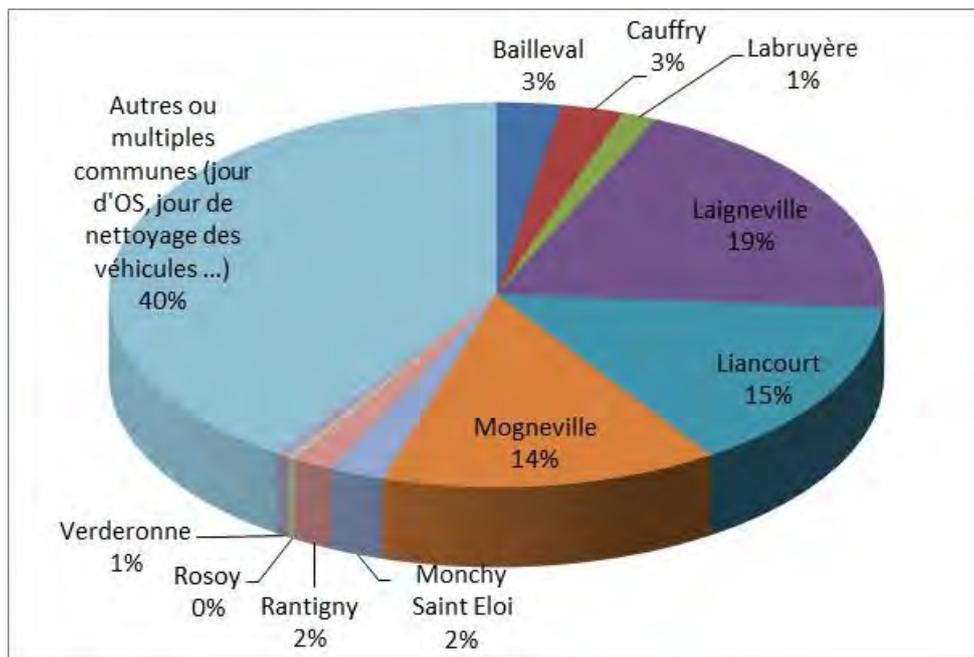


Figure 77 : Répartition du temps de travail de la régie par commune 2023

L'année 2023 a été marquée par un temps de travail de la régie important sur les communes de Mogneville, Liancourt et Laigneville.

En effet, les communes de Mogneville et Liancourt ont fait l'objet en 2023 de travaux de renouvellement de **conduite d'eau potable** et des branchements au niveau de la rue Emile Lambert, les impasses du parc et de la pyramide exclusivement en régie. La régie a également **mis en conformité les branchements d'eau potable** de la ruelle Duvoir, la rue Niville à Liancourt, la rue de la République et la rue de la commanderie à Laigneville dans la continuité du **renouvellement de la conduite d'eau potable** sous-traité.

## 2.10 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

Depuis mai 2020, les appels émis par les usagers, élus, ... en astreinte sont réceptionnés directement par les encadrants du DEA montant des astreintes (arrêt du marché avec la plate-forme téléphonique d'ANSTEL).

En 2023, 242 appels ont été reçus en astreinte (248 en 2022, 241 en 2021, 219 en 2020), la majorité pour l'eau potable :

Thème	Type d'appel	2022	2023
ASSAINISSEMENT	Autres	8	7
ASSAINISSEMENT	Branchement privé	9	7
ASSAINISSEMENT	Branchement public	12	20
ASSAINISSEMENT	Poste de relevage	6	-
ASSAINISSEMENT	Réseau	17	15
ASSAINISSEMENT	Station d'épuration	-	2
Total Assainissement		52	51

Thème	Type d'appel	2022	2023
EAU POTABLE	Administratif	30	24
EAU POTABLE	Autres	10	11
EAU POTABLE	Branchement privé	36	40
EAU POTABLE	Branchement public	40	40
EAU POTABLE	Forages	7	2
EAU POTABLE	Poste de suppression	1	7
EAU POTABLE	<b>Poteau d'incendie</b>	1	-
EAU POTABLE	Réseau	41	23
EAU POTABLE	Réservoirs	4	8
EAU POTABLE	<b>Usine d'eau potable</b>	21	19
Total Eau potable		191	174
AUTRES	DED	4	3
AUTRES	Autres (Parc Chedeville, Espace France Service, ...)	1	14
Total Autres		5	17

Tableau 38 : Tableau récapitulatif des appels en astreinte

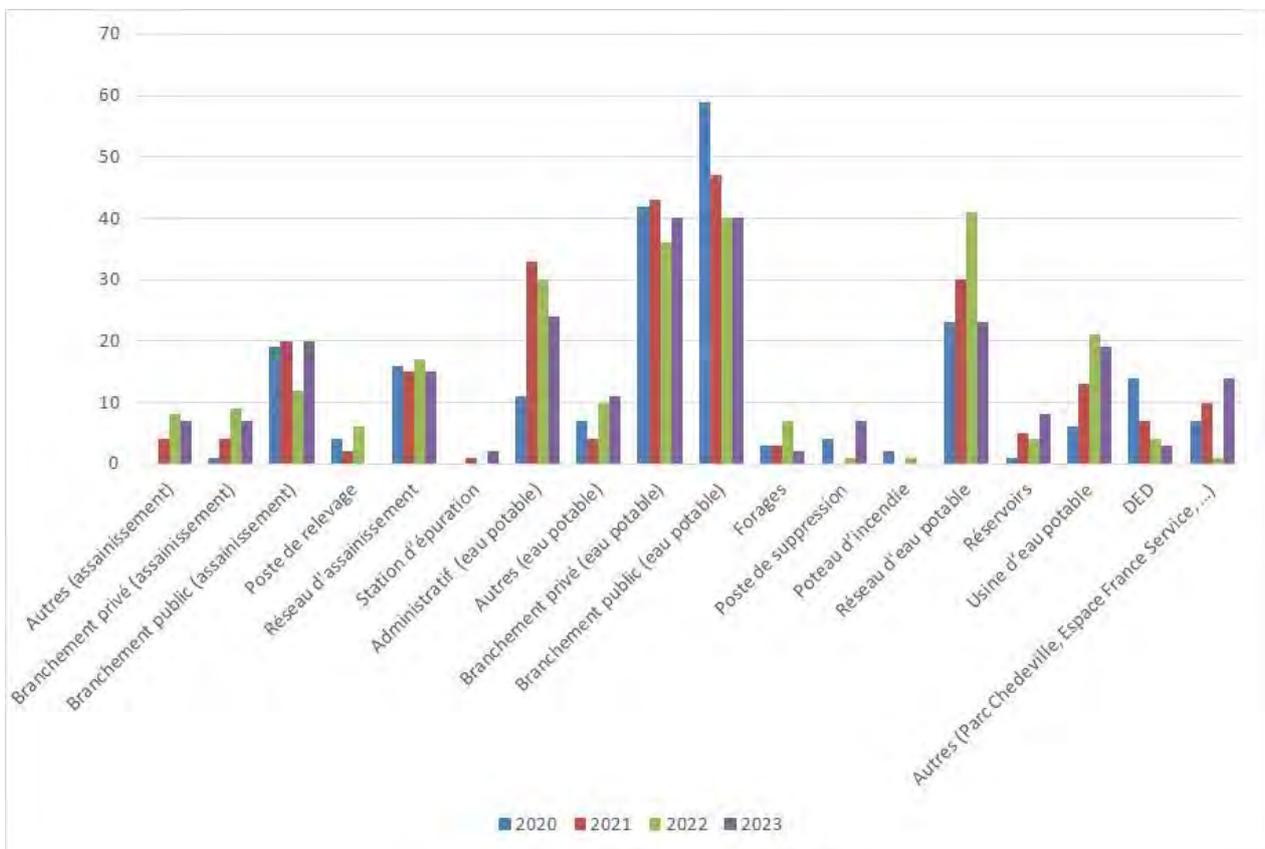


Figure 78 : Nombre d'appels en astreinte depuis 2020

Parmi les 242 appels sur l'eau potable en 2023 reçus en astreinte (248 en 2022, 241 en 2021) :

- 44 appels ont généré une sortie de l'agent 1<sup>er</sup> d'astreinte à l'eau potable (55 en 2022)
- 11 appels ont généré une sortie des 2 agents d'astreinte à l'eau potable (14 en 2022)

*NOTA : Ne sont pas comptabilisés dans ces données, les interventions démarrées en heures ouvrées et finalisées en heure d'astreinte*

Parmi les 242 appels reçus en 2023, 106 appels ne sont pas de l'ordre de l'urgence ou ne sont pas de la compétence CCLVD, soit 44 % des appels reçus (40% en 2022).

## 2.11 ACHATS DE GROS MATERIELS / VEHICULES

### 2.11.1 MATERIELS

En 2023, il y a eu principalement l'acquisition d'un treuil hydraulique d'occasion d'un montant de 1.200,00 € HT (SOMTP).



Figure 79 : Treuil de tirage

### 2.11.2 VEHICULES

En 2023, il n'y a pas eu d'acquisition de véhicules ou engins.

## 2.12 SIG

### 2.12.1 LOGICIEL SIG

Suite à l'audit SIG (Système d'Information Géographique) réalisé en 2019 avec le bureau d'étude GEOMATIQUE CONSEIL, une géomaticienne a été recrutée dès mars 2020.

A partir de son arrivée et selon les conclusions de l'audit SIG précédemment réalisé, il s'est avéré indispensable de changer de solution métier pour le domaine de l'eau potable et l'assainissement. Jusqu'alors, la solution utilisée était Cart@jour, depuis 2011. En parallèle, une solution web existait, associée au logiciel d'ADS (droit du sol) : Intr@géo depuis 2014. Concernant cette dernière, très peu d'agents et élus l'utilisaient, par manque de communication à ce sujet mais également de formation.

Techniquement, les données appelées « SIG » ne l'étaient pas réellement : pas de structuration claire, peu ou pas de rigueur vis-à-vis des données récupérées et/ou créées. Il est donc indispensable, en plus de l'acquisition nouvelle d'une solution SIG, de s'approprier les données existantes et de repartir sur des données propres, structurées. Actuellement, certaines données provenant de plans de recolement, sous format Autocad, se voyaient transformer en données « dessin » non spatialisées plutôt qu'en données « vectorielles » spatialisées.

Toutes ces observations nous ont amenés à lancer un marché pour l'acquisition d'une nouvelle solution SIG complète :

- Solution métier pour la gestion, le traitement et la production de données SIG dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (avec module ITV (intégration des rapports d'inspection télévisée), pour l'assainissement et module de suivi des interventions)
- Solution SIG permettant le traitement et l'analyse de données d'autres thématiques et compétences existantes ou à venir dans la collectivité : Développement durable, Relais Assistantes Maternelles, Développement économique, Déchets, Mobilité...
- Solution permettant la diffusion des données
- Ainsi que des tranches optionnelles : interface avec le logiciel d'administration du droit du sol ; solution mobile eau et assainissement ; connexion avec notre logiciel abonnés INCOM Anémone ; module de gestion des DT-DICT.

L'appel d'offres pour le marché SIG « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information Géographique a été lancé en septembre 2020 avec limite des réponses pour fin octobre. 6 candidatures ont été déposées. Avec analyse technique et financière (toujours en assistance avec GEOMATIQUE CONSEIL), la solution 1SPATIAL France a été retenue pour un montant de 111.505,65 € HT.

Désignation	Montant
SIG	41.213,50 € HT
Hébergement pour 8 ans	31.552,00 € HT
*TO 1 : SIG WEB	7.911,80 € HT
TO 2 : Interface avec le logiciel d'administration du droit des sols	9.942,95 € HT
TO 3 : Solution mobile pour l'eau et l'assainissement	4.196,45 € HT
TO 4 : Connexion avec INCOM Anémone	4.833,95 € HT
TO 5 : Module de gestion des DT-DICT	11.855,00 € HT
Total	<b>111.505,65 € HT</b>

Tableau 39 : Montant du marché SIG « 1SPATIAL France »

\*TO = tranche optionnelle

Les solutions 1SAPTIAL exploitent la plateforme SIG ESRI, leader en France dans les collectivités locales. Les solutions métiers retenues sont couvertes par la gamme « ArcOpole PRO Réseaux Humides (APRH) » contenant un logiciel bureautique dédié à l'eau potable (ArcOpole PRO Desktop Eau Potable) et un second dédié à l'assainissement (ArcOpole PRO Desktop Assainissement).

Le socle ESRI permettra la gestion et la diffusion des données pour l'ensemble de toutes nos compétences (ArcGIS : solution bureautique + ArcGIS Online : solution web). De plus, l'acquisition de cette solution permet également d'avoir à disposition un générateur d'applications : ArcOpole Builder. Le paramétrage à partir d'ArcOpole Builder permet d'envisager une multitude de possibilités d'applications pour nos problématiques actuelles et à venir. Il permet entre autres d'avoir une application pour le suivi et la gestion des interventions ; permet à partir d'un outil dédié, la consultation des données cadastrales. Tout cela ayant pour but une diffusion simple des données. Le tout sera géré, sur serveur hébergé, avec une structuration en base de données relationnelle spatiale (PostgreSQL).

L'infrastructure (architecture et composants de la solution technique) retenue est la suivante :

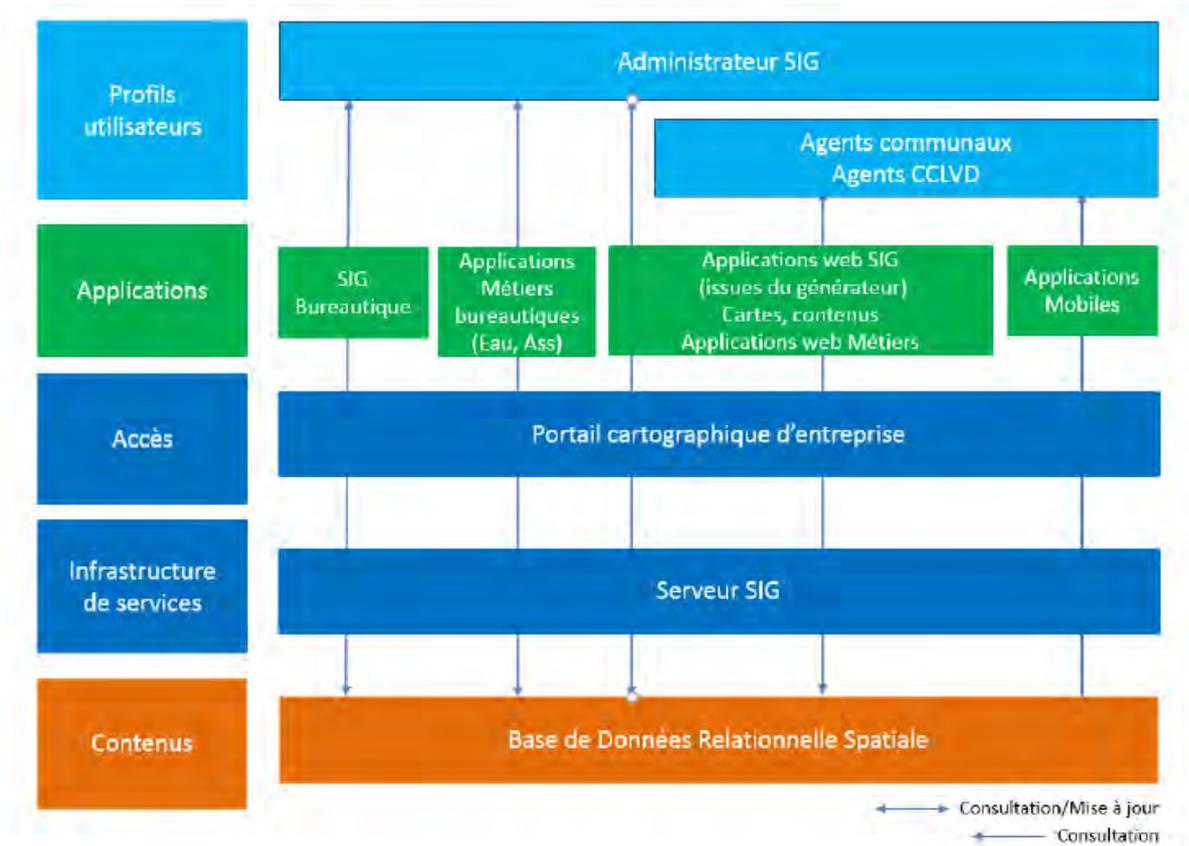


Figure 80 : Infrastructure du SIG

Le marché SIG a été notifié à 1SPATIAL en décembre 2020.

Aucune tranche supplémentaire n'a été affermie en 2023, l'objectif étant d'avoir la totalité des réseaux d'eau potable et d'assainissement saisis avant d'affermir de nouvelles tranches.

### 2.12.2 OPTIMISATION DE TRAITEMENT – CREATION DE SCRIPTS

Une autre branche du service SIG consiste à chercher des solutions techniques permettant l'optimisation de certaines tâches. En 2020, un script R (logiciel de programmation open source dédié notamment aux « DataScience ») a été créé afin de traiter les données issues d'exports ONDEO et INCOM. Le script lit les fichiers, les analyse, les traite pour en sortie, exporter un fichier Excel traité, prêt à être utilisé. Le choix de réaliser un script s'est fait de par la redondance de ces maintenances, réalisées tous les 2 mois.

Ce script a permis en 2021 de faciliter les temps de traitement des données.

D'autres scripts seront amenés à être créés ou à évoluer, en 2023, pour traiter des jeux de données très lourds ou pour géocoder des données (géocodage : convertir une adresse postale en un point de coordonnées).

### 2.12.3 TRANSVERSALITE DU SERVICE SIG

Par ailleurs, comme en 2022, des cartographies sur d'autres compétences de la CCLVD ont été élaborées en 2023 et servent notamment d'aide au conseil et d'aide à la décision : aménagement du territoire, mobilité, développement durable, Relai Petite Enfance, Espace France Service, etc.

Pour rappel, face à cette transversalité et au besoin d’avoir une réelle visibilité au sein de la collectivité, un nouveau service Data et SIG avait été créé fin 2022. Désormais directement rattaché à la Direction de l’Environnement et de l’Aménagement du Territoire, le service conserve ses missions initiales de mise à jour des réseaux d’eau potable et d’assainissement mais profite de cette nouvelle visibilité pour se rattacher à d’autres projets/services/compétences.

#### **2.12.4 REPONSES AUX DT-DICT-ATU**

Lors de la réception de DT, DICT et/ou ATU (demandes de travaux, déclaration d’intention de commencement de travaux, avis de travaux urgents qui sont obligatoires en amont de tout travaux selon la réforme anti-endommagement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012), la responsable SIG se charge de répondre aux demandes des entreprises de travaux ou porteurs de projets, sous un délai de 5 jours. Le graphique ci-dessous illustre le nombre de réponses apportées par mois. Cette partie, réglementaire étant chronophage, elle se verra potentiellement automatisée courant 2024 à partir d’une tranche optionnelle acquise avec le marché SIG, via la solution ArcOpole Pro.

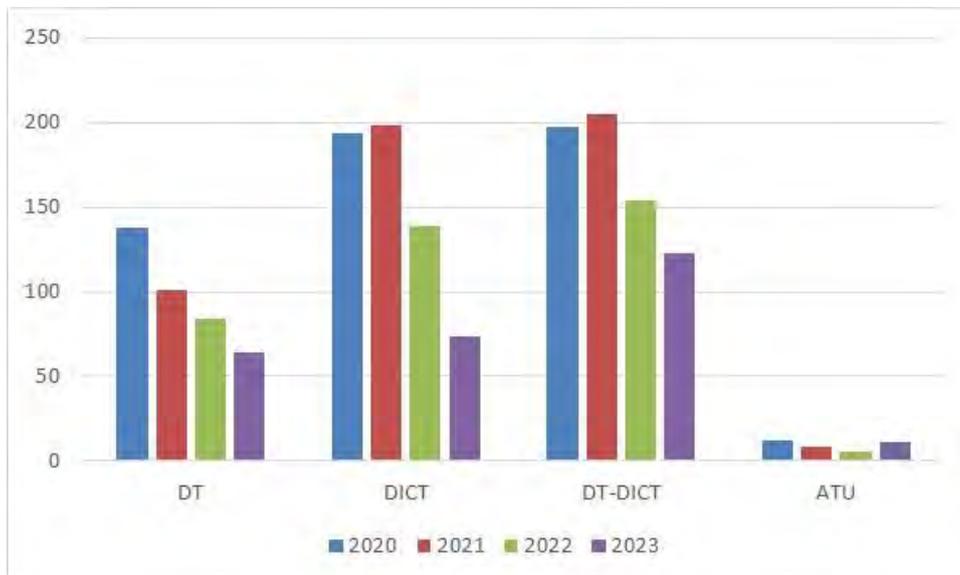


Figure 81 : Nombre annuel de réponses aux DT-DICT-ATU depuis 2020

En 2023, le nombre de réponse aux DT-DICT-ATU reçu était de 272. Ce nombre est en baisse par rapport à 2022 (383 réponses émises).

#### **2.12.5 AVIS RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME**

A partir des données réseaux eau potable et assainissement, un avis réseau est donné sur les dossiers d’urbanisme instruits par la CCLVD. Cet avis permet, au demandeur, de connaître l’existence ou non de réseaux d’assainissement et eau potable sur l’emprise du dossier ainsi que les branchements à réaliser. Il donne également les prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

De ces avis découlent également un tableau de suivi permettant de recenser les futures extensions de réseau à réaliser.

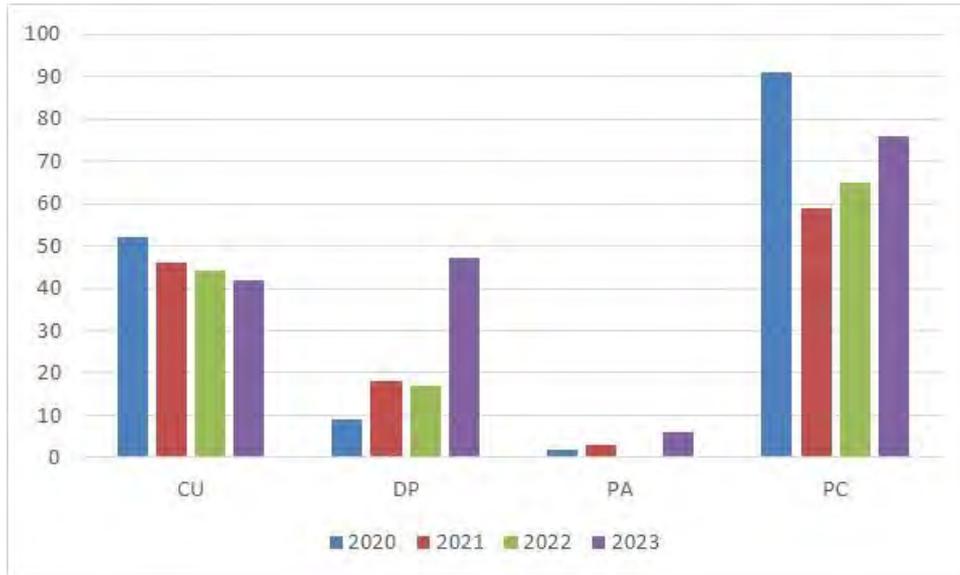


Figure 82 : **Nombre d'avis réseaux eau potable et assainissement émis** depuis 2020

En 2023, 171 avis réseaux eau potable et assainissement ont été émis (126 en 2022).

## 2.13 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE EAU POTABLE

### 2.13.1 BILAN 2023

Renouvellement du réseau d'eau potable :

- Rue Emile Lambert à Mogneville
- Ruelle Duvoir à Liancourt
- Impasse du parc à Liancourt
- Impasse de la pyramide à Liancourt
- Rue de la commanderie à Laigneville

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Place Chanoine Snejdareck (**création d'un bouclage**)
- Route de Soutraine à Laigneville

Finalisation des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / ruelle Niville à Liancourt

Travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, **amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration** du rendement

Forages :

- Essai de pompage par palier des forages
- Etude de productivité / niveaux de nappe
- Renouvellement des sondes piézométriques de tous les forages
- Renouvellement de la pompe des forages F7 et F9
- **Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC**

SIG :

- **Déploiement des données d'eau potable et d'assainissement**
- **Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD**

Etude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive

### **2.13.2 PERSPECTIVES 2024**

Renouvellement du réseau d'eau potable (travaux en régie) :

- Rue Carette à Cauffry
- Rue Albaret à Rantigny
- Rue Duvoir à Rantigny
- Rue de la République (côté AFTRAL) à Monchy-Saint-Eloi

Création de nouveaux réseaux d'eau potable :

- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)

Finalisation des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Poursuite des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Entretien du patrimoine, **amélioration de l'exploitation et recherche de pistes d'amélioration du rendement** (remise à plat de la sectorisation)

Forages :

- Régénération des forages F9 et F10
- **Poursuite des études et des travaux liés à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des forages ainsi que de l'animation BAC**

Lancement des études pour travaux réseaux et voirie Fontaine St Maur à Bailleval et démarrage des travaux

Lancement des études pour les **travaux d'extension du réseau d'eau potable Allée des Fresnes à Rantigny** et démarrage des travaux

Lancement du renouvellement de l'appel d'offres pour le marché d'exploitation des forages, de l'usine de déferrisation, des réservoirs et des postes de surpression. Intégration de l'entretien de la sectorisation dans le marché.

Etude de faisabilité liée à l'interconnexion ACSO, CCLVD, CC Clermontois

Etude de la réhabilitation des anciens châteaux d'eau de Laigneville et Rantigny

Etude de re-chloration au niveau des réservoirs

Lancement des **travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielle** des installations eau et assainissement communautaires

Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie). Sur le budget principal, il est prévu le recrutement d'un ambassadeur territorial qui aura également un rôle à jouer sur la sensibilisation aux économies d'eau.

Si possible, lancement du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) afin d'anticiper l'obligation réglementaire.

SIG :

- Poursuite du déploiement des données d'eau potable et d'assainissement
- Poursuite d'élaboration de cartographie, d'acquisition de données pour d'autres compétences transversales de la CCLVD

## 3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

### 3.1 ORIGINE DE L'EAU ET QUALITÉ DE LA PRODUCTION

Le captage de l'eau de la Communauté de Communes se fait dans les eaux souterraines, par des forages de 40 à 50 m de profondeur.

L'eau prélevée est d'excellente qualité, légèrement ferrugineuse avant traitement.

### 3.2 BILAN DES CONTRÔLES ET ANALYSES

Le suivi de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de BEAUVAIS qui effectue régulièrement des prélèvements d'échantillons d'eau, les contrôles et les analyses.

Les tableaux suivants récapitulent les résultats de ces analyses sur l'année 2023 :

	Nombre d'analyses bactériologiques	Conformité bactériologique		% de conformité bactériologique
		Oui	Non	
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	3	3	0	100 %
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	6	0	100 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	25	25	0	100 %

Tableau 40 : Analyses bactériologiques

Nota :

Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement des forages de Labruyère permet maintenant à l'ARS de suivre analytiquement les forages F7, F9 et F10 (forages les plus récents) qui jusqu'à présent n'étaient pas suivis par l'ARS.

	Nombre d'analyses chimiques	Conformité chimique		% de conformité chimique
		Oui	Non	
Nombre d'analyses effectuées sur les captages F1, F2bis, F7, F9 et F10	3	2	1	67 %
Analyses effectuées sur la station de traitement de production de la Demi-Lune	6	2	4	33,3 %
Nombre d'analyses effectuées sur le réseau de distribution	25	25	0	100 %

### Tableau 41 : Analyses chimiques

Le rapport annuel 2023 de l'ARS est joint en annexe du présent rapport (cf. annexe 1).

Comme en 2022 et en 2021, des non-conformités chimiques sont observées par rapport aux limites de qualité réglementaires **sur l'eau après traitement. Cela s'explique par le fait que 8 nouveaux métabolites de pesticides sont mesurés, ils n'étaient pas recherchés jusqu'alors.**

Pour la CCLVD, 2 substances : le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), résidus de la chloridazone, sont supérieures aux limites de qualité (respectivement 0,94  $\mu\text{g/l}$  et 0,13  $\mu\text{g/l}$  pour une limite de qualité à 0,1  $\mu\text{g/l}$ ). **C'est stable par rapport à 2021.** La réglementation actuelle fixe un objectif de qualité de 0,1  $\mu\text{g/l}$  pour chaque pesticide. Cette valeur a pour seul objectif de réduire la présence de **ces composés au plus bas niveau de concentration dans l'eau, elle n'a pas de** signification sanitaire qui supposerait un quelconque risque pour la santé.

La chloridazone est un herbicide utilisé essentiellement pour le désherbage de la betterave industrielle qui n'est plus autorisé depuis 2019 mais dont les derniers stocks pouvaient être utilisés jusqu'à fin 2020. Les valeurs maximales à ne pas dépasser dans l'eau de boisson pour une consommation quotidienne de 2 l/j sont de 44,4  $\mu\text{g/l}$ , nous sommes donc bien loin des valeurs mesurées, l'eau ne fait l'objet d'aucune restriction de consommation.

Pour autant, un suivi renforcé a été mis en place par l'ARS afin de voir l'évolution de la situation (analyses trimestrielles) et la Communauté de communes poursuit ses actions de protection de la ressource en eau notamment en travaillant avec l'ensemble des acteurs concernés sur la réduction à la source des pollutions diffuses.

Une note d'information de l'ARS est annexée au présent rapport (annexe 1).

## 3.3 QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE - SUIVI DE LA QUALITÉ

L'eau distribuée est d'excellente qualité, elle est dure (42,87°F) et peu fluorée.

La teneur en nitrates est très inférieure au maximum autorisé, et stable : en moyenne 22,63 mg/l sur l'exercice 2023 (pour une norme de 50 mg/l, 26 mg/l en 2022).

**L'eau de la CCLVD distribuée au cours de l'année 2023 est de bonne qualité et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables hormis le chloridazone-desphényl (DC) et le chloridazone-méthyl-desphényl (MDC), cf. paragraphe précédent.**

## 4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2023, pour l'eau, il y a eu 11 courriers, mails, fax de réclamations ou informations (16 en 2022).

Les principales réclamations portent sur les problèmes de pression, les non prises en charge des dossiers de surconsommation d'eau, les problèmes de voirie suite à la réalisation de nos travaux, la qualité de l'eau trop chlorée.

	2022	2023
Bailleval	3	1
Cauffry	2	-
Labruyère	1	-
Laigneville	2	6
Liancourt	5	3
Mogneville	1	1
Monchy Saint Eloi	-	-
Rantigny	2	-
Rosoy	-	-
Verderonne	-	-
Total	16	11

Tableau 42 : Nombre de réclamation par commune

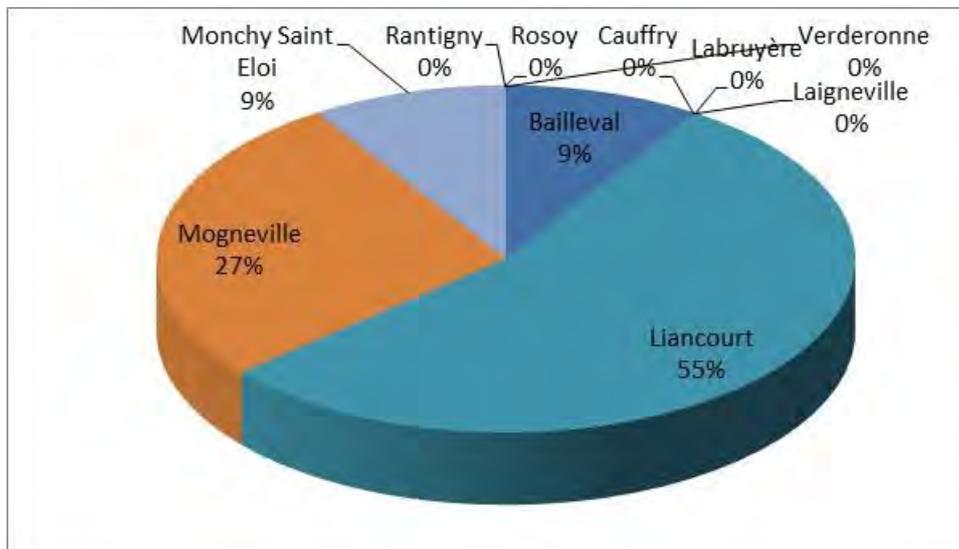


Figure 83 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Et 65 demandes liées aux dossiers fuites ont été reçues (66 en 2022).

	2022	2023
Bailleval	12	9
Cauffry	10	13
Labruyère	3	-
Laigneville	14	13
Liancourt	8	13
Mogneville	4	7
Monchy Saint Eloi	3	3
Rantigny	7	5
Rosoy	4	2
Verderonne	1	-
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>65</b>

Tableau 43 : Nombre de dossiers fuite

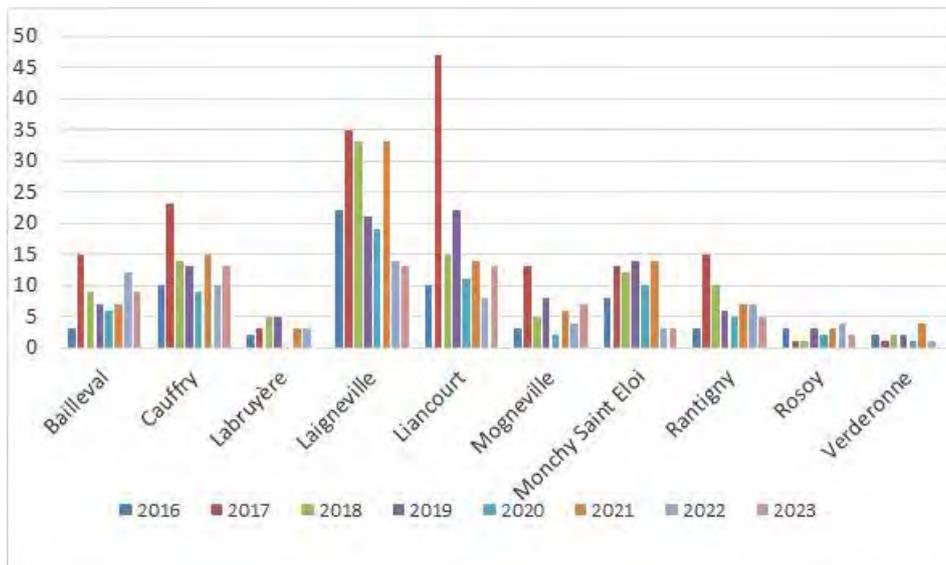


Figure 84 : Evolution depuis 2016 par commune du nombre de dossiers fuite sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de dossier fuite est resté stable par rapport à 2022, et représente la somme 33.318,16€ TTC (34.268,46€ TTC en 2022, 38.044,42 € TTC en 2021, 22.029,29 € HT en 2020, 30.810,70 € HT en 2019, 20.804,71 € HT en 2018).

A noter que 1.175 dossiers ont été créés suite à des alertes surconsommation sur Sitr (1.090 en 2023 - 1.164 en 2021, 1.071 en 2020 et 819 en 2019).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2023 est de 7,63 (8,28 en 2022, 12,73 en 2021, 8,27 en 2020 et 13,75 en 2019).

1 usager en 2023 (0 en 2022, 2 usagers en 2021, 2 en 2020 et 3 en 2019) a saisi **la médiation de l'eau**. Le dossier a été soldé en 2024.

**La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.**

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

## 5 BILAN ANIMATIONS EAU POTABLE / COMMUNICATION

La Communauté de communes a signé une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dont l'objectif est de développer l'action éducative dans le domaine de la protection de la ressource en eau en favorisant l'émergence et le suivi de « Classes d'eau ».

### 5.1 CLASSES D'EAU

#### 5.1.1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Classe d'eau joue un rôle éducatif déterminant pour développer un engagement citoyen en apportant des connaissances de base de la gestion de l'eau. Elle participe à une prise de conscience des responsabilités de chacun.

Elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit le niveau.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, en partenariat avec la Vallée dorée, propose une méthodologie à tout organisateur de classe d'eau sur le territoire de la Vallée dorée.

Elle se base sur une unité d'action, de temps et de lieu afin de favoriser la découverte active de la gestion locale.

#### 5.1.2 ROLE DE LA CCLVD

Elle gère financièrement les classes d'eau.

Elle conseille pour la préparation d'un programme de classe d'eau.

Elle propose des animations en classe sur la problématique de l'eau.

Elle réalise les visites d'équipements d'eau potable à Labryère et station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi.

Les animations en classe sont gratuites.

La visite des équipements et les « sorties natures » sont payantes.

Le transport est pris en charge par la Vallée dorée.

#### 5.1.3 NOMBRE DE CLASSES

En 2023, 6 classes d'eau ont été réalisés (2 avec l'école G. Blin à Labryère, 1 avec l'école J. Greco de Verderonne et 3 avec l'école C. Claudel de Rantigny). (2 classes en 2022, 5 classes en 2021).

Visite des équipements d'eau potable : 12 visites en 2023 - 15 visites en 2022

Coût pour les écoles de la CCLVD	175 € par classe
Coût pour la CCLVD	457,05 € (prise en charge du transport)
Subvention versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie à la CCLVD	300 €

Tableau 44 : Coût des visites



Figure 85 : Illustration **d'animation**

## 5.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

En 2023, la Vallée dorée a poursuivi sa communication sur :

- la préservation de la ressource en eau,
- ses compétences,
- les travaux effectués sur le territoire,
- **l'entretien des équipements,**
- les restrictions liées à la période de sécheresse estivale, **les économies d'eau**
- **les services à la population** comme par exemple les diagnostics assainissement, l'Espace Autogéré des Usagers.

Les différents travaux /interventions sur l'eau potable ont été relayés sur le Facebook de la CCLVD.

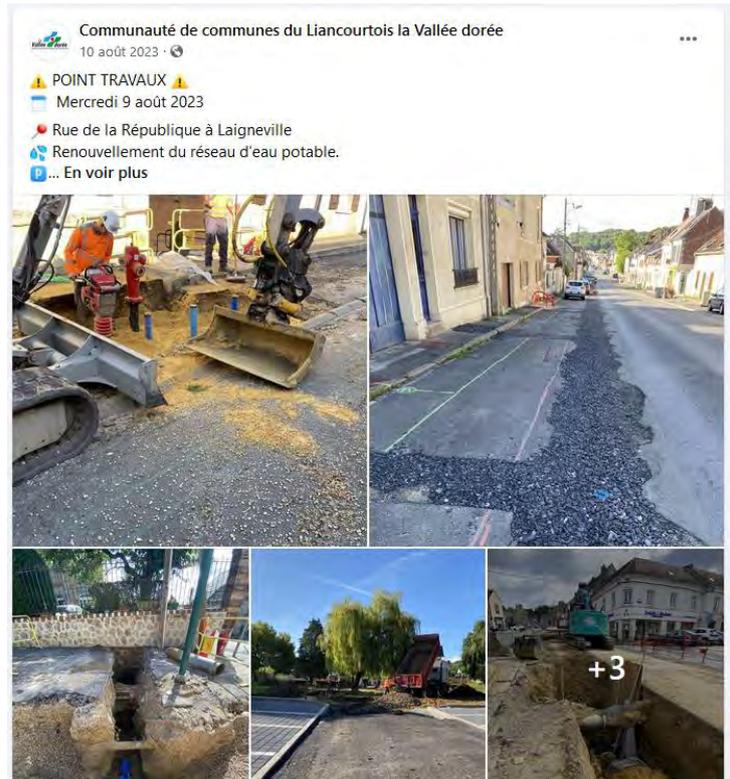


Figure 86 : Exemples de quelques communications Facebook

### 5.3 SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU

En complément de la mise en place de la tarification progressive qui s'appliquera à compter du 01/01/2024 et à visée environnementale (objectif de baisse de 10 % des consommations), par délibération en date du 15/05/2023, la Communauté de communes a souhaité initier une démarche de sensibilisation aux économies d'eau en distribuant gratuitement des kits d'économiseurs d'eau et d'octroi d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (50 % du prix d'achat dans la limite de 50 € / foyer).



Ainsi, 500 kits ont été distribués et 48 aides à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales ont été versées (2303 €).

La démarche a été renouvelée en 2024 par délibération du 22/01/2024 avec pour objectifs la distribution de 1500 kits et le versement de 50 aides à l'achat de récupérateurs des eaux pluviales.

Il est à noter qu'en 2023, le Comité de Suivi de la Ressource en eau s'est réuni plusieurs fois, les niveaux d'alerte sécheresse ayant été atteints très tôt (arrêtés de restrictions des usages de l'eau dès le 22/03/2023).

## 6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

### 6.1 PRIX DE L'EAU – ÉVOLUTION

#### 6.1.1 MODE DE TARIFICATION SELON LES TYPES D'ABONNES

Abonnés domestiques : abonnement annuel et prix au m<sup>3</sup>

Abonnés non domestiques : abonnement annuel et prix au m<sup>3</sup>

#### 6.1.2 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- L'abonnement forfaitaire selon le diamètre du compteur,
- Redevance de la Communauté de Communes ;
- Redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau ;
- Redevance de pollution de l'Agence de l'Eau ;
- TVA à 5,5 % pour la part eau potable

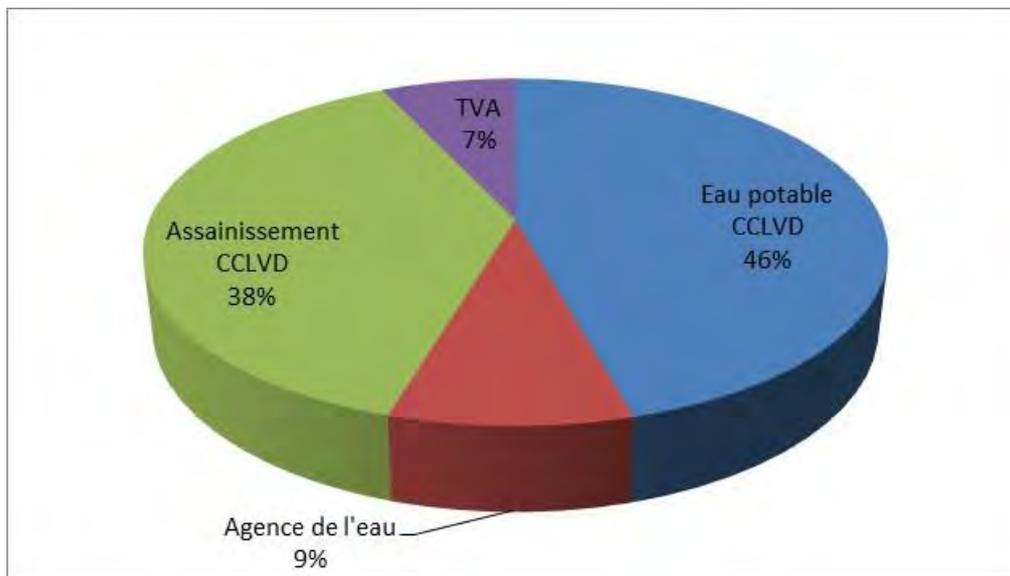


Figure 87 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2023, le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable n'a pas évolué, il est resté identique à 2022. Le montant pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> est de 667,70 € TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2022 à 2023 sont indiqués en Annexe 2.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

En 2023 comme en 2022, le prix au m<sup>3</sup> de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à 5,56 € par m<sup>3</sup> TTC (abonnement compris).

La Communauté de communes a réalisé au cours de l'année 2023 une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette étude a été réalisée par le cabinet CITEXIA. Les consommations ont été étudiées sur la base des consommations réelles d'usagers par catégorie d'usages (ménages en maison, en collectif, assimilés ménages : petits commerces, professions libérales..., consommateurs « moyens » : administrations, grandes entreprises..., « gros » consommateurs : hôpital, pénitencier, très grandes entreprises, industriels...).

L'objectif principal de l'étude était la mise en œuvre d'une tarification plus incitative de l'eau, en vue d'inciter les usagers à avoir une consommation raisonnée de l'eau et à réduire leurs consommations. L'objectif de réduction globale de la consommation est attendu à hauteur de 10 % des volumes prélevés.

Un premier seuil d'augmentation dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup> a été défini afin d'inciter tout usager à réduire sa consommation.

Un deuxième seuil de tarification a été défini à 140 m<sup>3</sup>. En effet, ce seuil de 140 m<sup>3</sup> correspond à la consommation économe d'un ménage de 6 personnes. Ce chiffre est basé sur l'étude de nos consommations locales. Ainsi, avec la grille tarifaire qui est proposée, les ménages et assimilés domestiques diminuent leur facture de 3% s'ils réduisent leurs volumes de 10%. A titre d'illustration, une personne seule peut réduire sa consommation de 4 m<sup>3</sup> si elle réduit de 1 minute sa douche quotidienne.

Une délibération actant la tarification progressive a été prise le 16/10/2023 pour mise en application au 01/01/2024. Un premier bilan sera établi fin 2024.

Il est à noter également qu'une réforme des redevances Agence de l'Eau doit voir le jour en 2024. Les conséquences éventuelles sur le prix de l'eau ne sont pas connues à ce stade.

## 6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

### 6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2023, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 7.196.317,92 € HT (+ 3,25% /2022).

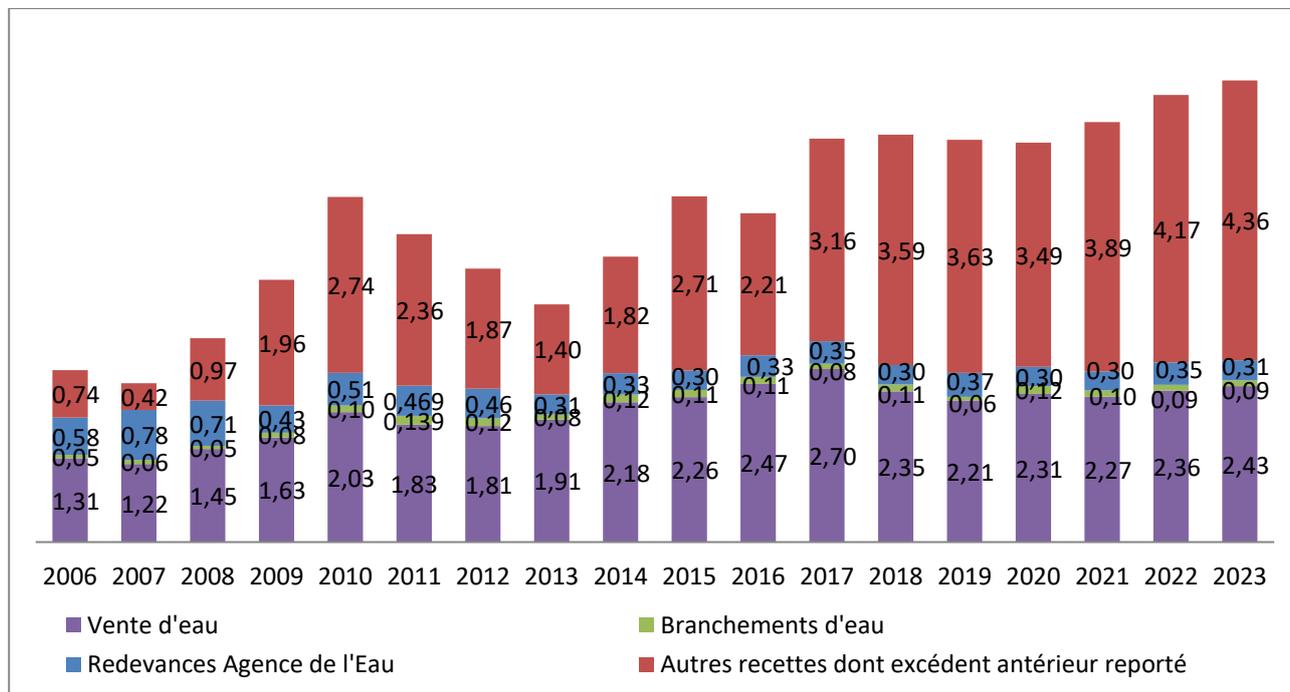


Figure 88 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2022	2023	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	36.618,59 € HT	31 446,59	- 14,12 %
70	Produits des services du domaine	3.400.147,58 € HT	3.344.779,58 € HT	- 1,63 %
74	Dotations, subventions, participations	13.025,00 € HT	18.218,00 € HT	39,87 %
75	Autres produits de gestion courante	40.839,88 € HT	21.050,27 € HT	- 48,46 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	14.508,81 € HT	6.354,29 € HT	- 56,20 %
013	Atténuation de charges	78.576,44 € HT	21.705,00 € HT	- 72,38 %
002	Excédent antérieur reporté	3.386.232,94 € HT	3.752.764,31 € HT	10,82 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>6.969.949,24 € HT</b>	<b>7.196.317,92 € HT</b>	<b>3,25%</b>

Tableau 45 : Evolution des recettes par chapitre

Les recettes ont augmenté de 3,25 % de 2022 à 2023. Hors excédent antérieur reporté **et opérations d'ordre** entre section (principalement travaux en régie), elles ont baissé de 3,8 % **soit 135 000 € HT**.

Le chapitre 042 lié aux subventions transférables est relativement stable. Les travaux en régie 2020, 2021, 2022, 2023 n'ont pas encore été basculés sur l'investissement.

Les produits des domaines (chapitre 70 : ventes d'eau) a baissé mais c'est principalement lié aux redevances Agence de l'Eau Seine-Normandie qui ont légèrement baissé (- 34 000 € HT) et à la baisse du remboursement de charges des budgets principal et assainissement (- 93 000 € HT). Les recettes liées aux travaux de branchement d'eau sont stables. On observe une hausse des recettes liées à la vente d'eau (+ 70 000 € HT).

Le chapitre 74 correspond aux subventions de fonctionnement de l'Agence de l'Eau (exemple : subventions pour les classes d'eau) est relativement stable.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » a baissé. En effet, sur l'année 2022, a été perçu 18 000 € HT de remboursement de la CSPE (contribution au service public de l'électricité) versée sur nos factures d'électricité des ouvrages d'eau potable de l'année 2021, remboursement qui n'a pas été réitéré au titre de l'année 2022 sur 2023.

Le chapitre 77 a baissé (compte correspondant notamment à des régularisations sur la facturation, aux remboursements de sinistres, à des recouvrements d'admissions en non valeur).

Le chapitre 013 a baissé. Il correspond aux subventions de fonctionnement comme par exemple le poste d'animation pour la protection de la ressource en eau. Celui-ci est passé en dépenses et en recettes depuis le 01/01/2023 à la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE), collectivité avec qui le poste est mutualisé. Ainsi, la CCLVD verse à la CCPE une partie du reste à charge et ne perçoit plus en direct la subvention.

L'excédent antérieur reporté a augmenté.

La répartition des recettes est présentée ci-dessous :

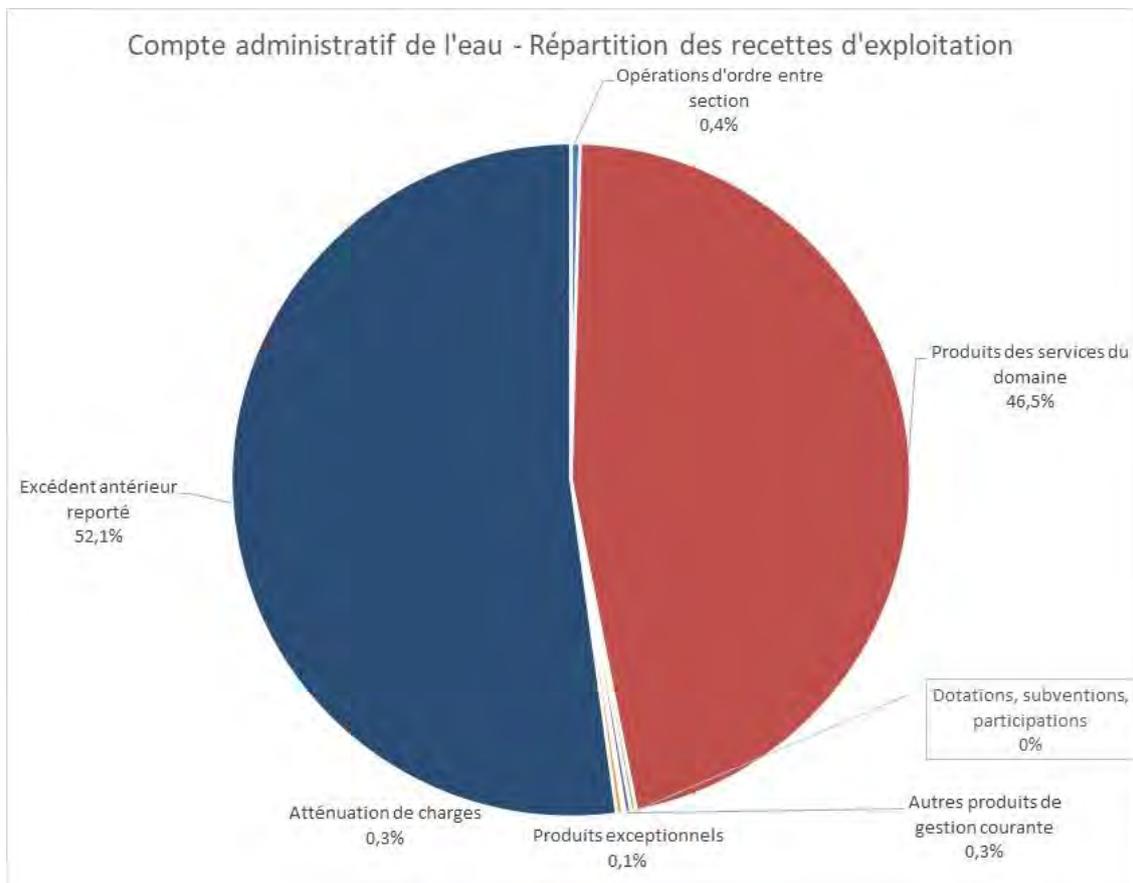


Figure 89 : Répartition des recettes par chapitre

Les recettes du budget de l'eau proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, l'eau paye l'eau.

## 6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2023, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 3.337.951,99 € HT (+ 12,41 %/2022).

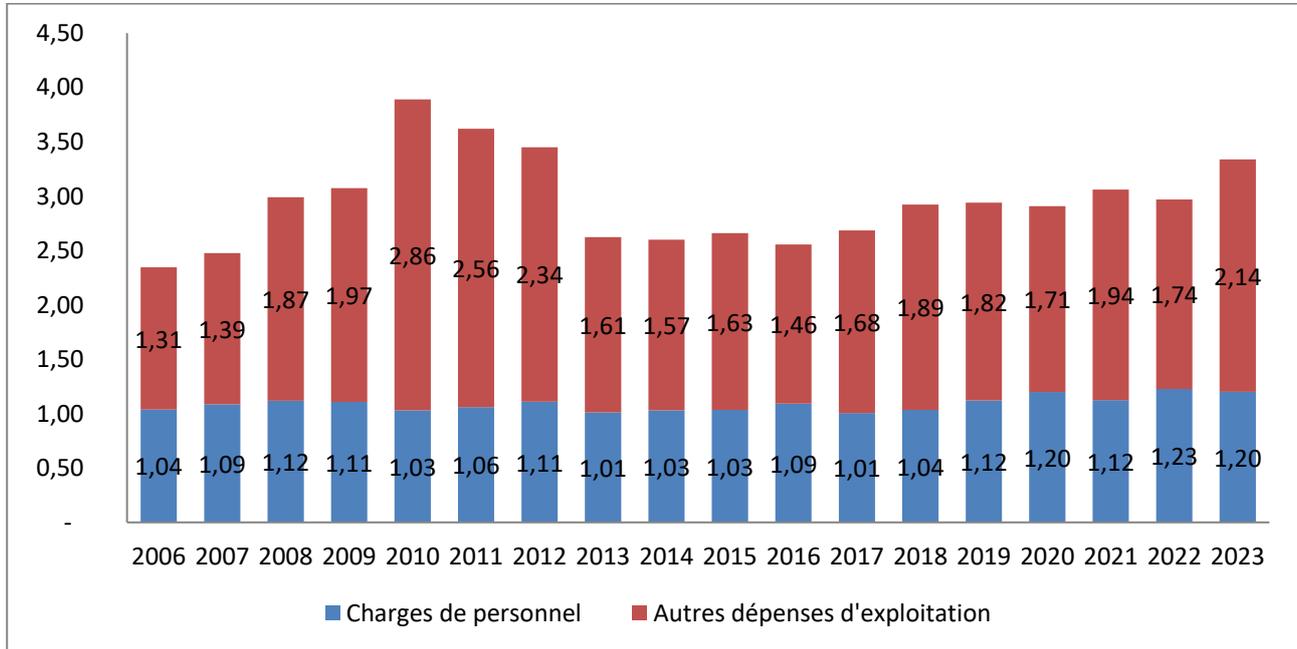


Figure 90 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

	2022	2023	Evolution	
011	Charges à caractère général	821.324,44 € HT	845.813,46 € HT	2,98 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.127.122,63 € HT	1.200.549,18 € HT	- 2,17%
65	Autres charges de gestion courante	24.448,42 € HT	23.183,44 € HT	- 5,17%
66	Charges financières	129.426,44 € HT	150.510,99 € HT	16,29%
67	Charges exceptionnelles	38.368,77 € HT	144.424,59 € HT	276,41%
68	Dotations aux provisions pour risques	-	300.000,00 € HT	
042	Opérations d'ordre entre section	462.565,11 € HT	463 022,33 € HT	0,10%
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	266.181,00 € HT	210.448,00 € HT	- 20,94%
	<b>Total</b>	<b>2.969.436,81 € HT</b>	<b>3.337.951,99 € HT</b>	<b>12,41%</b>

Tableau 46 : Evolution des dépenses par chapitre

Les dépenses ont augmenté de 12,41 % entre 2022 et 2023.

Malgré le fait que les dépenses d'énergie aient été multipliées par 2,2 entre 2022 et 2023 (258.000 €HT en 2023 contre 116.000 €HT en 2022), les dépenses du 011 ont été maîtrisées entre 2022 et 2023 puisqu'elles n'ont augmenté que de 3 % malgré le contexte économique.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » a baissé de 2.2 % malgré les revalorisations d'indice et les différentes mesures prises à l'échelle nationale, elles sont stables depuis 2020. En effet, les effectifs de la régie eau potable sont en baisse du fait d'une difficulté de recrutement dans ce secteur.

Le chapitre 65 correspondant aux admissions en non valeur est stable.

Le chapitre 66 correspondant aux intérêts des emprunts a augmenté, cela est notamment lié aux ICNE.

Le chapitre 67 correspondant notamment aux dégrèvements et aux remboursements de fin d'année a fortement augmenté. Cela est lié principalement à des remboursements à hauteur de 97 000 € HT à ETEX pour des redevances Agence de l'Eau facturées par erreur, ETEX étant redevable direct auprès de l'Agence de l'Eau.

Le chapitre 68 a fortement augmenté en 2023. En effet, pour la 1<sup>ère</sup> fois, la Vallée dorée a décidé de réaliser des provisions pour admissions en non-valeur permettant de provisionner pour des sommes impayées qui seraient à terme non recouvrables. Une hypothèse d'un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget est faite, la somme de 300 000 € HT permet donc de couvrir plusieurs années antérieures.

Le chapitre 042 correspondant aux amortissements est stable.

Le chapitre 014 a baissé (redevance pollution Agence de l'Eau), en 2022, des rattrapages de redevances avaient été réalisés.

La répartition des dépenses est présentée ci-dessous :

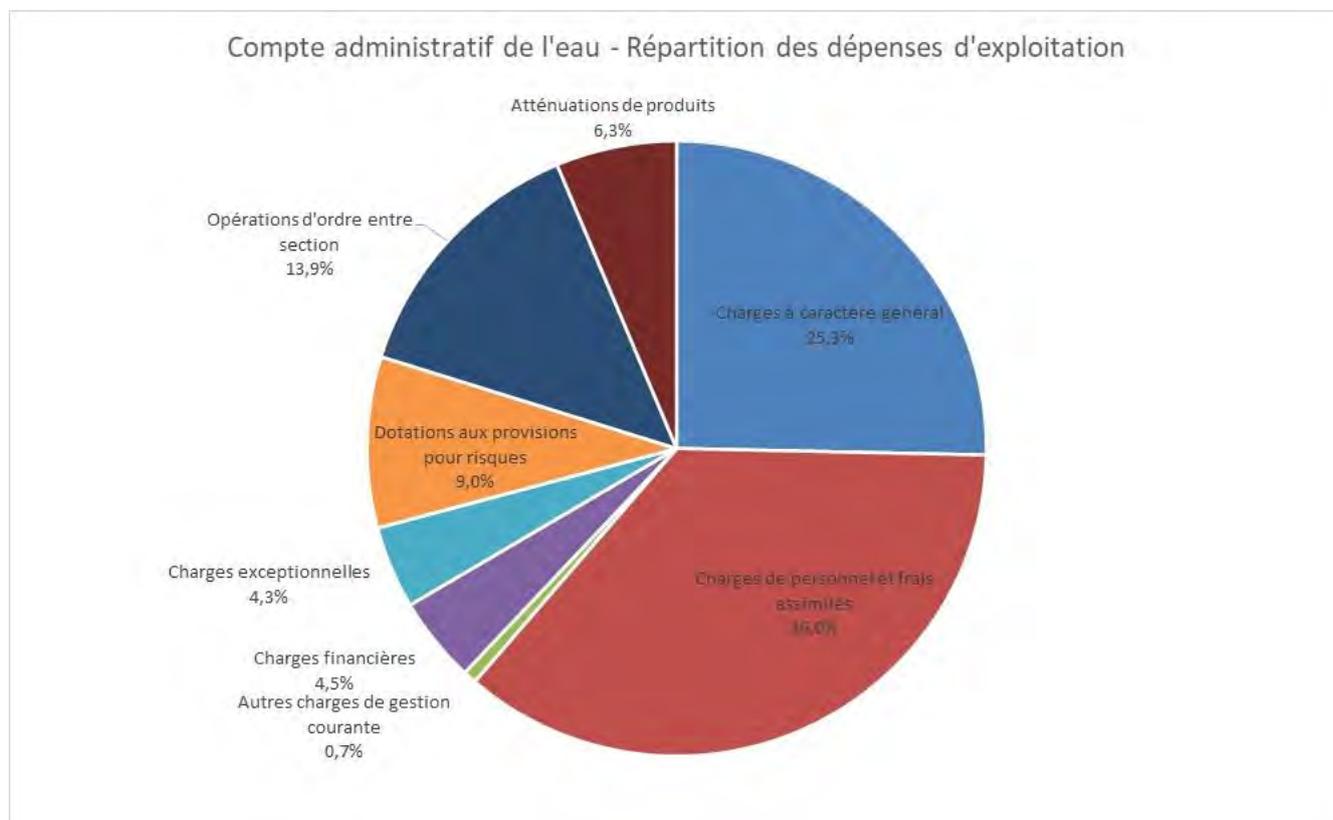


Figure 91 : Répartition des dépenses par chapitre

Les charges de personnel représentent 36 % des dépenses.

L'évolution de la masse salariale est présentée sur le graphique ci-dessous :

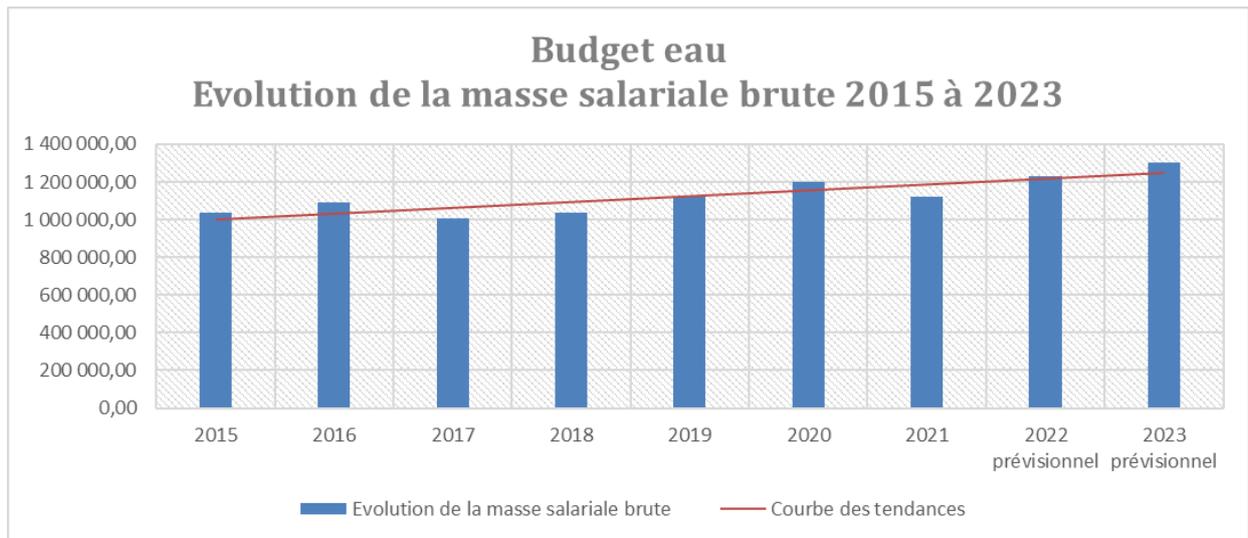


Figure 92 : Evolution de la masse salariale

L'évolution du résultat de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

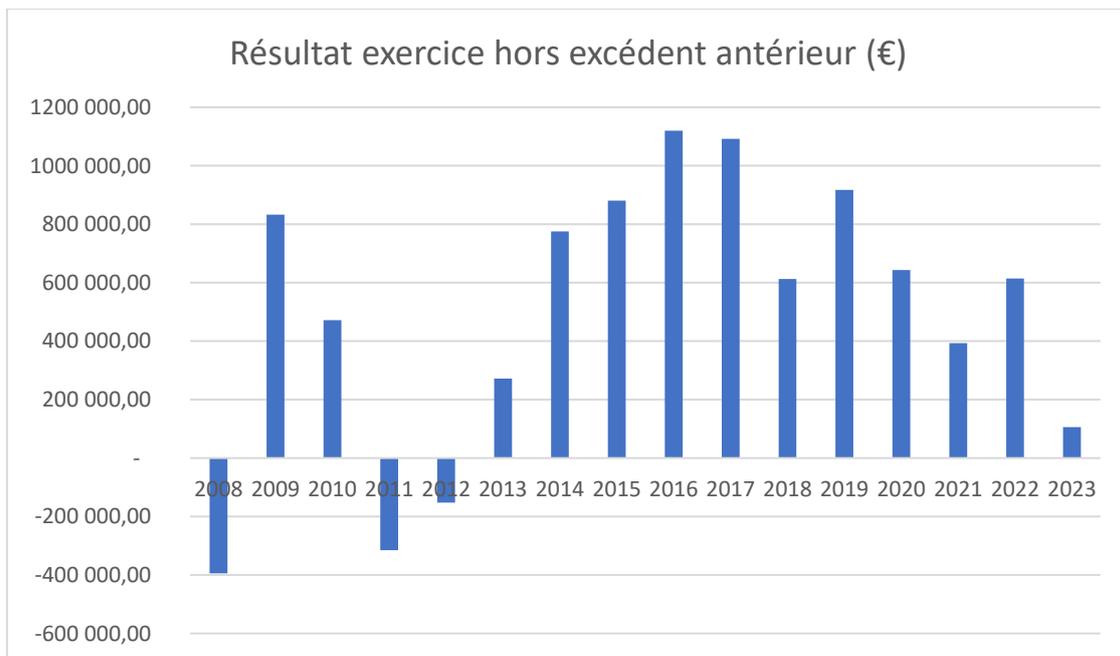


Figure 93 : **Résultat de l'exercice hors excédent antérieur (€)**

**Le résultat de l'exercice 2023 est de 105.601,62 € HT inférieur à celui de 2022 (614.279,49 € HT, - 82,8 %). Cela s'explique par la baisse des recettes et à une augmentation des dépenses liée principalement à la réalisation de provisions pour risques pour les admissions en non-valeur à hauteur de 300.000 € HT.**

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'eau couvre 62% du fonctionnement sur l'eau. Le reste des recettes liées au prix de l'eau permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	3.344.779,46 €
Charges d'exploitation réelles	2.069.546,08 €
Annuité d'emprunt	147.785,05 €
	283.686,79 €
Epargne nette (autofinancement)	843.761,54 €
Poids du fonctionnement seul	62 %

Tableau 47 : Analyse budgétaire CA Eau 2023

### 6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

De 2006 à 2008, les dépenses d'équipement ont augmenté du fait des travaux du Schéma Directeur d'eau potable (nouveau château d'eau, nouvelle station de déferrisation, doublement de la canalisation de transport d'eau, réhabilitation des réservoirs de Liancourt).

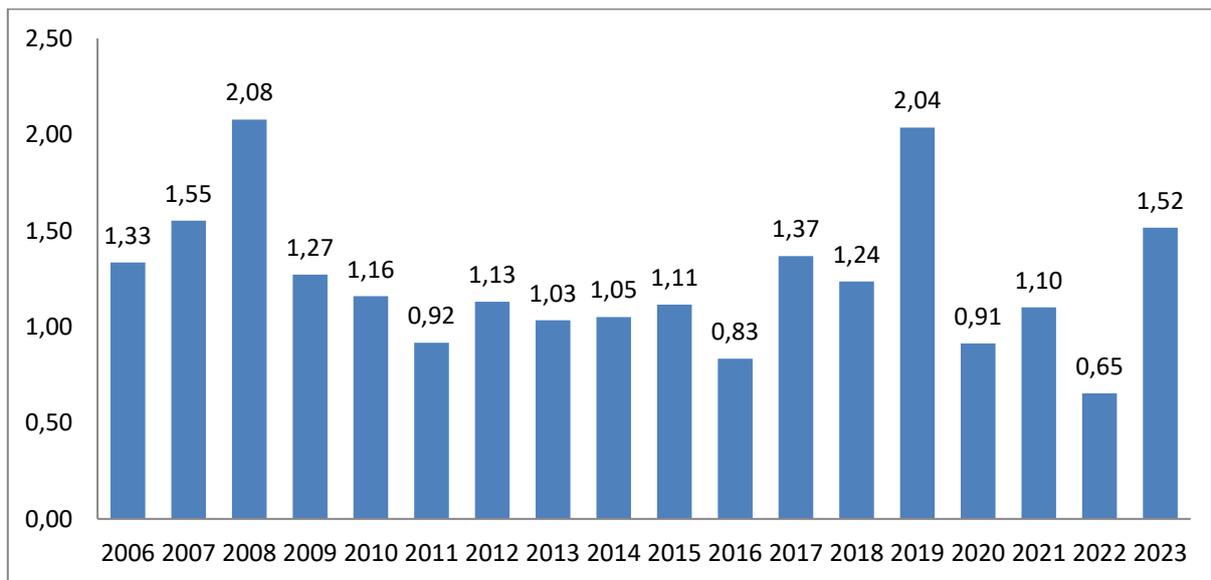


Figure 94 : Evolution des dépenses d'investissement (millions d'€ HT)

L'investissement 2019 est élevé par rapport à 2018, cela vient notamment des travaux en régie 2016, 2017, 2018 qui n'avaient pas été basculés sur l'investissement (environ 400 000 € HT) et de la part de travaux plus importante en 2019 (+ 400 000 € HT).

L'investissement 2023 a augmenté par rapport à 2022. En effet, l'année 2022 a été consacrée au lancement de travaux qui ont démarré en 2023. Il est précisé qu'il y a du retard sur l'imputation des travaux en régie en investissement et de nombreux travaux sont réalisés en régie.

## 6.3 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, le service d'eau de la CCLVD est endetté à hauteur de 3.046 Millions d'euros soit 306 € HT par abonné. (à titre de comparaison, l'endettement par abonné en 2018 était de 453 €HT par abonné).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget eau (2023) :

Amortissement	283.686,79 € HT
Intérêts	147.785,05 € HT
Annuité	431 471,84 € HT

Tableau 48 : Montant des annuités

L'en-cours de dette diminue de manière constante depuis 2014 :

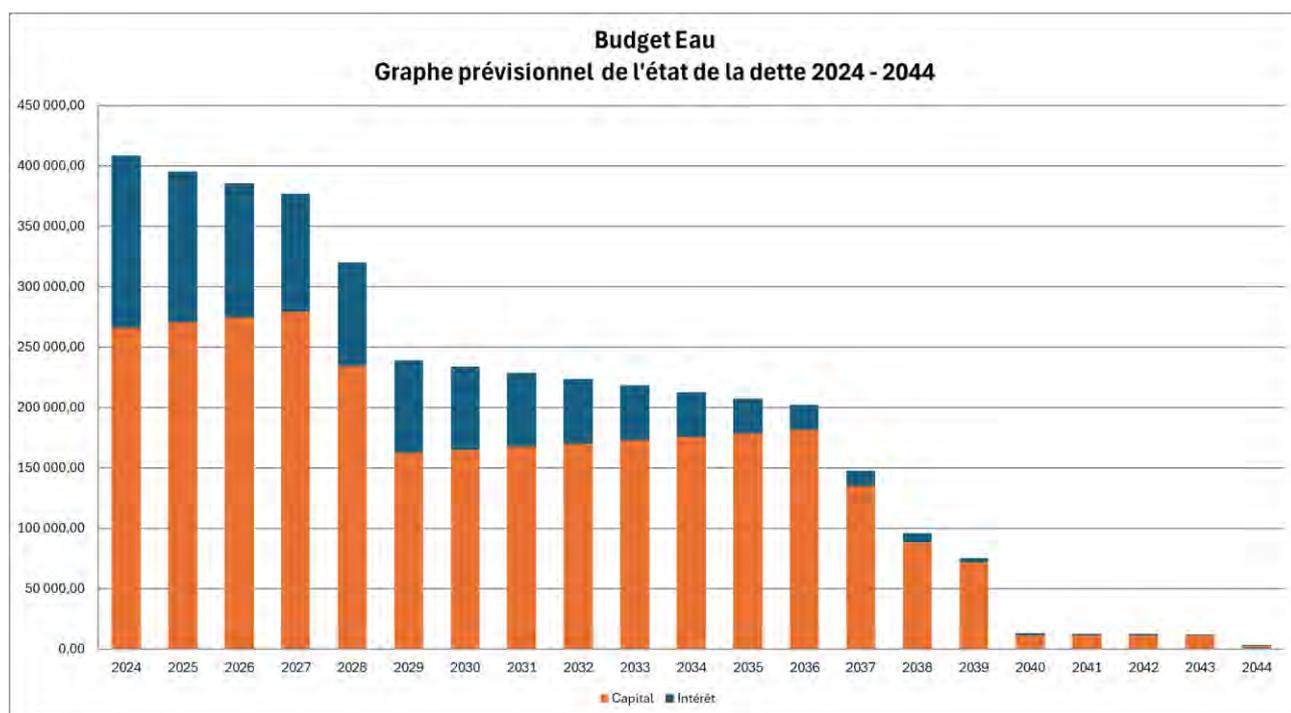
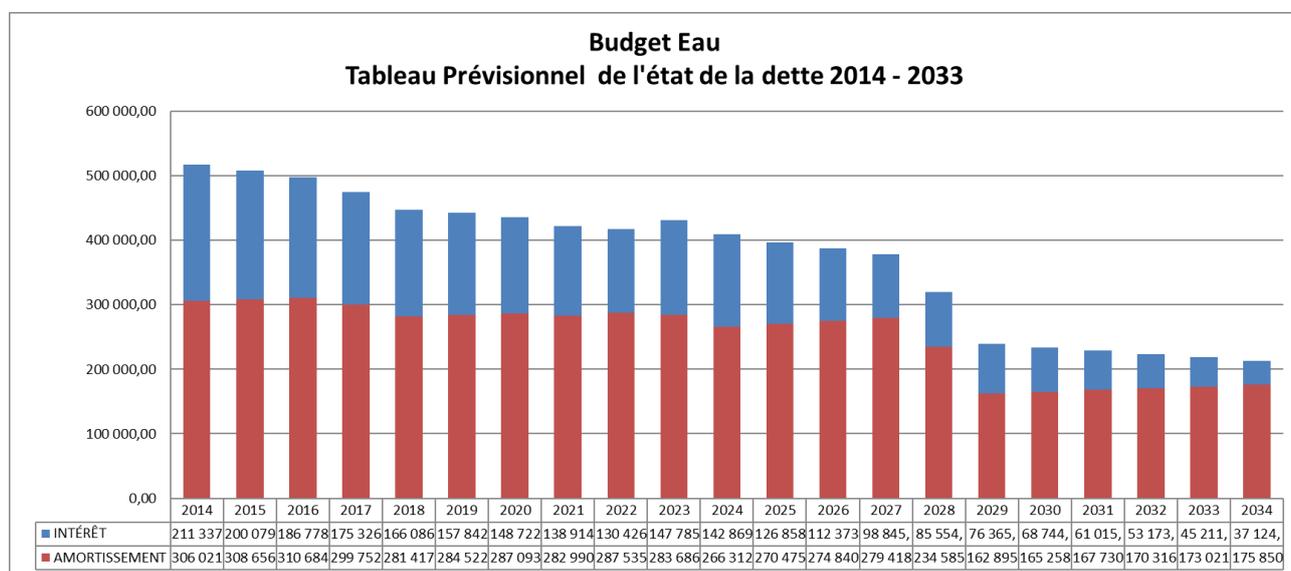


Figure 95 : Evolution de la dette

- **Durée théorique d'extinction de la dette** : 29 ans. Celle-ci a fortement augmenté par rapport à 2022 car le résultat d'exercice 2023 est plus faible.
- Montant des impayés

**Le pourcentage d'impayés au 31/12/2023** pour les factures 2022 est de 5,24 % (soit environ 184.000 € HT), il était de 3,10 % en 2022 (soit environ 105.000 € HT), 4,38 % en 2021 (soit environ 155.000 € HT), 5,67% (soit environ 187.000 € HT) en 2020, 7,41 % en 2019 (soit environ 271.000 € HT), 7% en 2018 (soit environ 215.000 € HT), 8 % en 2017 pour les factures 2016 (soit environ 280.000 € HT), de 5,85 % en 2016 pour les factures 2015 (soit environ 181.000 € HT), 5,44% en 2015 pour les factures 2014 (soit environ 160.000 € HT), 3,59 % en 2014 pour les factures 2013 (soit 100.000 € HT).

Le taux d'impayés a augmenté par rapport à 2022.

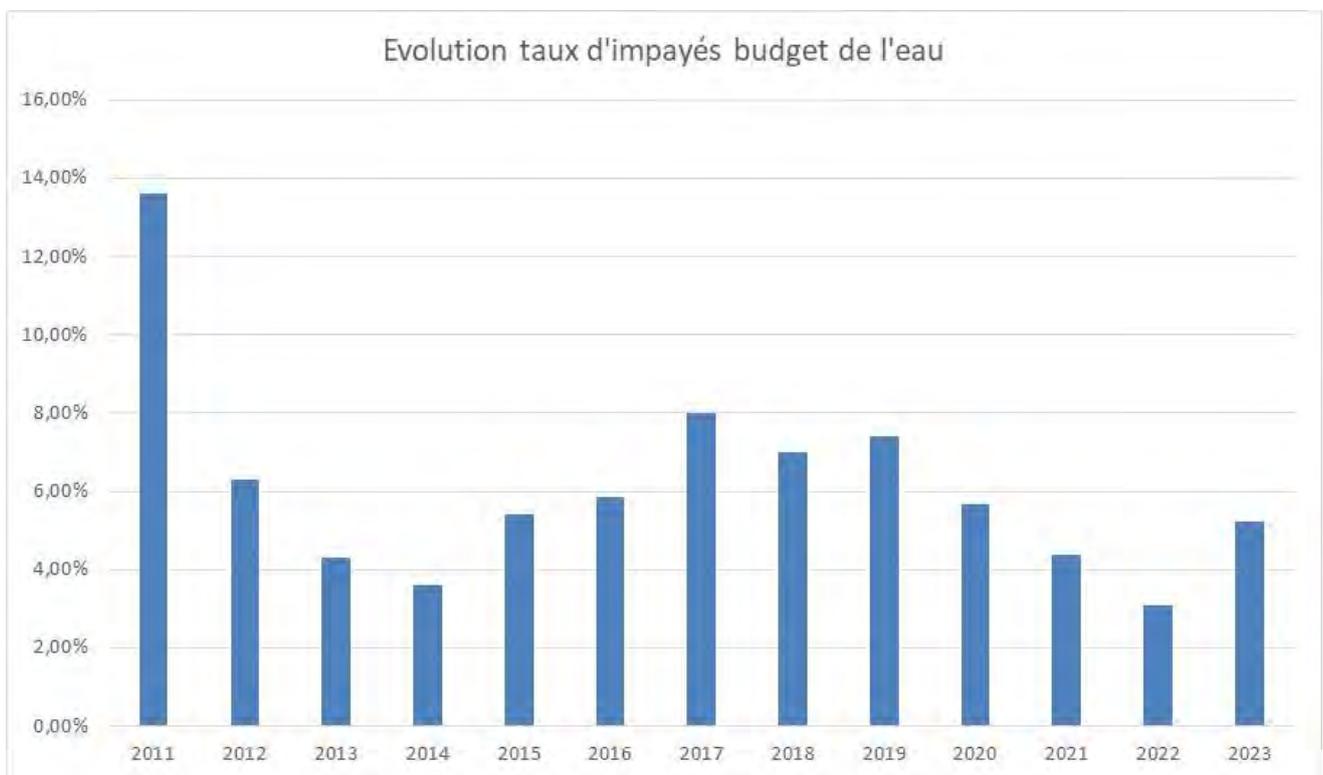
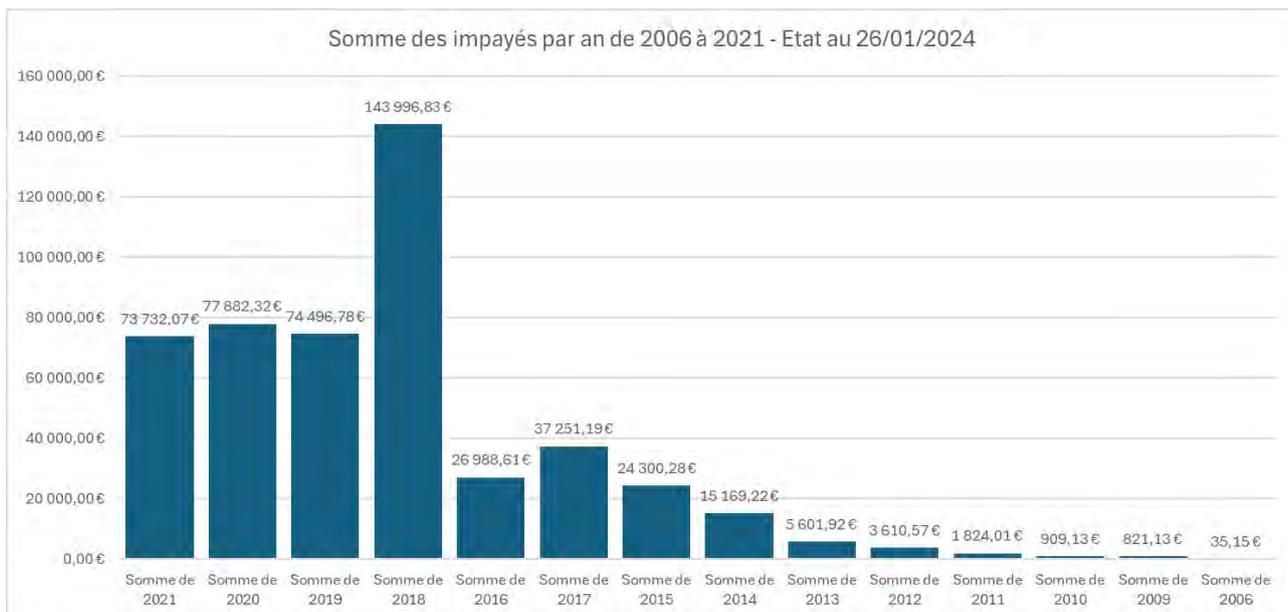


Figure 96 : **Evolution du taux d'impayés**

**L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente, la moyenne de l'indicateur au 01/01/2023 au niveau national est de 1.9 %.**

Au 31/12/2023, **le montant total d'impayés budget eau** de 2006 à 2021 était de **l'ordre de 487.000 € HT**. Celui-ci a baissé car des admissions en non-valeur importantes ont été opérées en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place. 108 débiteurs ont une dette supérieure à **1000 € pour un total de 342.033,89 € HT** dont **84.712 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour ALKOR DRAKA** ayant été mise en liquidation en 2019.



Au 31/12/2023, le montant des impayés global est de 671.000 € HT.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018 et des réunions régulières pour élaborer des procédures sont mises en place avec la perception.

Il y a eu 8.594,42 € HT d'admissions en non-valeur en 2023 (21.276,25 € HT en 2022, 189.868,32 € HT sur 2021) pour le budget eau. Cependant, pour rappel, 300.000 € HT de provisions pour risques ont été réalisés.

L'évolution des admissions en non-valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :

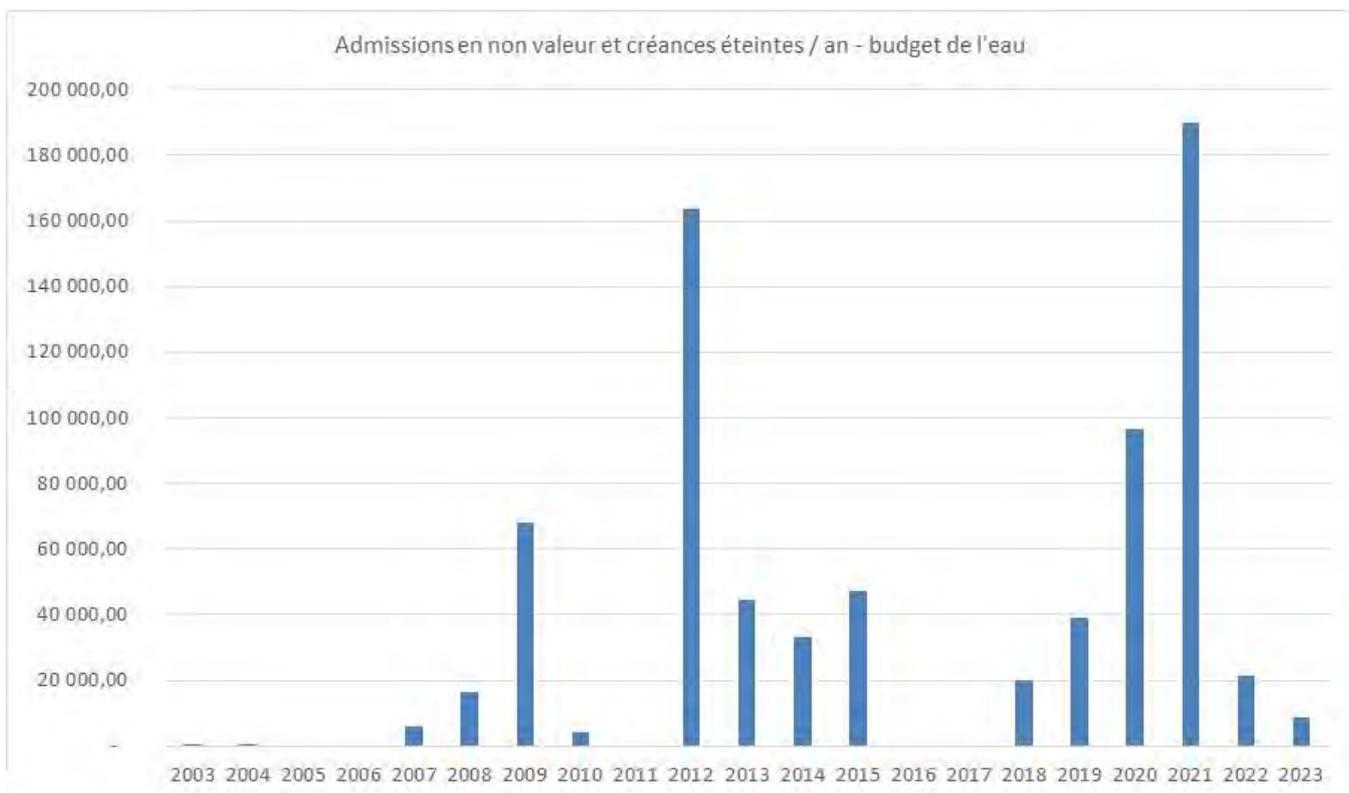


Figure 97 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes

Depuis 2003, c'est environ 759.000 € HT qui ont été admis en non-valeur soit en moyenne 36.000 € HT / an.

## 7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour le réseau d'eau sont présentés en Annexe 4.

## PARTIE II : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 1 PREAMBULE – TEXTE CADRE

En 2015, un nouvel arrêté a été publié (arrêté du 21 juillet 2015) **relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>**, avec une entrée en vigueur au 01/01/2016 hormis pour l'autosurveillance collective qui doit être opérationnelle au 31/12/2015 et pour certaines exigences qui s'appliquent aux ouvrages existants avec des délais de mise en conformité.

Cet arrêté abroge celui du 22 juin 2007 et définit l'ensemble des notions utilisées dans l'assainissement, les prescriptions techniques et les modalités de surveillance ainsi que le contrôle des installations et des systèmes collectifs et non collectifs.

**L'arrêté du 31 juillet 2020** modifie l'arrêté du 21 juillet 2015. Il étend notamment l'analyse des risques de défaillance aux réseaux et actualise **un certain nombre d'échéances réglementaires** :

- Réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement au plus tard pour le 31/12/2021,
- Réalisation d'une analyse des risques de défaillance aux réseaux à réaliser avant le 31/12/2021
- Il devra **exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue** (Art. 9 de l'Arrêté du 31 juillet 2020).
- Registre d'assainissement à tenir,
- Exploitation selon une logique d'amélioration continue.

## 2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

### 2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée  
1 rue de Nogent  
60 290 LAIGNEVILLE  
Tel : 03.44.73.89.10



Figure 98 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires **sur l'année 2023** :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOICHE
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique du développement durable.**

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCILO

En 2023, la commission « environnement » **s'est réunie 1 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement** :

- Le 31/08/2023 : **présentation du rapport annuel DEA 2022 et de l'animation Bassin d'Alimentation de Captages**

## **2.2 ADMINISTRATIONS**

**Agence de l'Eau Seine Normandie**

COMPIEGNE

Mme GOSSELIN

Tel : 03.44.30.50.00

**Direction Départementale des Territoires de l'Oise**

Service **de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt**

**Bureau Politique et Police de l'eau**

BEAUVAIS

Mme LABARTHE  
Tel : 03.64.58.16.67

## **2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ**

Collecte, transport et traitement des eaux par un prestataire de services :

VEOLIA EAU  
1 rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS

Contrôles de conformité : régie

Facturation : régie

## 2.4 ORGANIGRAMME

L'organigramme n'a pas changé en 2023.

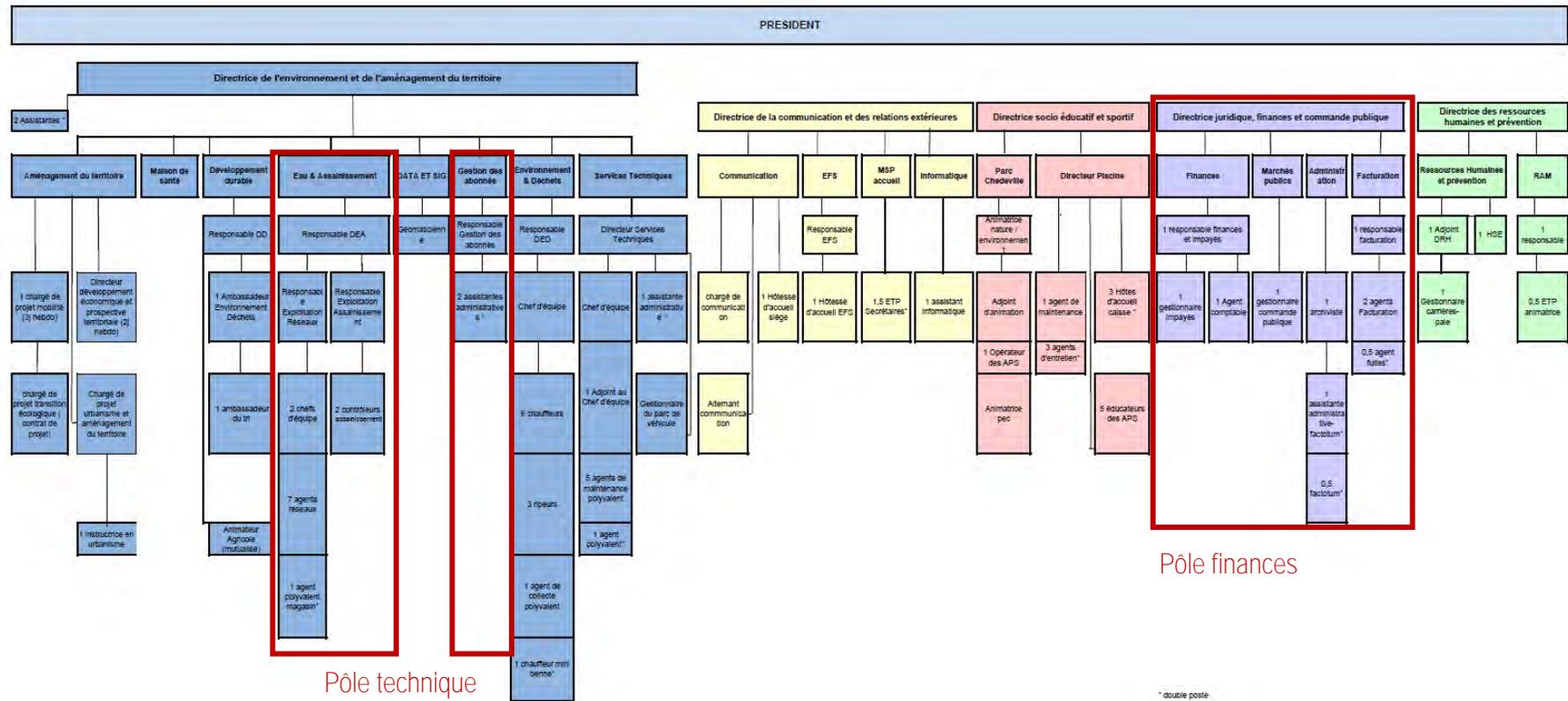


Figure 99 : Organigramme

En 2023, le service assainissement collectif est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste a été pourvu en mai 2023)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 14,5 personnes en 2023 (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

## 2.5 PRESTATAIRES

Jusqu'au 31 mars 2021 :

SUEZ  
Rue Buhl  
60316 CREIL Cedex

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 :

VEOLIA  
1 Rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS

## 2.6 CONTRAT D'EXPLOITATION (PRESTATION DE SERVICES)

Au 31 mars 2021, le contrat d'exploitation des installations d'assainissement avec SUEZ est arrivé à échéance.

Ainsi, un nouvel appel d'offre a été lancé pour **une durée d'un an renouvelable 3 fois et c'est VEOLIA qui a remporté ce marché** pour un montant de 504.281,64 € HT / an (montant estimatif dépendant du volume traité et du tonnage de boues évacuées, hors électricité des postes reprise en direct par la CCLVD).

Ce contrat se compose :

- De l'**exploitation de la station d'épuration** de Monchy-Saint-Eloi et des postes de pompage,
- De l'entretien des réseaux et ouvrages annexes comprenant :
- De l'exploitation des réseaux (unitaires, pluviaux, assainissement)
- Du curage des bouches, avaloirs, grilles (BAG), ouvrages sur réseaux (dessableurs, déversoirs d'orage...).

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 3.1 STATISTIQUES

### 3.1.1 GENERALITES

	2022	2023
Nombre <b>d'habitants</b>	23.983 habitants (données 2022)	24.062 habitants (données 2023)
<b>Nombre d'abonnés</b> assainissement	9.774 abonnés (y compris industriels) (+ 0,3 %/2021)	9.838 abonnés (y compris industriels) (+ 0,7 %/2022)
<b>Nombre d'abonnés</b> mensualisés assainissement	5.015 abonnés soit 51,3 %	5.064 abonnés soit 51,5 %
Volumes facturés abonnés domestiques	802.500 m <sup>3</sup> + 0,2 %/2021	730.600 m <sup>3</sup> -9.0 %/2022
Volumes facturés Gros consommateurs	178.191 m <sup>3</sup> - 1.2 %/2021	204.395 m <sup>3</sup> + 14.4 %/2022
Volumes facturés Communaux	17.252 m <sup>3</sup> 30.4 %/2021	13.812 m <sup>3</sup> - 19.9 %/2022
Volumes Totaux	998.388 m <sup>3</sup> +0.35 %/2021	948.807 m <sup>3</sup> -4.97 %/2022

Tableau 49 : Généralités de données assainissement

### 3.1.2 CONSOMMATIONS / FACTURATIONS

#### 3.1.2.1 Consommations

Communes	2022					2023				
	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)	Domestiques Volumes facturés (m³)	Industriels Volumes facturés (m³)	Communaux Volumes facturés (m³)	Volumes totaux (m³)	Volumes AEP totaux (rappel) (m³)
Bailleval	57.572 (+12,9 %/2021)	580 (- 32,3 %/2021)	1045 (+ 36,8 %/2021)	59.197 (12,5 %/2021)	60.452 (11,2 %/2021)	48.346 (-16,0 %/2022)	573 (- 1,2 %/2022)	817 (-21,8 %/2022)	49.736 (-16,0 %/2022)	50.980 (- 15,7 %/2022)
Cauffry	88.591 (+ 3,2 %/2021)	11.412 (-13,9 %/2021)	1 424 (22,1 %/2021)	101.427 (1,2 %/2021)	102.373 (0,9 %/2021)	83.477 (-5,8 %/2022)	18.235 (+59,8 %/2022)	1.105 (-22,4 %/2022)	102.817 (1,4 %/2022)	103.473 (+ 1,1 %/2022)
Labruyère	19.388 (+ 9,4 %/2021)	22.782 (- 9,7 %/2021)	70 (- 54,4 %/2021)	42.240 (- 2,0 %/2021)	45.339 (- 1,2 %/2021)	17.115 (- 11,7 %/2022)	16.767 (- 26,4 %/2022)	46 (- 34,3 %/2022)	33.928 (- 19,7 %/2022)	36.876 (- 18,7 %/2022)
Laigneville	175.450 (+ 3,5 %/2021)	19.799 (+ 4,8 %/2021)	3 670 (+ 49,8 %/2021)	198.919 (+4,2 %/2021)	201.046 (4,2 %/2021)	158.171 (-9,8 %/2022)	24.403 (+ 23,3 %/2022)	3.028 (-17,5 %/2022)	185.602 (-6,7 %/2022)	187.378 (- 6,8 %/2022)
Liancourt	209.982 (-4,4 %/2021)	103.446 (- 3,0 %/2021)	6.158 (20,1 %/2021)	309.491 (- 4,8 %/2021)	321.355 (- 3,8 %/2021)	200.817 (-4,4 %/2022)	111.441 (+ 19,4 %/2022)	5.779 (-6,2 %/2022)	318.037 (- 0,5 %/2022)	318.926 (- 0,8 %/2022)
Mogneville	44.481 (+ 1,5 %/2021)	445	2.065 (+ 173,5 %/2021)	47.351 (+ 5,4 %/2021)	51.484 (+4,0 %/2021)	41.243 (- 8,0 %/2022)	298 (-33 %/2022)	645 (- 68,8 %/2022)	42.186 (-10,9 %/2022)	46.156 (- 10,3 %/2022)
Monchy Saint Eloi	66.786 (-3,4 %/2021)	12.487 (+13,2 %/2021)	1381 (2,8 %/2021)	80.654 (- 1,2 %/2021)	81.025 (-2,0 %/2021)	59.730 (-10,6 %/2022)	14.562 (+16,6 %/2022)	932 (-32,5 %/2022)	75.224 (- 6,7 %/2022)	75.363 (- 7,2 %/2022)
Rantigny	92.268 (-8,3 %/2021)	17.780 (+ 66,5 %/2021)	1.296 (+ 13,3 %/2021)	111.344 (-0,9 %/2021)	123.218 (-5,8 %/2021)	79.932 (-13,4 %/2022)	18.116 (+ 1,9 %/2022)	1.323 (+ 2,1 %/2022)	99.371 (-10,8 %/2022)	130.546 (+ 5,9 %/2022)
Rosoy	24.000 (+6,1 %/2021)	Sans objet	77 (-49,2 %/2021)	24.077 (+ 5,8 %/2021)	24.327 (+ 6,0 %/2021)	20.670 (-13,9 %/2022)	Sans objet	88 (14,3 %/2022)	20.758 (-13,8 %/2022)	20.295 (- 14 %/2022)
Verderonne	23.622 (+ 11,7 %/2021)	Sans objet	66 (-31,2 %/2021)	23.688 (+ 11,5 %/2021)	23.722 (+ 0,4 %/2021)	21.099 (- 10,7 %/2022)	Sans objet	49 (-25,8 %/2022)	21.148 (- 10,7 %/2022)	21.186 (- 10,7 %/2022)
Angicourt (hors CCLVD)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	10.095 (+ 46,3 %/2021)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	8.317 (- 17,6 %/2022)
Total	802.500 (+ 0,2 %/2021)	178.191 (- 1,2 %/2021)	17.252 (+ 30,4 %/2021)	998.388 (+ 0,35 %/2021)	1.044.616 (+ 0,2 %/2021)	730.600 (- 9 %/2022)	204.395 (+ 14,4 %/2022)	13.812 (- 19,9 %/2022)	948.807 (-4,97 %/2022)	1.000.126 (- 4,3 %/2022)

Tableau 50 : **Données de consommation d'assainissement collectif par commune**



Globalement les consommations domestiques ont baissé. On observe également une baisse de volumes chez les gros consommateurs de la commune de Labruyère (principalement baisse de la consommation de Doumer)



Les consommations des gros consommateurs ont augmenté sur Cauffry (fuite chez Tendron), Rantigny (hausse de consommation chez Stérigénics) et Laigneville (hausse de consommation chez LINAMAR).

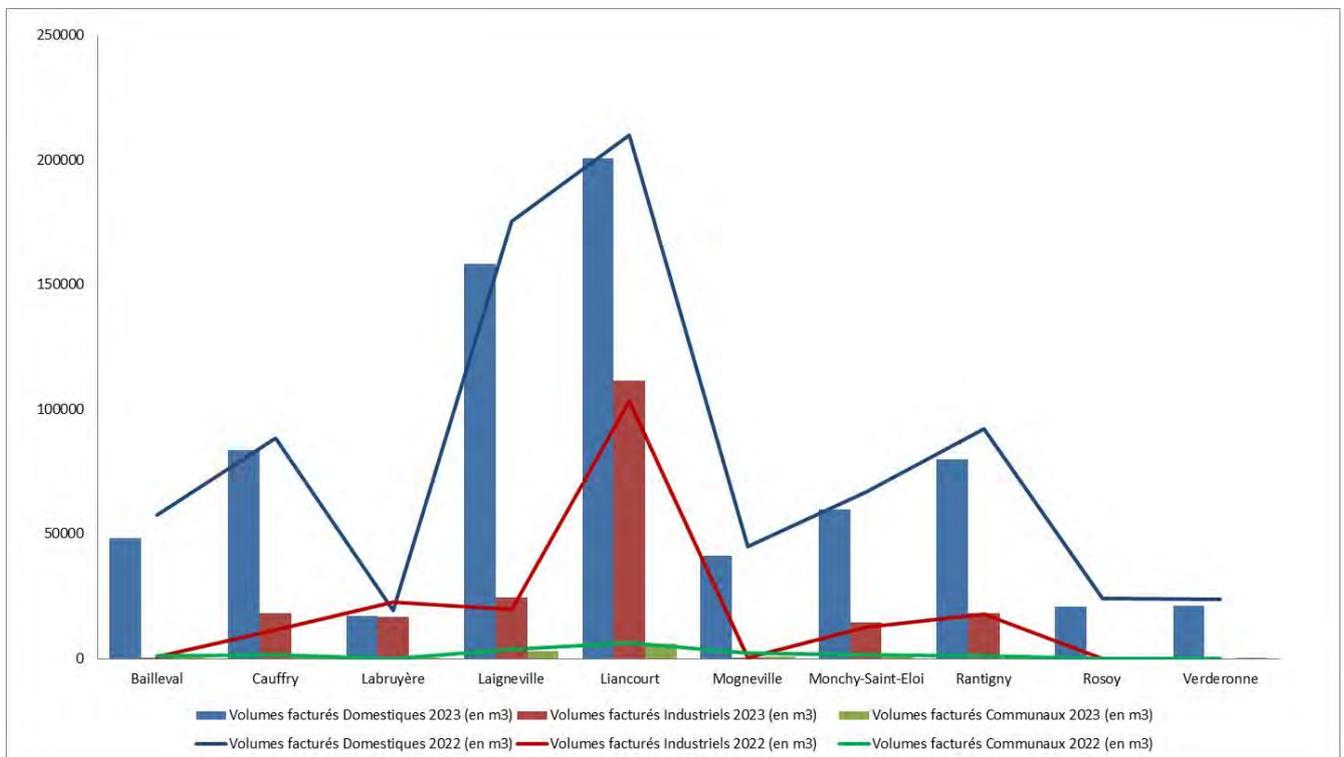


Figure 100 : Evolution des volumes facturés par commune entre 2022 et 2023

La différence entre le volume assujetti à l'assainissement et le volume d'eau consommé pour les industriels est liée au fait que des entreprises telles que ETEX (ex-SINIAT) ne sont pas raccordées à l'assainissement, le camping la Faloise, la crèche vont sur Angicourt. La différence entre volumes assujettis à l'assainissement et volumes d'eau potable et du nombre d'abonnés (129 abonnés de moins en assainissement) pour les abonnés domestiques et communaux provient des abonnés en assainissement non collectif et des branchements verts qui ne sont pas assujettis à l'assainissement. Les volumes domestiques et communaux liés à l'assainissement sont donc plus faibles que les consommations eau potable.

La répartition des volumes 2023 n'a quasiment pas bougé par rapport à 2022 :

- 77.0 % liés aux domestiques (80.4 % en 2022),
- 21.5 % liés aux gros consommateurs (17.9 % en 2022),
- 1.5 % liés aux bâtiments communaux (1.7 % en 2022).

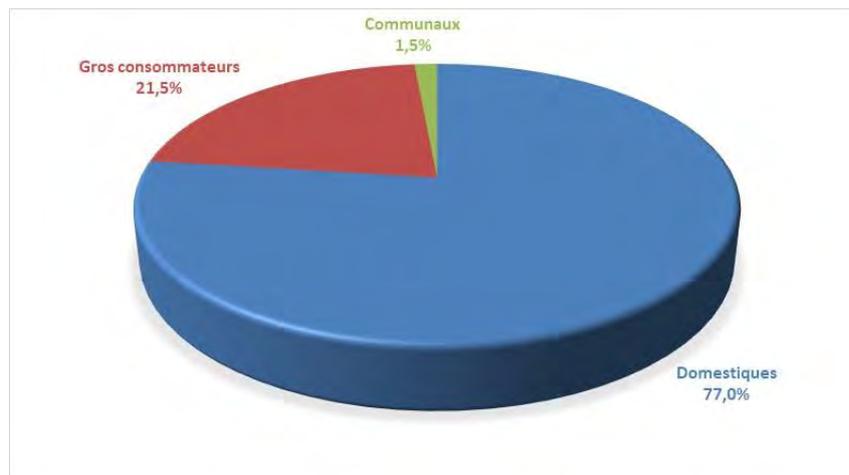


Figure 101 : Répartition **des volumes d'assainissement 2023**

### 3.1.2.2 **Nombre d'abonnés**

Communes	2022	2023
Bailleval	639 (- 0,2 %/2021)	648 (+ 1,4 %/2022)
Cauffry	1.038 (- 0,5 %/2021)	1.031 (- 0,7 %/2022)
Labruyère	234 (+ 1,7 %/2021)	235 (+ 0,4 %/2022)
Laigneville	2.059 (- 0,4 %/2021)	2.076 (+ 0,8 %/2022)
Liancourt	2.527 (- 0,7 %/2021)	2.556 (+ 1,1 %/2022)
Mogneville	558 (- 0,5 %/2021)	549 (- 1,6 %/2022)
Monchy Saint Eloi	780 (0,6 %/2021)	782 (0,3 %/2022)
Rantigny	1.190 (- 3,6 %/2021)	1.191 (+ 0,1 %/2022)
Rosoy	258 (+ 0,4 %/2022)	258 (+ 0,0 %/2022)
Verderonne	275 (+ 0 %/2021)	283 (+ 2,9 %/2022)
Industriels	216 (+ 89,5 %/2021)	229 (+ 6,0 %/2022)
Total	9.774 (+ 0,3 %/2021)	9.838 (+ 0,7 %/2022)

Tableau 51 : **Nombre d'abonnés**

Par rapport à 2022, le nombre d'abonnés a légèrement augmenté. Il y a une augmentation du nombre d'abonnés typés « industriels » puisque comme en 2022, la mise à jour de la base de données s'est poursuivie : lorsqu'un usager dispose d'un numéro SIREN, il est catégorisé « industriel » ce qui n'était pas le cas précédemment.

### 3.1.2.3 Consommation / abonnés

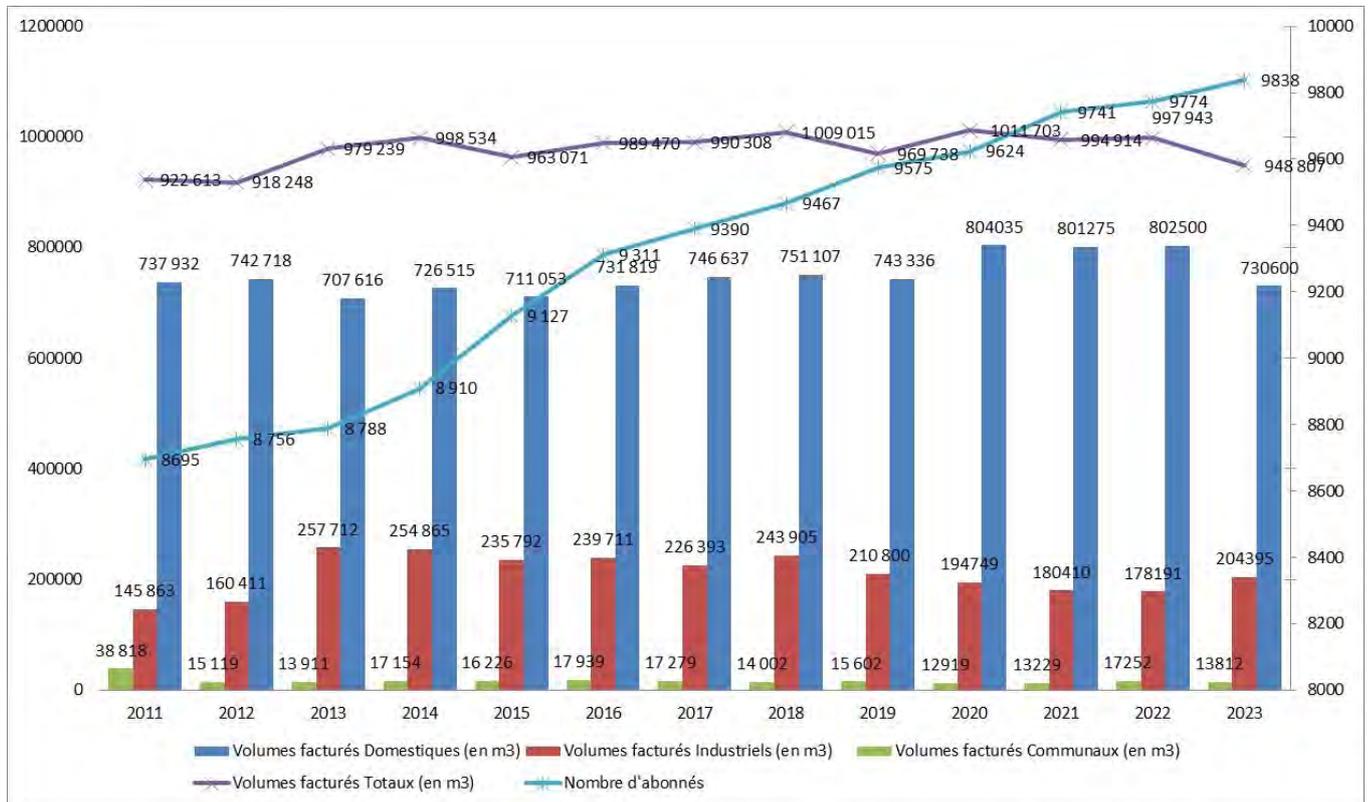


Figure 102 : **Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés** depuis 2011

Le volume facturé aux abonnés en 2023 a baissé (- 4.97%/2022).

Cette évolution de consommation est à surveiller dans les années à venir car elle peut impacter directement **les recettes de fonctionnement. L'augmentation des abonnés montre que le territoire est dynamique, une baisse des volumes domestiques facturés est observée ces 3 dernières années, alors que le nombre d'abonnés est en hausse constante. Concernant les volumes « industriels » cela reste variable selon les années. La tendance à la baisse est à suivre dans les années qui viennent dans le cadre de la mise en place d'une tarification progressive. En effet la Communauté de communes a travaillé en 2023 sur la mise en place d'une tarification progressive dont l'objectif est la baisse des volumes consommés de 10 % en moyenne.**

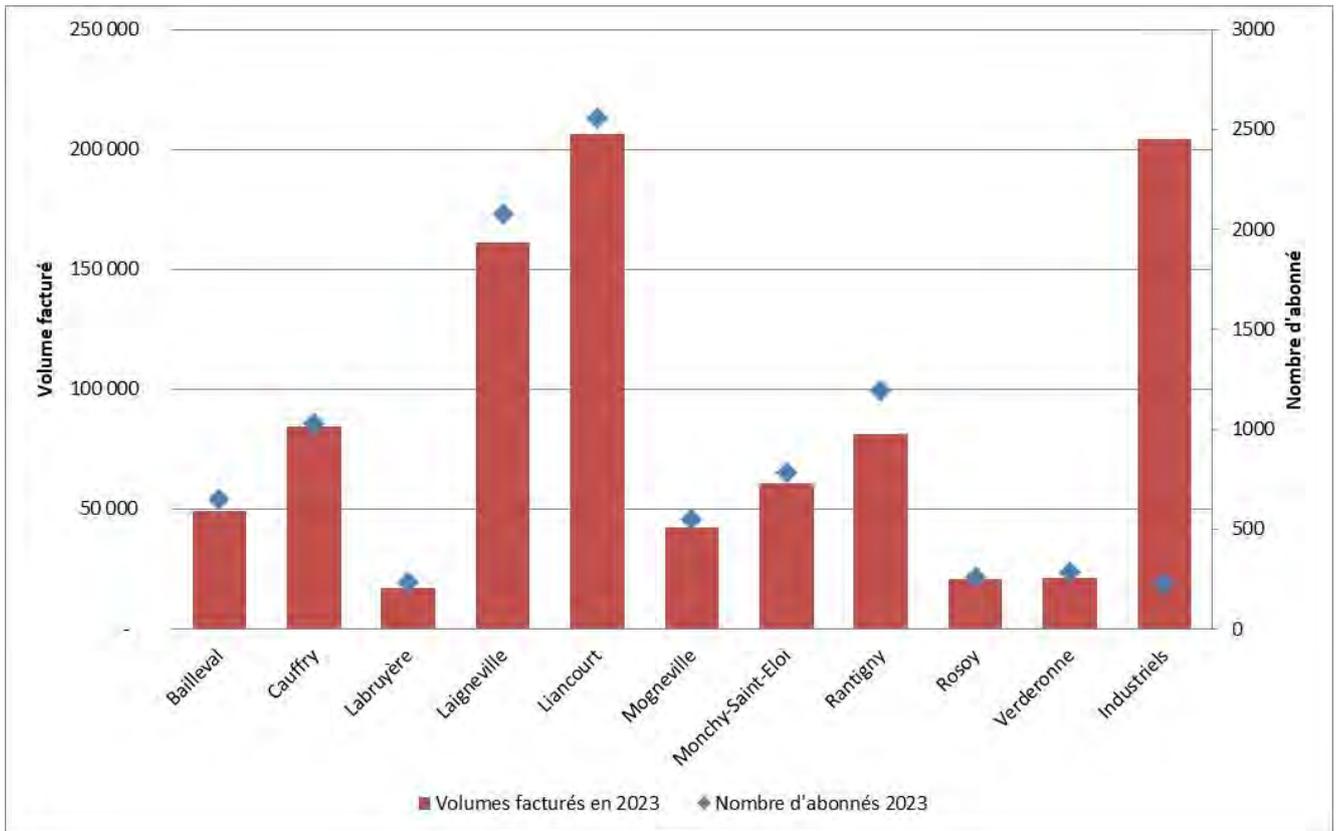


Figure 103 : **Volumes facturés et nombre d'abonnés par commune en 2023**

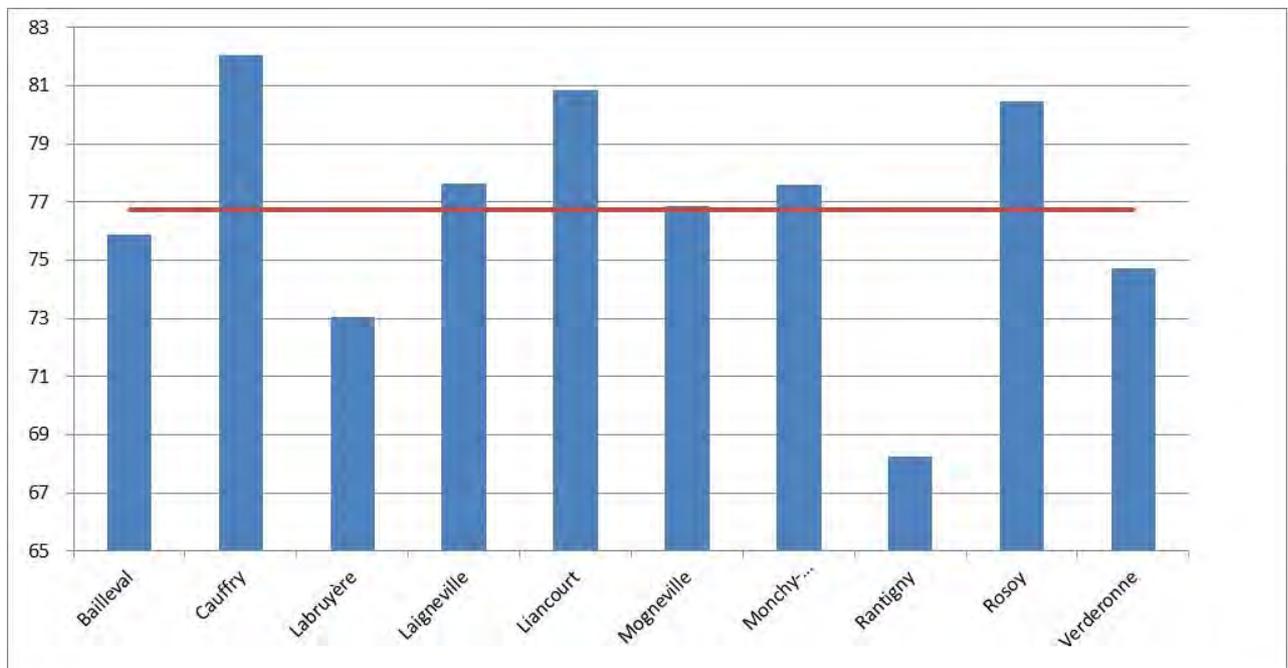


Figure 104 : **Consommation moyenne par abonné et par an (en m³)**

Sur le territoire de la CCLVD, la consommation moyenne par abonné et par an s'échelonne entre 68 m³/an/abonné (Rantigny) et 82 m³/an/abonné (Cauffry). La moyenne sur le territoire est de 77 m³/an/abonné (en baisse par rapport

à 2022, -10 m<sup>3</sup>/an/abonné), soit 92 l/j/hab. La donnée du nombre moyen de personnes par foyer est de 2,26 personnes / foyer, source INSEE). La moyenne nationale (INSEE) est de l'ordre de 120 l/j/hab et de l'ordre de 120 m<sup>3</sup>/an/foyer. Une étude plus fine de croisement des données INSEE et de consommations a été faite en 2023.

Les typologies de consommation sont les suivantes :

Usager type		Nb de points	Volume 2022
Ménage en maison individualisé de 1 pers.		1 387	45
Ménage en maison individualisé de 2 pers.		2 415	75
Commerce		195	120
Ménage en maison individualisé de 6 pers.		161	155

On retrouve donc pour un foyer de 2 personnes une consommation annuelle de l'ordre de 75 m<sup>3</sup> ce qui est proche de la moyenne évoquée dans la figure 7.

### 3.1.3 MENSUALISATION DES ABONNES

Le nombre d'abonnés mensualisés est de 51,5 % en 2023 contre 51,3 % en 2022.

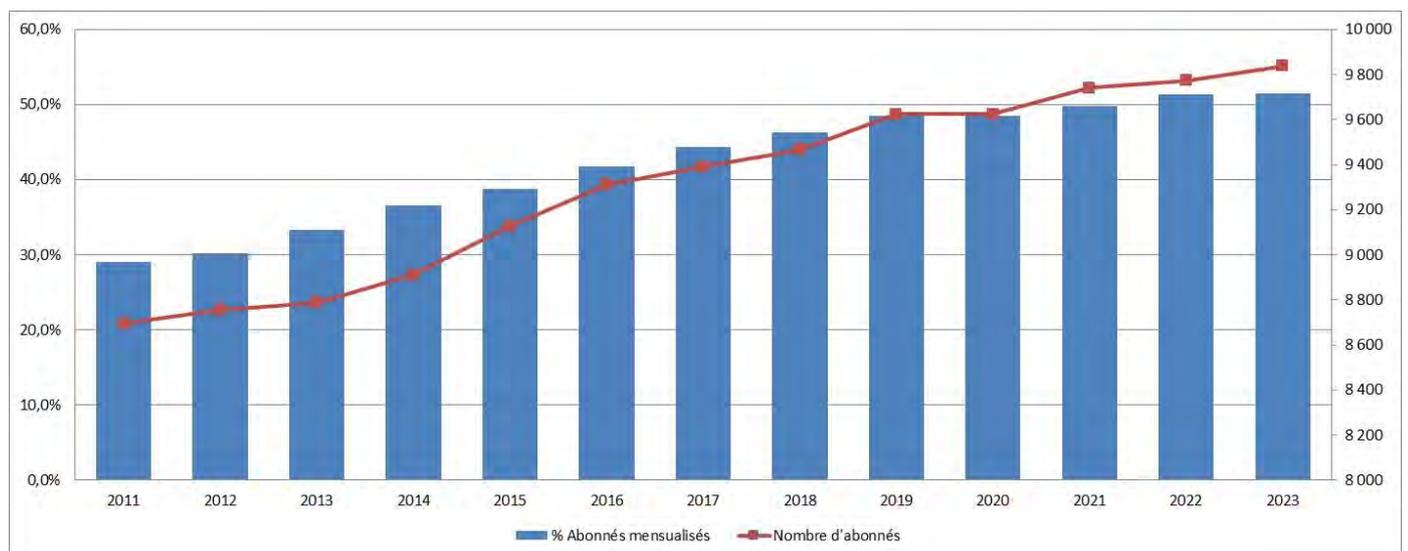


Figure 105 : Evolution du nombre total d'abonnés et pourcentage d'abonnés mensualisés depuis 2011

Le nombre de mensualisés continue d'augmenter, au niveau des nouveaux abonnés mais également des abonnés existants.

Ce taux semble important au regard d'autres services rencontrés qui sont généralement autour de 30%. Il n'existe cependant pas de données nationales sur la mensualisation dans le système d'information des services d'eau et d'assainissement (SISPEA), source « audit de facturation de CITEIXIA, avril 2017 ».

A ces abonnés, s'ajoutent 995 abonnés prélevés, ce qui porte le taux de prélevés et mensualisés à 61.6% des abonnés.

Cette mensualisation et les prélèvements permettent de réduire les impayés et la mensualisation incite également à la fermeture du compteur en cas de départ ce qui facilite le suivi et diminue les litiges.

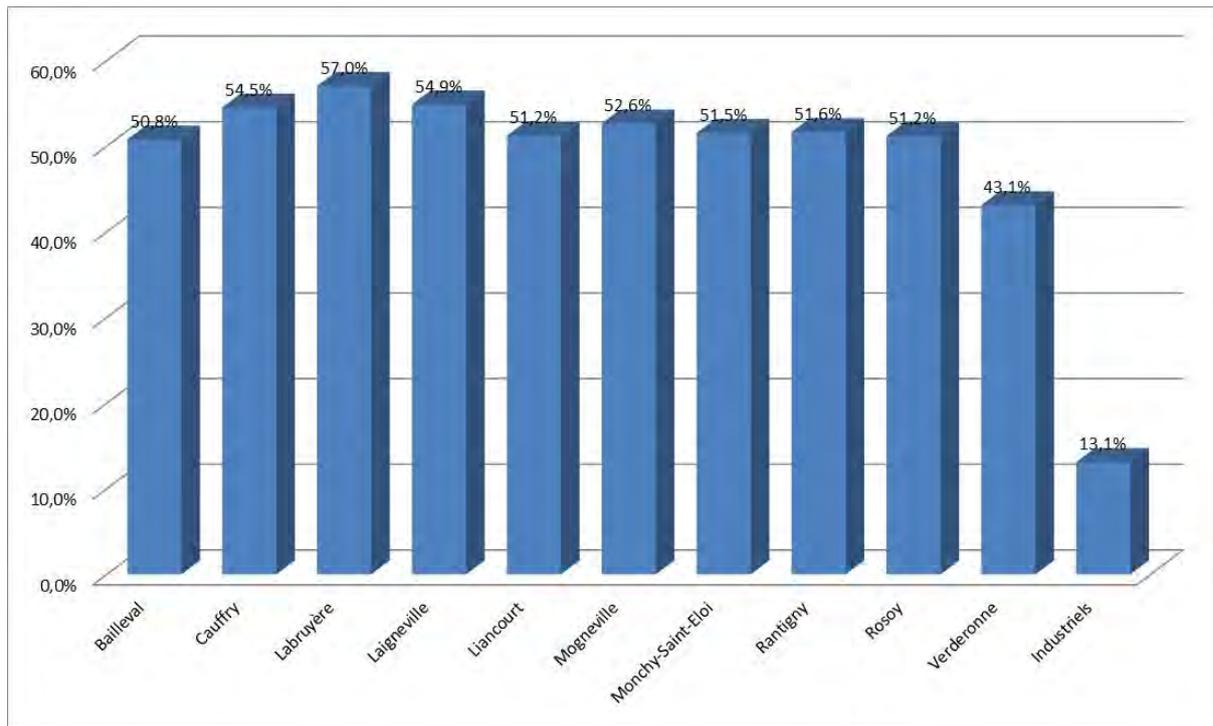


Figure 106 : **Pourcentage d'abonnés mensualisés par commune (2023)**

La commune de Labruyère est celle qui présente le plus d'abonnés mensualisés, celle de Verderonne le moins. Les industriels sont très peu mensualisés.

## 3.2 RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EFFLUENTS

### 3.2.1 TYPE DE RESEAU ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Le type de réseau sur le territoire de la CCLVD est majoritairement en séparatif hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires.

Les effluents de 7,5 communes (Bailleval, Cauffry, Labruyère (Demi-Lune), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy Saint Eloi et Rantigny) sont traités sur **la station d'épuration de la CCLVD située à Monchy Saint Eloi**.

Les effluents de Labruyère (bas) sont traités sur la **station d'épuration du SMECTEUR à Sacy Le Grand** et les effluents des communes de Rosoy et Verderonne, sur la **station d'épuration du SITTEUR située à Pont Sainte Maxence**.

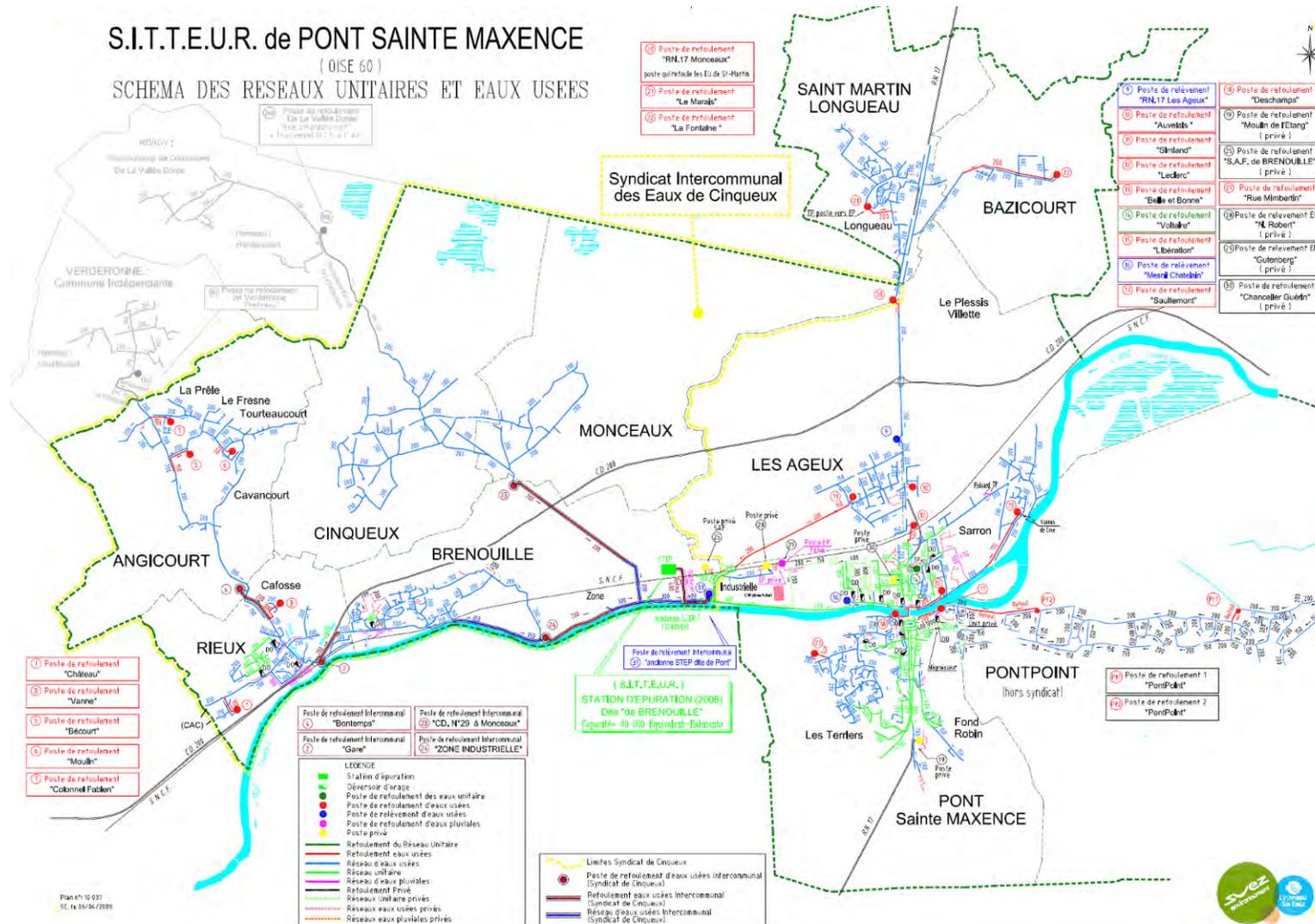


Figure 107 : Territoire SITTEUR

### 3.2.2 LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

	Linéaire 2022 (en ml)				Linéaire 2023 (en ml)			
	EU (eaux usées)	EP (eaux pluviales)	UNI (unitaire)	Refoulement	EU (eaux usées)	EP (eaux pluviales)	UNI (unitaire)	Refoulement
Bailleval	9.072	3.955	1.328	578	9.072	3.955	1.328	578
Cauffry	11.230	5.214	985	945	11.230	5.214	985	945
Labruyère	3.436	1.156	0	1.375	3.436	1.156	-	1.375
Laigneville	19.728	10.703	1.265	3.160	19.728	10.783	1.265	3.160
Liancourt	14.665	10.171	11.162	3.457	14.448	11.007	10.503	3.457
Mogneville	6.304	2.455	2.120	105	7.192	2.464	2.120	720
Monchy Saint Eloi	7.431	3.692	0	4.201	7.431	3.692	-	4.201
Rantigny	8.758	6.477	1.699	1.387	8.758	6.477	1.699	1.387
Rosoy	6.179	1.983	0	1.445	6.179	1.983	-	1.445
Verderonne	5.128	136	0	640	5.128	136	-	640
Total	91.931	45.941	18.559	17.293	93.602	46.866	17.908	17.908
	156.431		158.368					

Tableau 52 : Linéaire des **réseaux d'assainissement**

1.773 ml de réseaux gravitaires ont été créés sur le territoire en 2023 (1.607 ml de réseau d'eaux usées et 166 ml de réseau d'eaux pluviales) et 615 ml de refoulement.

### 3.2.3 TRAVAUX DE RENOUELEMENT/REHABILITATION ET DE CREATION DE RESEAU 2023

	Linéaire 2022	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2023	Entité	Travaux de création 2023	Entité	Linéaire 2023
Bailleval	14.355 ml	/	/	/	/	14.355 ml
Cauffry	17.429 ml	/	/	/	/	17.429 ml
Labruyère	4.592 ml	/	/	/	/	4.592 ml
Laigneville	31.696 ml	/	/	Rue Henri Leclerc (80 ml d'EP en PVC DN400)	DMVA	31.776 ml
Liancourt	35.998 ml	Ruelle des grangettes (25 ml d'UNI en PVC DN400)  Place Chanoine Snejdareck (65 d'EU en PVC DN200 et 317 ml d'EP en PVC DN200 / DN400, suppression de 231 ml d'UNI)  Ruelle Niville (47 ml d'EP en PVC DN400 / 600 et suppression de 33 ml d'UNI)  Ruelle Niville (basculement de 168 ml d'UNI en EP)  Avenue du Général de Gaulle (basculement de 227 ml d'UNI en EP et suppression de 280 ml d'UNI)  Rue des quinconces	DMVA DEGAUCHY DEGAUCHY - - DMVA	Avenue du général de Gaulle (334 ml d'EU en PVC DN200)  Ruelle Niville (209 ml d'EU en PVC DN200)  Ruelle Monhomme (77 ml d'EP en PVC DN250 / DN400)  Chemin du marais (143 ml d'EU en PEHD DN63)  Rue Pierre Curie (33 ml d'EU en PVC DN200)	DEGAUCHY DEGAUCHY DMVA COLAS COLAS	36.959 ml

	Linéaire 2022	Travaux de renouvellement / réhabilitation 2023	Entité	Travaux de création 2023	Entité	Linéaire 2023
		<b>(93 ml d'EP en PVC DN300)</b>				
Mogneville	10.879 ml	/	/	Hameau de l'Ordibée (888 ml d'EU en grès DN200)  Rue du château d'eau (9,50 ml d'EP en PVC DN250)	OISE TP DMVA	11.776 ml
Monchy Saint Eloi	11.122 ml	/	/	/	/	11.122 ml
Rantigny	16.933 ml	/	/	/	/	16.933 ml
Rosoy	8.162 ml	/	/	/	/	8.162 ml
Verderonne	5.264 ml	/	/	/	/	5.264 ml
Total	156.431 ml	<b>65 ml d'EU</b> <b>457 ml d'EP</b> <b>25 ml d'UNI</b> 395 ml d'ancien UNI devenu EP <b>544 ml d'UNI supprimé</b>	/	1.607 ml EU 166 ml EP	/	158.368 ml

Tableau 53 : Linéaire crée ou renouvelé

En 2023, 1.607 ml de réseau d'eaux usées et 166 ml d'eaux pluviales ont été créés (soit 1,12 %).



Figure 108 : Extension du réseau **d'eaux pluviales** – Rue Henri Leclerc à Laigneville (DMVA)



Figure 109 : **Extension du réseau d'eaux pluviales** – Ruelle Monhomme à Liancourt (DMVA)



Figure 110 : **Création d'un trop-plein d'eaux pluviales – Rue du château d'eau à Mogneville (DMVA)**

En 2023, des travaux conséquents **de mise en séparatif de l'avenue du général de Gaulle**, place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt se sont déroulés en coordination avec des travaux de **requalification de l'avenue par la commune**.

Ces travaux sont marqués de plusieurs techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, à savoir :

- Des massifs drainants
- **Des noues d'infiltration**
- Des **caissons d'infiltration**
- Des stationnements en pavés drainants
- Un récupérateur enterré de 30 m<sup>3</sup>.

Le marché des travaux CCLVD a été attribué à la société DEGAUCHY pour un montant de 641 641 € HT (pour la part assainissement eaux usées et eaux pluviales).



Figure 111 : **Caisiers d'infiltration des eaux pluviales– Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY)**



Figure 112 : **Récupérateur d'eaux pluviales** – Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 113 : Travaux de mise en séparatif – Avenue du général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 114 : **Pose du réseau d'eaux usées** – Avenue du Général de Gaulle à Liancourt (DEGAUCHY)



Figure 115 : **Travaux de requalification** – Place Chanoine Snejdareck à Liancourt (DEGAUCHY)

Il y a eu également en travaux conséquents en 2023 la création de la desserte en eaux usées du hameau **de l'Ordibée** à Mogneville par la société OISE TP pour un montant final de **777.567,07 € HT (coût incluant le poste de relevage et coût sans la prise en charge financière du SIE de Cinqueux et de la commune d'Angicourt)**. **Ces travaux font suite à la révision du zonage d'assainissement.**



Figure 116 : Création de la desserte en eaux usées – **Hameau de l'Ordibée à Mogneville** (OISE TP)

Également en application de la révision du zonage, des extensions de **réseaux d'eaux usées** ont eu lieu au niveau du chemin du marais et de la rue Pierre Curie à Liancourt avec la société COLAS (montant des travaux de **70.913,53 € HT**).



Figure 117 : **Extension du réseau d'eaux usées** – Rue Pierre Curie à Liancourt (COLAS)



Figure 118 : **Extension du réseau d'eaux usées** – Chemin du Marais à Liancourt (COLAS)

En 2023, il y a eu :

- 65 ml de réseau **d'eaux usées renouvelés**,
- 457 ml de réseau **d'eaux pluviales renouvelés**,
- 25 ml de réseau **d'eaux unitaires renouvelés**,
- 395 ml de réseau anciennement unitaire devenu **réseau d'eaux pluviales**,
- 544 ml de **réseau d'eaux unitaires** supprimés.

En 2023, le taux de renouvellement est de 0,35 % (0 % en 2022).



Figure 119 : **Renouvellement du réseau unitaire** – Ruelle des grangettes à Liancourt (DMVA)



Figure 120 : **Renouvellement du réseau d'eaux pluviales** – Ruelle des quinconces à Liancourt (DMVA)

**Des travaux ponctuels d'assainissement ont été menés sur la rue de la pyramide à Liancourt et la rue Paul Cézanne à Laigneville, sur la rue Emile Lambert à Mogneville (reprise de branchements, reprise de fond de regard, création de branchement, réparation de fissures, ...) ainsi que sur la ruelle Duvoir à Liancourt (mise en conformité de 5 branchements d'eaux usées).**

**Sur l'assainissement, la politique de travaux** consiste plus en de la réhabilitation ponctuelle que du renouvellement total de conduites comme pour l'eau. **En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes et les réseaux ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de pression.**

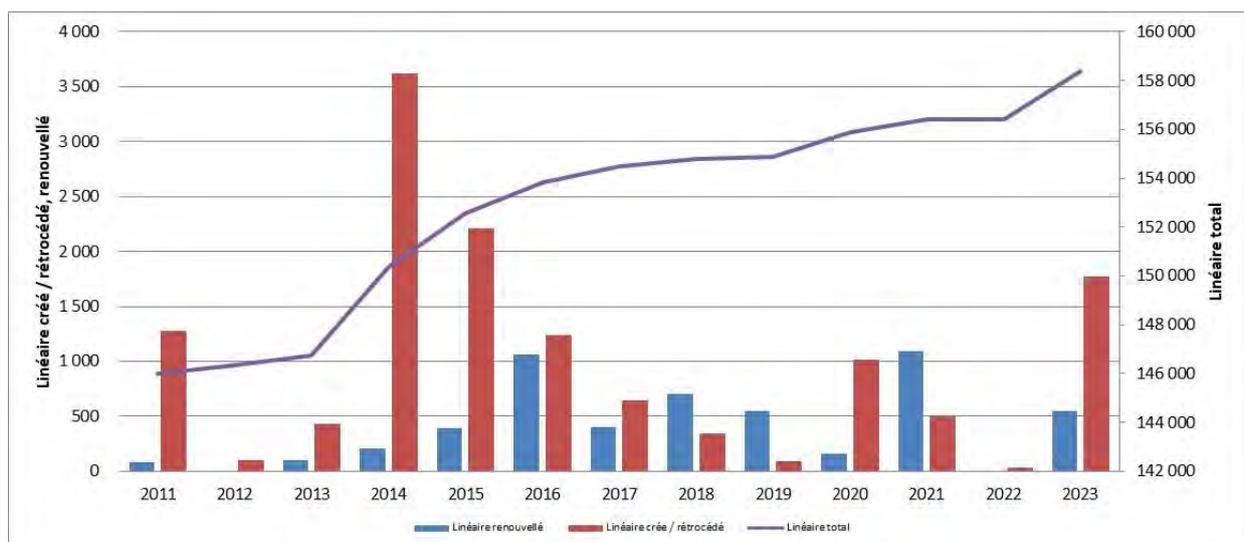


Figure 121 : Evolution des linéaires renouvelés, créés ou rétrocédés depuis 2011

Par ailleurs, dans le cadre du marché à bons de commande, le prestataire DMVA réalise également des petits travaux de réparation des réseaux d'assainissement.



Figure 122 : **Réparation du réseau d'eaux pluviales** - Avenue Pierre Curie à Rantigny (DMVA)

Le récapitulatif des principaux coûts de ces opérations 2023 est le suivant :

Commune	Rue	Coût	Entité
Liancourt	Avenue du général de Gaulle Place Chanoine Snejdareck Ruelle Niville	712.922,84 € HT	DEGAUCHY
Liancourt	Ruelle Monhomme	27.913,65 € HT	DMVA
Liancourt	Chemin du marais Rue Pierre Curie	70.913,53 € HT	COLAS
Laigneville	Rue Henri Leclerc	32.074,28 € HT	DMVA
Mogneville	<b>Hameau de l'Ordibée</b>	<b>777.567,07 € HT</b>	OISE TP
Mogneville	<b>Rue du château d'eau</b>	<b>2.722,72 € HT</b>	DMVA
Liancourt	Ruelle des grangettes	<b>11.934,60 € HT</b>	DMVA
Liancourt	Rue des quinconces	<b>33.418,84 € HT</b>	DMVA
Liancourt	Rue de la pyramide, rue des quinconces	<b>10.921,49 € HT</b>	DMVA
Laigneville	Rue Paul Cézanne	<b>20.217,50 € HT</b>	DEGAUCHY
Mogneville	Rue Emile Lambert	<b>18.042,84 € HT</b>	DMVA
	Total	<b>1.718.649,36 € HT</b>	

Tableau 54 : Tableau récapitulatif des principaux investissements

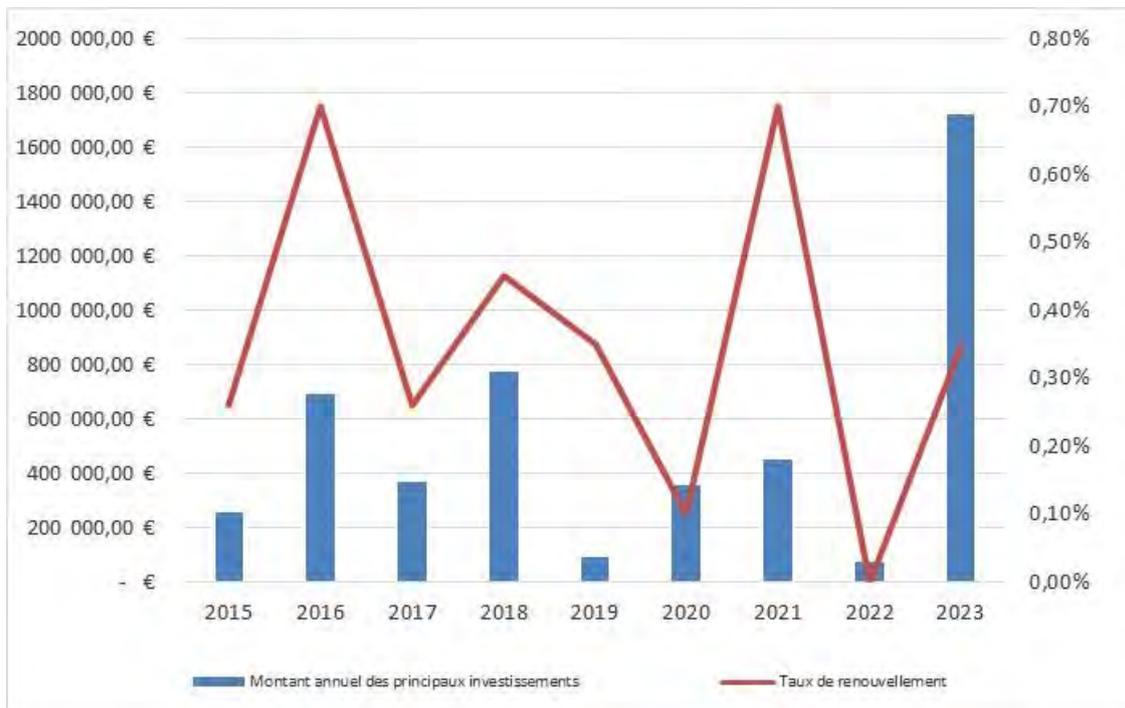


Figure 123 : **Evolution des principaux investissements de renouvellement ou d'extension de réseau d'assainissement depuis 2015 (montant annuel et taux de renouvellement)**

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la rue du Sougrehain à Baillevall.

L'année 2018 a été marquée par le renforcement du réseau d'eaux pluviales sur la rue Emile Zola à Rantigny et les travaux d'assainissement au niveau de la voirie Crinquille à Labruyère. Par ailleurs, des travaux de renouvellement partiel de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales ont eu lieu sur la rue Anatole France et la Rue Emile Zola à Rantigny.

Dans le cadre du marché à bons de commande avec l'entreprise DMVA, des travaux de 2<sup>nd</sup> ordre ont été réalisés tel que des renouvellements de tampons, d'avaloirs, ...

En 2021, les travaux majeurs se sont déroulés sur la commune de Rantigny avec la rue Parmentier pour du renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la rue Emile Zola pour du chemisage de réseaux usées, l'avenue Pierre Curie pour du tubage d'eaux pluviales et la rue Passerelle pour une extension de réseaux usées.

Par ailleurs, en 2022, les études menées par le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT pour les travaux de requalification de la rue de la République, place de la mairie à Laigneville ont démarré. Dans le cadre de ces travaux, la CCLVD réhabilitera ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de Laigneville. Les travaux ont démarré en 2023 et devraient s'achever en 2024.

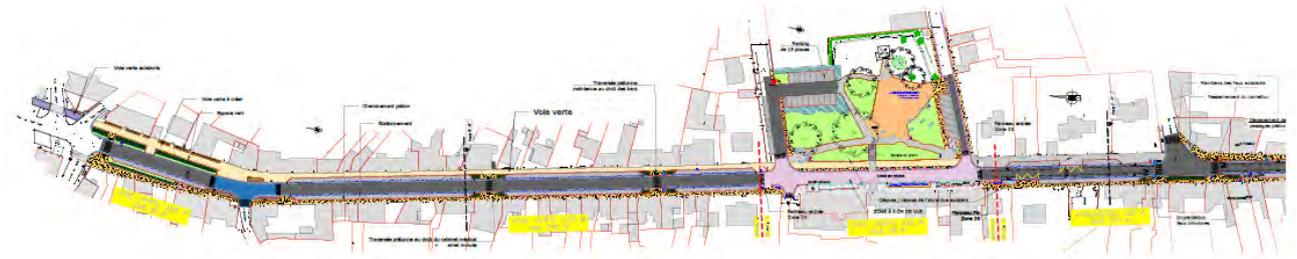


Figure 124 : **Extrait du plan d'aménagement de la Rue de la République / Place de la mairie à Laigneville**

L'année 2023 a été riche en travaux d'assainissement avec des travaux de renouvellement ponctuel, des travaux d'extension et des travaux conséquents sur l'avenue du général de Gaulle, place Chanoine Snjedareck et ruelle Niville à Liancourt dans le cadre des travaux de requalification et la création de la desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville.

### 3.2.4 CURAGE

	Linéaire curé (en ml)					
	2022			2023		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	440	-	-	1.725	478	
Cauffry	-	-	-	2.135	1.244	
Labruyère	430	-	-	942		
Laigneville	1.490	740	-	4.348	513	
Liancourt	2.077	1.058	-	2.167	424	668
Mogneville	580	550	-	360		
Monchy Saint Eloi	420	-	-	1.395	677	
Rantigny	270	-	-	2.690		
Rosoy	0	-	-	645	540	
Verderonne	0	-	-	970		
Total	5.707	2.348	0	17.377	3.876	668
	8.055			21.921		

Tableau 55 : Linéaire annuel curé par commune (hors ITV)

Ces curages sont réalisés dans le contrat d'entretien annuel.

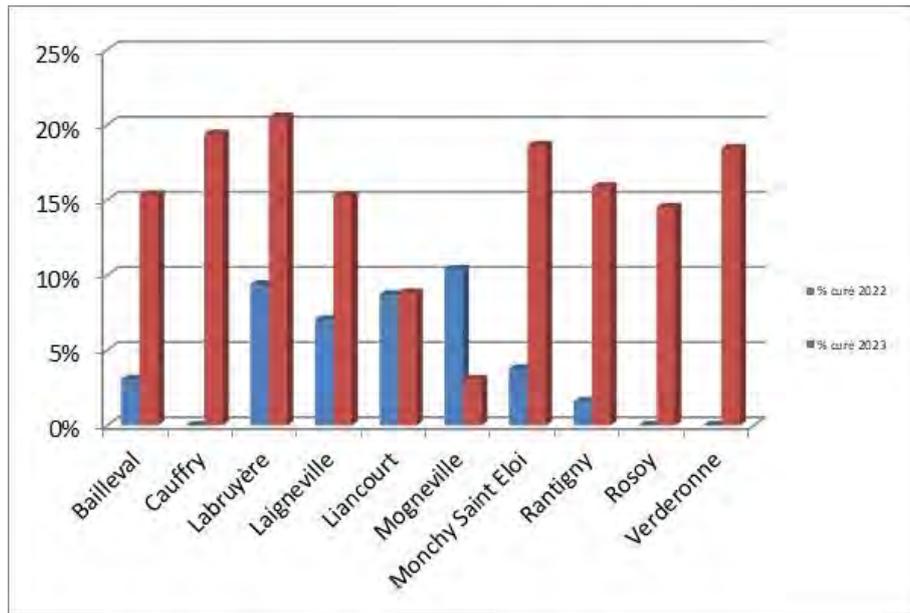


Figure 125 : Pourcentage par commune de linéaire curé en 2022 et 2023

21,9 km ont été curés en 2023 soit 14 % du linéaire (8,05 km en 2022) ce qui est en deçà de l'objectif du marché (20 %). Cependant, en ajoutant à ce linéaire, le linéaire des réseaux curés en amont des ITV, celui-ci est donc porté à 34,16 km soit 22 % du patrimoine.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire annuel curé	29.161 ml	39.893 ml	9.254,01 ml	47.726,27 ml	32.255 ml	23.417 ml (*)	12.542 ml (*)	8.055 ml (*)	21.921 ml (*)
% du linéaire	19 %	26 %	6 %	31 %	21 %	15 %	8 %	5 %	14 %

Tableau 56 : Linéaire annuel curé

(\*) Dans ce linéaire, les curages réalisés en amont d'ITV ne sont pas comptabilisés.

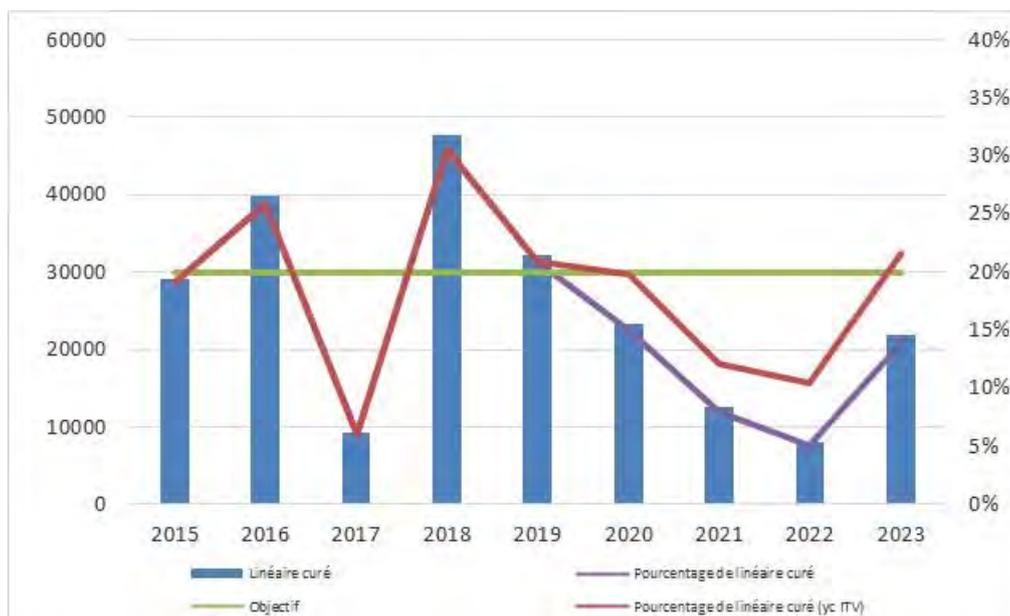


Figure 126 : Evolution du linéaire curé depuis 2015

L'objectif est d'avoir curé l'ensemble du réseau sur 5 ans soit une moyenne annuelle de 31 km de réseau à curer). Les points noirs sensibles sont curés plus régulièrement (1 fois/an).

A noter que VEOLIA, titulaire du marché d'exploitation des réseaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 a changé de prestataire en 2022 suite à des difficultés rencontrés avec son sous-traitant initial.

### 3.2.5 ITV (INSPECTIONS TELEVISEES)

	Linéaire inspecté (en ml)					
	2022			2023		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Bailleval	157	-	-	116	0	-
Cauffry	210	660	-	1.642	789	-
Labruyère	-	-	-	2.064	693	-
Laigneville	784	-	-	1.681	1.000	-
Liancourt	1.699	780	228	1.525	338	-
Mogneville	1.809	7	-	549	110	-
Monchy Saint Eloi	551	188	-	0	0	-
Rantigny	830	476	-	0	0	-
Rosoy	-	-	-	1.733	0	-
Verderonne	-	-	-	0	0	-
Total	6.041	2.111	228	9.309	2.929	0
	8.379			12.238		

Tableau 57 : Linéaire annuel inspecté par commune

Ces linéaires inspectés correspondent aux canalisations ainsi qu'aux branchements. Ces ITV sont réalisées à la demande de la CCLVD dans le cadre de futurs projets de voirie ou de dysfonctionnements constatés.

Celles-ci sont demandées également en cas de rétrocession par les lotisseurs.

12.238 ml ont été inspectés en 2023 (8.379 ml en 2022).

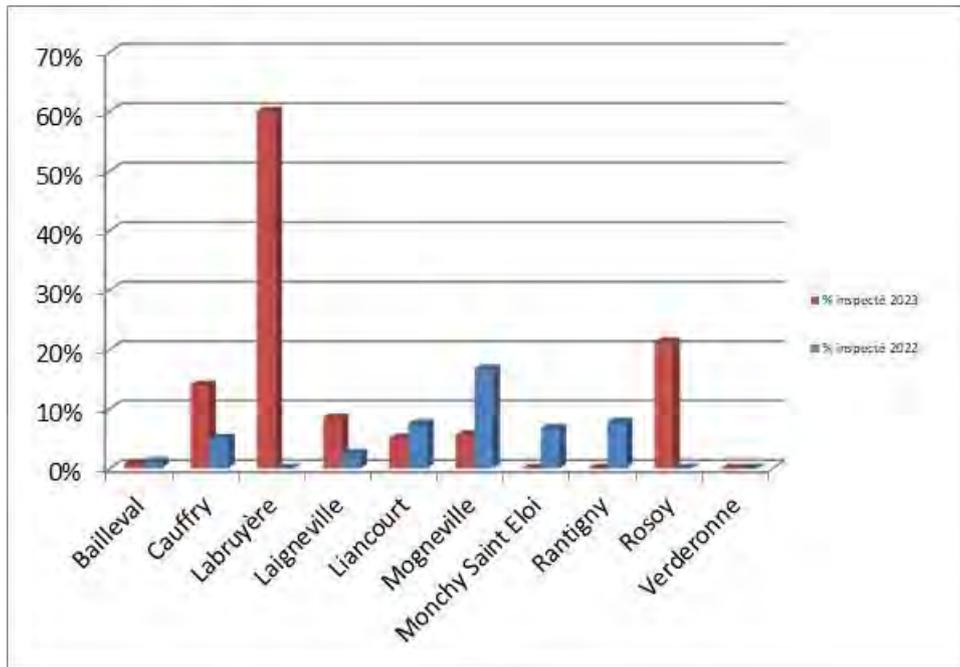


Figure 127 : Linéaire inspecté par commune en 2022 et 2023

**L'année 2023** a été marquée par un linéaire de réseau conséquent inspecté sur la commune de Labruyère (rue du colonel Fabien, route de Sacy le Grand, rue de la libération) et la commune de Rosoy (rue du marais) ainsi que la commune de Cauffry (grande rue, rue du pré de la huche, rue carette et rue des vieilles écoles).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire annuel d'ITV	5.861 ml	4.777 ml	6.852 ml	8.578 ml	15.896 ml	13.175 ml	7.583 ml	6.313 ml	8.379 ml	12.238 ml
% du linéaire	4 %	3 %	4 %	6 %	10 %	9 %	5 %	4 %	5 %	8 %

Tableau 58 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2014

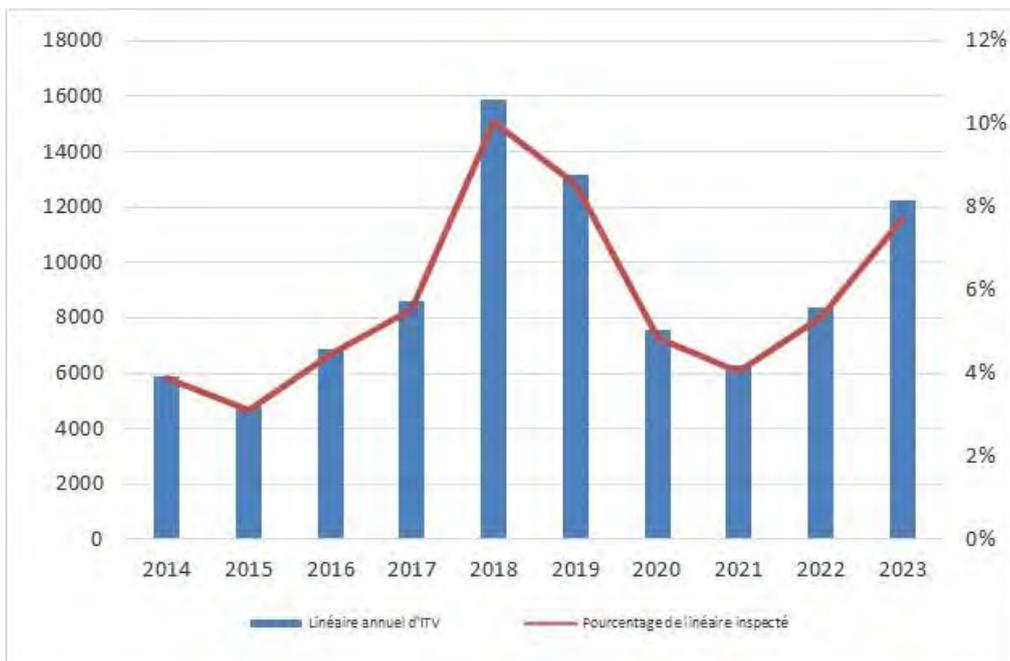


Figure 128 : Evolution du linéaire inspecté depuis 2015

**Le linéaire d'ITV 2023** est en augmentation légère par rapport à 2022 (8 % du patrimoine inspecté), la moyenne sur ces 10 dernières années est de 6%.

Les années 2018 et 2019 avaient été marquées par de linéaires conséquents inspectés sur des avenues et rues majeures du territoire de la CCLVD (avenue Albert 1<sup>er</sup> et la rue Jules Michelet à Liancourt, rue de **la République à Laigneville, ...**).

### 3.2.6 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX EN JOURNEE ET D'ASTREINTE

	2022	2023		
	EU / EP / UN	EU	EP	UN
Bailleval	3	3	1	-
Cauffry	20	10	2	-
Labruyère	2	1	-	-
Laigneville	25	25	4	-
Liancourt	20	22	1	-
Mogneville	4	5	2	-
Monchy Saint Eloi	7	9	-	-
Rantigny	7	10	-	-
Rosoy	1	3	1	-
Verderonne	2	1	-	-
Total	91	89	11	-
		100		

Parmi les 100 interventions en 2023 (contre 91 en 2022) :

- 29 ont été réalisées en astreinte,
- 54 pour des branchements d'eaux usées / d'eaux pluviales.

Le nombre d'intervention est à mettre en liaison avec le patrimoine des communes (linéaire, âge des réseaux, ...).

### 3.2.7 CONTROLES DE CONFORMITE

	2022			2023		
	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contrôles	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	29	8	28 %	39	7	18 %
Cauffry	28	13	46 %	81	23	28 %
Labruyère	7	1	14 %	3	1	33 %
Laigneville	136	41	30 %	116	55	47 %
Liancourt	113	52	46 %	125	50	40 %
Mogneville	53	19	36 %	52	11	21 %
Monchy Saint Eloi	23	6	26 %	27	11	41 %
Rantigny	49	29	59 %	50	20	40 %
Rosoy	3	1	33 %	19	8	42 %
Verderonne	3	0	0%	5	2	40 %
Total	444	170	38 %	517	188	36 %

Tableau 59 : Nombre de contrôles de conformité par commune

\*NC = Non-conformité-

Les contrôles de conformité ayant été rendus obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014 en cas de vente, 517 contrôles ont été effectués en 2023 (444 en 2022).

Une augmentation de ce nombre de contrôle est à noter depuis 2021. **L'année 2021 avait été** marquée par des **mouvements de personnel dans le service assainissement (arrivée d'un nouvel agent contrôleur en avril 2021, novice en assainissement et départ du responsable assainissement en juillet 2021).**

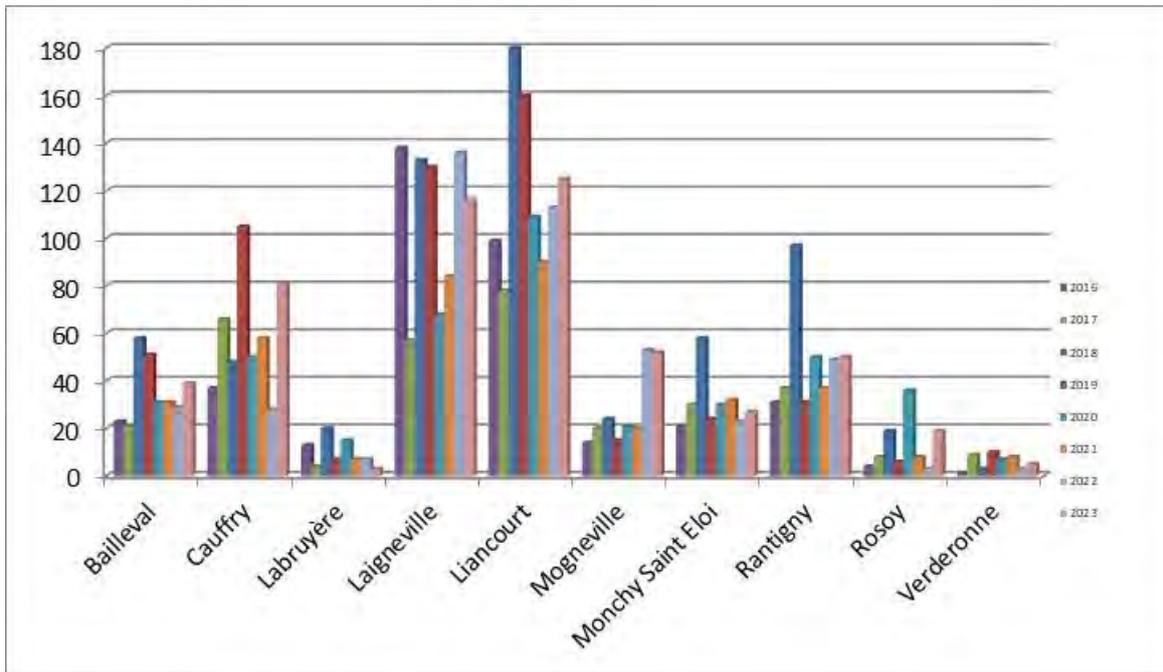


Figure 129 : Evolution du nombre de contrôles de conformité depuis 2016

Depuis début 2018, 2 contrôleurs d'assainissement réalisent cette mission (auparavant un unique contrôleur) afin de rattraper notamment le retard pris sur le contrôle des branchements neufs.

Le nombre de contre-visites en 2023 est de 99 (89 contre-visites en 2022).

Par ailleurs, sur les 517 contrôles réalisés en 2023, 47 ont fait l'objet de l'utilisation d'un test complémentaire à la fumée soit 9% des contrôles (envoi de fumée dans les réseaux assainissement pour voir si des mauvais raccordements EP sur EU sont présents) afin de lever potentiellement des doutes sur certaines évacuations.



Figure 130 : Test à la fumée à la piscine de Liancourt

	2022			2023		
	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC	Nombre de contre-visite	Nombre de NC*	% NC
Bailleval	7	-	-	6	-	-
Cauffry	15	-	-	16	-	-
Labruyère	4	-	-	-	-	-
Laigneville	17	-	-	29	-	-
Liancourt	18	-	-	15	-	-
Mogneville	11	-	-	5	-	-
Monchy Saint Eloi	5	-	-	9	-	-
Rantigny	10	-	-	13	-	-
Rosoy	1	-	-	4	-	-
Verderonne	1	-	-	2	-	-
Total	89	1	-	99	-	-

Tableau 60 : Nombre de contre-visites par commune

L'année 2019 avait été marquée par le début du renforcement de la procédure de relance auprès des usagers dont le contrôle d'assainissement initial était non-conforme (envoi de plusieurs courriers de relance avant l'échéance de l'application du doublement de la redevance), recrutement d'une personne administrative dédiée à ces missions. Cette mission s'est poursuivie en 2020.

36 % de ces contrôles se sont révélés non-conformes en 2023 (contre 38 % en 2022).

Depuis 2015, la CCLVD propose d'accompagner les abonnés non-conformes à monter des dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de les inciter et les aider à se mettre en conformité.

Ces contrôles sont réalisés dans le cadre :

- d'une vente
- de contrôle de réalisation d'un branchement neuf,
- de futurs travaux de voirie,
- d'enquêtes spontanées de la CCLVD (dysfonctionnements constatés sur le réseau, ...).

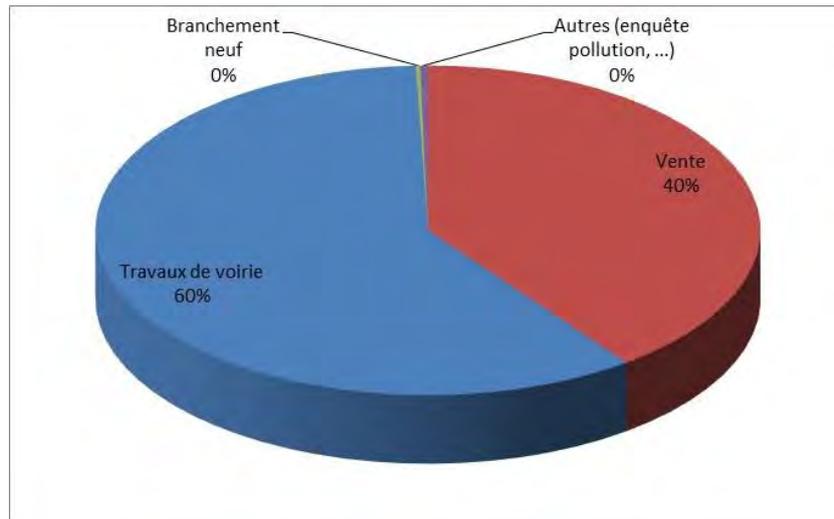


Figure 131 : Répartition du nombre des contrôles 2023

En 2023, 206 contrôles ont été réalisés dans le cadre de vente, soit 40 % des contrôles (211 contrôles en 2022 soit 48%).

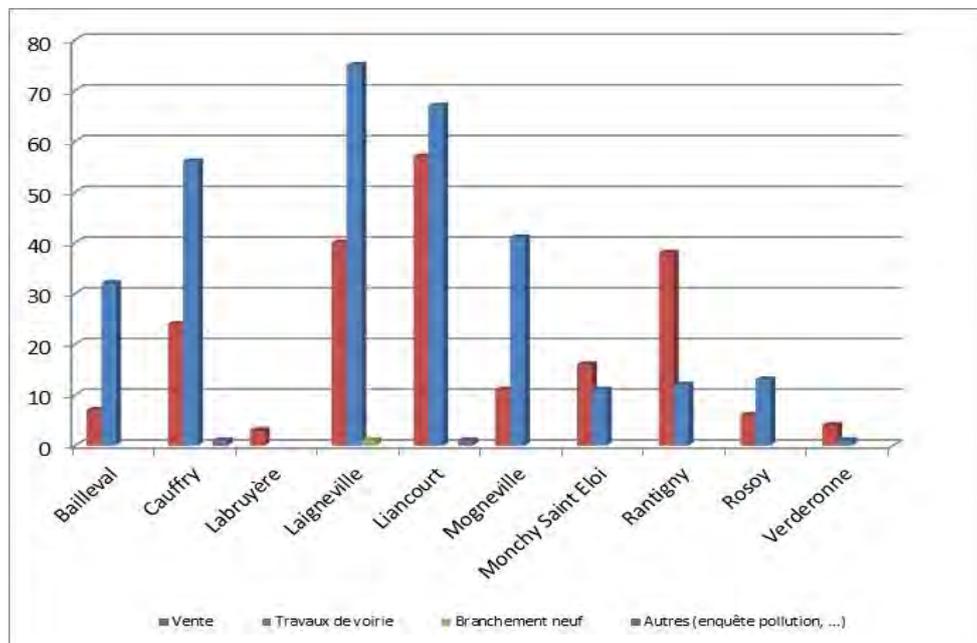


Figure 132 : Répartition par commune des différents contrôles réalisés en 2023

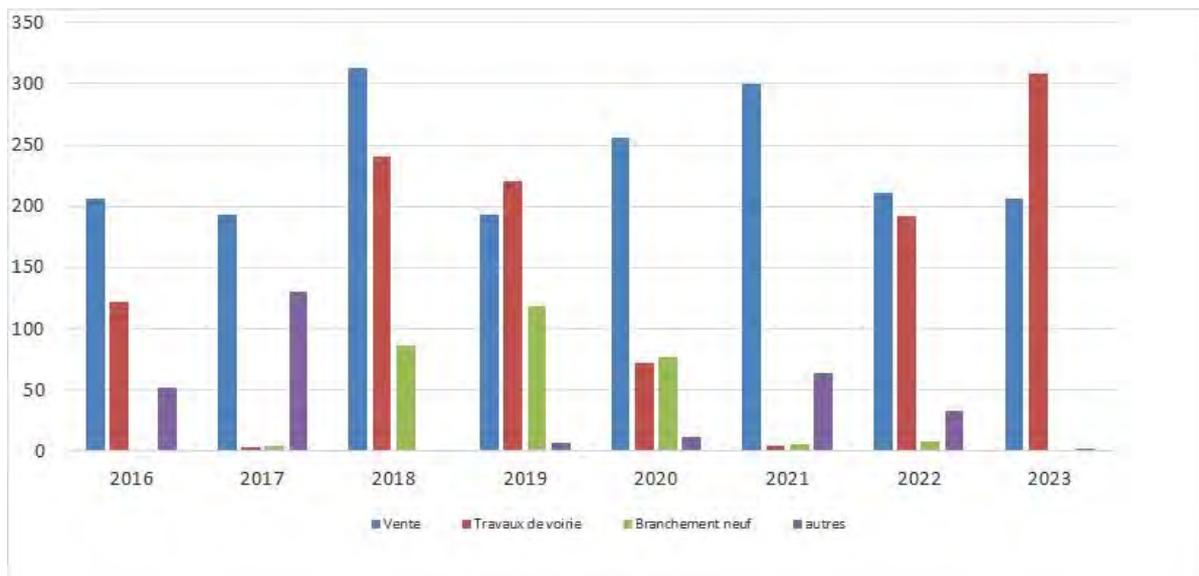


Figure 133 : Evolution du type de contrôle depuis 2016

En 2023, de nombreuses enquêtes ont été réalisées sur la rue Fontaine Saint Maur et rue de la Chesnaie à Bailleval, rue carette, grande rue, rue du pré de la huche à Cauffry, Rue Paul Cézanne à Laigneville, rue Emile Lambert à Mogneville, rue de la pyramide à Liancourt et rue du marais à Rosoy.

Les contrôles branchements neufs ont augmenté à partir de 2018 **puisque un 2<sup>ème</sup>** contrôleur a été affecté au service pour rattraper le retard.

En 2023, le coût de réalisation d'un contrôle d'assainissement collectif est de **143 € HT** (143 € HT en 2022) et la contre visite, **48 € HT** (48 € HT en 2022).

### 3.2.8 CONVENTIONS DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

Actuellement, la CCLVD dispose de 2 conventions industrielles (Hôpital Paul Doumer à Labruyère, Montupet à Laigneville), qui cadrent le rejet des effluents dans les réseaux d'assainissement publics (débit, qualité).

En 2015, la CCLVD a démarré avec l'aide de SUEZ, l'élaboration de 3 autres conventions avec les industriels ISOVER à Rantigny, ALKOR DRAKA à Liancourt et POUDMET à Bailleval.

Ces conventions ont été finalisées et signées en 2016.

En 2018, les stations-services ont été ciblées avec l'élaboration de conventions de rejet (établissement Leclerc à Cauffry et à Liancourt, Diximus Total à Liancourt, Total à Rantigny et établissement Intermarché à Cauffry) mais n'ont pas encore abouti à ce jour.

En 2020, une mise à jour des conventions de CGT ALKOR et de LINAMAR (ex MONTUPET) a débuté suite à une évolution de leur activité industrielle, elles ont abouti en 2021.

Par la suite, la CCLVD souhaite poursuivre la réalisation de convention avec les PME de type métiers de bouche (restaurant, boucherie, ...).

### 3.2.9 NOMBRE DE BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements neufs 2022	Branchements neufs 2023
Bailleval	7	2
Cauffry	4	6
Labruyère	2	-
Laigneville	20	8
Liancourt	14	3
Mogneville	1	9 (*) (dont 4 dans le cadre du chantier Rue Emile Lambert par anticipation)
Monchy Saint Eloi	4	1
Rantigny	4	1
Rosoy	3	1
Verderonne	1	-
Total	60	30

Tableau 61 : Nombre de branchements neufs par commune

(\*) Ne sont pas inclus tous les branchements neufs réalisés dans le cadre de la création de la desserte du hameau de l'Ordibée à Mogneville (travaux OISE TP avec une 40aine de branchements)

En 2023, le nombre de branchement neuf assainissement a fortement baissé par rapport à 2022 (sur la **même lignée que les branchements d'eau potable**).

En 2023, le coût d'un branchement « standard » (moins de 6 ml de longueur et moins de 1,30 m de profondeur et avec regard 40\*40) était de 1.902,33 € HT (1.902,33 € HT en 2022).

Ces branchements sont réalisés par notre prestataire DMVA dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Ce marché à bons de commande a été repassé en juillet 2021 avec DMVA pour **une durée d'un an** renouvelable 3 fois, pour un montant de 306.262,25 € HT / an (montant estimatif dépendant des travaux réalisés). Ce marché sera relancé en 2025.



Figure 134 : Exemple de branchement réalisé par DMVA



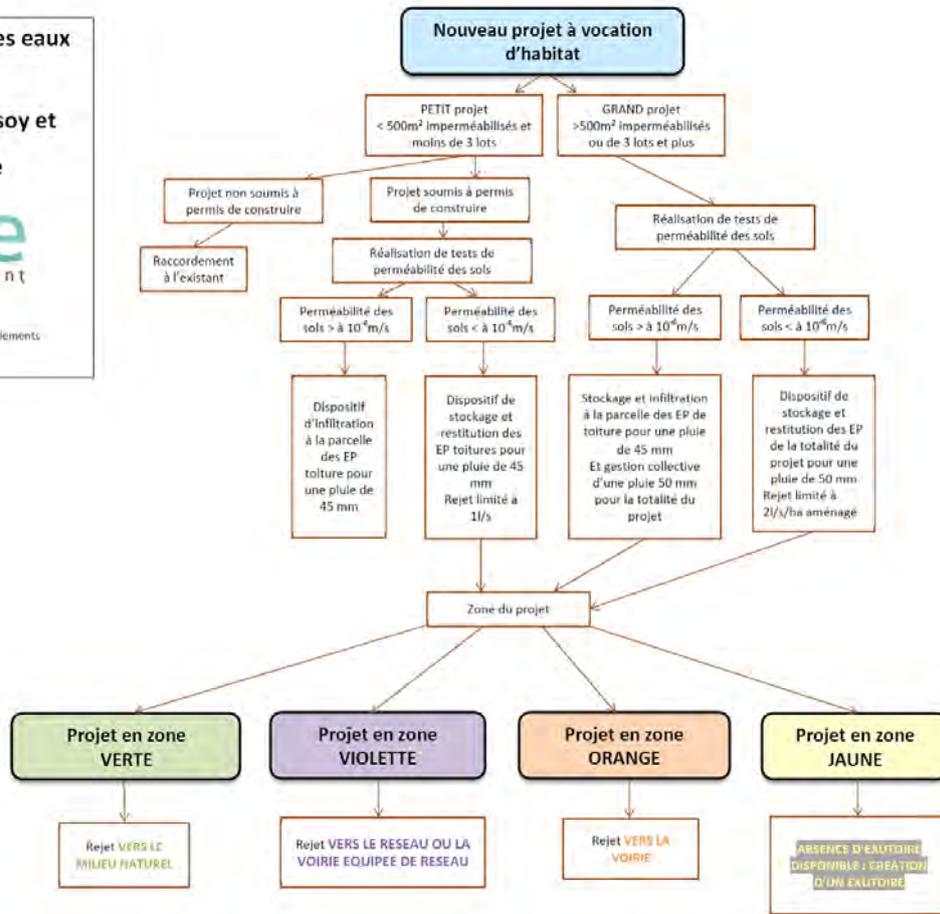
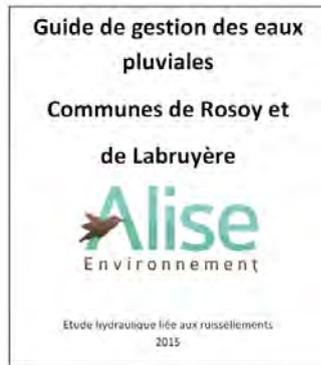


Figure 136 : Schéma de zonage

En 2017, la révision des zonages d'assainissement et des eaux pluviales a été lancée sur le reste des communes de la Communauté de communes.

Cette révision s'est poursuivie en 2018-2019 et s'est achevée en 2020 avec la mise à enquête publique. Les plans de zonage et le règlement doivent être annexés par les communes aux documents d'urbanisme.

Le hameau de l'Ordibée à Mogneville a été définitivement zoné en assainissement collectif, les études pour ces travaux ont démarré en 2022 et les travaux ont été réalisés en 2023.

Les travaux d'extension du réseau d'eaux usées Chemin du marais et rue Pierre Curie à Liancourt ont été également réalisés en 2023. Il reste à réaliser les travaux d'extension chemin du Marais à Rantigny et Rue de la République à Monchy Saint Eloi.

## 3.3 POSTES

### 3.3.1 INVENTAIRE

	2022			2023		
	Général	PR équipé d'un traitement anti H <sub>2</sub> S	Type de traitement	Général	PR équipé d'un traitement anti H <sub>2</sub> S	Type de traitement
Bailleval	4	2	Injection de réactif (nutriox)	4	2	Injection de réactif (nutriox)
Cauffry	5	-	-	5	-	-
Labruyère	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air	3	2	Injection de réactif (nutriox) Injection d'air
Laigneville	10	-	Désodorisation	10	-	Désodorisation
Liancourt	5	1	Injection de réactif (nutriox)	5	1	Injection de réactif (nutriox)
Mogneville	2	-	-	3	1	Injection de réactif (nutriox)
Monchy Saint Eloi	4	3	Injection de réactif (nutriox)	4	3	Injection de réactif (nutriox)
Rantigny	4	-	-	4	-	-
Rosoy	1	1	Injection d'air	1	1	Injection d'air
Verderonne	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)	1	1	Injection de réactif (chlorure ferrique)
Total	39	10		40	10	

Tableau 62 : Inventaire des postes par commune

En 2023, un nouveau poste a été créé au niveau du hameau de l'Ordibée à Mogneville dans le cadre de la création de la desserte en assainissement de ce hameau. Ce poste est équipé d'un traitement anti H<sub>2</sub>S avec injection de réactif (nutriox) et a été réalisé par HYDRA.



Figure 137 : Poste de relevage rue de l'Ordibée à Mogneville (HYDRA)

### 3.3.2 ENERGIE

	2022	2023	Evolution 2022/2023
Consommation énergétique (en kWh/an)	228.015	225.476	- 1,1 %
<b>Nombre d'heure de fonctionnement des pompes (h/an)</b>	NC	NC	-
Ratio kWh/h de fonctionnement des pompes	-	-	-

Tableau 63 : Consommation énergétique des postes

La consommation énergétique 2023 des postes est stable par rapport à 2022 sur les postes. A noter que le nouveau poste du hameau de l'Ordibée a été mis en service en fin d'année 2023.

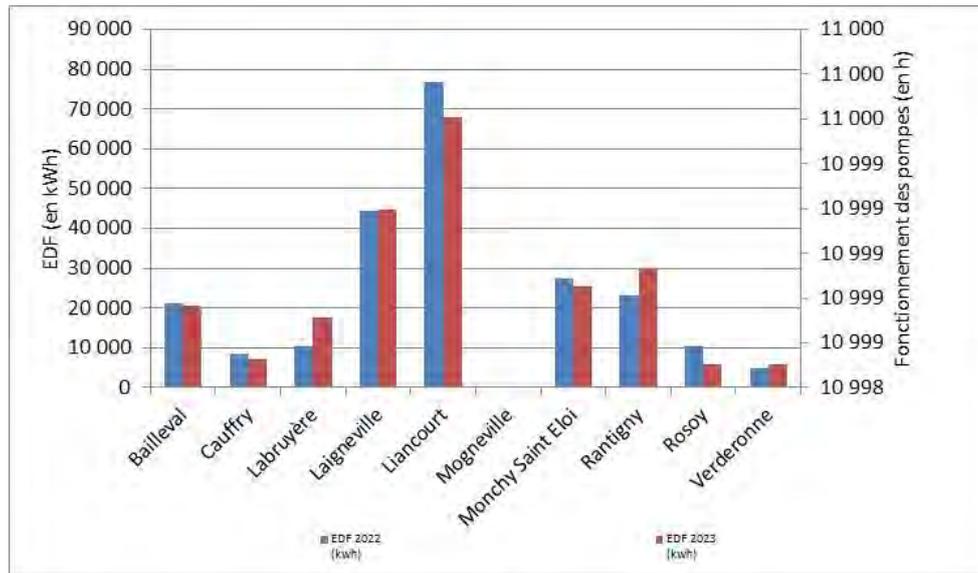


Figure 138 : Evolution de la consommation électrique et du temps de fonctionnement des pompes entre 2022 et 2023

### 3.3.3 REACTIFS

	2022	2023	Evolution 2022 / 2023
Nutriox	NC	NC	-

Tableau 64 : Consommation des réactifs sur les postes

### 3.3.4 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2023

Les principaux aménagements et travaux sur les postes en 2023 ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Maintenance sur le dosage du nutriox sur le PR « ISORE » à Bailleval	VEOLIA	3.286,64 € HT
Renouvellement des 2 pompes sur le PR « GRANDE RUE » à Cauffry	VEOLIA	7.863,25 € HT
Renouvellement de la trappe avec barreaux anti-chutes sur le PR « ZA » à Cauffry	VEOLIA	4.143,31 € HT
<b>Renouvellement d'une pompe sur le PR « MARAIS » à Labruyère</b>	VEOLIA	3.870,22 € HT
Renouvellement <b>d'un disjoncteur</b> sur le PR « NOGENT » à Laigneville	VEOLIA	874,26 € HT
<b>Installation d'une clôture avec portail</b> sur le PR « BEREGOVY » à Liancourt	DMVA	9.290,00 € HT

Opération	Société	Montant
Renouvellement d'une pompe sur le PR « VARENNE » à Mogneville	VEOLIA	1.418,07 € HT
Renouvellement des 2 pompes et de la trappe avec barreaux anti-chutes sur le PR « PARMENTIER » à Rantigny	VEOLIA	13.005,32 € HT
Renouvellement de la trappe avec barreaux anti-chutes sur le PR « MARAIS » à Rosoy	VEOLIA	4.127,79 € HT
Aménagement en grave et plots anti-stationnement devant le PR « MARAIS » à Rosoy	DMVA	4.288,93 € HT
	Total	52.167,99 € HT

Tableau 65 : Liste des travaux et aménagements sur les postes en 2023



Figure 139 : Renouvellement des trappes avec barreaux anti-chutes sur le PR « ZA » à Cauffry (VEOLIA)



Figure 140 : **Installation d'une clôture avec portail** sur le PR « BEREGOVOY » à Liancourt (DMVA)



Figure 141 : **Renouvellement d'une pompe** sur le PR « MOGNEVILLE » à Mogneville (VEOLIA)



Figure 142 : Renouvellement des 2 pompes et de la trappe avec barreaux anti-chutes sur le PR « PARMENTIER » à Rantigny (VEOLIA)



Figure 143 : Renouvellement de la trappe avec barreaux anti-chutes et aménagement devant le PR « MARAIS » à Rosoy (DMVA)

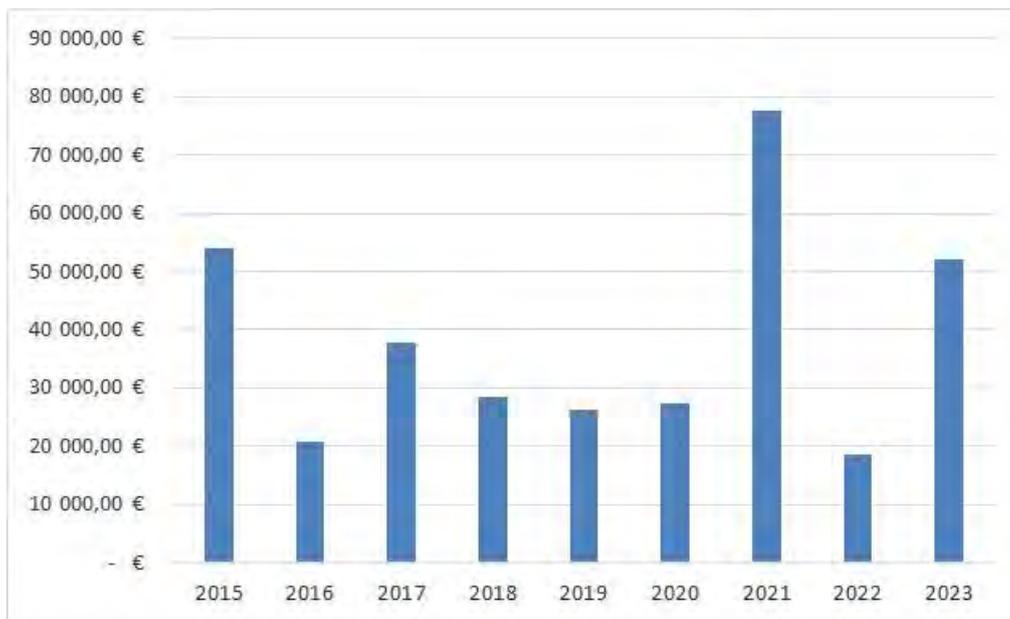


Figure 144 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur les PR depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre d'un traitement H<sub>2</sub>S sur le PR « Marais » à Rosoy et le PR « Ponceau » à Verderonne.

Concernant l'année 2021, des soffres de type S4W ont été installés sur de nombreux postes en remplacement des automates de type WIT échus suite aux suppressions des lignes téléphoniques RTC.

Par ailleurs, suite aux difficultés rencontrées lors de la passation du marché d'exploitation notamment sur la partie supervision des installations d'assainissement, VEOLIA a proposé à la CCLVD de réaliser un audit sécurité et une étude de faisabilité des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires (**montant de 15.000 € HT**).

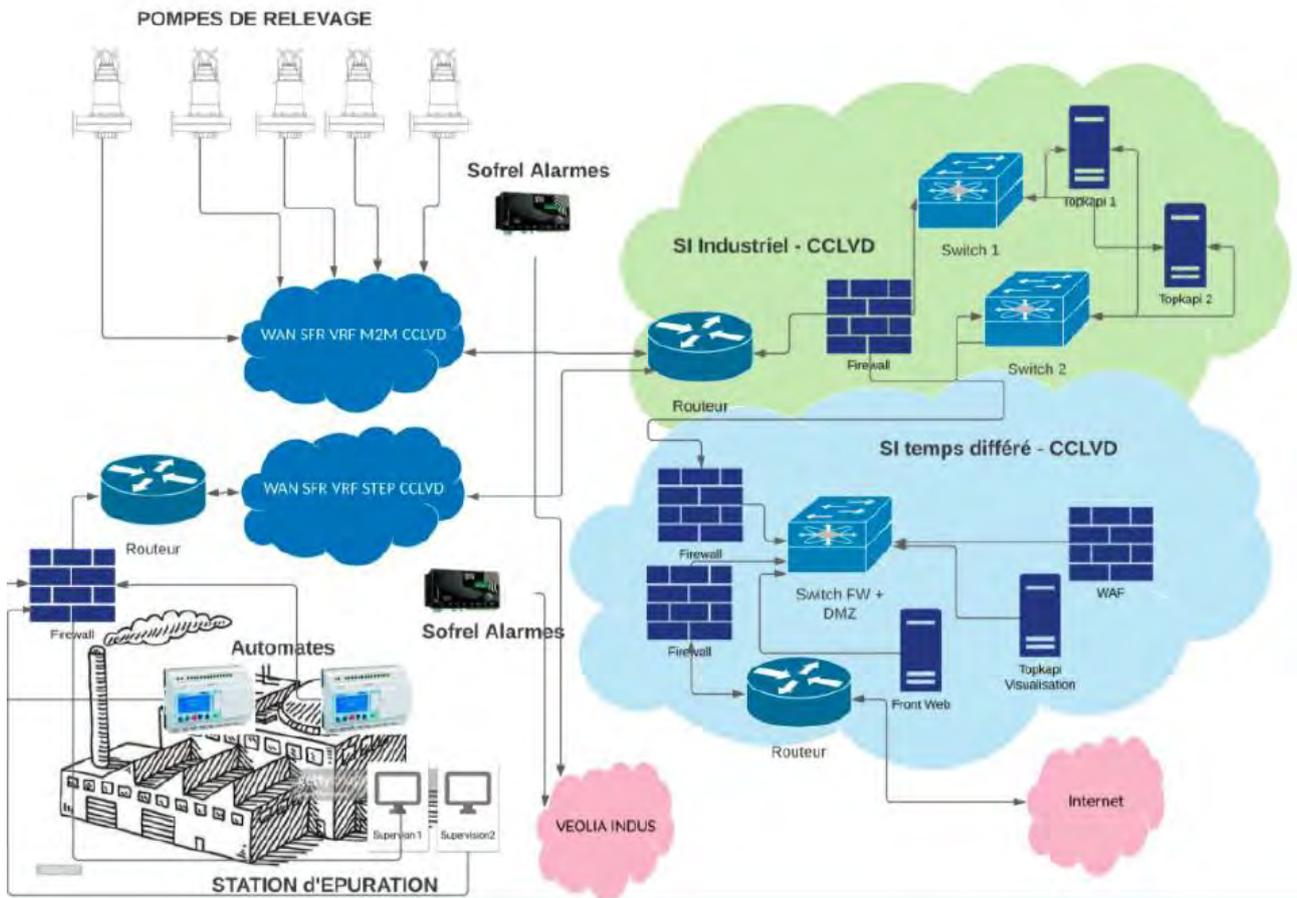


Figure 145 : Architecture cible

L'objectif de cet audit est de répondre aux 6 piliers suivants.

**Homogénéité** - Pertinence de regrouper sur le même serveur les données de la STEP d'assainissement et les données des points de relèvement

**Cybersécurité** - Durcissement des procédures et infrastructures afin d'éviter les intrusions

**Résilience** - Redondance des serveurs de supervision afin d'assurer le plan de continuité de service

**Visualisation** - Accès sécurisé depuis l'extérieur via internet des informations de supervision

**Réversibilité** - Déploiement de l'architecture cible avec une stratégie d'autonomie pour le CCLVD

**Sûreté** - Hébergement des infrastructures réseau et serveurs sur le data center du CCLVD

Figure 146 : Piliers de l'audit

La restitution de cet audit a été faite en 2022. Les études pour les travaux de sécurisation ont démarré en 2023 et vont se poursuivre en 2024.

### 3.3.5 ETUDE H<sub>2</sub>S

En 2015, la CCLVD a missionné le bureau d'étude ATHEO pour la réalisation d'une étude H<sub>2</sub>S sur le secteur de Bailleval suite à une constatation de forte dégradation du réseau d'assainissement lors d'ITV et un effondrement de réseau en 2014.

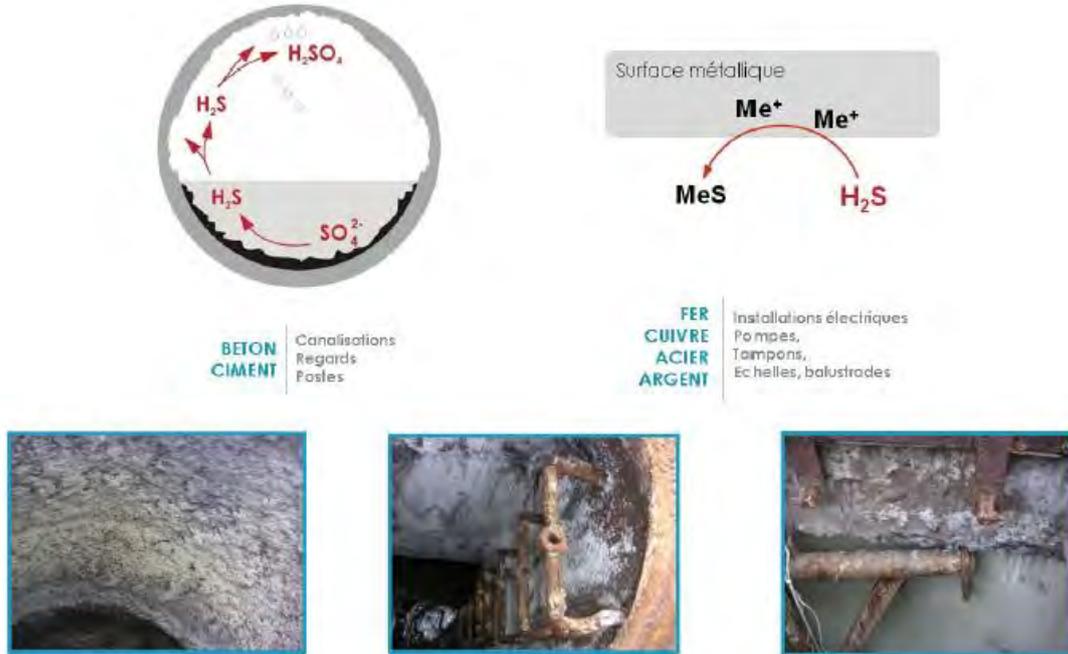


Figure 147 : Illustrations de l'H<sub>2</sub>S

Cette étude a été approfondie en 2018 afin d'étudier l'ensemble des postes du territoire de la CCLVD et leurs exutoires, c'est dire 33 postes.

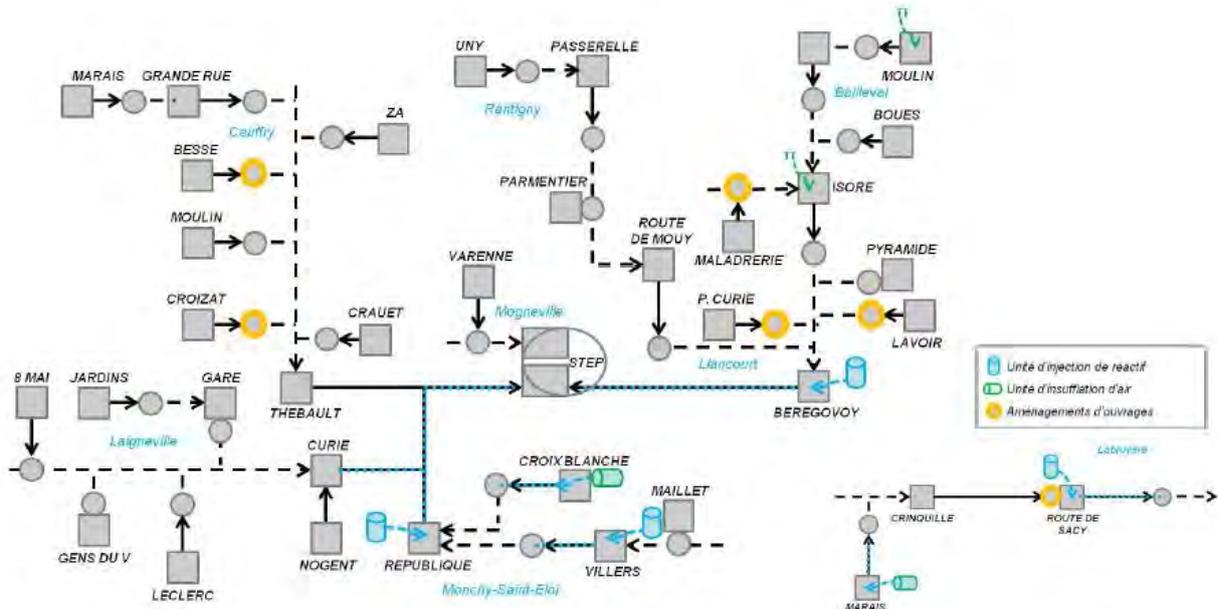


Figure 148 : Architecture des postes de la CCLVD

A l'issue de cette étude, il en est ressorti :

- 6 postes de priorité 1 : à équiper en traitement chimique ou physique rapidement
- 3 postes de priorité 2 : à surveiller
- 4 postes de priorité 3 : à surveiller (problématique modérée)

	Secteur	Site	Type d'aménagement	Objectif	Commentaires
Priorité 1	Liancourt	PR BEREGOVOY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Traitement complémentaire au traitement au PR REPUBLIQUE.
	Monchy	PR REPUBLIQUE	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion, les risques d'intoxication et les nuisances olfactives au niveau de la station d'épuration.	Injection de nitrate de calcium. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement. Le dosage permettra de traiter également les effluents de PR CURIE et PR THEBAULT.
	Monchy	PR CROIX BLANCHE	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Monchy	PR VILLERS	Unité de traitement des effluents par injection de réactif.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Injection de nitrate de calcium ou de chlorure ferrique. Insufflation d'air à proscrire étant données les caractéristiques du refolement.
	Labruyère	PR MARAIS	Unité de traitement des effluents par insufflation d'air.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Insufflation d'air, si les caractéristiques du refolement le permettent. (Sinon, envisager un traitement par injection de réactif pour une meilleure garantie de résultats.)
	Labruyère	PR ROUTE SACY	Unité de traitement des effluents par injection de réactif. Aménagements hydrauliques.	Eviter durablement la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval. Eviter d'installer un dispositif de traitement au PR Crinquille.	Un traitement des effluents depuis PR ROUTE DE SACY peut être envisagé, en apportant quelques modifications hydrauliques complémentaires.
Priorité 2	Liancourt	PR MALADRERIE	Modification de la conduite de refolement. Diminution du volume de marnage.	Eviter les nuisances olfactives au niveau du regard d'exutoire du refolement.	Réduction du diamètre de refolement et accompagnement de chute à l'exutoire. Diminution du volume de marnage.
	Liancourt	PR PIERRE CURIE	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.
	Labruyère	PR CRINQUILLE	Diagnostic complémentaire.	Identifier l'origine des sources des sulfures dans la bache de PR Crinquille.	Les arrivées septiques au PR Crinquille génèrent des nuisances et participent à la formation d'H2S dans les deux refolements successifs de PR CRINQUILLE et PR ROUTE DE SACY.
Priorité 3	Laigneville	PR CROIZAT	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Laigneville	PR GARE	Diagnostic complémentaire.	Confirmer ou non la production d'H2S régulière par le poste de relevage PR GARE.	Simple relevage, le poste PR GARE n'est théoriquement pas sensé produire de l'H2S. Un évènement particulier a peut être eu lieu pendant l'étude.
	Caufray	PR BESSE	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.	Limiter les nuisances olfactives au regard d'arrivée de la conduite de refolement.	Diminution du volume de marnage du poste et accompagnement de chute à l'exutoire du refolement.
	Liancourt	PR LAVOIR	Diminution du marnage et/ou Unité de traitement des effluents.	Eviter la corrosion et les nuisances olfactives au regard d'arrivée du refolement et dans le réseau aval.	Diminution du volume de marnage et/ou Traitement des effluents par injection de réactif.

TT

Figure 149 : Liste des postes à équiper par priorité

Le coût de l'étude est de **18.000 € HT** subventionné à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Un appel d'offre pour les postes de priorité 1 a été lancé en 2019, un 7<sup>ème</sup> poste (poste Thébault à Laigneville) a été intégré dans cet appel d'offre avec la mise en place d'une désodorisation suite à la réalisation d'analyses complémentaires révélant des teneurs en H<sub>2</sub>S.

La société HYDRA a été retenue en 2020 pour un montant de **421.823,24 € HT**. Les travaux ont démarré en 2021 et se sont achevés en 2022.



Figure 150 : Traitement anti H<sub>2</sub>S du PR BEREGOVOY à Liancourt



Figure 151 : Désodorisation du PR THEBAULT à Laigneville



Figure 152 : Traitement anti H<sub>2</sub>S du PR MARAIS à Labruyère

Par ailleurs, suite à des fuites constatées sur la cuve enterrée de réactif du PR PONCEAU à Verderonne, le traitement anti H<sub>2</sub>S de ce poste a été renouvelé dans le cadre de ce marché pour un montant de 66.252,79 € HT.



Figure 153 : Traitement anti H<sub>2</sub>S du PR PONCEAU à Verderonne

## 3.4 OUVRAGES ANNEXES

### 3.4.1 INVENTAIRE

	2022							2023						
	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse (*)	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert) (*)	Puits infiltration (*)	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)	Bouche avaloir	Déversoir d'orage (*)	Bassin d'orage type infiltration (caissons) / type béton / type buse	Bassin d'orage d'infiltration (à ciel ouvert)	Puits infiltration	Débourbeurs Déshuileurs	Dessableur (*)
Bailleval	119	-	4	1	5	-	-	119	-	4	1	5	-	-
Cauffry	143	1	-	-	-	-	-	143	1	-	-	-	-	-
Labruyère	34	-	-	1	-	-	-	34	-	-	1	-	-	-
Laigneville	275	1	5	2	-	3	-	275	1	5	2	-	3	-
Liancourt	406	6	17	-	1	-	6	406	6	18	-	1	-	6
Mogneville	55	1	-	-	2	-	-	55	1	-	-	2	-	-
Monchy Saint Eloi	89	-	-	2	-	-	1	89	-	-	2	-	-	1
Rantigny	166	1	1	3	-	-	-	166	1	1	3	-	-	-
Rosoy	60	-	-	-	1	-	-	60	-	-	-	1	-	-
Verderonne	46	-	-	-	-	-	1	46	-	-	-	-	-	1
Total	1.393	10	27	9	9	3	8	1.393	10	28	9	9	3	8

Tableau 66 : Inventaire des ouvrages annexes

(\*) Inventaire mis à jour suite à une tournée des sites

### 3.4.2 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2023

En 2023, le dessableur initial situé place Chanoine Snejdareck à Liancourt a été renouvelé et dissocié en 2 fosses à sables dans le cadre des travaux de requalification de la place (DEGAUCHY).

Par ailleurs, un ouvrage de protection (mur de soutènement) a été créé par DMVA **rue d'Uny** à Rantigny au **niveau du dalot d'accès aux réseaux sous la voie SNCF** pour un montant de 3.452,88 € HT.



Figure 154 : Aménagement à proximité du PR Uny à Rantigny (DMVA)

## 3.5 FOSSES / BASSINS

### 3.5.1 RAPPEL DES COMPETENCES

La CCLVD a pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires des réseaux d'eaux pluviales (fossés, bassins).

Le SMBVB a pour compétence l'entretien de la Brèche mais également de ces principaux affluents (premier ordre et deuxième ordre).

Les communes ont pour compétence l'entretien des ouvrages annexes exutoires d'eaux de ruissellement / de source (fossés, bassins).

### 3.5.2 CAMPAGNE D'ENTRETIEN 2023

Un marché à bons de commande pour l'entretien des fossés et des bassins d'une durée de 4 ans a été attribué en 2020 à la société VISSE. Le montant du marché est de 91.534,20 € HT (soit 22.883,55 € HT/an) pour 11,50 km de fossés et 9 bassins.

En 2023, il n'y a pas eu de curage de fossés et de bassins. Cependant, les espaces verts de ces bassins sont entretenus régulièrement le service technique polyvalent de la CCLVD.

### 3.5.3 TRAVAUX / AMENAGEMENTS 2023

En 2023, le fossé situé Rue de la Croix Dupuis « ROS 01 – CROIX DUPUIS » à Rosoy a été busé partiellement sur quelques mètres à 2 endroits par la société DMVA pour un montant de 9.943,89 € HT.



Figure 155 : Fossé Rue de la Croix Dupuis à Rosoy (DMVA)

## 3.6 STATION D'ÉPURATION DE MONCHY SAINT-ÉLOI

### 3.6.1 REMARQUES PREALABLES

Les réseaux raccordés à la station d'épuration de Monchy-St-Eloi sont les réseaux de l'ensemble des communes de la CCLVD, à l'exception :

- Des communes de Rosoy et Verderonne dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Pont-Ste-Maxence,
- D'une partie de Labryère dont les effluents sont traités sur la station d'épuration de Sacy-le-Grand.

La nouvelle station d'épuration de Monchy Saint Eloi a été mise en service en octobre 2008. Elle présente une capacité nominale de 27.000 EH et a été dimensionnée pour un débit de pointe de 600 m<sup>3</sup>/h par temps sec et 1.000 m<sup>3</sup>/h par temps de pluie.

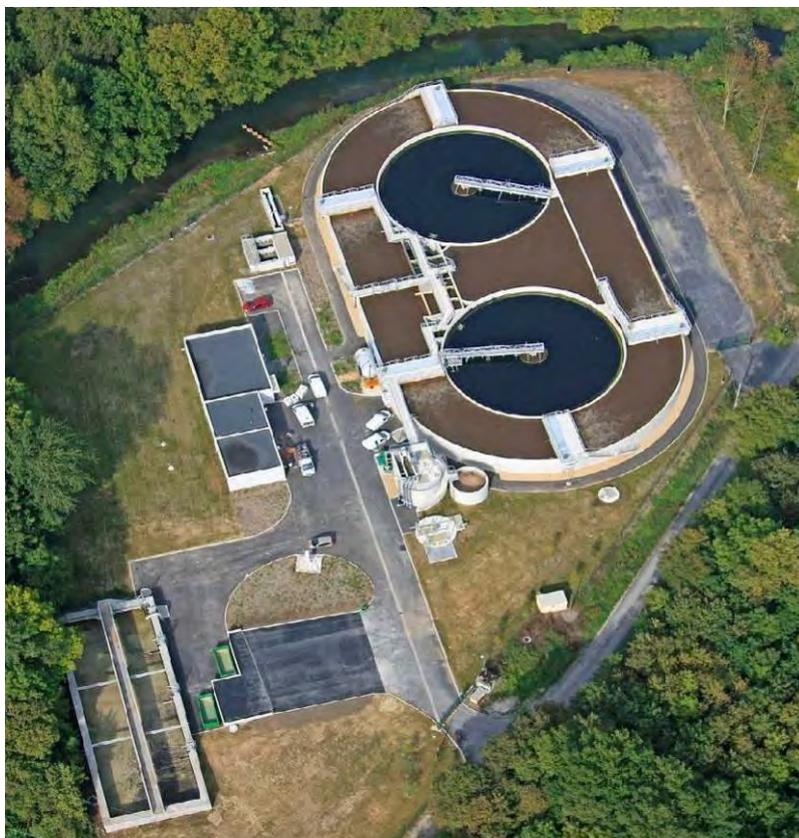


Figure 156 : Vue aérienne de la step de Monchy Saint Eloi

L'arrêté préfectoral d'autorisation du rejet de la station a été renouvelé le 14 mars 2022.

### 3.6.2 BILAN HYDRAULIQUE

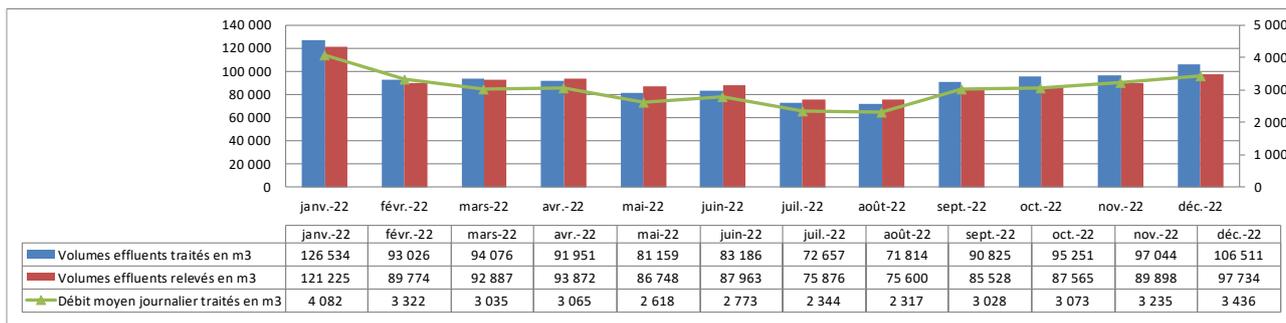


Figure 157 : Volumes et débits en 2022

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 126.534 m<sup>3</sup> (janvier 2022)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 71.814 m<sup>3</sup> (août 2022)

**Volume moyen mensuel d'eau traitée : 92.003 m<sup>3</sup>**

**Volume annuel d'eau traitée : 1.104.034 m<sup>3</sup>**

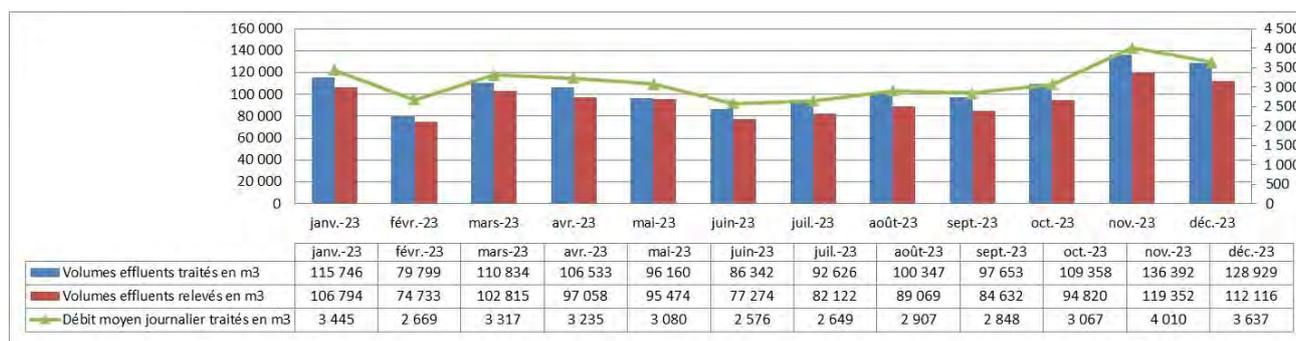


Figure 158 : Volumes et débits en 2023

Volume maximum mensuel d'eau traitée : 136.392 m<sup>3</sup> (novembre 2023)

Volume minimum mensuel d'eau traitée : 79.799 m<sup>3</sup> (février 2023)

**Volume moyen mensuel d'eau traitée : 105.060 m<sup>3</sup>**

**Volume annuel d'eau traitée : 1.260.719 m<sup>3</sup>**

Les volumes 2023 sont en hausse par rapport à 2022 (+ 14 %), notamment lié à une hausse significative de la pluviométrie (628 mm en 2023 et 476 mm en 2022).

### 3.6.3 BILAN D'EXPLOITATION

#### 3.6.3.1 Charges entrantes

	2022	2023	Evolution
Débit moyen (en m <sup>3</sup> /j)	3.025	3.454	+ 14 %
MES (en kg/j)	650	826	+ 27 %
DBO <sub>5</sub> (en kg/j)	594	710	+ 19 %
DCO (en kg/j)	1.748	2.156	+ 23 %
NTK (en kg/j)	225	287	+ 27 %
Pt (en kg/j)	26	30	+ 18 %

Tableau 67 : Charges entrantes sur la STEP

Ces moyennes sont basées sur 12 à 24 mesures annuelles en fonction des paramètres.

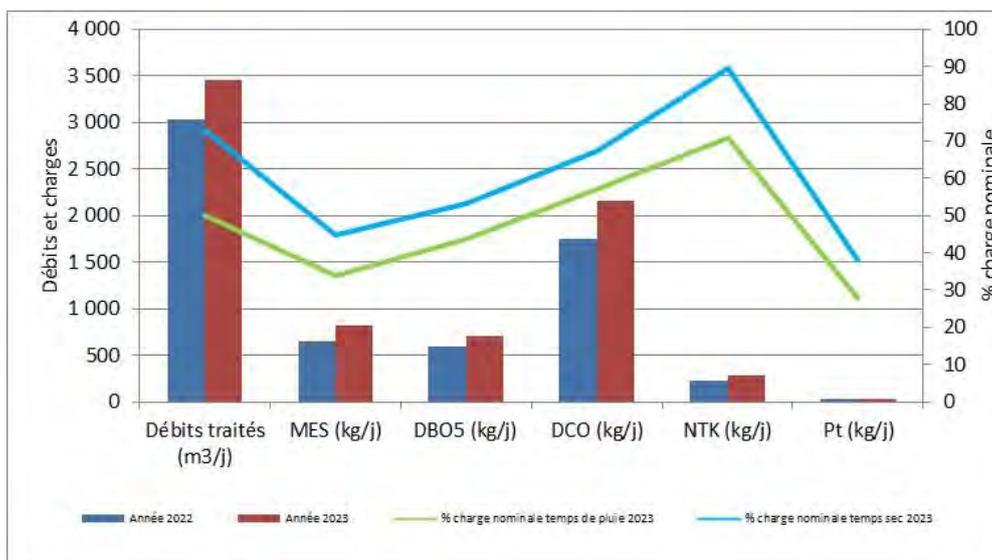


Figure 159 : Graphiques des charges entrantes

Les **charges de pollution reçues sur la station d'épuration en 2023** sont en hausse par rapport à 2022, expliquées notamment par une hausse de la pluviométrie en 2023.

En 2023, la **station d'épuration a fonctionné à** :

- 73 % de sa charge hydraulique (temps sec)
- 53 % de sa charge organique (paramètre DBO<sub>5</sub>) par rapport à la capacité nominale de temps sec.

	2022	2023	Evolution
Pluviométrie (en mm)	476	628	+ 32 %
Volume entrant (en m <sup>3</sup> /an)	1.084.670	1.136.259	+ 5 %
Volume sortant (en m <sup>3</sup> /an)	1.104.034	1.260.719	+ 14 %
Volume by-passé (en m <sup>3</sup> /an)	4.110	3.717	- 10 %
<b>Volume d'assainissement facturé (m<sup>3</sup>/an)</b>	998.388	948.807	- 4.97 %

Tableau 68 : Principaux volumes

Les volumes sortants sont plus importants que les volumes entrants car les mesures sont de technologies différentes (addition de plusieurs débitmètres électromagnétiques pour les eaux brutes et un canal venturi pour les eaux traitées).

Les volumes totaux entrant et sortant sur la STEP de Monchy-Saint-Eloi en 2023 ont augmenté par rapport à 2022, ce qui est en corrélation avec la hausse de la pluviométrie (réseaux majoritairement unitaires sur la commune de Liancourt et une partie de Mogneville).

Le volume entrant 2023 (1.136.259 m<sup>3</sup>) **est supérieur au volume d'assainissement facturé (948.807 m<sup>3</sup>) qui est assis sur la consommation d'eau potable.**

La différence (environ 187.452 m<sup>3</sup>) vient des eaux claires parasites et des eaux claires météoriques (réseaux unitaires sur Liancourt et une partie de Mogneville). Cette différence est supérieure à 2022 du **fait d'une pluviométrie annuelle en 2023 plus importante.**

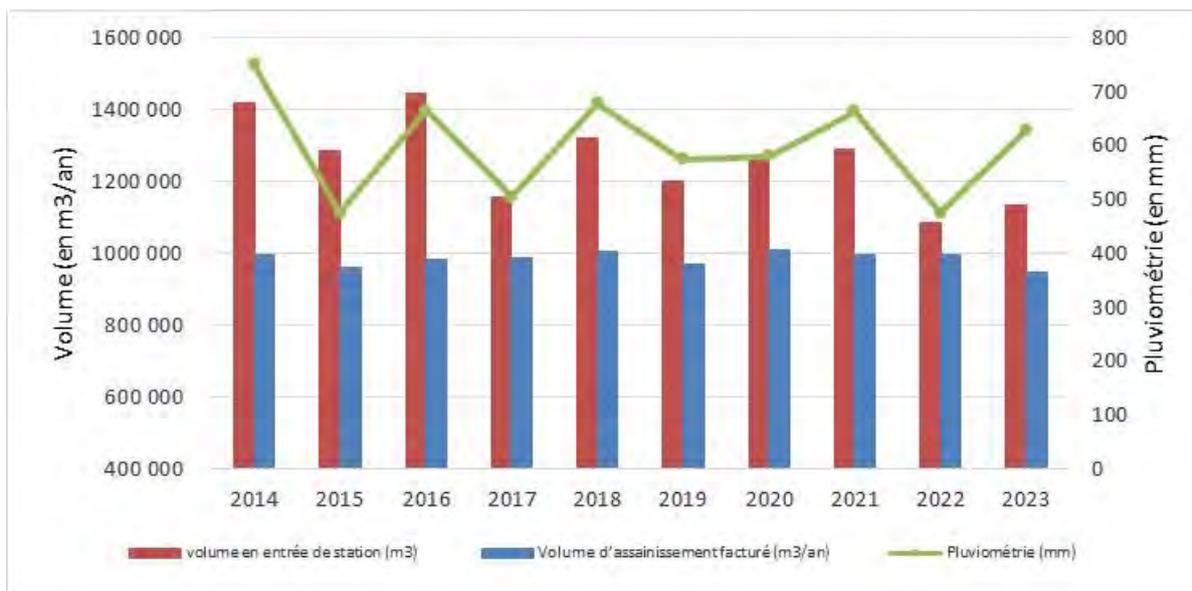


Figure 160 : Evolution des volumes reçus depuis 2014

### 3.6.3.2 Qualité des effluents rejetés

	Obligations de rejet de la nouvelle station (concentration)	Obligation de rejet de la nouvelle station (rendement)	Concentration rédhibitoire	
MES	30 mg/l	90 %	30 mg/l	Moyenne journalière
DBO <sub>5</sub>	25 mg/l	80 %	40 mg/l	Moyenne journalière
DCO	90 mg/l	75 %	120 mg/l	Moyenne journalière
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	7 mg/l	-	10 mg/l	Moyenne journalière
NGL	15 mg/l	70 %	20 mg/l	Moyenne annuelle
Pt	1 mg/l	80 %	2 mg/l	Moyenne annuelle

Tableau 69 : Normes de rejet

Les résultats de conformité des bilans 24 h entrée/sortie réalisés par le prestataire de services sont les suivants :

- 100% sur le paramètre DBO<sub>5</sub> (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre DCO (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre MES (24 bilans conformes /24)
- 100% sur le paramètre NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre NGL (12 bilans conformes /12)
- 100% sur le paramètre Pt (12 bilans conformes /12)

	2022			2023		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
Débit moyen (en m <sup>3</sup> /j)	3.025	1.931	10.521	3.464	2.330	11.251
MES (en mg/l)	3	2	5	3	2	6
DBO <sub>5</sub> (en mg/l)	3,2	3	4,5	4,1	3	6,9
DCO (en mg/l)	21	14	28	22	12	31
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (en mg/l)	0,6	0,4	0,9	1,7	0,4	4
NGL (en mg/l)	3	1,9	4,9	3,6	1,9	5,7
Pt (en mg/l)	0,7	0,3	1,3	0,45	0,1	1

Tableau 70 : Concentrations de rejet

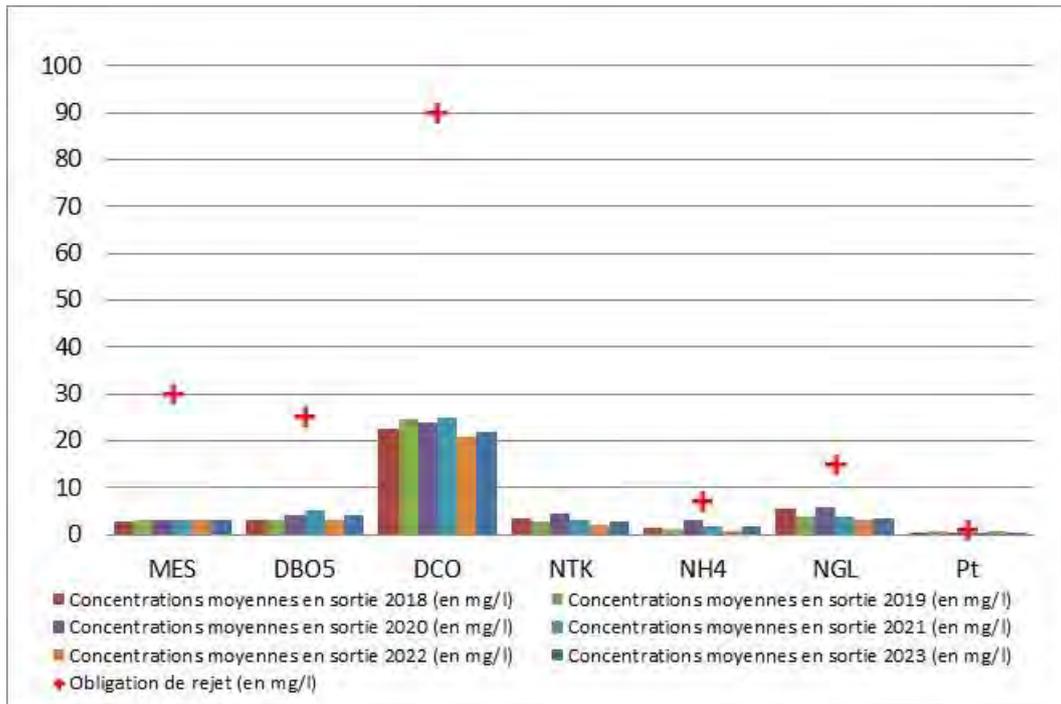


Figure 161 : Evolution des paramètres depuis 2017

Les flux en sortie de station respectent les valeurs réglementaires.

Les concentrations en sortie en 2023 sont légèrement en hausse par rapport à 2022.

	2022			2023		
	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum
MES (en %)	98,6	84,4	99,5	98,8	96,4	99,4
DBO <sub>5</sub> (en %)	98,4	86,6	99	98	96,4	98
DCO (en %)	96,4	73,9	97,8	96,5	93,1	98,2
NTK (en %)	97,3	98,6	98,6	96,6	89,4	98,6
Pt (en %)	92,2	79,4	97,2	94,9	89,5	98,3

Tableau 71 : Rendement

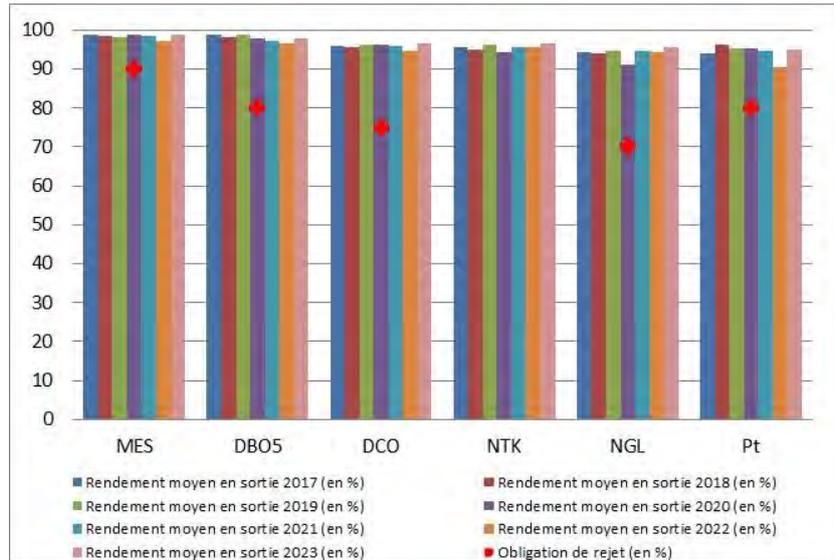


Figure 162 : Evolution des rendements depuis 2017

Les rendements moyens sont élevés et conformes aux exigences réglementaires.  
La station présente de très bonnes performances épuratoires.

### 3.6.3.3 Boues produites

Les boues de la station sont déshydratées sur place et sont ensuite envoyées en méthanisation au centre de compostage de Reuil sur Brèche (60480).

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022
Tonnage de boues produites	450 t MS	466 t MS	+ 3,5 %

Tableau 72 : Quantité de boues produites

En 2023, la quantité de boues évacuées est assez stable par rapport à 2022.

Les boues respectent les teneurs réglementaires en chrome, zinc, nickel, cuivre (teneurs observées nettement inférieures aux valeurs réglementaires).

### 3.6.3.4 Sous-produits

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022
Sables	Non connu	15 t	- %
Refus de dégrillage	Non connu	28,25 t	- %

Tableau 73 : Production des sables et des refus de dégrillage

### 3.6.3.5 Réactifs

	2022	2023	Evolution 2023 / 2022
Chlorure ferrique	60,37 t	56,05 t	- 7,2 %
Polymère	9.813 kg	11.724 kg	+ 19,47 %

Tableau 74 : Consommation de réactifs

En 2023, la consommation de chlorure ferrique est en baisse par rapport à 2022 et celle de polymère en hausse.

### 3.6.3.6 Énergie

	Energie (en kWh)	
	2022	2023
Janvier	81.092	76.213
Février	73.587	61.677
Mars	86.688	69.358
Avril	80.396	67.059
Mai	79.185	73.880
Juin	76.782	74.428
Juillet	76.554	63.591
Août	74.254	63.375
Septembre	69.948	67.269
Octobre	73.376	64.879
Novembre	72.225	65.210
Décembre	77.514	65.214
Total	921.589	812.153
Moyenne	76.799	67.679
Ratio (kW/m <sup>3</sup> traité)	0,83	0,64

Tableau 75 : Consommation énergétique mensuelle

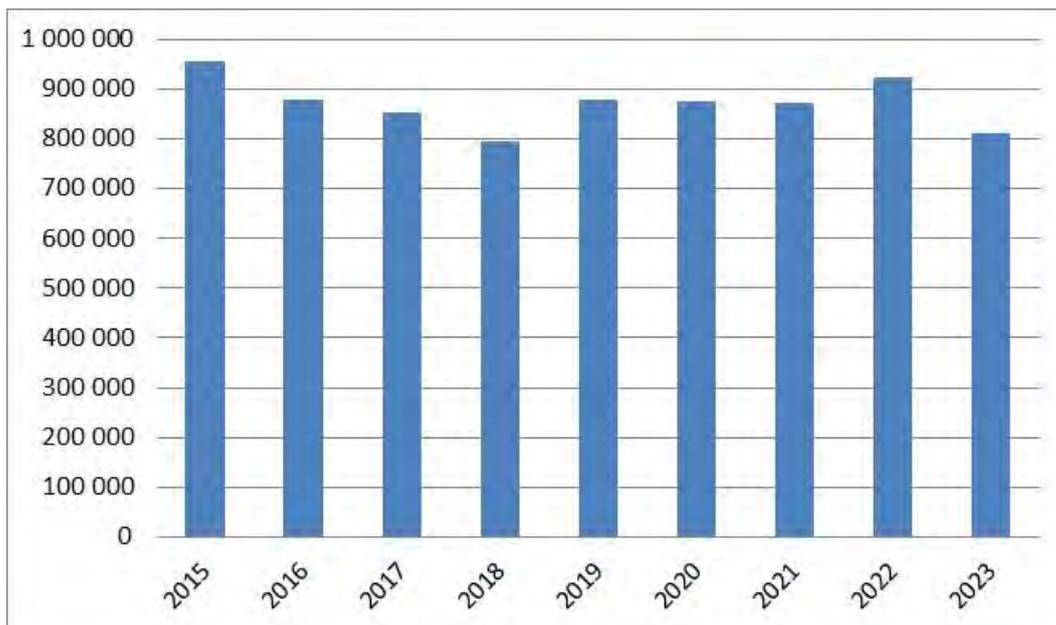


Figure 163 : Evolution de la consommation énergétique de la STEP (kW/mois) depuis 2015

**La consommation d'énergie** 2023 est en baisse par rapport à 2022. **En effet, l'année 2023 a été marquée** par une pluviométrie en hausse par rapport à 2022 (+ 14 %) avec par conséquent des effluents très **dilués**. **L'aération des bassins s'est faite avec le fonctionnement de 4 ponts-brosses** sur 6 et à chaque **renouvellement d'équipement**, le choix de la CCLVD se porte sur des équipements dans la mesure du possible moins énergivores (ex : **ballon d'eau chaude thermodynamique, pompes de type concertor, ...**).

**L'année 2018 était exceptionnellement** basse en consommation énergétique (793.424 kWh).

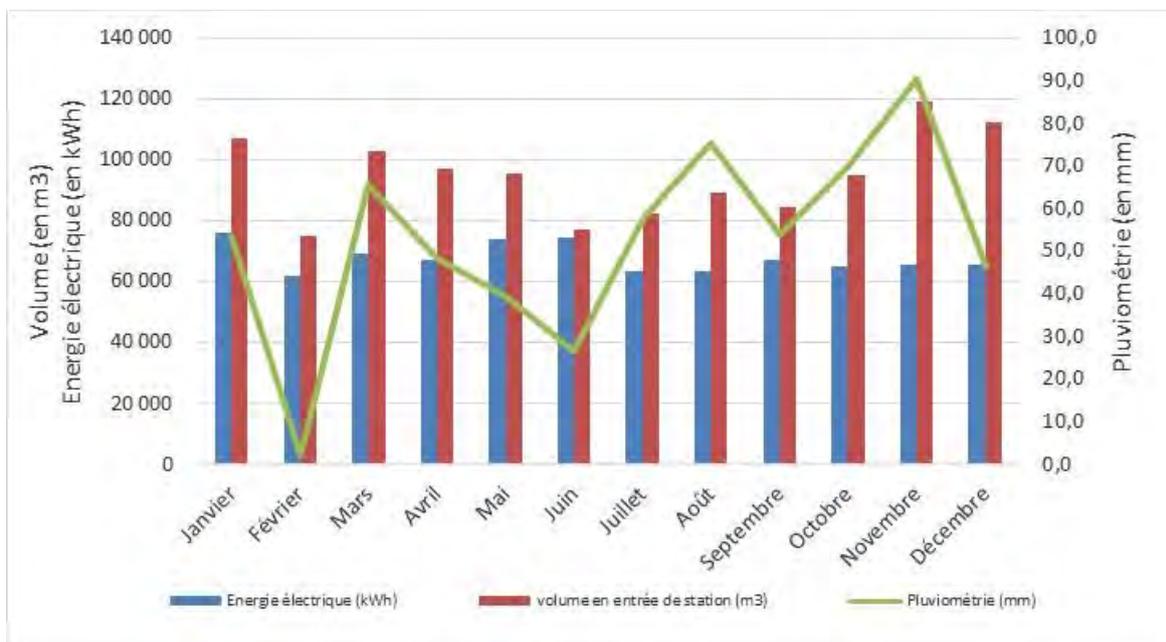


Figure 164 : Données énergétiques, volumétriques et pluviométrie 2023

Travaux / aménagements 2023

Les principaux aménagements et travaux sur la **station d'épuration en 2023** ont été les suivants :

Opération	Société	Montant
Renouvellement du moteur dégrilleur + <b>fourniture d'un secours</b>	VEOLIA	9.847,03 € HT
<b>Renouvellement de pièces d'usure dégrilleur</b> (sangle, courroie, ressort)	VEOLIA	<b>3.190,10 € HT</b>
<b>Création d'une passerelle d'accès au dégrillage</b>	VEOLIA	20.662,84 € HT
<b>Renouvellement de l'aéroflot</b> du dégraisseur	VEOLIA	4.223,36 € HT
Maintenance annuelle des 6 ponts-brosse (vidange, vérification accouplement, roulements, paliers, réducteur)	VEOLIA	5.224,14 € HT
Reprise de la tuyauterie d'injection de chlorure ferrique dans le bassin	VEOLIA	3.604,63 € HT
Renouvellement de la douche de sécurité et <b>rince œil</b>	VEOLIA	2.635,49 € HT
Renouvellement du débitmètre <b>d'eaux traitées</b> (sonde)	VEOLIA	955,55 € HT
Métrologie canal de rejet (étalonnage / vérification de mesure)	VEOLIA	1.080,07 € HT
Renouvellement de la sonde pompe gaveuse	VEOLIA	988,71 € HT
Renouvellement du disconnecteur	VEOLIA	548,62 € HT
Renouvellement du compresseur air comprimé	VEOLIA	11.553,8 € HT
Renouvellement des préleveurs <b>d'eaux brutes</b> , by-pass et des 3 débitmètres <b>d'eaux brutes</b>	VEOLIA	15.878,86 € HT
Renouvellement du ballon d'eau chaude thermodynamique	VEOLIA	4.196,98 € HT
Campagne annuelle de dératisation	VEOLIA	2.806,32 € HT
Divers travaux de chaudronnerie (butées sur rails des bennes à boues, garde-corps prétraitements, support coffret électrique bassin <b>d'orage</b> )	VEOLIA	4.262,99 € HT
Réparation et remise en service lavage compacteur déchets STEP	VEOLIA	2.669,71 € HT
<b>Renouvellement de l'onduleur API File Eau</b>	VEOLIA	4.909,58 € HT
Divers travaux de voirie ( <b>création d'une dalle</b> , enrobés)	DMVA	<b>7.368,89 € HT</b>
	Total	106.607,67 € HT

Tableau 76 : Liste des travaux et aménagements sur la step en 2023

(\*) Prestation qui sera réalisée en 2023

Ce montant annuel est cohérent avec le plan de renouvellement annuel d'une STEP (station d'épuration) de cette taille.



Figure 165 : Plate-forme d'accès au dégrilleur (VEOLIA)



Figure 166 : Butées des bennes à boues (VEOLIA)



Figure 167 : Aéroflot du dégraisseur (VEOLIA)



Figure 168 : Douche de sécurité avec rince-oeil (VEOLIA)



Figure 169 : Compresseur à air comprimé pour les boues (VEOLIA)



Figure 170 : Travaux de voirie (DMVA)

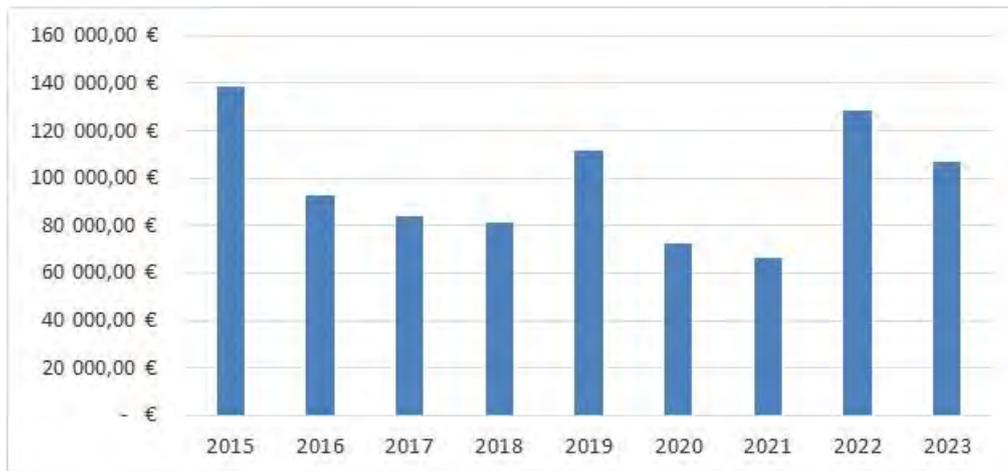


Figure 171 : Evolution du montant annuel des principaux travaux aménagements sur la station d'épuration depuis 2015

L'année 2015 avait été marquée par le renouvellement du dégrilleur et l'installation d'un débitmètre sur la canalisation de by-pass.

### 3.6.4 RSDE

Conformément à la réglementation (note technique du 12 août 2016), en 2018-2019, 6 campagnes de recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de la station d'épuration ont été réalisées.

15 substances significatives ont été trouvées :

Substance	Eau brute	Eau traitée
4-nonylphenols ramifiés	X	
Aclonifène	X	
Benzo(a)pyrène	X	
Benzo(b)fluoranthène	X	
Benzo(g,h,i)pérylène	X	
Benzo(k)fluoranthène	X	
Cuivre	X	
Cyperméthrine	X	
Di(2-ethylhexyl)phtalate	X	
Dichlorvos	X	
Diflufenicanil		X
Fluoranthène	X	
Zinc	X	X
Somme des heptachlore et heptachlore epoxyde	X	
Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols	X	

Figure 172 : Liste des substances significatives retrouvées

#### Entrée de station :

Les substances ont été retrouvées significativement sur au moins 50% et plus des campagnes réalisées, **excepté pour l'acilonifène et le dichlorvos qui n'ont été retrouvés significativement que sur 17 % des campagnes.**

Sortie de station :

Le zinc a été retrouvé à chaque campagne. Le diflufenicanil n'a été retrouvé significativement que lors d'une campagne (en juin), il est à noter qu'il n'était pas présent significativement en entrée de station.

## Diagnostic amont 2019

15 substances significatives

2 Métaux

5 HAP

4 pesticides :

Cyperméthrine

(Insecticide)

Aclonifène

(Herbicide)

Dichlorvos

(Insecticide)

Diflufenicanil

(Herbicide)

Somme des heptachlore

et heptachlore epoxyde

(Nouveaux pesticides directive 2013/39/EU)

Di(2-ethylhexyl)phtalate ou DEHP

(Augmente la flexibilité des plastiques)

4-nonylphénols ramifié, nonylphénols et  
éthoxylates de nonylphénols

(Détergents et engrais)

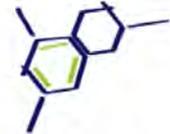


Figure 173 : Identification des domaines d'activité des substances significatives

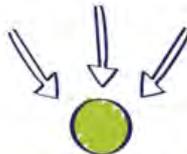
Suite aux analyses RSDE, le diagnostic amont a été réalisé en 2021 afin d'identifier l'origine des émissions de micropolluants.



### 1 Cartographie du réseau

bassins, types de réseau, occupation des sols

2



### 2 Identification des émissions potentielles

de micropolluants par type de contributeur et par bassin

3



### 3 Proposition d'actions

- Réduction avec calendrier
- Certaines actions doivent être mises en œuvre l'année suivant la réalisation du diagnostic
- Identification des micropolluants pour lesquels aucune action n'est possible

Figure 174 : Découpage des étapes du diagnostic amont

La restitution du RSDE s'est déroulée en 2022. Une campagne de mesure a été réalisée sur 11 points du réseau de collecte du territoire de la CCLVD et a permis d'établir des cartes pour chaque famille de substances.

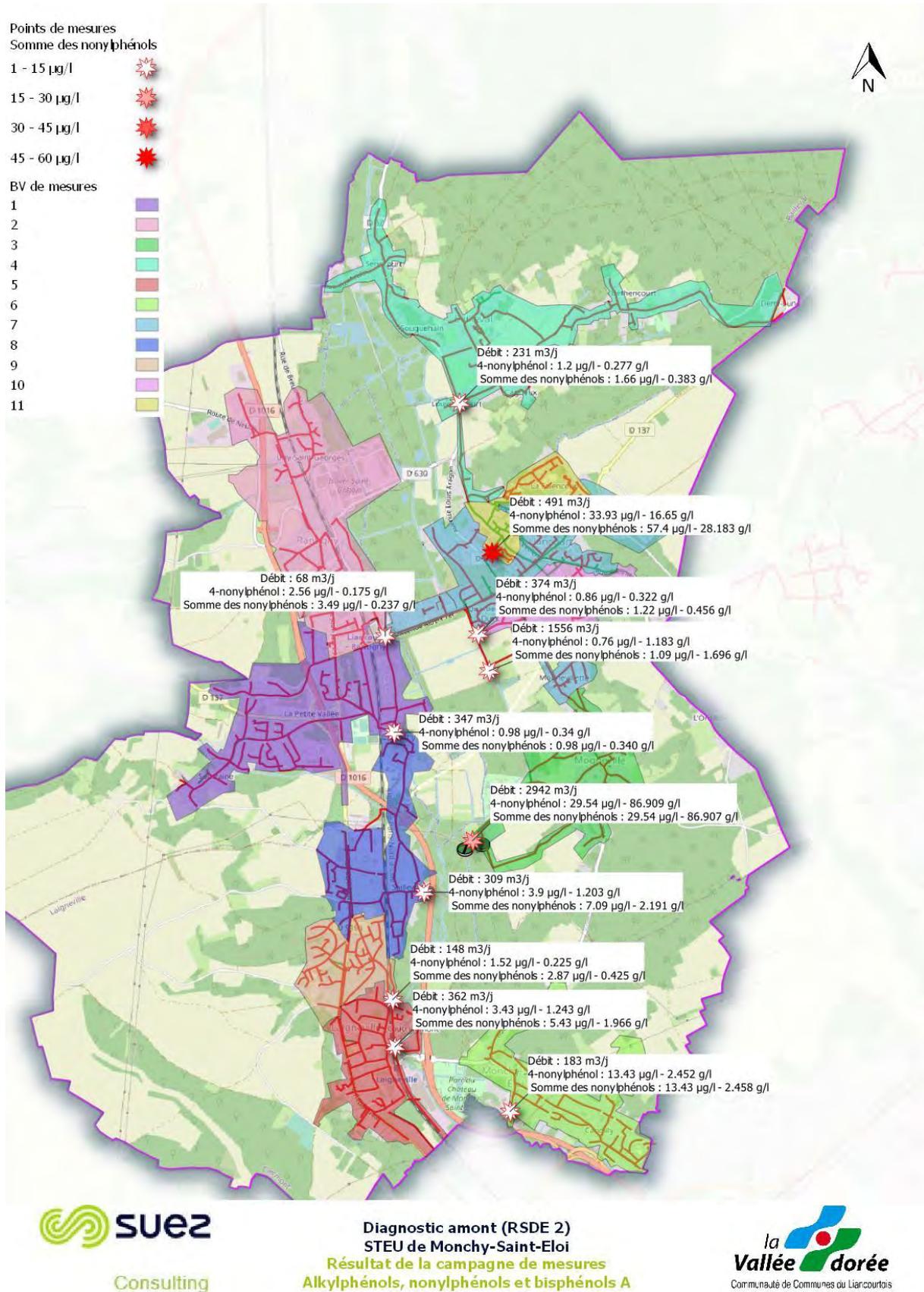


Figure 175 : Cartographie des résultats de la campagne de mesures – Nonyphénols

Enfin, un plan d'action a été proposé afin de réduire ces substances.

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence	
<b>Prévention</b>	<b>Communication / Sensibilisation des professionnels (artisans, industriels, agriculteurs, professionnels de santé) :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un dialogue avec les établissements de santé sur l'écologisation des pratiques</li> <li>• Sensibilisation des agriculteurs pour promouvoir les changements de pratiques ou de systèmes agricoles</li> <li>• Sensibilisation des industriels/artisans à la problématique des micropolluants et de la ressource en eau</li> <li>• Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires</li> </ul>	P.10 P.13 P.14 P.9	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Pas de coût supplémentaire	Difficile Modérée Facile Facile	Modérée Modérée Modérée Modérée	Importante Importante Importante Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme	
	<b>Communication / Sensibilisation des collectivités et particuliers :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de restitution des résultats de l'étude auprès des élus du territoire</li> <li>• Éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement</li> <li>• Sensibilisation et prévention du grand public</li> <li>• Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de produits phytosanitaires</li> <li>• Information et sensibilisation aux "mauvais rejets" (restes de peinture, médicaments périmés, huiles...)</li> <li>• Prévention et sensibilisation aux rejets domestiques de métaux</li> <li>• Mise en place d'une communication sur la collecte des produits dangereux et phytosanitaires</li> <li>• Visites de la station d'épuration</li> </ul>	P.1 P.4 P.5 P.6 P.7 P.8 P.9 P.3	≈ 1 200€ Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Pas de coût supplémentaire Non chiffrable à ce stade	Facile Modérée Modérée Facile Facile Facile Facile Facile	Modérée Faible Modérée Modérée Modérée Modérée Modérée Faible	Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Moyen terme Long terme	
	<b>Actions auprès des industriels :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi de formulaires/questionnaires aux 37 industriels prioritaires</li> <li>• Visites approfondies des industriels/artisans suite à l'envoi/retour des questionnaires</li> <li>• Mise en place de convention avec industriels/artisans incluant dans les analyses les substances faisant l'objet du diagnostic amont</li> <li>• Sensibilisation et suivi des actions collectives sur la gestion de la collecte des effluents concentrés toxiques ou grasseux</li> </ul>	P.15 P.16 P.17 P.18	Non chiffrable ≈ 9 250€HT ≈ 14 800€HT Non chiffrable à ce stade	Facile Facile Modérée Difficile	Forte Forte Forte Modérée	Importante Importante Importante Importante	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme	
	<b>Actions de suivi du milieu :</b>							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• campagne de suivi des micropolluants en réseau tous les 2 ans.</li> <li>• Mise en place (continuité) d'un dispositif de suivi de la qualité des milieux (eaux souterraines, eaux de surface, milieux aquatiques)</li> </ul>	P.19 P.2	≈ 19 500 €HT Dépend du dispositif	Facile Difficile	Modérée Modérée	Importante Moyenne	Court terme Moyen terme	
	<b>Actions auprès des agriculteurs :</b>							
	Études générales ou globales à visée opérationnelle, études de connaissance de la biodiversité des sols agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et expérimentations de pratiques agricoles	P.12	Non chiffrable à ce stade	Difficile	Faible	Moyenne	Moyen terme	
	<b>Coût des actions de prévention chiffrables :</b>			<b>44 750.00 EHT</b>				

	Type d'actions	N° action	Estimation coûts	Niveau de mise en œuvre	Efficacité de l'action	Priorité de l'action	Échéance / Fréquence
<b>Réduction</b>	<b>Industriels - Visites conformité des 37 établissements prioritaires</b>	R.12 14 15 16 18 20 21 22 23 24	55 500 €	Modérée	Forte	Importante	Court terme
	<b>Industriels - Visites conformité d'établissements non prioritaires (10 établissements)</b>	R.13 17 19	15 000 €	Modérée	Modérée	Moyenne	Moyen terme
	<b>Industriels - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de réduction, maîtrise des rejets</li> <li>• Proposition de solutions aux entreprises déjà identifiées</li> <li>• Travaux relatifs aux actions spécifiques de réduction d'un flux de micropolluants</li> <li>• Travaux d'installation de dispositifs de collecte, d'épuration ou de prétraitement</li> <li>• Diminution des pollutions liées au transports</li> <li>• Travaux de mise en place des technologies propres</li> <li>• Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire</li> </ul>	R.26 R.25 R.27 R.29 R.34 R.11 R.36	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Dépend de la solution envisagée	Modérée Difficile Difficile Difficile Difficile Difficile Modérée	Modérée Forte Forte Forte Modérée Forte Forte	Importante Importante Moyenne Importante Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme
	<b>Agriculteurs - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de postes phytosanitaires (locaux de stockage, aire de remplissage et lavage...)</li> <li>• Investissements réalisés dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Écophyto II</li> <li>• Formation des agriculteurs aux bonnes pratiques en matière d'usages des produits phytosanitaires</li> <li>• Changements de pratiques ou de systèmes agricoles</li> <li>• Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants sur les territoires à enjeu</li> </ul>	R.5 R.6 R.7 R.8 R.9	Dépend de la solution envisagée Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade	Facile Difficile Modérée Difficile Difficile	Modérée Forte Faible Forte Modérée	Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Moyen terme Moyen terme Long terme Moyen terme
	<b>Particuliers - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familles "pilotes"</li> <li>• Études de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes</li> <li>• Travaux de mise en conformité des habitations existantes identifiées non conformes</li> </ul>	R.1 R.2 R.3	Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade	Modérée Modérée Difficile	Faible Modérée Forte	Moyenne Moyenne Moyenne	Court terme Moyen terme Moyen terme
	<b>Collectivité(s) - Etudes et Travaux</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solutions de gestion de l'espace public (formation, nouveaux équipements, gestion différenciée, ...)</li> <li>• Études et travaux assurant la création de centres collectifs de regroupement ou de valorisation de la matière contenue dans les boues et effluents concentrés</li> <li>• Etudes équipements de réduction des rejets de polluants urbains par temps de pluie en place</li> <li>• Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réduction des surfaces imperméabilisées</li> <li>○ Réduire les rejets de polluants urbains par temps de pluie</li> <li>○ Mise en place et contrôle des dispositifs de récupération et traitement sur les nouveaux projets urbains lors de l'instruction du permis de construire</li> </ul> </li> </ul>	R.4 R.10 R.30 R.31 R.32 33 35 R.36	Dépend de la solution envisagée Non chiffrable à ce stade Non chiffrable à ce stade Dépend de la solution envisagée Dépend de la solution envisagée Dépend de la solution envisagée	Facile Difficile Modérée Difficile Difficile Modérée	Forte Forte Modérée Forte Forte Forte	Importante Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne Moyenne	Moyen terme Long terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme Moyen terme

Tableau 77 : Tableau de synthèse du plan d'actions

Une nouvelle campagne a eu lieu en 2023. Les résultats seront connus en 2024.

Des prochaines campagnes devront être réalisées en 2028 et 2034.

### **3.6.6 CONTROLE TECHNIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

En avril 2023 a eu lieu le contrôle technique du dispositif d'autosurveillance de la STEP par l'Agence de l'eau Normandie, le dernier datait de 2017.

Ce contrôle a permis de mettre en évidence quelques anomalies au niveau de l'afficheur des débitmètres d'eaux brutes, le préleveur des eaux by-passées HS et la fiabilité de la mesure de la sonde d'eaux traitées, qui ont été résolues au cours de l'année.



Figure 176 : Débitmètres et préleveur d'eaux brutes (VEOLIA)

### **3.6.7 CONCLUSION**

**L'ancienne station d'épuration présentait des carences structurelles et n'était pas en mesure de répondre aux exigences de qualité et de fiabilité demandées par les nouveaux textes réglementaires.**

**La nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2008, les capacités épuratoires en 2023 sont très bonnes et équivalentes à celles des années précédentes.**

## **3.7 ACHATS DE GROS MATERIELS**

En 2023, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour le service assainissement.

## **3.8 SIG**

La poursuite de saisie des réseaux d'assainissement s'est déroulée en 2022, après recalage des réseaux existants par 1Spatial (pour un **montant de 11.222 € HT**).

Concernant la partie CCASS (Contrôle de Conformité Assainissement), les agents poursuivent leur saisie en base de données sur le logiciel libre Open Source QGis. Les contrôleurs assainissement sont désormais totalement autonomes dans la réalisation de leurs contrôles et de leur saisie.

Pour rappel, les plans pour les contrôles de conformité assainissement (CCASS) étaient réalisés **jusqu'en 2021** à la main. La responsable SIG a créé, via le logiciel QGis, un projet pour les CCASS. Ceci a permis notamment :

- De réaliser les plans numériquement

- De créer des données structurées spatialisées qui permettront par la suite (dès 2020 ou 2022) l'analyse spatiale et statistique des diagnostics réalisés dans l'année.
- De sortir des synthèses cartographiques en amont de certains travaux qui permet d'avoir une vision de l'existant
- D'optimiser le travail avant la saisie dans INCOM

A partir des données existantes, sont également réalisés le plan de curage annuel, le suivi des demandes de curage et ITV.

## 3.9 BILAN ET PERSPECTIVES DES ETUDES ET TRAVAUX DU SERVICE ASSAINISSEMENT

### 3.9.1 BILAN 2023

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Ruelle Monhomme à Liancourt
- Rue Jean Jaurès / Chemin du marais à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Pierre Curie à Liancourt (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue Henri Leclerc à Laigneville
- Rue du château d'eau à Mogneville
- Travaux de desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée à Mogneville

Renouvellement/Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Ruelle des grangettes à Liancourt
- Ruelle des quinconces à Liancourt

Fin des travaux de requalification de l'avenue du général de Gaulle / Place Chanoine Snejdarek / Ruelle Niville à Liancourt

Démarrage des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Démarrage des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Etudes de refonte du système de collecte des eaux usées du parc Chedeville à Mogneville

Postes :

- Renouvellement de diverses pompes
- Renouvellement de trappes avec barreaux anti-chutes
- Installation d'une clôture avec portail sur le PR BEREGOVOY à Liancourt
- Aménagement extérieur du PR MARAIS à ROSOY

STEP :

- Maintenance sur le dégrilleur
- Maintenance sur les ponts-brosses

- Reprise de la tuyauterie d'injection du chlorure ferrique
- Création d'une passerelle d'accès au dégrilleur
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de débitmètres et préleveurs
- Travaux de chaudronnerie et de voirie

Contrôle technique du dispositif d'autosurveillance de la STEP

Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements notamment)

SIG :

- Poursuite de l'informatisation des plans de contrôles d'assainissement collectif

Etude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive.

### **3.9.2 PERSPECTIVES 2024**

Création de nouveaux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Chemin du Marais à Rantigny (mise en œuvre de la révision du zonage d'assainissement)
- Rue de la Varenne à Mogneville (rétrocession)
- Sentier Courtil Tartron à Bailleval (rétrocession)
- Desserte en assainissement en domaine public de l'AFTRAL et du projet Grand Frais à Monchy-Saint-Eloi
- 

Postes :

- **Renouvellement d'armoires** électriques
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de trappes avec barreaux anti-chutes
- Maintenance des ballons anti-bélier sur le PR BEREGOVOY à Liancourt

STEP :

- Maintenance sur le dégrilleur
- Maintenance sur les ponts-brosses
- Maintenance sur les centrifugeuses
- **Renouvellement de l'auge et de la vis du classificateur à sable**
- **Renouvellement d'agitateur**
- Renouvellement du réducteur de la pompe gaveuse
- Renouvellement de diverses pompes et sondes
- Renouvellement de trappes

Renouvellement de sondes sur les DO télésurveillés

Lancement du renouvellement de l'appel d'offre pour le marché d'exploitation et d'entretien des ouvrages et des réseaux d'assainissement et de pluvial

Lancement des **travaux de sécurisation des systèmes d'information industrielles des installations eau et assainissement communautaires**

**Poursuite de l'amélioration de la collecte (inversion de branchements)**

Finalisation des travaux réseaux et voirie Rue de la République à Laigneville

Finalisation des travaux de requalification de la rue Victor Hugo et de la place de la Rochefoucauld à Liancourt

Poursuite des études réseaux et voirie Fontaine St Maur à Baillevall et démarrage des travaux

Poursuite de la refonte du système de collecte des eaux usées du parc Chedeville à Mogneville

Lancement du diagnostic permanent / lancement de la mise à jour du **Schéma Directeur d'Assainissement**

SIG :

- Dématérialisation complète de la procédure de contrôle **d'assainissement collectif** (notamment la rédaction du rapport accompagnant le plan)

## 4 DEMARCHE ISO 14001

En novembre 2012, la remise du certificat Qualité Sécurité Environnement a été réalisée sur la STEP à l'initiative de la SAUR (prestataire à l'époque). Cette certification permet notamment la mise en place de procédures et le **test de procédures d'urgence sur la STEP** et les réseaux. Elle a également pour objectif l'amélioration continue notamment sur les aspects hygiène, sécurité et environnement sur les installations d'assainissement (STEP, réseaux, postes de refoulement).

Sur sa période d'exploitation des installations, SUEZ a poursuivi conformément au contrat de prestations de service la démarche ISO 14001.

En 2021, un nouveau prestataire VEOLIA est arrivé et doit mettre en place cette démarche qualité.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de simulation de situations d'urgence ou de situation d'urgence réelle rencontrée en 2023.

## 5 MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Le Conseil Communautaire a voté en mars 2010 la mise en place de la PRE (devenue par la suite la PFAC).

Suite à l'ordonnance du 16/11/2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme, le terme de « SHON » n'existe plus depuis le 01/03/2012 et est remplacé par la surface de plancher.

Ainsi, les modalités de calcul de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) votées le 11/03/2010 par le Conseil Communautaire ont été revues lors de la séance du 12 avril 2012 puis lors de la séance du 01/10/2013. La PRE est calculée en se basant sur la surface de plancher déclarée dans le permis de construire et non plus sur la SHON.

La participation pour le financement de l'**assainissement collectif (PFAC)** a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (1) n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel **des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension** des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain.

Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, dans le cas où les communes n'ont pas voté le taux majoré pour des raisons d'assainissement pour la taxe d'aménagement (ce qui est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois).

Comme la PRE, la PFAC est due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement pour tenir compte de l'économie qu'ils réalisent en leur évitant la mise en place d'une installation d'assainissement individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une telle installation ; le coût du branchement est déduit de cette somme. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.

La participation n'est pas due uniquement pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, mais le sera également pour les immeubles existants qui font l'objet d'extension ou de réaménagement, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires (les extensions type vérandas, stationnements... sont donc exonérées de la PFAC).

Les redevables de la nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif sont donc les propriétaires au moment du raccordement, en-dehors de toute autorisation d'urbanisme.

La nouvelle participation pour le financement de l'assainissement collectif peut être exigée pour les immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, sauf si les propriétaires de ces immeubles ont déjà versé la participation pour raccordement à l'égout.

La PFAC représente une recette de 78 869€ (110 **662.62€ en 2022**, 79.260,05€ pour l'année 2021).

La taxe communautaire représente une recette de 7 190.26€ (19 **440.42€ en 2022**, 8.521,73€ pour 2021) soit au total une recette globale de 86 059.26€ (130 **103.04€ en 2022**, 87.781,78€ en 2021)

Pour l'année 2020 cela représentait une recette globale de 110.783,02 € (154.791,11 € pour 2019, 266.724,51 € HT en 2018).

## 6 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2023, pour l'assainissement collectif, il y a eu 5 courriers, mails, fax de réclamations ou informations ont été reçus. Les dossiers fuite ont été comptabilisés dans l'eau.

Les principales réclamations portent sur la **participation à l'assainissement collectif**, les contrôles de conformité et les **problèmes d'évacuation et d'odeurs**.

	2022	2023
Bailleval	1	-
Cauffry	-	1
Labruyère	1	-
Laigneville	2	1
Liancourt	5	1
Mogneville	-	-
Monchy Saint Eloi	2	-
Rantigny	-	1
Rosoy	-	-
Verderonne	1	1
Total	12	5

Tableau 78 : Nombre de réclamation par commune

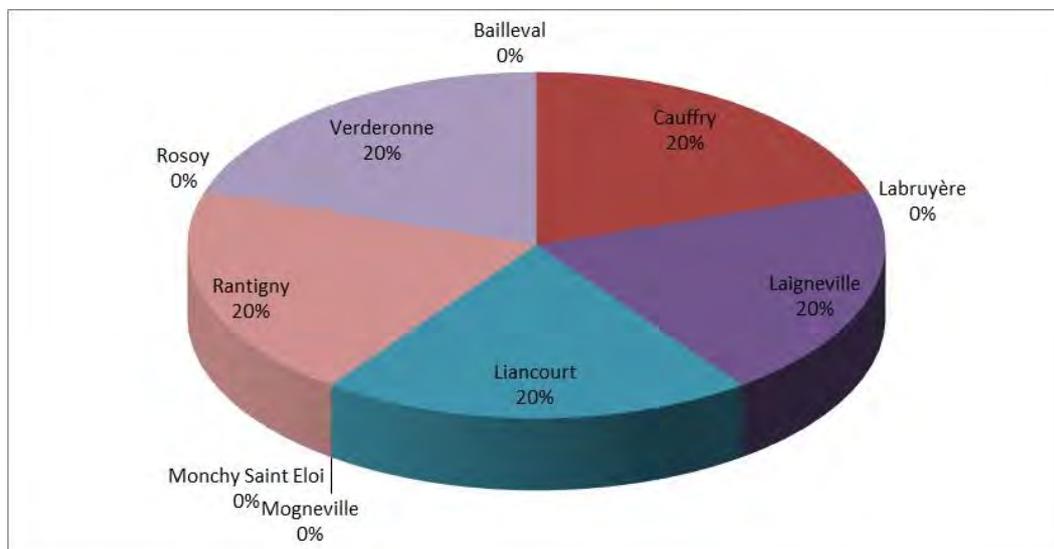


Figure 177 : Répartition des réclamations sur le territoire de la CCLVD

Le nombre de réclamation en 2023 a fortement diminué. (11 en 2021, 14 en 2020 - 32 en 2019 - 56 en 2018 et 79 en 2017).

Le taux de réclamation pour 1.000 abonnés en 2023 est de 0.5 (1,2 en 2022, 1.1 en 2021 ; 1,5 en 2020).

Un usager en 2023 (aucun en 2022, 2 en 2021, 2 en 2020 et 3 en 2019) a **saisi la médiation de l'eau**. Le dossier a été soldé en 2024.

La Médiation de l'Eau a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

## 7 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

### 7.1 CLASSES D'EAU

16 **visites de la Station d'épuration ont été réalisées en 2023** (7 visites en 2022, 4 visites en 2021). En **raison de la Pandémie, aucune visite de la Station d'Épuration n'a été réalisée en 2020. Pour autant 15** visites étaient initialement prévues. En 2019, 8 **visites de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi** ont été réalisées **dans le cadre de classes d'eau** en partenariat avec SUEZ (Laigneville et Monchy-Saint-Eloi). En 2018, elles étaient de 5.

### 7.2 COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Au même titre que l'eau potable, les informations liées à l'assainissement ont été relayées via les supports de communication suivants : le Mag de la Vallée dorée, la Lettre l'Echo de la Vallée dorée, les courriers, le site internet, facebook, twitter.

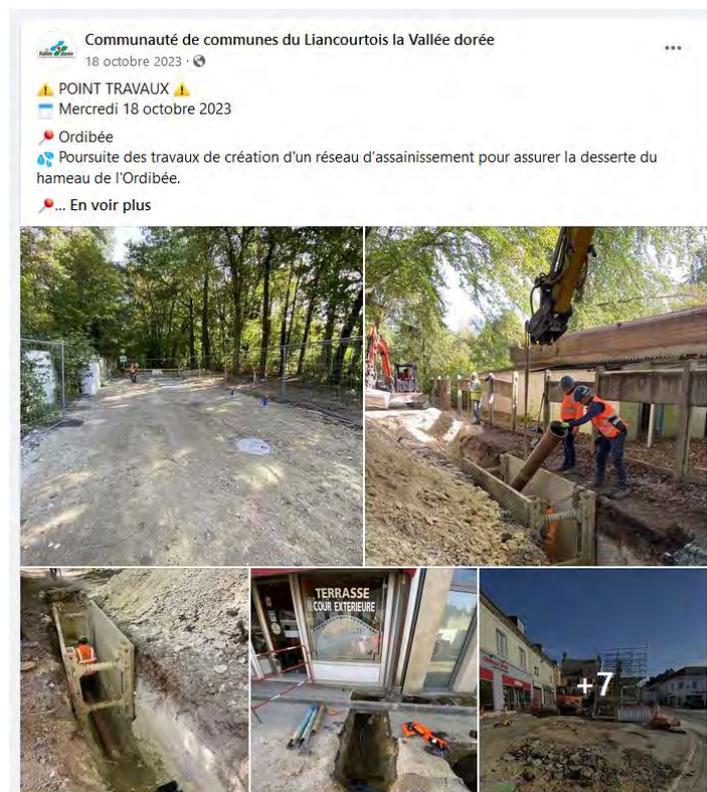


Figure 178 : Exemple de communication Facebook

Concernant la sensibilisation, la Communauté de communes a répondu en 2022 à un Appel à Manifestation d'Intérêt sur les déchets ménagers abandonnés. Il a été mis en œuvre de juin 2022 à août 2023. L'objectif était de réduire le geste d'abandon des déchets et faire prendre conscience aux administrés que les déchets jetés au sol finissent dans les milieux naturels via les canalisations d'eau pluviale et le vent.

Deux types d'actions en lien avec les réseaux d'assainissement ont été mis en œuvre :

- Une action curative (mais aussi à visée pédagogique) avec pose de filets de rétention (un à Cauffry et un à Laigneville) sur deux exutoires de réseaux d'eaux pluviales.



Communauté de communes du Liancourtois a republié ceci

**Pollustock**  
18 157 abonnés  
7 mois • Modifié •

+ Suivre

La Communauté de communes du Liancourtois - La Vallée dorée nous explique pourquoi elle a décidé d'adopter notre filet anti déchets Hydro-Rescue 🙌👍  
...voir plus

136

1 commentaire • 12 republications

**Filet de rétention des déchets**

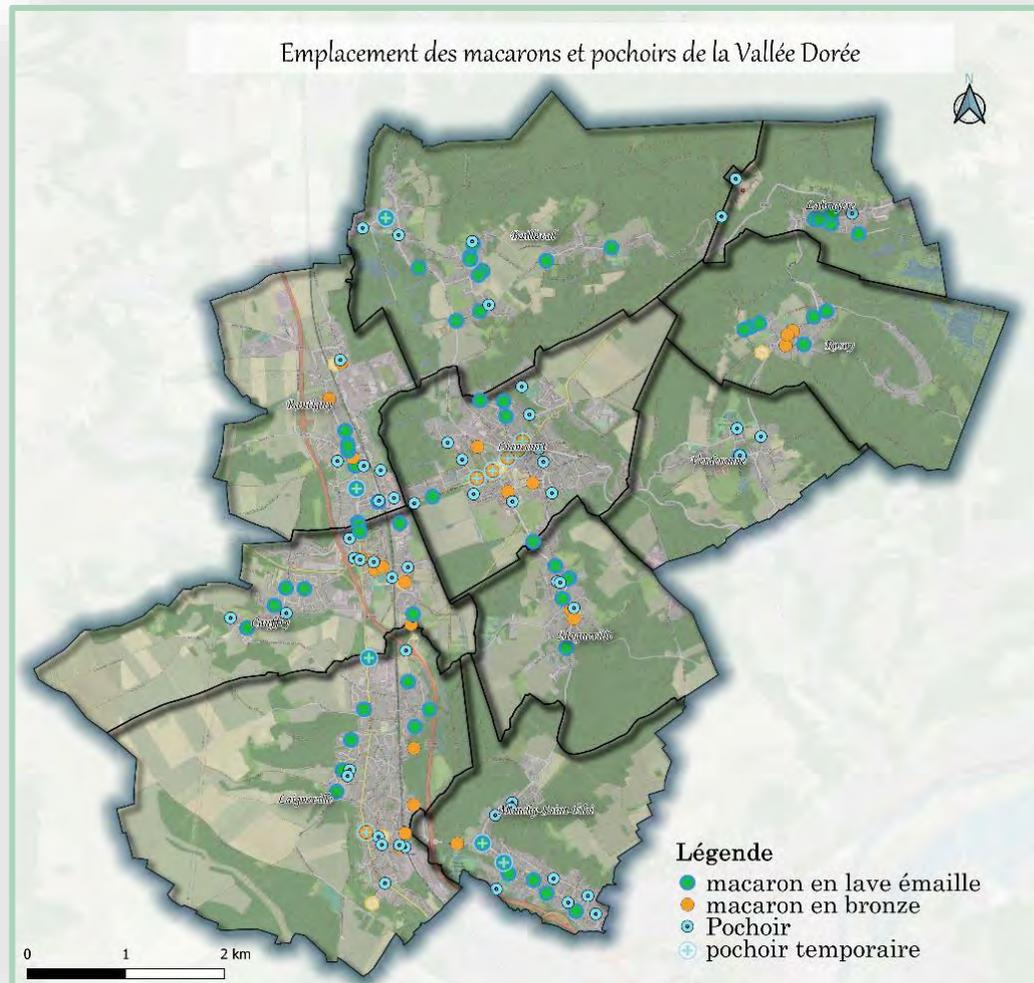
Ce filet récupère les déchets abandonnés dans les rues, transportés par l'eau de pluie par les avaloirs.

**Ces déchets auraient pu finir dans nos rivières, nos mers et nos océans.**

la Vallée dorée Lesaviez vous ? CITEO

Un mégot pollue à lui seul jusqu'à 500 litres d'eau.

- Une action de sensibilisation avec la pose de macarons et pochoirs à proximité des avaloirs : en 2023, 65 macarons en lave émaillée ont été posés, 24 clous en bronze. Cette action a fait l'objet de retours très positifs, les pochoirs ne sont cependant pas suffisamment lisibles. Nous avons privilégié des messages personnalisés à l'exutoire des eaux pluviales pour toucher les habitants en leur parlant de leur environnement proche. Les poissons sur les macarons en fonction des exutoires ont été vus avec la Fédération de pêche pour s'assurer de l'exactitude des informations.





## 8 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 8.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les **gros consommateurs d'eau** bénéficient d'**abattements** réglementaires au-delà de 6.000 m<sup>3</sup>/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Les éléments constitutifs du **prix de l'eau sur l'exercice 2023** sont les suivants :

- l'abonnement forfaitaire,
- le prix de l'assainissement est constitué de la taxe d'assainissement et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau,
- TVA à 10 %.

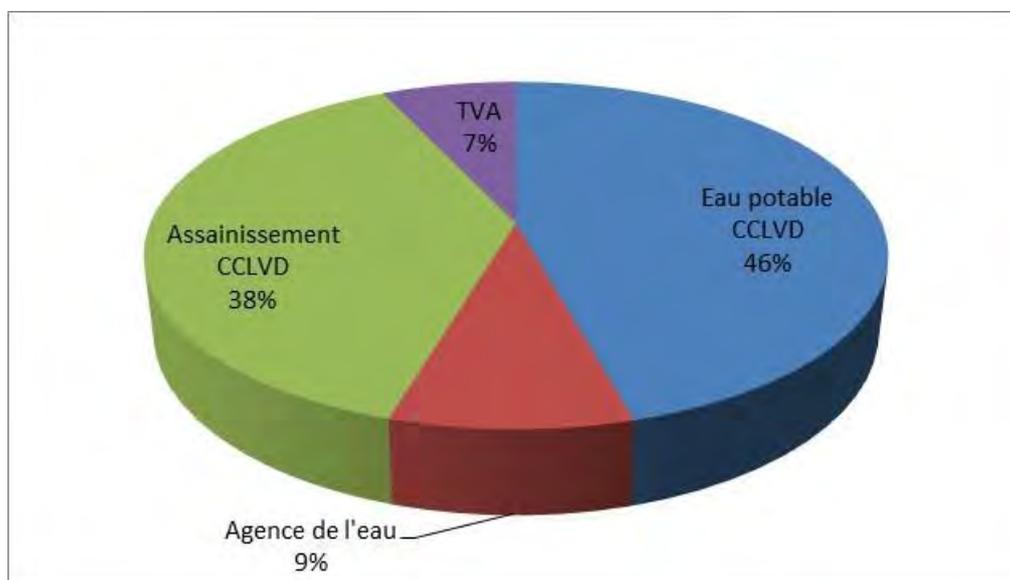


Figure 179 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

Pour 2023, le prix est resté identique à 2022. Le montant pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> est de 667,67 € TTC (parts eau et assainissement, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

Les montants des différents paramètres de 2022 à 2023 sont indiqués en Annexe 2.

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

En 2023 comme en 2022, le prix au m<sup>3</sup> de l'eau et de l'assainissement sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à **5,56 € par m<sup>3</sup> TTC** (abonnement compris).

Comme évoqué précédemment, une étude tarifaire de l'eau et de l'assainissement pour la mise en place d'une tarification progressive a été menée pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 8.2 COMMENTAIRES SUR L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

### 8.2.1 BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE (DEMI-LUNE), LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY SAINT ELOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE

L'ensemble des abonnés des 10 communes de la Communauté de communes paient le même prix de l'eau et d'assainissement.

Cf. annexe 2.

### 8.2.2 ROSOY, VERDERONNE ET LABRUYERE (BAS)

Pour le transport et le traitement des eaux usées de Rosoy, Verderonne et une partie de Labruyère, SUEZ adresse à la CCLVD 2 factures par an pour l'acheminement et le traitement de ces eaux en dehors de la CCLVD (Pont Ste Maxence et Sacy-le-Grand).

La part reversée par la Communauté de communes au délégataire gérant les stations et réseaux de Sacy-le-Grand (SMECTEUR) et de Pont-Sainte-Maxence (SITTEUR) pour le transport et le traitement des eaux usées de Labruyère, Rosoy et Verderonne est la suivante :

#### 8.2.2.1 Rosoy et Verderonne

	2022	2023	Evolution
Transport	0,2791 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,3030	0,3030 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,2917 puis 0,2852	-5.87 %
Traitement (STEP Pont Sainte Maxence)	0,6780 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,7380	0,7380 € HT/m <sup>3</sup> puis 0,7170 puis 0,8280	12.2 %
Part SITTEUR	0,30 € HT/m <sup>3</sup>	0,30 € HT/m <sup>3</sup>	0 %
Total	1,2571 € HT/m <sup>3</sup> puis 1,341	1,341 € HT/m <sup>3</sup> puis 1,4132	5.38 %

Tableau 79 : **Prix de l'assainissement pour les usagers de Rosoy et Verderonne**

Certaines prestations sont payées directement par la CCLVD au Syndicat des Eaux de Cinqueux pour le transfert des eaux (de l'ordre de 8.600 € HT).

Ce prix de transport et de traitement représente 69.1 % du montant de la redevance assainissement de 2.0449 € HT / m<sup>3</sup> payée par les usagers de Rosoy, Verderonne (66.6% en 2022).

#### 8.2.2.2 Labruyère

	2022	2023	Evolution
Traitement (STEP Sacy le Grand)	1,1454 puis 1,1977 € HT/m <sup>3</sup>	1,1977 puis 1,2083 puis 1,3504 € HT/m <sup>3</sup>	+ 12.75 %
Part SMECTEUR	0,15 € HT/m <sup>3</sup>	0,15 € HT/m <sup>3</sup>	0%
Total	1,2954 puis 1,3477 HT/ m <sup>3</sup>	1,3477 puis 1,5004 HT/ m <sup>3</sup>	+11.3%

Tableau 80 : **Prix de l'assainissement pour les usagers de Labruyère**

Ce prix de traitement représente 73.4 % du montant de la redevance assainissement de 2,0449 € HT / m<sup>3</sup> payée par les usagers de Labruyère (65.9 % en 2022).

## 8.3 COMPTE ADMINISTRATIF : ASSAINISSEMENT

### 8.3.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2023, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient **5.818.575,15 € HT** (- 0,3 % /2022).

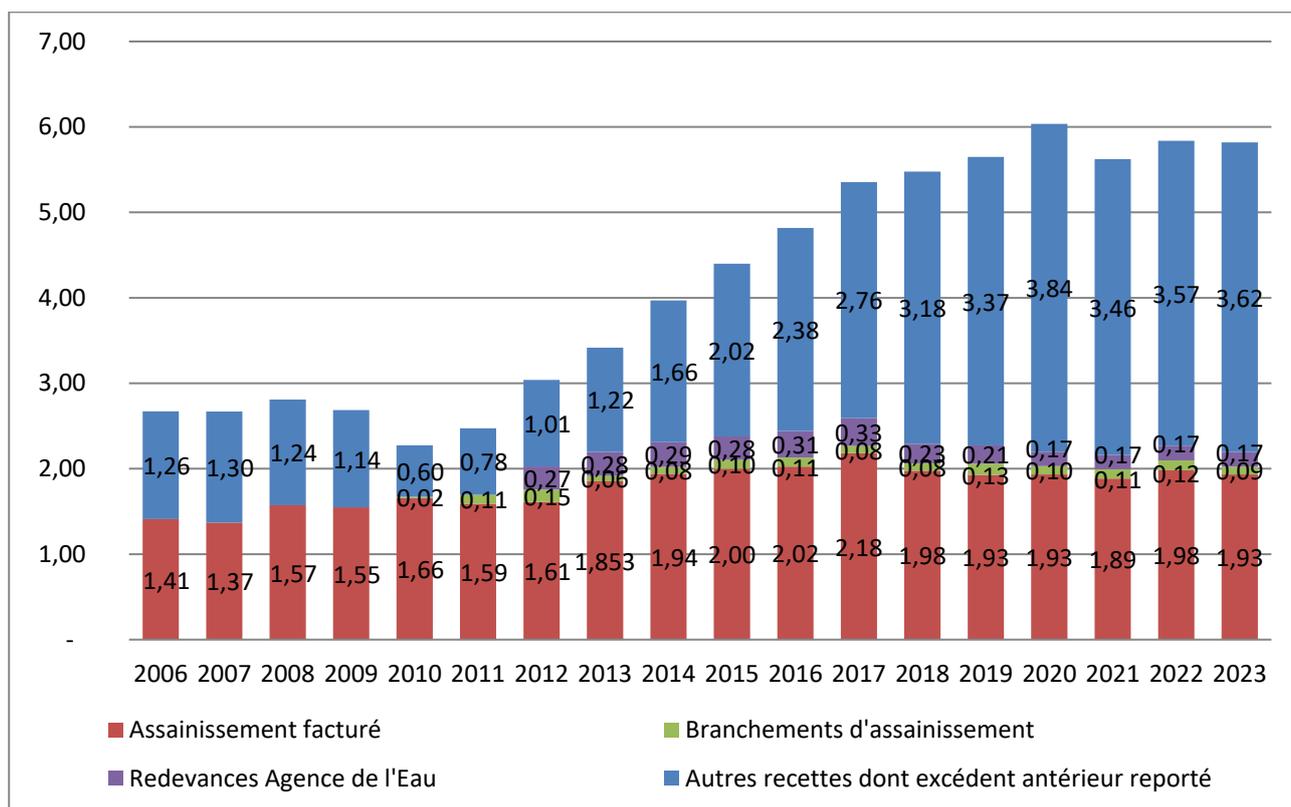


Figure 180 : Evolution des recettes d'exploitation (millions € HT)

		2022	2023	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	138.529,90 € HT	131.587,85 € HT	- 5%
70	Produits des services du domaine	2.585.947,52 € HT	2.463.667,43 € HT	- 4,7 %
74	Dotations, subventions, participations	178.300,18 € HT	104.247,00 € HT	- 41,5 %
75	Autres produits de gestion courante	669,97 € HT	2.636,79 € HT	293,6 %
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	34.370,12 € HT	3.975,88 € HT	- 88,4 %
013	Atténuation de charges	1.177,70	-	- 100 %
002	Excédent antérieur reporté	2.899.183,49 € HT	3.112.460,20 € HT	7,4 %
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	5.838.178,88 € HT	5.818.575,15 € HT	- 0,3 %

Tableau 81 : **Recettes d'exploitation**

Les recettes ont diminué de - 0,3 % de 2022 à 2023. Hors excédent antérieur reporté **et opérations d'ordre** entre section, elles ont diminué de 8,1 % (- 226.000 € HT).

Le chapitre 042 lié aux subventions transférables est stable.

Les produits des domaines (chapitre 70 : redevances assainissement) a baissé de 4.7 %, correspondant à une **baisse générale de l'ensemble des produits des domaines. Ainsi, la vente d'assainissement a baissé** de 2.5 % (-49 000 € HT) **ce qui est cohérent avec le volume d'assainissement facturé qui a baissé**. La PFAC (participation **pour le financement de l'assainissement collectif**) a baissé de 34 % (- 44 000 € HT), cette recette est dépendante des projets de construction. **Les recettes liées aux branchements d'assainissement**, liées également aux projets de construction, ont baissé de 21 % (-25 000 € HT).

Le chapitre **74 lié aux subventions de l'Agence de l'Eau** a baissé ce qui vient principalement de **l'arrêt** de la prime pour épuration. Les autres subventions de fonctionnement (liées aux mises en conformité des branchements des particuliers, ces subventions sont ensuite reversées aux particuliers) ont augmenté, elles dépendent du nombre de dossiers présentés.

Le chapitre 75 est relativement stable (montant faible).

Le chapitre 77 a **baissé, le montant plus élevé de 2022 était lié à l'application de pénalités à SEO** pour manquement à des obligations du marché (principalement les délais consécutifs des inspections télévisées).

**L'excédent antérieur reporté a** augmenté.

La répartition des recettes est la suivante :

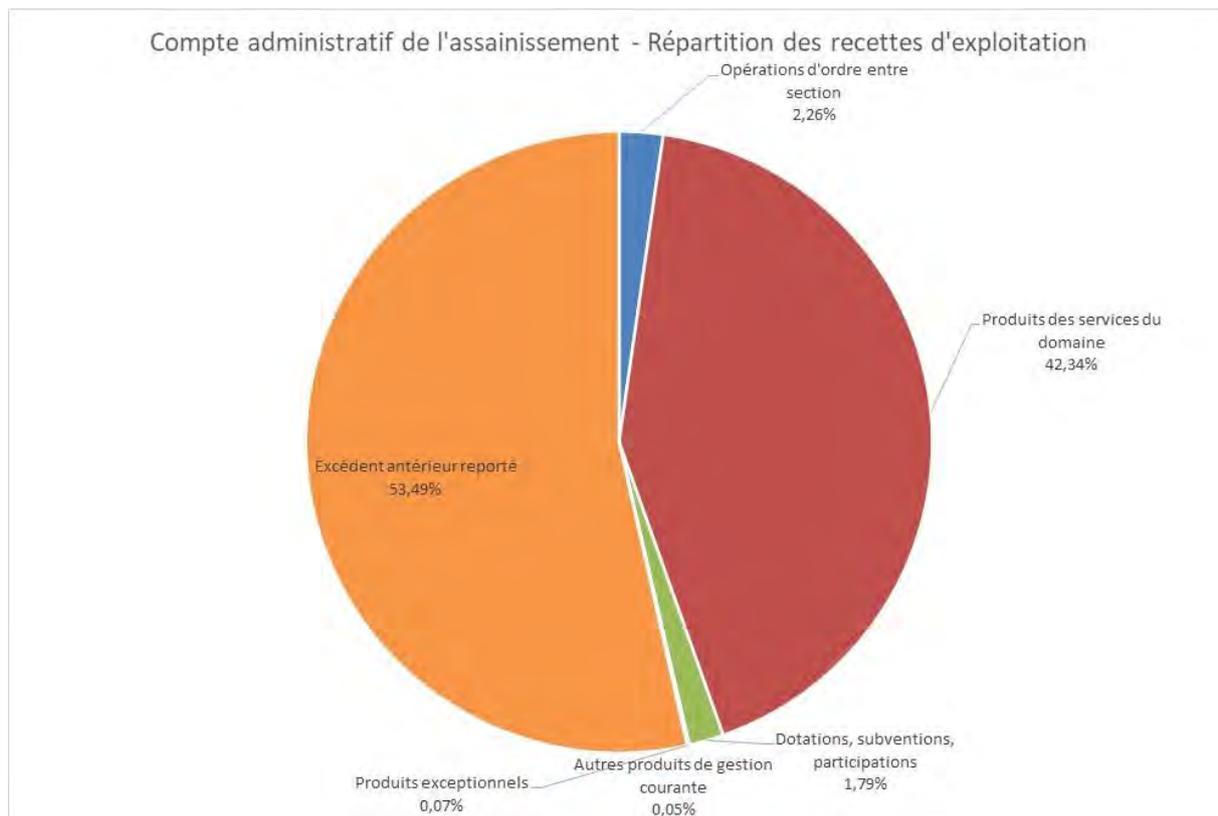


Figure 181 : Répartition des recettes d'exploitation

Les recettes du budget assainissement proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, « l'assainissement paye l'assainissement ». Le reste provient des dotations, de la PFAC et des branchements d'assainissement. Concernant les ressources humaines, c'est lié aux charges réparties entre budgets.

### 8.3.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2023, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à **2.992.316,04 € HT** (+ 23,4 % par rapport à 2022).

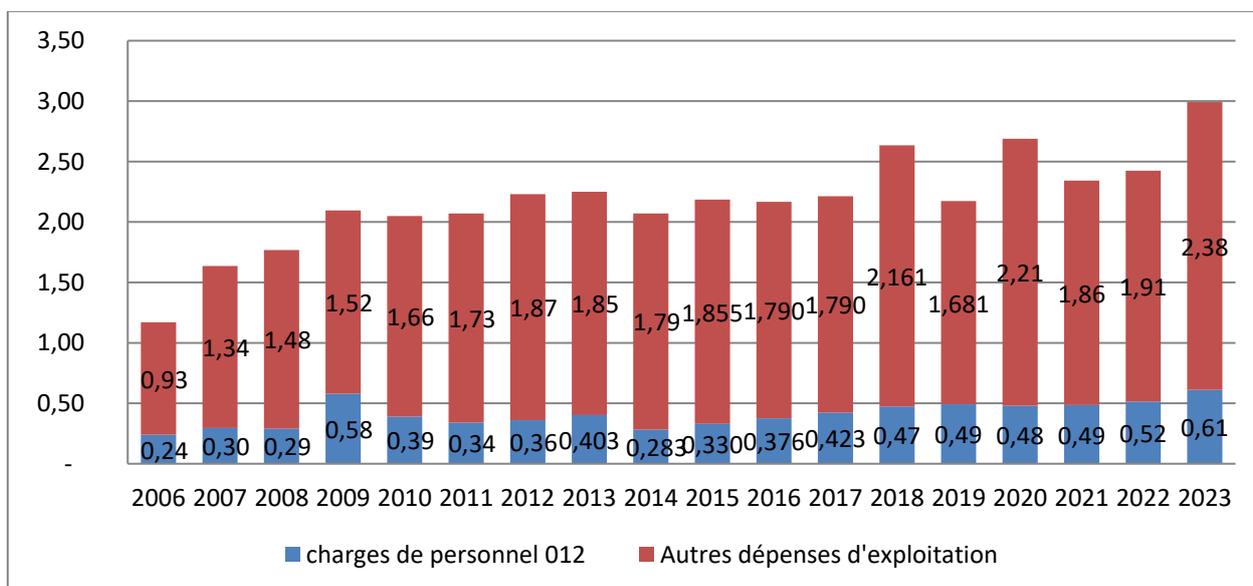


Figure 182 : Evolution des dépenses d'exploitation (millions € HT)

		2022	2023	Evolution
011	Charges à caractère général	573.693,58 € HT	904.828,43 € HT	57,7 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	515.276,75 € HT	611.661,14 € HT	18,7 %
65	Autres charges de gestion courante	19.267,25 € HT	9.820,95 € HT	- 49 %
66	Charges financières	201.481,19 € HT	206.663,16 € HT	2,6 %
67	Charges exceptionnelles	148.903,10 € HT	81.847,84 € HT	- 45 %
68	Dotations aux provisions pour risques	-	200.000,00 € HT	
042	Opérations d'ordre entre section	819.098,88 € HT	799.667,52	-2,4 %
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	146.845,00 € HT	177.827,00 € HT	21,1 %
	Total	2.424.565,75 € HT	2.992.316,04 € HT	23,4 %

Tableau 82 : Dépenses **d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 23,4 % par rapport à 2022, ce qui est conséquent.

L'évolution la plus importante concerne le chapitre 011, charges à caractère général. L'impact de la hausse de l'énergie est plus marqué sur 2023 (x 3.7 / 2022, + 73 000 € HT). Un autre poste qui a augmenté concerne les prestations SEAO liées à l'exploitation des réseaux, postes et station d'épuration. Ce poste a augmenté de + 264.000 € HT entre 2022 et 2023, ce qui est lié à un paiement des prestations d'exploitation postes et station d'épuration de 5 mois de 2022 sur 2023 et du paiement des interventions curatives et préventives sur les réseaux de l'ensemble de l'année 2022 sur 2023.

Les charges de personnel ont augmenté de 18,7 %. C'est lié principalement à l'arrivée d'une responsable d'assainissement en mai 2023 (poste non pourvu depuis septembre 2021) et à l'augmentation des charges réparties entre budget.

Le compte 65 a baissé ce qui est lié à la baisse du nombre d'admissions en non-valeurs en 2023.

Le poste 66 correspondant aux charges financières des emprunts a légèrement augmenté.

Le compte 67 a baissé (correspond aux dégrèvements : annulations assainissement pour eau non assainie) et aux remboursements de fin d'année).

Pour la 1<sup>ère</sup> année, comme pour le budget de l'eau, il a été décidé d'abonder les dotations aux provisions pour risques pour les admissions en non-valeur à hauteur de 200 000 € HT, permettant de provisionner pour des sommes impayées qui seraient à terme non recouvrables. Une hypothèse d'un reliquat de l'ordre de 50 000 € HT par an par budget est faite, la somme de 200 000 € HT permet donc de couvrir plusieurs années antérieures.

Le chapitre 042 lié aux amortissements a légèrement baissé.

Le compte 014 correspondant aux redevances Agence de l'Eau a légèrement augmenté (c'est lié aux fréquences d'appels de la redevance modernisation des réseaux de collecte qui peut varier selon les années).

La répartition des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous :

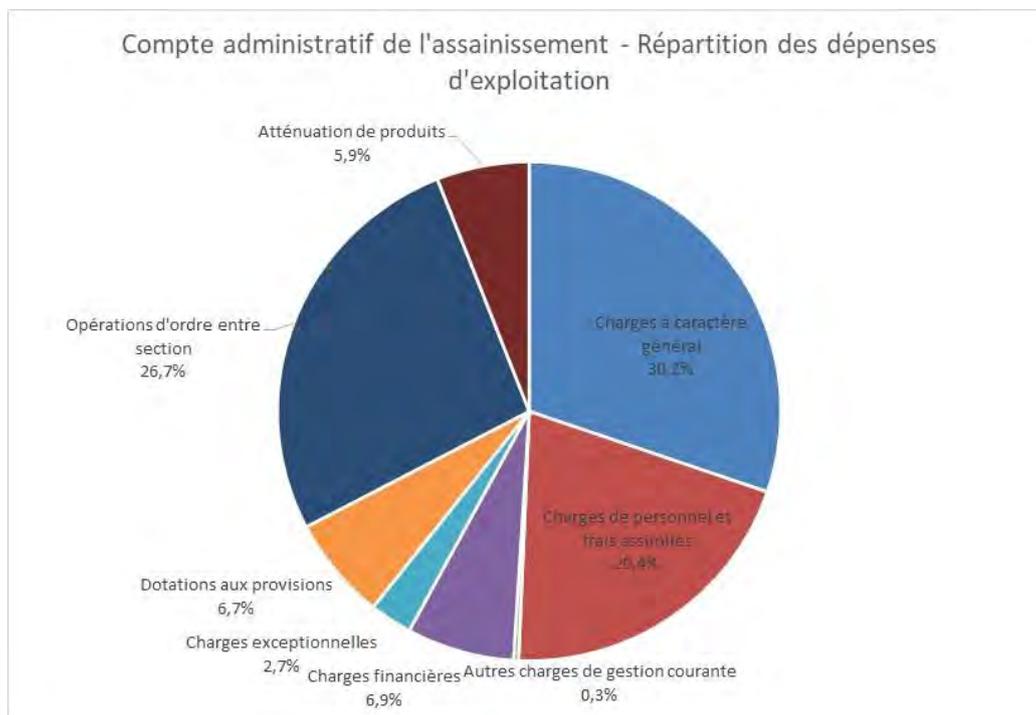
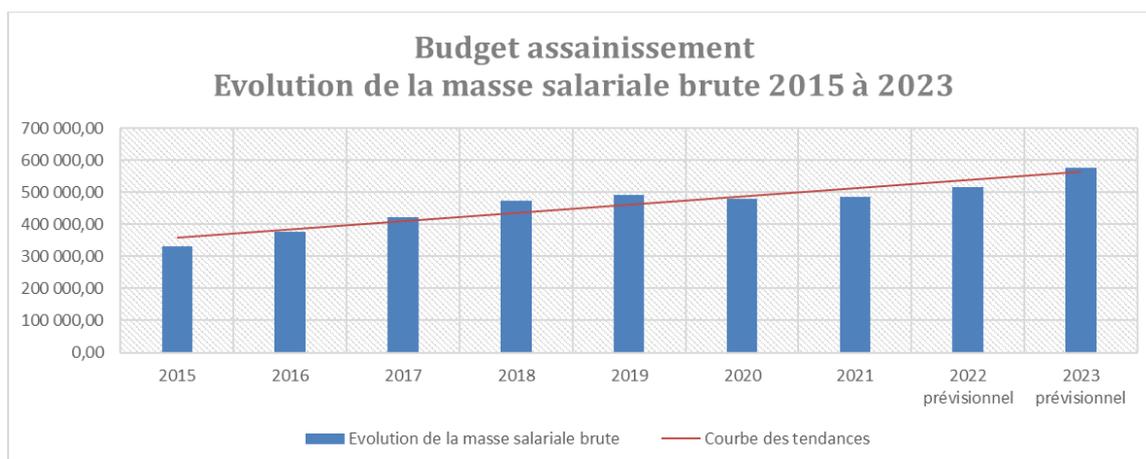


Figure 183 : Répartition des dépenses d'exploitation

Les charges de personnel représentent 20 % des dépenses d'exploitation (36 % en 2022, 40 % en 2021). Ce poste est moins important que sur le budget eau puisque le service est à la fois assuré en régie et en prestation de service.



Les charges salariales évoluent à la hausse sur le budget assainissement. Le service a été renforcé ces dernières années afin notamment d'avoir deux contrôleurs d'assainissement qui réalisent les contrôles de conformité. Ce choix est important à la fois pour permettre de diminuer les raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (et donc les eaux traitées en entrée de station), diminuer les rejets au milieu naturel avec la détection de mauvais raccordements, sensibiliser les habitants à la gestion des eaux pluviales à la parcelle qui permet de diminuer les mises en charge de réseaux en cas de pluie et de diminuer l'usage de l'eau potable pour l'arrosage par exemple.

Ainsi, dans le temps, ces choix constituent un cercle vertueux, permettent à la collectivité de s'adapter aux changements climatiques, et de respecter les obligations réglementaires de bon état chimique et écologique des cours d'eau.

L'évolution du bilan de l'exercice hors excédent antérieur est présentée ci-dessous :

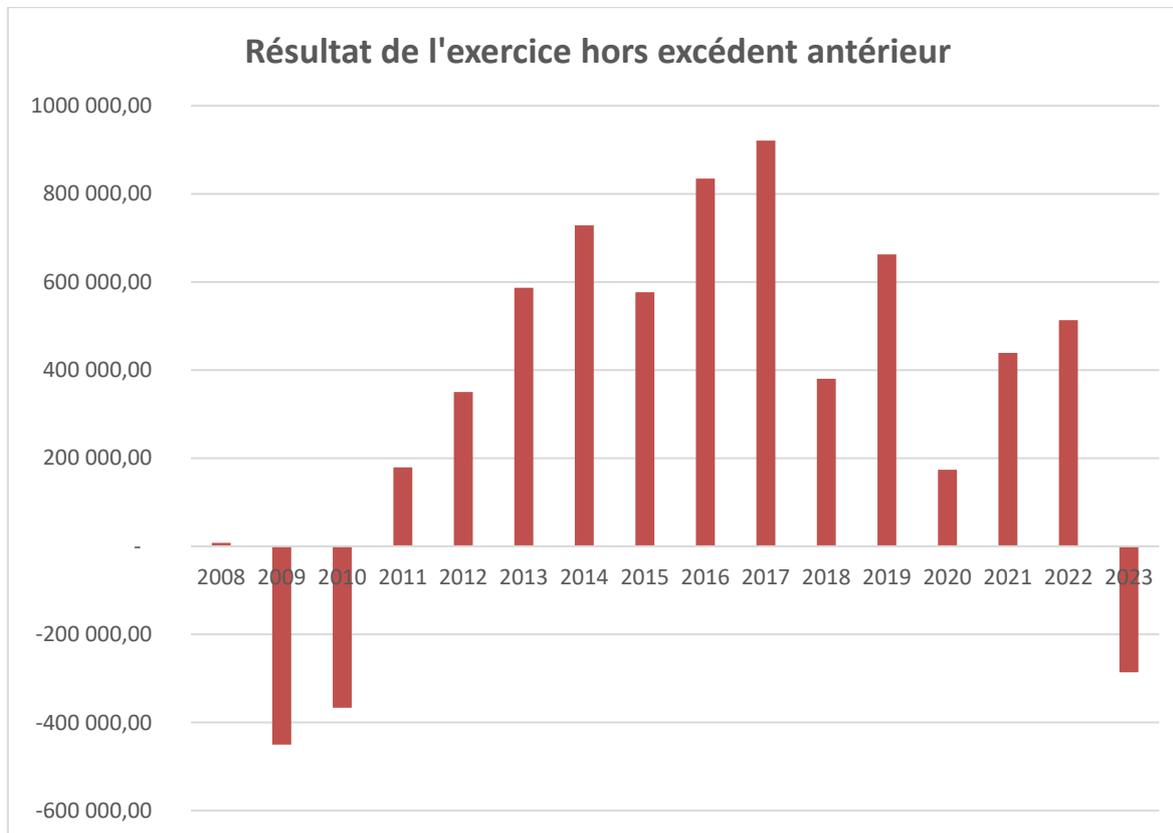


Figure 184 : Résultat de l'exercice hors excédent antérieur

Le résultat de l'exercice a baissé et est même négatif pour l'année 2023 (-286 201 € HT). Cela s'explique par un effet cumulé de la baisse des recettes (-226 000 € HT) et de la hausse des dépenses (+ 568 000 € HT) pour les raisons décrites précédemment.

L'analyse budgétaire montre que le prix de l'assainissement couvre 62% du fonctionnement sur l'assainissement. Le reste des recettes liées au prix de l'assainissement permet de financer le remboursement des emprunts et de dégager de l'autofinancement (épargne nette).

Recettes réelles de fonctionnement	2.463.667,43 € HT
Charges d'exploitation réelles	1.526.310,52 € HT
Annuité d'emprunt	206.663,16 € HT
	466.173,41 € HT
Epargne nette (autofinancement)	264.520,34 € HT
Poids du fonctionnement seul	62 %

Tableau 83 : Analyse budgétaire CA Assainissement 2023

Il est proposé sur l'année 2024 :

- de travailler la clé des charges réparties afin notamment de voir si les % imputés au budget principal pour la partie pluviale sont cohérents ;

- de travailler sur une clé de répartition du budget principal liée aux réseaux unitaires (mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales) sur le fonctionnement et sur l'investissement pour les travaux concernant les réseaux unitaires. A ce titre, la réglementation spécifie les éléments suivants : « L'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière d'assainissement devra fixer forfaitairement la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget général versé au budget annexe du service public d'assainissement, selon les recommandations de la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. L'article 9 de cette circulaire préconise notamment qu'en cas de réseaux unitaires, la participation financière au titre des eaux pluviales se situe entre 20 % et 35 % des charges de fonctionnement du réseau, amortissement technique, intérêts des emprunts exclus. En cas de réseaux totalement séparatifs, la circulaire recommande une participation n'excédant pas 10 % des charges de fonctionnement, amortissements techniques et intérêts des emprunts exclus ;
- Potentiellement en octobre 2024 pour application au 01/01/2025, de diminuer de 5 ou 10 centimes la redevance eau pour augmenter celle de l'assainissement ;
- D'augmenter dans les années qui viennent la redevance assainissement à hauteur de l'inflation ;
- De poursuivre les déconnexions des eaux pluviales et notamment sur les secteurs en unitaire afin de diminuer le volume d'eau pluviale transporté et traité à la station d'épuration ;
- De poursuivre la rationalisation des coûts tout en gardant un patrimoine entretenu, et renouvelé pour s'inscrire dans une gestion pérenne et environnementale.

### 8.3.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements ainsi que le remboursement de la dette en capital.

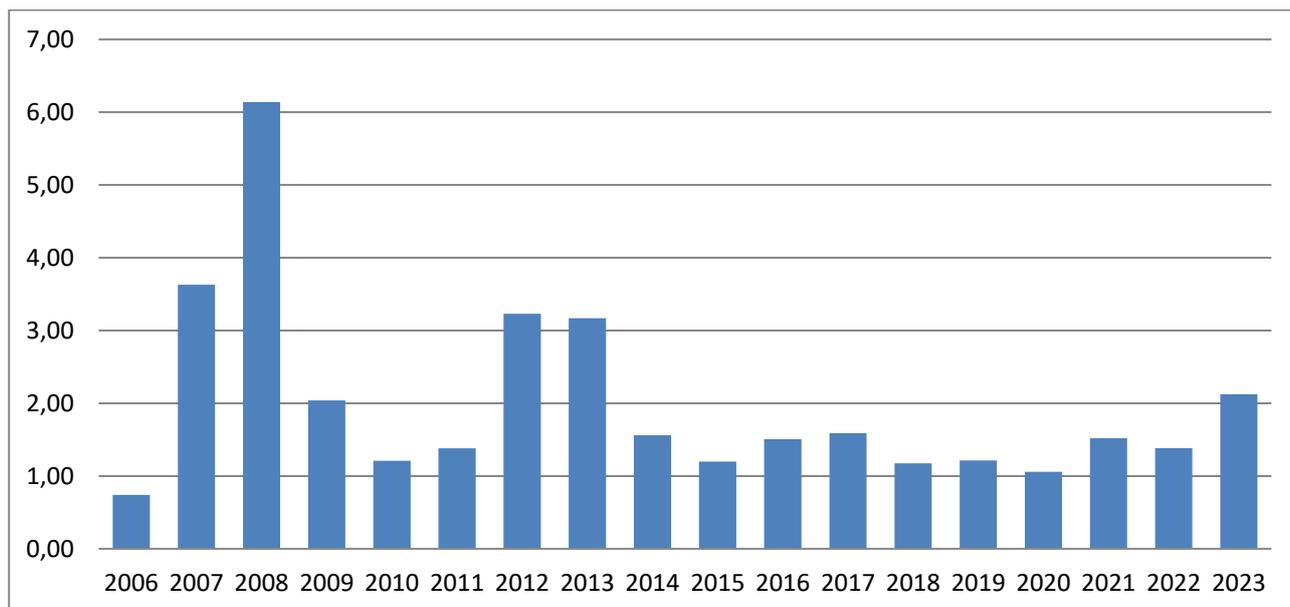


Figure 185 : Evolution des dépenses d'investissement (millions € HT)

Les dépenses d'investissement en 2007 et 2008 correspondent principalement à la réalisation de la nouvelle station d'épuration.

Les dépenses en 2012 et 2013 ont augmenté, cela est lié à la réalisation des travaux du Schéma Directeur d'Assainissement.

Les investissements en 2023 ont augmenté par rapport à 2022. Comme pour l'eau, des études réalisées en 2022 ont été concrétisées par la réalisation de travaux en 2023. Les travaux représentent 58.1 % des dépenses d'investissement.

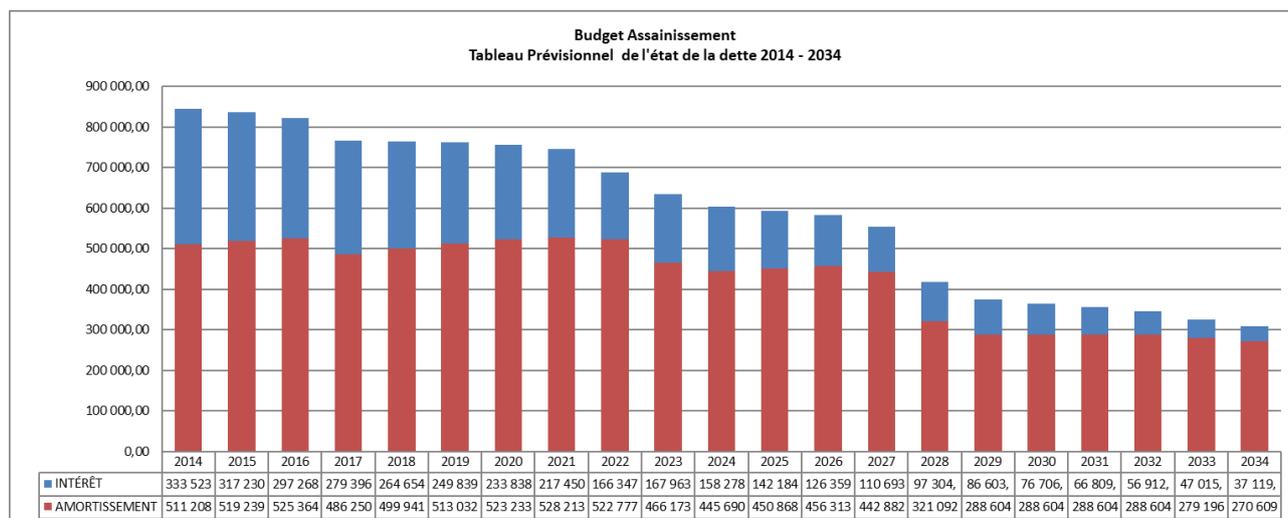
## 8.4 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, le service d'assainissement de la CCLVD est endetté à hauteur de 4.64 millions d'euros soit 425 € HT par abonné (pour mémoire en 2018 le taux d'endettement par abonné était de 755 € HT).

- Montant des annuités figurant sur l'état de la dette du budget assainissement (2023) :

Amortissement	466 173,41 € HT
Intérêts	167 963,61 € HT
Annuité	634 137,02 € HT

Tableau 84 : Montant des annuités



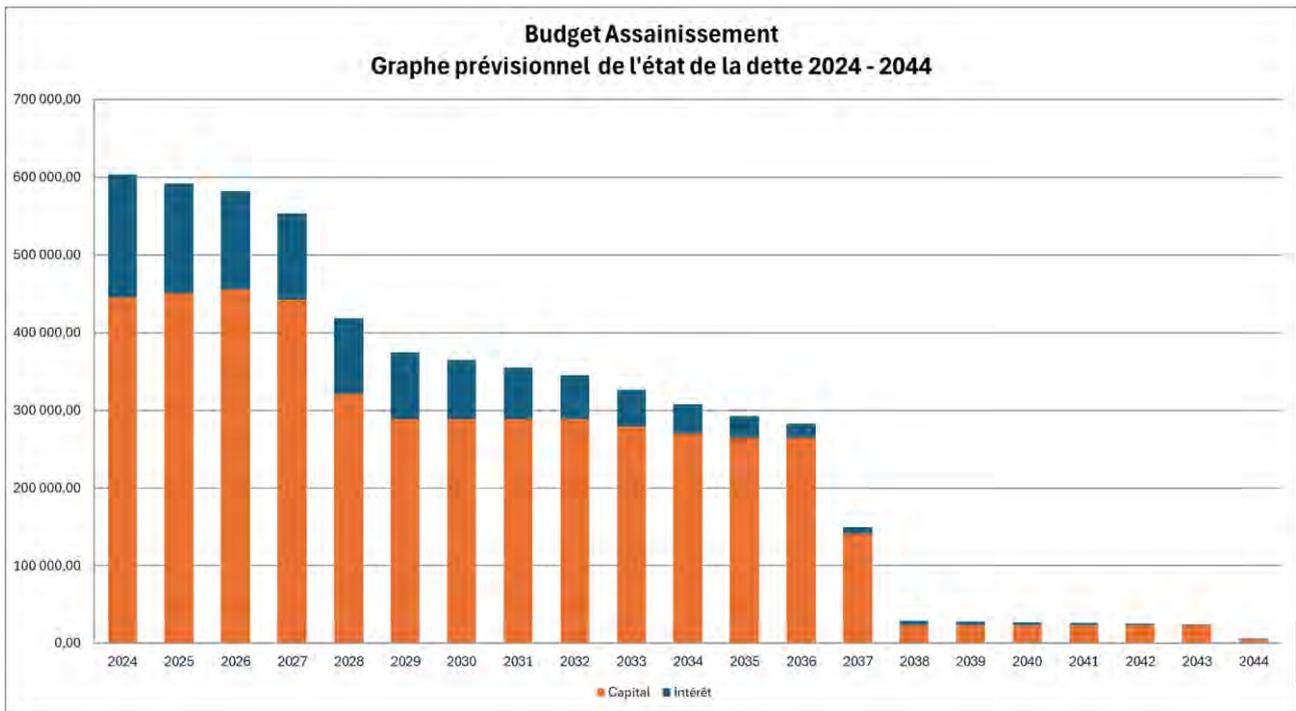


Figure 186 : Etat de la dette

- Durée théorique d'extinction de la dette : 19 ans (**Le résultat d'exercice étant négatif, exceptionnellement pour 2023 a été pris l'épargne nette pour calculer cet indicateur.**)
- Montant des Impayés

Le **pourcentage d'impayés au 31/12/2023** pour les factures 2022 est de 5,55 % soit environ 145.000 € HT, il était de 3,84 % en 2022 (soit environ 100.000 € HT), 5,45 % en 2021 (soit environ 149.000 € HT), 10,02% en 2020 soit environ 250 000 € HT, 9,59 % en 2019 (soit environ 293.500 € HT), **en 2018, 2%** (soit environ 50.000 € HT), 9 % en 2017 pour les factures 2016 soit environ 210.000 € HT, de 7,7 % en 2016 pour les factures 2015 soit environ 191.000 € HT, **6,79 % en 2015 pour les factures 2014** soit environ 154.000 € HT, **3,98 % en 2014 pour les factures 2013** soit 93.000 € HT.

Le taux d'impayés a augmenté par rapport à 2022.

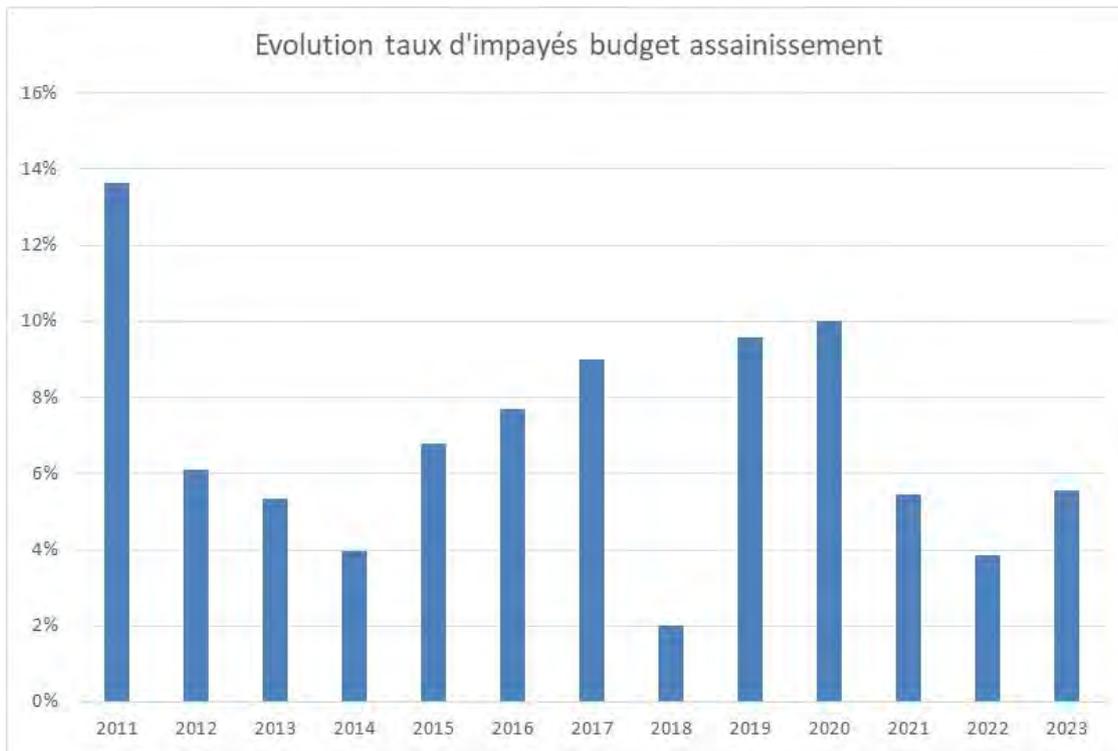
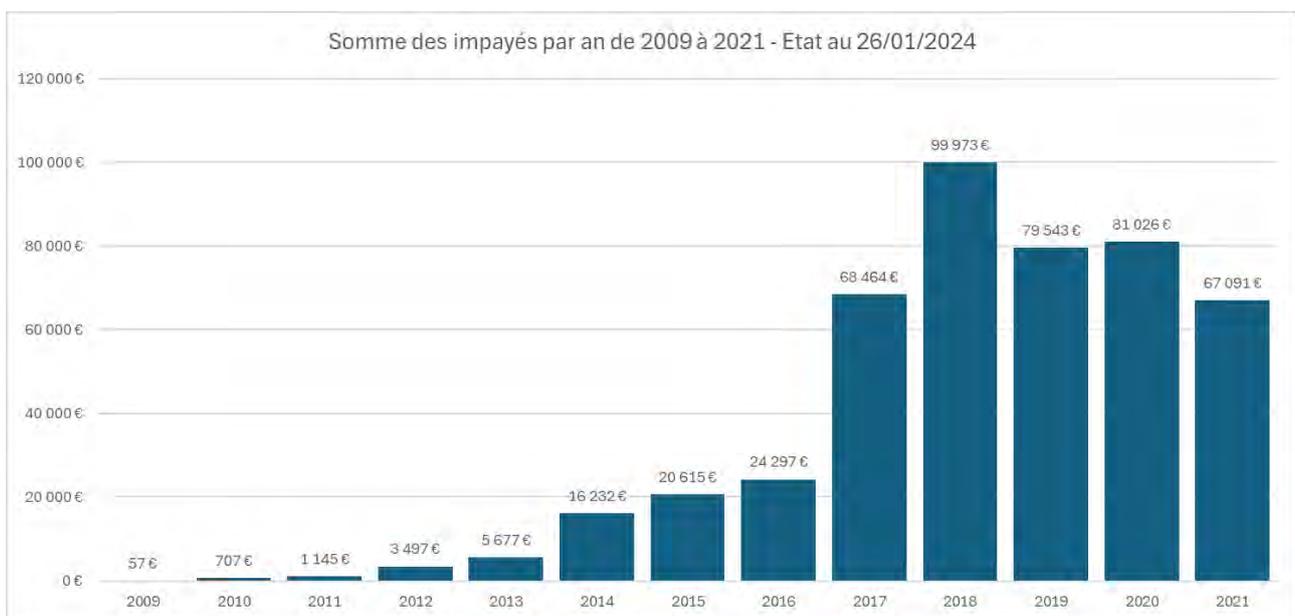


Figure 187 : Evolution du taux d'impayés

L'objectif serait d'arriver à un taux d'impayés de moins de 1 % au 31/12 de l'année en cours pour les factures de l'année précédente, la moyenne de l'indicateur au 01/01/2023 au niveau national est de 2.2 %.

Au 31/12/2023, le montant total d'impayés budget assainissement de 2009 à 2021 était de 468 322 € HT. Il y a eu beaucoup d'admissions en non valeur en 2020 et 2021, et des procédures de recouvrement avec huissier sont mises en place. 100 débiteurs ont une dette supérieure à 1000 € pour un total de 335 213.31 € HT dont 71 695 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour ALKOR DRAKA ayant été mise en liquidation en 2019.



Au 31/12/2023, le montant des impayés global est donc d'environ 615 000 € HT.

Un audit facturation a eu lieu courant 2016 et s'est poursuivi sur 2017 (rendu du rapport en avril 2017) notamment pour mettre en place une stratégie de diminution du taux des impayés. Un service dédié a été mis en place au 01/01/2018.

Il y a eu **9393.33 € HT d'admissions en non valeur** en 2023 (18 546,07 € HT d'admission en non-valeur sur 2022) pour le budget assainissement.

L'évolution des admissions en non valeur et des créances éteintes par an est présentée ci-dessous :

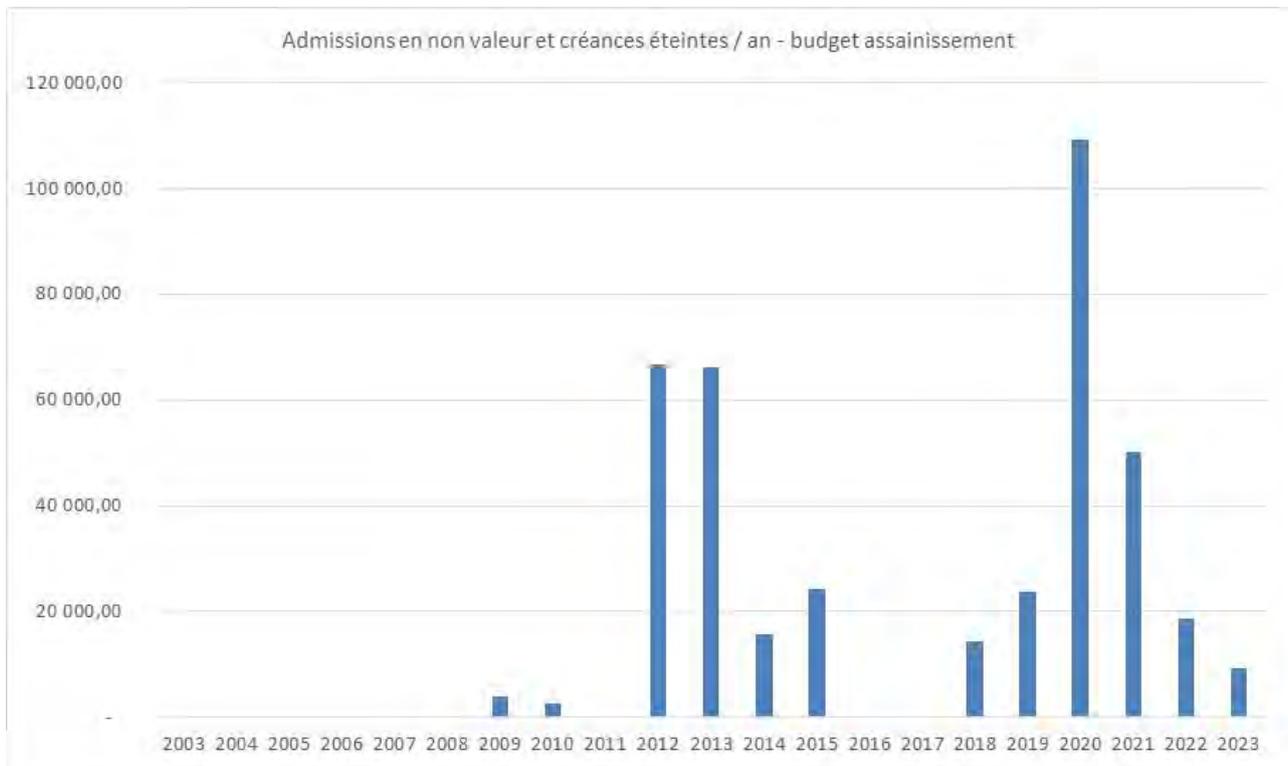


Figure 188 : Evolution des admissions en non-valeur et créances éteintes

Depuis 2003, c'est environ 405 000 € HT qui ont été admis en non valeur soit 19 000 € HT en moyenne / an.

- Primes / subventions perçues pour épuration (Agence de l'Eau Seine-Normandie)

	2022	2023
Prime pour épuration	112.852,18 € HT	supprimée
Aide à la qualité d'exploitation	supprimée	supprimée

Tableau 85 : Primes perçues de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

La prime AQUEX est supprimée depuis 2017, la prime pour épuration est également supprimée à compter de 2023.

## 8.5 COMPTE ADMINISTRATIF : EAUX PLUVIALES

### 8.5.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 161 963,00 € TTC (+ 7266,88 % / 2022).

		2022	2023	Evolution
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services du domaine	<b>2.198,53 € TTC</b>	-	- 100 %
73	Impôts et taxes			
731	Fiscalité locale		161 963,00	
74	Dotations, subventions, participations	-	-	- 100 %
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
013	Atténuation de charges	-	-	-
002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
	Total	<b>2.198,53 € TTC</b>	<b>161 963,00 € TTC</b>	7266,88 %

Tableau 86 : Recette de fonctionnement

Pour 2023, les recettes liées à la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ont pour la 1<sup>ère</sup> fois été imputées sur la fonction « Eaux pluviales » mais partiellement, en effet la recette totale est de 203 044 €.

La taxe GEMAPI a été instaurée au 01/01/2020. En 2020, le montant appelé a été de 100 040 €, en 2021, il est de 192 623 €, en 2022, 201 387 €, en 2023 : 203 044 €.

Pour rappel, le produit total appelé par l'EPCI ne peut pas dépasser 40€ par habitant (on divise le produit appelé par l'EPCI par le nombre d'habitant de l'EPCI pour vérifier le respect de ce plafond).

En 2023, le nombre d'habitants était de 24 268, soit une taxe GEMAPI de 8.37 € par habitant.

## 8.5.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2023, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 147.865 € TTC (+35.65 % /2022).

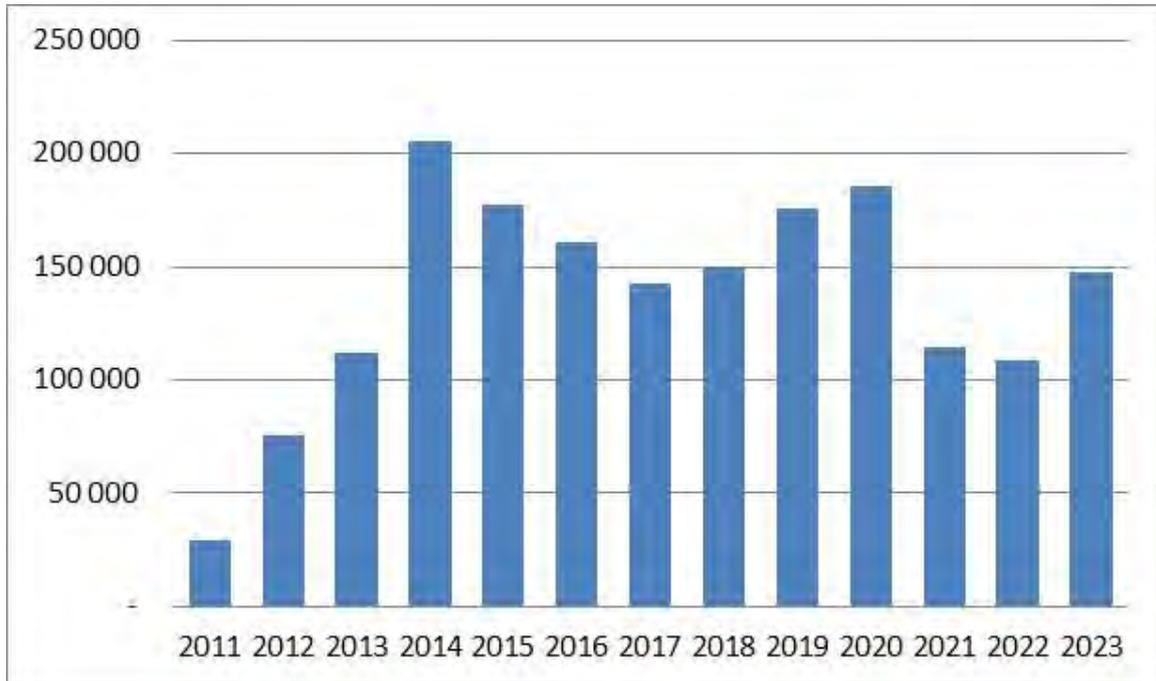


Figure 189 : Evolution des dépenses d'exploitation (€ TTC)

		2022	2023	Evolution
011	Charges à caractère général	73.817,49 € TTC	138 155,00 € TTC	+ 87.16 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	35.191,18 € TTC	-	-100 %
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	9 710,00 € TTC	-
	<b>Total</b>	<b>109.008,67 € TTC</b>	<b>147.865,00 € TTC</b>	<b>+ 35.65 %</b>

Tableau 87 : Dépenses d'exploitation

Le 011 a augmenté de +87 % par rapport à 2022. Cela vient de l'augmentation des coûts d'énergie (x 2, + 10 000 €) et des prestations SEAO liées à l'exploitation des réseaux qui ont été payées en partie sur 2023 pour l'année 2022 (+ 80 000 € HT).

Le chapitre 65 correspond aux cotisations SAGE et GEMA aux Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde. **Sur 2023, ces cotisations n'ont pas été** imputées sur la fonction « Eaux pluviales » mais sur la fonction « **Politique de l'Eau** ».

Le chapitre 014 correspond à des dégrèvements sur la taxe GEMAPI.

### 8.5.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comptabilisent les dépenses d'équipements.

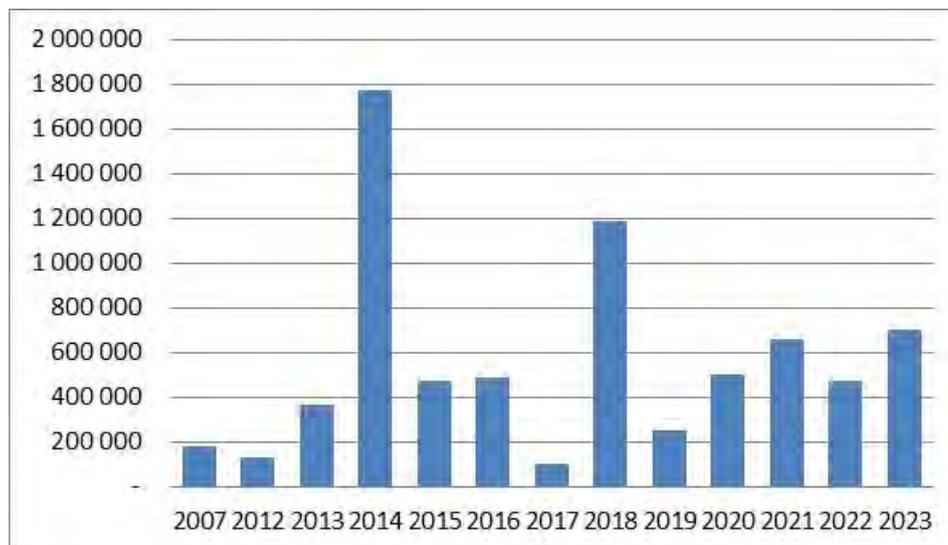


Figure 190 : **Evolution des dépenses d'investissement (€ TTC)**

Les dépenses d'investissement ont augmenté par rapport à 2022.

En 2014, les travaux avenue Albert 1<sup>er</sup> à Liancourt ont été réalisés (liés au Schéma Directeur d'Assainissement).

## 9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'**assainissement** collectif sont présentés en annexe 5.

## PARTIE III : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## 1 PREAMBULE

La **loi sur l'eau du 3 janvier 1992** et la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006** ont pour objectif :

- La préservation **de la qualité de l'eau et de la salubrité publique**
- L'obligation de réalisation un état des **lieux de l'ensemble des installations d'assainissement** non collectif, avant normalement le 31/12/2012.

**Le 16 septembre 2014, la CCLVD a donc décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** pour les quelques habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public.



**Ce SPANC représente environ une centaine d'installation soit 1 % des abonnés.**

L'objectif principal est de rénover le parc des installations ANC qui sont vieillissantes avec :

- La mise en place d'**installations neuves de qualité et conformes à la réglementation** (attestation de conformité projet ANC à joindre dans le dossier de PC / PA),
- La réhabilitation prioritaire les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes **ou un risque avéré de pollution pour l'environnement** (travaux de réhabilitation dans les 4 ans suivant le contrôle),
- S'appuyer sur les ventes immobilières pour **accélérer le rythme de réhabilitation** des installations existantes (travaux de réhabilitation dans l'année après la signature de l'acte de vente).

## 2 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

### 2.1 COLLECTIVITÉ

Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée

1 rue de Nogent

60 290 LAIGNEVILLE

Tel : 03.44.73.89.10



Figure 191 : Territoire CCLVD

Président : Olivier FERREIRA

Maires **sur l'année** 2023 :

- BAILLEVAL : Olivier FERREIRA
- CAUFFRY : Virginie GARNIER
- LABRUYERE : Jean-François CROISILLE
- LAIGNEVILLE : Christophe DIETRICH
- LIANCOURT : Roger MENN
- MOGNEVILLE : Michel DELAHOCHÉ
- MONCHY-ST-ELOI : Alain BOUCHER
- RANTIGNY : Dominique DELION
- ROSOY : Gérard LAFITTE
- VERDERONNE : Philippe LEPORI

En octobre 2018, les commissions « eau potable » et « assainissement » ont été fusionnées.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2020 – 2026, la commission eau et assainissement est devenue la **commission environnement regroupant l'eau, l'assainissement, les déchets, le Plan Climat Air Energie Territorial, et d'une manière générale la thématique** du développement durable.

Membres de la commission Environnement :

- LABRUYERE : M. CROISILLE, Vice-Président
- BAILLEVAL : M. Jean Paul MARAZANOFF
- CAUFFRY : Mme Céline CHARBONNEAU,
- LAIGNEVILLE : M. Gilbert DEGAUCHY, M. Cédric THIVER
- LIANCOURT : Mme Ophélie VAN ELSUWE, M. Thierry BALLINER
- MOGNEVILLE : M. Jean Claude PECKSTADT
- MONCHY-SAINT-ELOI : M. Claude BOURGUIGNON
- RANTIGNY : M. Patrick DAVENNE
- ROSOY : M. Jacky DOUBLET
- VERDERONNE : Mme Delphine COCCIOLO

En 2023, la commission « environnement » s'est réunie 1 fois pour des thématiques liées à l'eau et l'assainissement :

- Le 31/08/2023 : présentation du rapport annuel DEA 2022 et de l'animation Bassin d'Alimentation de Captages

## 2.2 ADMINISTRATIONS

Agence de l'Eau Seine Normandie - COMPIEGNE

Mme GOSSELIN

Tel : 03.44.30.50.00

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt

Bureau Politique et Police de l'eau

BEAUVAIS

Mme LABARTHE

Tel : 03.64.58.16.67

## 2.3 NATURE DU SERVICE ASSURÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

La CCLVD a pour compétence uniquement **le contrôle des installations d'assainissement non collectif** à savoir :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages,
- La vérification périodique de leur fonctionnement,
- La vérification de la réalisation périodique des vidanges et dans le cas où la filière en comporte, la vérification périodique des dispositifs de dégraissage.

La CCLVD n'a pas de compétence pour l'entretien de ces ANC ou la réalisation-réhabilitation de ces installations d'ordre privé.

## 2.4 ORGANIGRAMME

Fin 2022, un pôle Data & SIG (initialement rattaché au service Eau et Assainissement) a été créé.

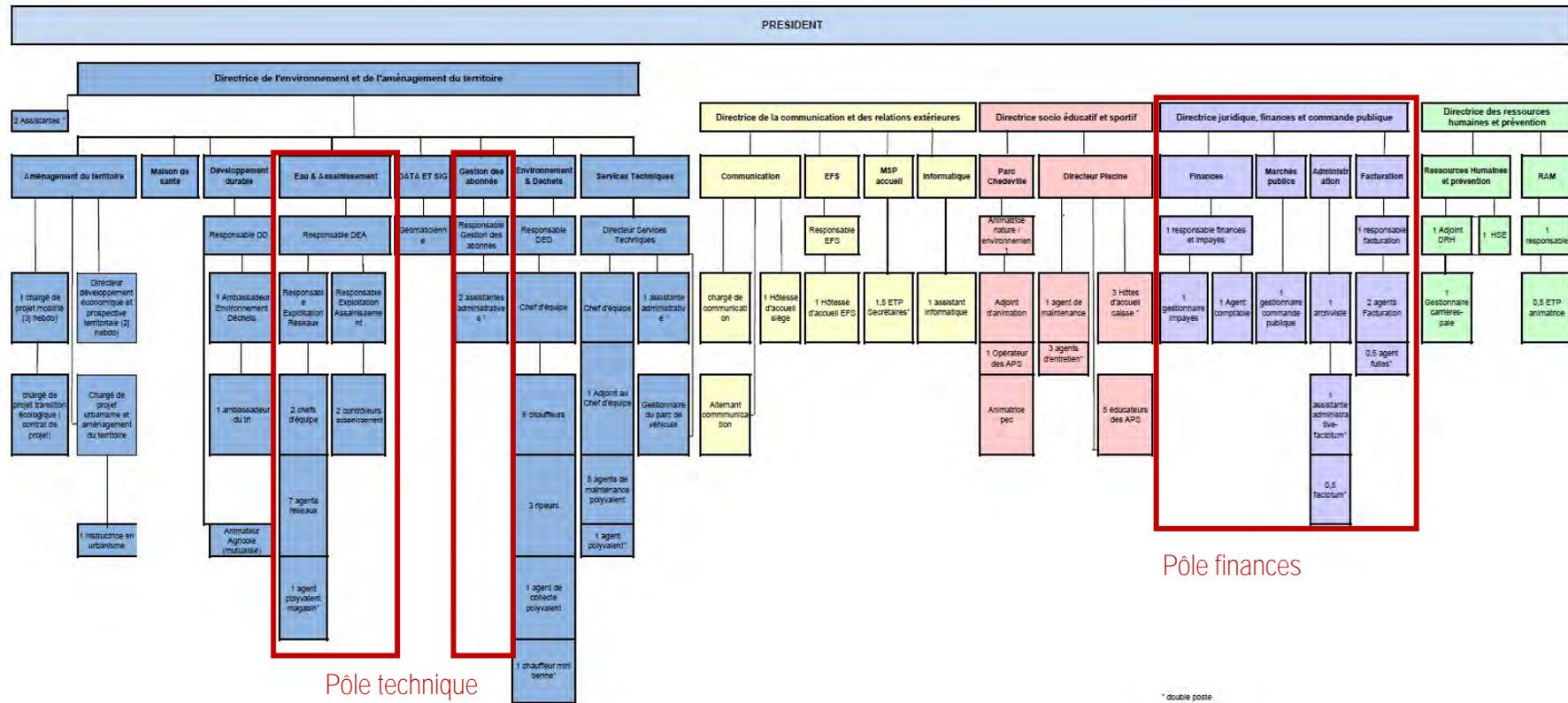


Figure 192 : Organigramme

En 2023, le service assainissement collectif est composé de :

- 0,5 responsable assainissement (ce poste a été pourvu en mai 2023)
- 2 chargés de contrôle assainissement.

En incluant les services administratifs et supports, le DEA est constitué de 14.5 personnes en 2023 (hors facturation).

Le service assainissement a été renforcé par le recrutement fin 2018 d'une personne administrative dédiée à l'assainissement (suivi des CCASS et des subventions aux particuliers).

### 3 INDICATEURS TECHNIQUES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### 3.1 PATRIMOINE DES INSTALLATIONS

##### 3.1.1 RECENSEMENT

	Nombre d'installation	Secteur
Bailleval	10	Rue de l'Hôtel Guehain, allée des Frênes, ...
Cauffry	11	Route de Mouy, rue de la Croix de Bois, ...
Labruyère	1	Rue Henri Ayrald
Laigneville	20	Rue de Mello, rue Gérard de Nerval, Rue de la République, ...
Liancourt	11	Rue Jules Michelet, rue Jean Jaurès...
Mogneville	14	Allée de la Planchette, ...
Monchy Saint Eloi	10	Rue Raymond Maillet, rue de l'Avenir, ...
Rantigny	8	Allée des Frênes, rue Edouard Vaillant, ...
Rosoy	2	Rue du Marais et rue du Prieuré
Verderonne	4	Chemin de la Tour, chemin de Catenoy
Total	91	-

Tableau 88 : Recensement des installations

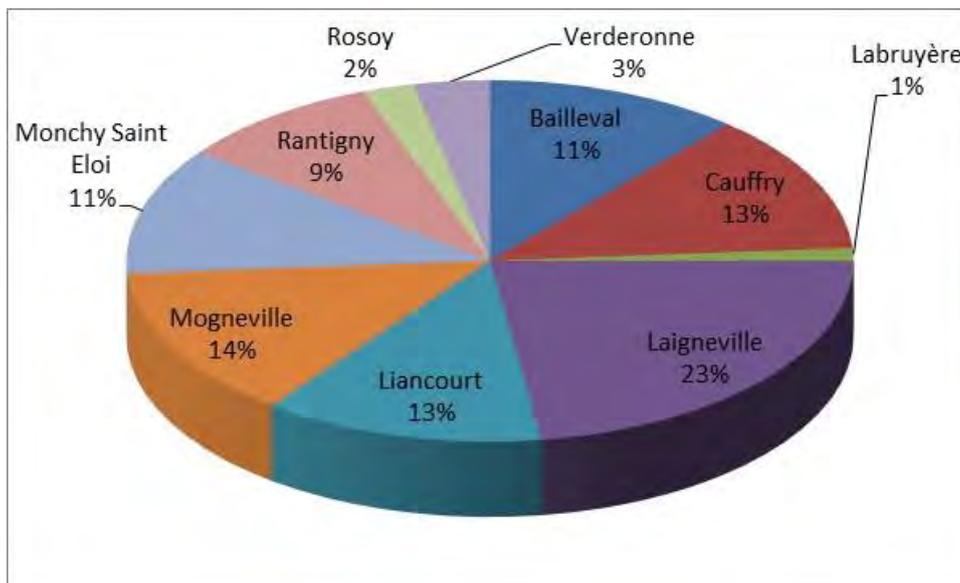


Figure 193 : Répartition des installations sur le territoire CCLVD

Suite à la révision du zonage d'assainissement (et notamment du zonage définitif en assainissement collectif du hameau de l'Ordibée), les études pour la création de la desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée situé à Mogneville (Verderonne et Angicourt) ont démarré en 2022 avec le bureau d'études ETUDIS AMENAGEMENT.

Les travaux consistent en la pose d'un poste de refoulement, 615 ml de réseau en refoulement, 2,08 km de réseau gravitaire et la réalisation d'une 40aine de branchements.

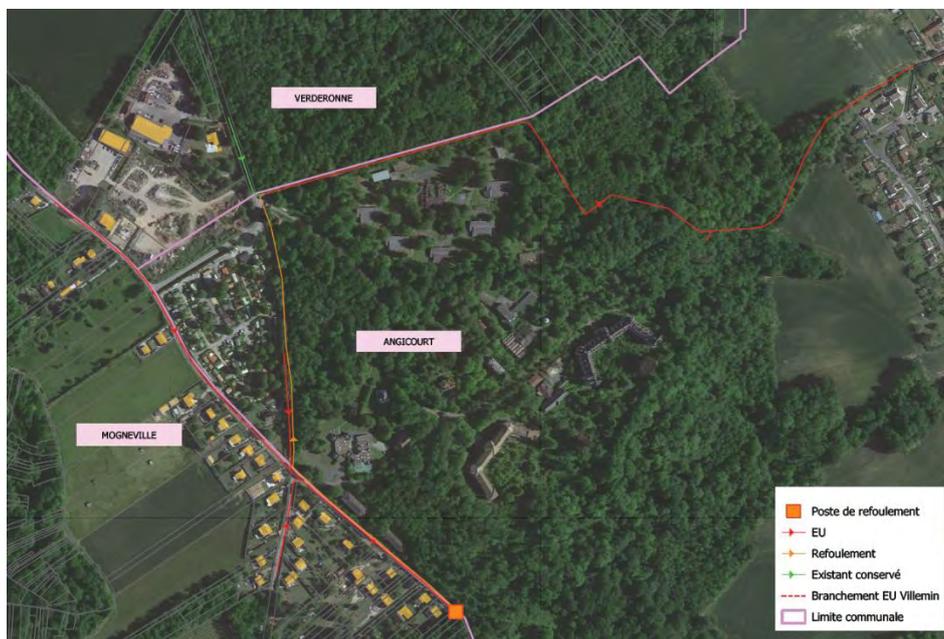


Figure 194 : Plan du projet de desserte en assainissement du hameau de l'Ordibée

Le marché a été notifié fin d'année 2022 à la société OISE TP HYDRA pour un montant total de 946.844,50 € HT. A noter plus particulièrement que le matériau « grès » a été retenu pour la réalisation des conduites et des branchements.

Ces travaux se sont déroulés en 2023, ainsi le nombre **d'installations ANC** sur la commune de Mogneville est actualisé en conséquence (38 abonnés sont désormais raccordables **à l'assainissement collectif**).

### 3.1.2 TYPE D'INSTALLATION

Sur le territoire de la CCLVD, on retrouve principalement des fosses septiques avec bac dégraisseur et puisard (installations non conformes car incomplètes) ainsi que quelques micro-stations ou fosses toutes eaux suivis d'un épandage.

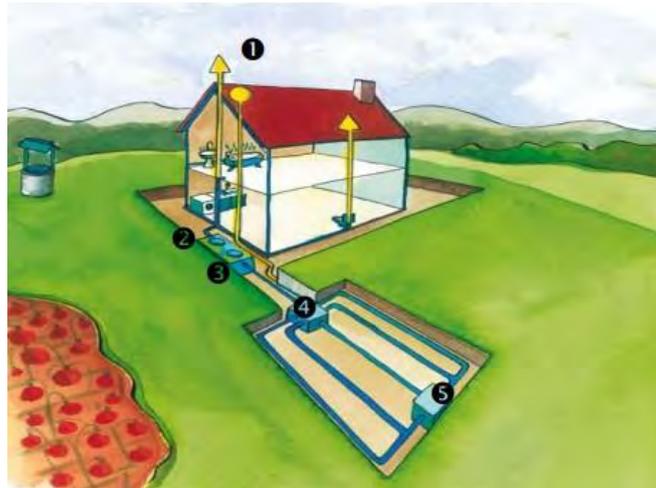


Figure 195 : **Exemple d'une installation type ANC**

## 3.2 REVISION PARTIELLE DU ZONAGE

Le zonage d'assainissement a été réalisé en 2005 – 2006. Il a permis de définir les zones en assainissement collectif et en assainissement non collectif sur les 10 communes.

Cependant, pour certaines zones zonées en assainissement collectif, les travaux d'assainissement ne sont pas envisagés à moyen terme par la Communauté de communes. Par ailleurs, les techniques d'assainissement non collectif ou de semi-collectif ont évolué depuis 2006.

En 2017, la CCLVD a donc souhaité **réviser son zonage d'assainissement sur certains secteurs** et revoir éventuellement le zonage initial sur ces secteurs selon les évolutions techniques et réglementaires. Cela permettait également la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les principaux périmètres réétudiés sont :

- **Secteur de l'Ordibée à Mogneville** zoné en assainissement collectif.  
La révision a étudié différents scénarii dont celui du semi-collectif et a pris en compte les projets de la commune d'Angicourt sur ce secteur.
- Secteur du stade à Laigneville zoné en assainissement collectif,
- Secteur Saint-Gobain à Rantigny zoné en assainissement collectif mais sans chiffrage de travaux alors qu'il n'y a pas de réseau existant.
- Habitations ponctuelles par commune zonées en non collectif donc dépendantes du service d'assainissement non collectif car non raccordables, non identifiées dans le zonage précédent.

De plus, les communes ont parfois révisé leur PLU depuis 2006, la révision du zonage d'assainissement a intégré les nouveaux documents d'urbanisme des communes.

Le bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT a été retenu pour cette mission. En 2017, cette révision des zonages d'assainissement a démarré avec la réalisation notamment de la phase 1 (collecte et recensement des données sur chaque commune) et le démarrage de la phase 2 (proposition des aménagements).

Cette révision s'est poursuivie en 2019 et s'est achevée en 2020 avec l'enquête publique.

Le zonage révisé a été approuvé lors du Conseil communautaire du 22/06/2020.

### 3.3 CONTRÔLES DE CONFORMITE

	2022						2023					
	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC	Absence de NC Délai d'un an si vente	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure				NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cauffry	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	100 %
Labruyère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Laigneville	-	1	1	-	2	100%	-	-	-	-	-	-
Liancourt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mogneville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monchy Saint Eloi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rantigny	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rosoy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Verderonne	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	100 %
Total	-	1	1	-	2	100 %	-	2	-	-	2	100 %

Tableau 89 : Nombre de contrôles ANC réalisés

\*NC : non conforme

2 contrôles ont été effectués en 2023 (2 en 2021, 6 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019, 3 en 2018, 24 en 2017 et 10 en 2016). 100 % des contrôles se sont avérés non-conformes.

Par ailleurs, il y a eu 1 contrôle de conception en 2023.

Depuis les années 2012, 79 installations ANC ont été contrôlées (avec une moyenne de 86 % de NC) :

	Absence de NC	Nombre total d'installations NC*			Nombre total de contrôles	% NC
		NC Délai d'un an si vente	NC Délai de 4 ans	NC Mise en demeure		
Bailleval	4	5	-	-	9	56 %
Cauffry	-	7	2	2	11	100 %
Labruyère	-	-	-	-	-	-
Laigneville	1	9	3	3	16	94 %
Liancourt	-	8	3	-	11	100 %
Mogneville	5	7	-	-	14	64 %
Monchy Saint Eloi	1	7	-	-	8	88 %
Rantigny	-	4	1	-	5	100 %
Rosoy	-	-	-	1	1	100 %
Verderonne	-	3	1	-	4	100 %
Total	11	50	12	6	79	86 %

Tableau 90 : Nombre total de contrôle des installations ANC depuis 2012

Environ 90 % du parc d'ANC a été contrôlé.

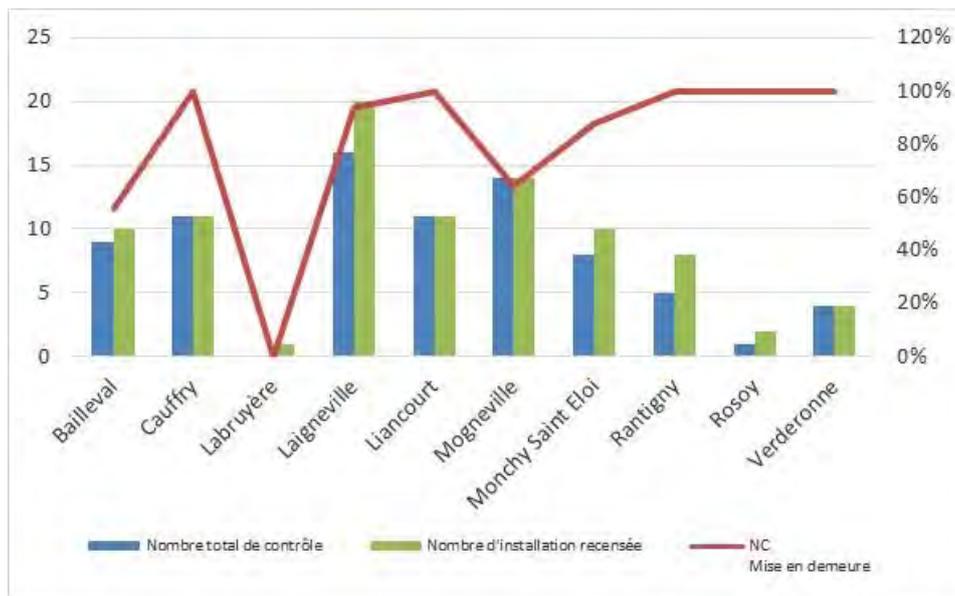


Figure 196 : Répartition par commune des contrôles ANC réalisés depuis 2012

Nota :

Les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont intégrées dans la colonne NC du tableau ci-avant (travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente).

**Les installations situées en risque avéré pour l'environnement peuvent obtenir des subventions AESN.** La Communauté de communes est en train de définir les zones qui pourraient être intégrées dans une zone à risque avéré (a priori que les zones situées dans le périmètre rapproché du champ captant et dans les zones vulnérables du BAC).

**Au niveau de l'indicateur réglementaire P301.3, les installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sont incluses dans les installations conformes.**

Les conclusions du contrôle peuvent être les suivantes :

	Exemple
Absence de non-conformité	Microstation ou fosse toutes eaux + épandage dont le type et le dimensionnement correspondant aux normes actuelles
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard
Installation non-conforme : travaux obligatoires dans un délai de 4 ans ou de 1 an si vente	Fosse septique + bac dégraisseur + puisard <u>situées dans une zone à enjeux sanitaires</u>
Installation non conforme : mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais	<b>Absence de dispositif d'assainissement non collectif</b>

Tableau 91 : Illustrations des conclusions de diagnostic ANC

En 2018, le coût de réalisation d'un contrôle ANC (diagnostic de l'installation, conseil en terme d'entretien et de mise en conformité, remise du guide d'entretien ANC avec explications verbales) est de **63,80 € TTC pour l'abonné** (63,80 € TTC en 2017).

En 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne **66 € TTC (66 € TTC en 2017)**.

Cette aide **s'est soldée en fin d'année** 2018.

En 2023, le coût total est de **187 € TTC** (187 € TTC en 2022).



Figure 197 : Guide ANC de la CCLVD

#### Retours sur ces contrôles :

En majorité, les abonnés sont compréhensifs de l'intérêt de ce contrôle :

- Compréhension de leur installation,
- **Sensibilisation sur la nécessité d'entretenir leur installation,**
- Information sur les bonnes et mauvaises pratiques,
- Rappel de la **réglementation et des obligations** (étude de sol dans le cadre de réhabilitation, ...).

Les points négatifs soulevés par les abonnés sont :

- Le caractère payant de ce contrôle,
- **L'obligation de travaux obligatoires** lors de la vente (moins-value sur le prix de la maison)

Pour certaines installations, la mise en conformité est complexe à cause de :

- Manque de place
- La nature de sol
- **L'absence d'exutoire**

Concernant l'entretien, très peu d'abonnés le réalisent et lorsque celui-ci est fait, il s'agit d'une vidange agricole (moins onéreuse 150 €) par rapport aux entreprises agréées (400 €). La Communauté de communes souhaite lancer un marché afin de faire disposer aux abonnés de prix préférentiels et d'une vidange conforme à la réglementation en vigueur.

Sur 2024-2025, il est envisagé de relancer une campagne de contrôles diagnostics pour les installations **non conformes ou incomplètes conformément à notre règlement d'assainissement non collectif.**

### 3.4 ACHATS DES GROS MATERIELS

En 2023, il n'y a pas eu d'acquisition de gros matériels pour ce service.

## 4 RÉCLAMATIONS CLIENTS

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance des services impose le reporting des réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix.

Pour l'année 2023, pour l'assainissement non collectif, il n'y a pas eu de réclamation (0 en 2022).

Le taux de réclamation pour 1000 abonnés en 2023 est de 0 (0 en 2022).

## 5 BILAN DES ANIMATIONS ASSAINISSEMENT / COMMUNICATION

Il n'y a pas eu de communication spécifique à l'assainissement non collectif en 2023.

## 6 INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 6.1 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il y a une tarification unique pour tous les abonnés, domestiques ou industriels. Les gros consommateurs d'eau bénéficient d'abattements réglementaires au-delà de 6.000 m<sup>3</sup>/an pour les redevances Agence de l'Eau.

Pour les abonnés ANC, les éléments constitutifs du prix de l'eau sur l'exercice 2023 sont les suivants :

- l'abonnement eau forfaitaire,
- la redevance eau de la Communauté de communes,
- la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau,
- La redevance pollution de l'Agence de l'Eau,
- TVA à 5,5 %.

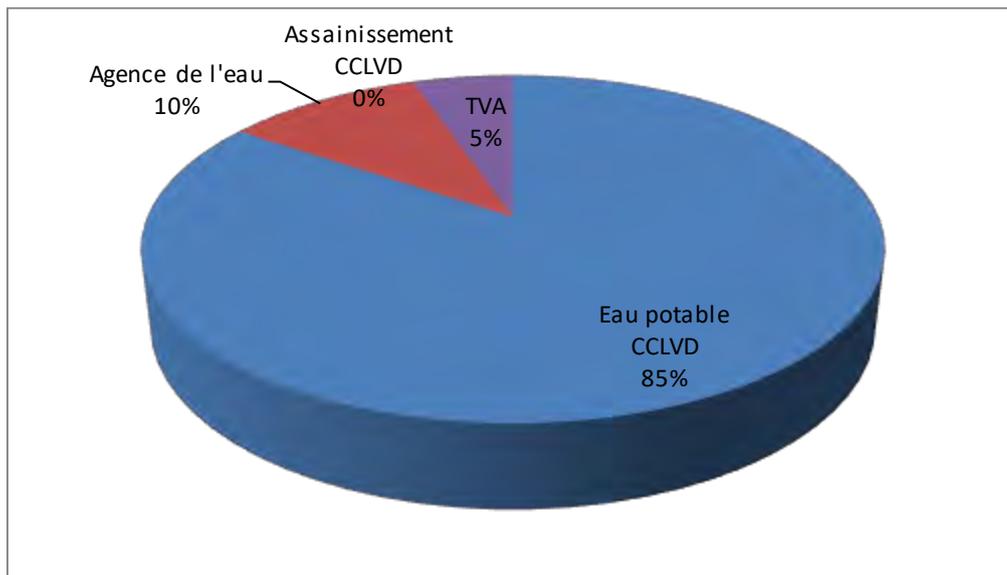


Figure 198 : Répartition du prix de l'eau pour un abonné (abonnement + consommation)

En 2023, le montant pour une facture type d'eau de 120 m<sup>3</sup> est de 361,301 € TTC il est identique à 2022 (part eau, avec l'ensemble des taxes Agence de l'Eau et l'abonnement).

La note d'information de l'Agence de l'Eau relative aux redevances et à leur programme est présentée en Annexe 3.

Le prix au m<sup>3</sup> de l'eau sur la base d'une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup> s'élevait à 3,01 € par m<sup>3</sup> TTC en 2023 (abonnement compris) (3,01 € par m<sup>3</sup> TTC en 2022).

## 6.2 COMPTE ADMINISTRATIF

### 6.2.1 RECETTES D'EXPLOITATION

En 2023, les recettes de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 1194,79 € HT (+4% / 2022).

		2022	2023
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
70	Produits des services du domaine	340,00	527,00
74	Dotations, subventions, participations	-	-
75	Autres produits de gestion courante	0,30	0,30
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
013	Atténuation de charges	-	-
002	Excédent antérieur reporté	807,49 € HT	667,79 € HT
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
	Total	1147,79 € HT	1194,79 € HT

Tableau 92 : Recettes d'exploitation

Les recettes de fonctionnement correspondent pour 2022 à l'**excédent antérieur reporté** et à quelques recettes liées aux contrôles.

### 6.2.2 DEPENSES D'EXPLOITATION

En 2023, les dépenses de fonctionnement hors taxes s'élevaient à 177.44 € HT.

		2022	2023
011	Charges à caractère général	480,00	176,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-
65	Autres charges de gestion courante	-	0,66
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux provisions pour risques	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à section d'investissement	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
Total		<b>480.00 € HT</b>	<b>177.44 € HT</b>

Tableau 93 : **Dépense d'exploitation**

Il n'y a eu que très peu **de dépenses pour l'année 2023**.

**Le résultat de l'exercice 2023** est de 349.56 € HT hors excédent antérieur reporté.

### 6.2.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement sur le budget d'assainissement non collectif.

## 7 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs de performance pour l'assainissement non collectif sont présentés en annexe 7.

# ANNEXES

DELEGATION TERRITORIALE  
DE L'OISE

**QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**RAPPORT ANNUEL**

**2023**

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

**LIANCOURT**

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

### II. Situation administrative des captages

#### 1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

#### 2. NOTE SPECIFIQUE A L'ATTENTION DU RESPONSABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (P.L.U., P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE F1	FORAGE	LABRUYERE	01038X0005			
LABRUYERE F10	FORAGE	LABRUYERE	01038X0279	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE F3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0006			
LABRUYERE F9	FORAGE	LABRUYERE	01038X0278	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P1	PUITS	LABRUYERE	01038X0007	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
LABRUYERE P2	PUITS	LABRUYERE	01038X0008	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P2 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0210	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE		
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H. ou CODERST	Arrêté D.U.P.
LABRUYERE P3	FORAGE	LABRUYERE	01038X0003	16/02/1981		
LABRUYERE P3 BIS	PUITS	LABRUYERE	01038X0190	16/02/1982		
LABRUYERE P4	PUITS	LABRUYERE	01038X0141	28/10/1980	10/12/1982	05/12/1983
LABRUYERE P5	PUITS	LABRUYERE	01038X0211			
LABRUYERE P6	PUITS	LABRUYERE	01038X0212			
LABRUYERE P7	PUITS	LABRUYERE	01038X0209	01/03/2014	20/04/2017	12/05/2017
RANTIGNY	FORAGE	RANTIGNY	01038X0065	18/08/1980	10/02/1982	23/09/1985

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

### III. Evaluation de la conformité réglementaire de la qualité de l'eau

Les données présentées dans les parties III, IV et V du présent rapport sont basées sur les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'A.R.S. Picardie/DT60

Les paramètres suivants sont pris en compte :

#### Paramètres bactériologiques

CTF : Coliformes totaux (n/100ml)  
 ECOLI : Escherichia coli (n/100ml)  
 STRF : Entérocoques (n/100ml)

#### Paramètres physico-chimiques

CDT25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)  
 TURBNFU : Turbidité (NFU)  
 NO3 : Nitrates (mg/l)  
 TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté  
 FMG : Fluorures (mg/l)  
 ALTMICR : Aluminium (µg/l)  
 ATRZ : Atrazine (µg/l)  
 ADET : Déséthylatrazine (µg/l)  
 ATRZMET : Atrazine et ses métabolites (µg/l)  
 DTI : Dose Totale Indicative calculée (mSv/an) (paramètre radiologique)

Type de l'installation : **CAPTAGE**  
 Nom de l'installation : **LABRUYERE F10**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

#### Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
25/05/23	LABRUYERE	FORAGE 10	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires

N = non conforme aux limites de qualité réglementaires

S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
25/05/2023	0,007	<0,005	0,007	<0,005	0,728	0,104	0	0,383	20,9	0,847	0	52,0	16

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

Type de l'installation : **CAPTAGE**  
Nom de l'installation : **LABRUYERE P1**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	0,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
27/09/23	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P1	C	N

C = conforme aux limites de qualité réglementaires

N = non conforme aux limites de qualité réglementaires

S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
27/09/2023	0,011	<0,005	0,011	<0,005	0,942	0,130	0	0,426	23,3	1,363	0	41,6	0,57

Type de l'installation : **CAPTAGE**  
Nom de l'installation : **LABRUYERE P2 BIS**

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
15/02/23	LABRUYERE	STATION DE POMPAGE P2 BIS	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires

N = non conforme aux limites de qualité réglementaires

S = sans objet

	ADET	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
15/02/2023	0,019	0,007	0,026	<0,005	0,574	0,200	0	0,399	34,5	0,831	0	42,4	0,36

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
Nom de l'installation : DEMI-LUNE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	33,3 %

### Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
06/01/23	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
27/03/23	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C
24/04/23	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
11/07/23	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
25/10/23	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	N
13/12/23	LIANCOURT	STATION DEMI-LUNE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
S = sans objet

	ADET	ALTMICR	ATRZ	ATRZMET	CLDZ	CLDZ_D	CLDZ_MD	CTF	ECOLI	FMG	NO3	PESTOT	STRF	TH	TURBNFU
	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	mg/L	µg/L	n/(100mL)	°f	NFU
06/01/2023	0,013	<10	<0,005	0,013	<0,005	0,544	0,129	0	0	0,461	22,6	0,706	0	42,6	<0,30
27/03/2023								0	0		24,6		0	42,4	<0,30
24/04/2023	0,011	<10	<0,005	0,011	<0,005	1,366	0,146	0	0	0,458	23,6	1,552	0	42,8	<0,30
11/07/2023					<0,005	1,048	0,126	0	0		21,4	1,174	0	43,8	<0,30
25/10/2023	0,007	<10	<0,005	0,007	<0,005	0,815	0,124	0	0	0,472	21,9	1,080	0	42,8	<0,30
13/12/2023								0	0		21,7		0	42,8	<0,30

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : LIANCOURT

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

**Détail :**

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
09/01/23	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
09/01/23	VERDERONNE	CENTRE VILLAGE	C	C
01/02/23	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
28/02/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
28/02/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	S	C
02/03/23	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
02/03/23	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
12/04/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
12/04/23	ROSOY	CENTRE VILLAGE	C	C
19/04/23	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
11/05/23	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	C	C
11/05/23	BAILLEVAL	CENTRE VILLAGE	S	C
16/05/23	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C
06/06/23	LABRUYERE	CENTRE VILLAGE	C	C
06/06/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
15/06/23	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
26/07/23	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
22/08/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
08/09/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C

C = conforme aux limites de qualité réglementaires  
N = non conforme aux limites de qualité réglementaires  
S = sans objet

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Nom de l'installation : LIANCOURT

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
08/09/23	MOGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
29/09/23	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
04/10/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
16/10/23	MONCHY-SAINT-ELOI	CENTRE VILLAGE	C	C
06/11/23	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	C	C
06/11/23	CAUFFRY	CENTRE VILLAGE	S	C
06/11/23	LIANCOURT	CENTRE VILLE	C	C
06/12/23	LAIGNEVILLE	CENTRE VILLAGE	C	C
06/12/23	RANTIGNY	CENTRE VILLAGE	C	C

	CTF	ECOLI	NO3	PCLAT	PH	STRF	TURBNFU
	n/(100mL)	n/(100mL)	mg/L	µg/L	unité pH	n/(100mL)	NFU
09/01/2023	0	0				0	<0,30
09/01/2023	0	0		<1		0	<0,30
01/02/2023	0	0				0	<0,30
28/02/2023	0	0				0	<0,30
28/02/2023			27,5		7,3		
02/03/2023	0	0				0	<0,30
02/03/2023	0	0				0	<0,30
12/04/2023	0	0				0	<0,30
12/04/2023	0	0				0	<0,30
19/04/2023	0	0		<1		0	<0,30
11/05/2023	0	0				0	<0,30
11/05/2023			24,2		7,4		

Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : LIANCOURT

16/05/2023	0	0				0	<0,30
06/06/2023	0	0				0	<0,30
06/06/2023	0	0				0	<0,30
15/06/2023	0	0				0	<0,30
26/07/2023	0	0		<1		0	0,66
22/08/2023	0	0				0	<0,30
08/09/2023	0	0				0	<0,30
08/09/2023	0	0				0	<0,30
29/09/2023	0	0				0	<0,30
04/10/2023	0	0				0	0,39
16/10/2023	0	0				0	<0,30
06/11/2023	0	0				0	<0,30
06/11/2023	0	0				0	<0,30
06/11/2023			26,1		7,4		
06/12/2023	0	0				0	<0,30
06/12/2023	0	0				0	<0,30

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

### IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.

2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

#### TTP DEMI-LUNE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	0,00	0,00	0,00	3		200,00		
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
AMPA	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ATRAZINE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
ATRAZINE DÉSÉTHYL	µg/L	0,01	0,01	0,01	3				0,10
ATRAZINE ET SES MÉTABOLITES	µg/L	0,01	0,01	0,01	3				0,50
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	6		0,00		
BENTAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
BROMATES	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	<b>2,10</b>	<b>2,37</b>	<b>2,76</b>	6		<b>2,00</b>		
CHLORIDAZONE	µg/L	0,00	0,00	0,00	4				0,10
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	µg/L	<b>0,54</b>	<b>0,94</b>	<b>1,37</b>	4				<b>0,10</b>
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPH	µg/L	<b>0,12</b>	<b>0,13</b>	<b>0,15</b>	4				<b>0,10</b>
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	6				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	6				0
FLUORURES MG/L	mg/L	0,46	0,46	0,47	3				1,50
GLYPHOSATE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
MANGANÈSE TOTAL	µg/L	1,90	2,60	3,10	3		50,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L	21,40	22,63	24,60	6				50,00

Statistiques / INS

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

### IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

**REMARQUES:** 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.

2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
NITRITES (EN NO <sub>2</sub> )	mg/L	0,00	0,00	0,00	6				0,50
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,10
OXADIXYL	µg/L	0,00	0,00	0,01	3				0,10
SULFATES	mg/L	86,20	91,75	103,00	6		250,00		
TETRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TETRACHLOROÉTHYLÈNE+TRICHL	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				10,00
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	42,40	42,87	43,80	6				
TOTAL DES PESTICIDES ANALYS	µg/L	<b>0,71</b>	<b>1,13</b>	<b>1,55</b>	4				<b>0,50</b>
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,00	0,00	6		2,00		

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

### IV. Valeurs minimales, moyennes et maximales des principaux paramètres mesurés dans l'eau

REMARQUES: 1) les valeurs inférieures au seuil de détection de l'analyse sont exprimées sous la forme 0,00.

2) les exigences de qualité réglementaires figurent dans les quatre dernières colonnes des tableaux ci-après (cf. partie V pour obtenir des informations sur les exigences de qualité réglementaires).

#### UDI LIANCOURT

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	0,00	0,00	0,00	25		0,10		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML	n/(100mL)	0,00	0,00	0,00	25		0,00		
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	1,00	1,94	<b>2,46</b>	4		<b>2,00</b>		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	0	0	0	25				0
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	0	0	0	25				0
NITRATES (EN NO3)	mg/L	24,20	25,93	27,50	3				50,00
NITRITES (EN NO2)	mg/L	0,00	0,00	0,00	3				0,50
PH	unité pH	7,30	7,37	7,40	3	6,50	9,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE	NFU	0,00	0,04	0,66	25		2,00		

## Nom de l'unité de gestion : LIANCOURT

Année : 2023

### V. Bilan des dépassements des exigences de qualité réglementaires

Ce bilan porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Les résultats d'analyses sont comparés aux exigences de qualité réglementaires.

#### REMARQUES:

1. Les exigences de qualité sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
2. Les exigences de qualité sont composées de limites de qualité (pour les paramètres ayant une incidence sanitaire) et de références de qualité (pour les paramètres sans risque sanitaire mais pouvant être à l'origine de désagréments pour les consommateurs).
3. Les exigences de qualité portent sur des paramètres bactériologiques et des paramètres physico-chimiques.
4. Selon les paramètres, il peut exister des valeurs minimales et/ou maximales pour les exigences de qualité réglementaires.
5. Les exigences de qualité peuvent être différentes selon le type d'eau (eau brute au niveau du captage/eau produite ou eau distribuée).

#### UDI LIANCOURT

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nombre de dépassements :		0			

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
09/01/2023	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,25		2,00
19/04/2023	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,04		2,00
26/07/2023	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	2,46		2,00
06/11/2023	CUIVRE	mg/L	1,06		1,00
Nombre de dépassements :		4			

Résultats hors Exigences

## 9 ANNEXE 2 : FACTURE POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE PAR L'INSEE A 120 M3/AN

	Unité	2022	2023	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,351	0 %
<b>Organismes publics Agence de l'eau</b>				
Cv pollution	€ HT/m <sup>3</sup>	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m <sup>3</sup>	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m <sup>3</sup>	0,185	0,185	0 %
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	10,930	10,930	0 %
Taxe assainissement	€ HT/m <sup>3</sup>	2,0449	2,0449	0 %
<b>TOTAL HORS ABONNEMENT</b>				
Total	€ HT/m <sup>3</sup>	4,891	4,891	0 %
Facture annuelle HT pour 120 m <sup>3</sup>	€ HT/an	620,983	620,983	0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	667,687	667,687	0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup>/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2022	2023	Evolution
Prix TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	5,56	5,56	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,091	0,091	0 %
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,351	0 %
<b>Part Agence de l'eau</b>	€ HT/m <sup>3</sup>	0,49	0,49	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m <sup>3</sup>	2,0449	2,0449	0 %
TVA	€ /m <sup>3</sup>	0,389	0,389	0 %

# 10 ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES & LE PROGRAMME D' ACTIONS

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

## Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.  
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eafrance.fr](http://www.services.eafrance.fr)

#### Les composants du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (DFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

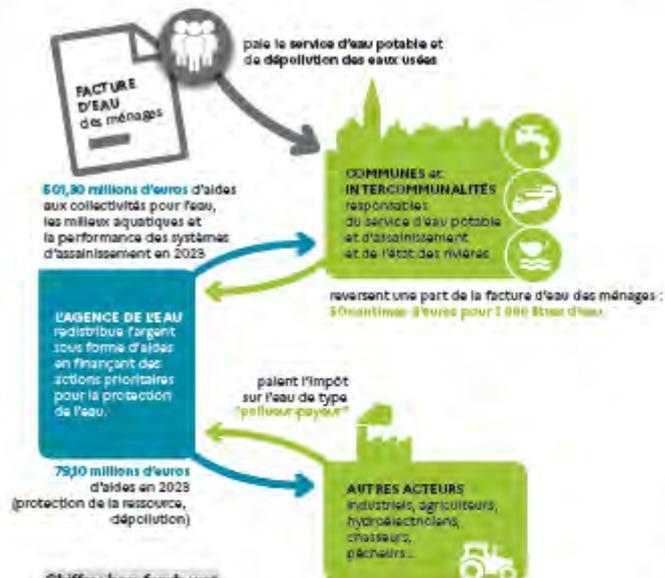
[www.seine-normandie.fr/dec/EBREB\\_eafrance/](http://www.seine-normandie.fr/dec/EBREB_eafrance/)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



Chiffres hors fonds vert

EAESN

### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maître ou à l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maître ou l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale [voici la version note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau](#), ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eafrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

# 2023

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

**643 M€ d'aides financières** ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024.

L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

### EN 2023...



### MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

[https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan\\_eau\\_2024](https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024)

### CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

### LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

### STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs.

[https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie\\_adaptation\\_climatique](https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique)

### AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

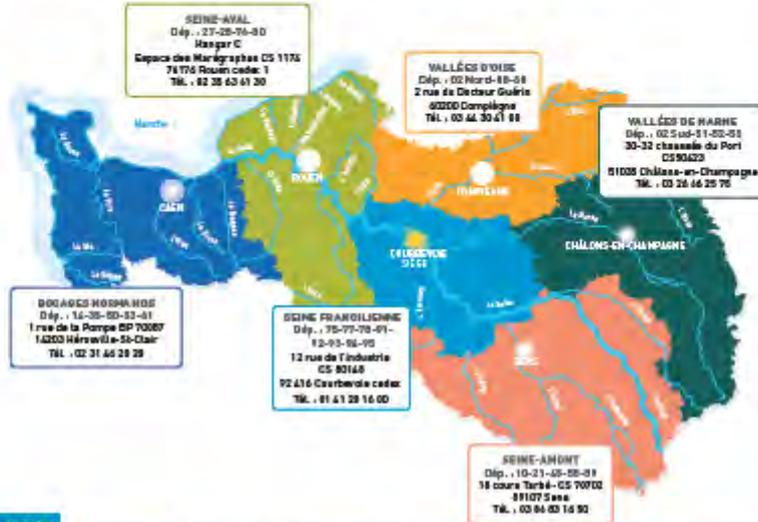
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

#### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
01 41 20 16 00

#### DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



### DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

## 11 ANNEXE 4 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : EAU POTABLE

Indicateur				Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Code	Intitulé	Définition	Unité												
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>															
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers	habitants	23 202	23 676	23 781	23 773	23 817	23 895	23 934	23 981	23 981	24 168	24 268	<b>24 236</b>
D.102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup> <i>Remarque : il s'agit ici du prix du service Eau et Assainissement pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup>/an, toutes taxes comprises.</i>	€/m <sup>3</sup>	4,900	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	<b>5,56</b>
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	heures, jours...	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
<b>Indicateurs de performance</b>															
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m <sup>3</sup> /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;  - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m <sup>3</sup> /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	<b>100</b>
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m <sup>3</sup> /j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques (réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur ;  - Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m <sup>3</sup> /j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.	%	100	100	97,4	100	100	100	100	100	100	92,6	88,6	<b>85,3%</b>
P.103.2b	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Cette nouvelle définition s'applique à compter de l'exercice 2013. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).	sans unité valeur de 0 à 120	25	71	71	71	75	75	75	87	87	87	87	<b>87</b>
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.	%	74	76	80,6	80,8	82,8	77,8	84,1	80,7	79,4	79	78,6	<b>78,8</b>
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	m <sup>3</sup> /km/jour	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de perte, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	m <sup>3</sup> /km/jour	6,67	6,3	4,85	4,6	4,14	5,59	3,73	4,52	5,09	5,11	5,25	<b>4,98</b>
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	%	*	*	*	*	*	0,96	0,71	0,81	1,01	0,86	0,89	<b>1,08</b>
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	%	40	40	40	40	40	62	62	80	80	80	80	<b>80</b>
P.109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisés par le volume facturé	€/m <sup>3</sup>	0,17	0,043	0,031	0,047	0,000	0,000	0,019	0,038	0,092	0,182	0,020	<b>0,009</b>
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	- Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés - Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	nombre / milliers d'abonnés	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.153.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	41	20	7	6	4	4	7	4	6	9	5	29
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	6,27%	4,28%	3,59%	5,44%	5,85%	8,00%	7,00%	7,41%	5,67%	4,38%	3,10%	<b>5,24%</b>
P.155.1	Taux de réclamation	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	nombre / milliers d'abonnés	15,5	12,3	12,3	16,06	12,77	23,65	14,42	13,75	8,27	12,73	8,28	<b>7,63</b>

## 12 ANNEXE 5 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Code	Intitulé	Définition	Unité												
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>															
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	habitants desservis	*	*	23 232	23 533	23 559	23 637	23 679	23 696	23 696	23 883	23 983	<b>24 062</b>
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	nombre	2	2	2	2	2	5	5	5	5	5	5	<b>5</b>
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Tonnes de matières sèches (TMS)	348,4	373,7	356	406	347	346	370	350	351	484	450	<b>466</b>
D.204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises pour 120m <sup>3</sup> <i>Remarque</i> : il s'agit ici du prix du service <u>Eau et Assainissement</u> pour un ménage consommant 120m <sup>3</sup> /an, toutes taxes comprises.	€/m <sup>3</sup>	4,9	4,97	5,43	5,54	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	5,56	<b>5,56</b>
<b>Indicateurs de performance</b>															
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	%	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau	valeur de 0 à 100	30	71	71	71	71	71	71	25	25	25	25	<b>25</b>
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. - Une filière est dite 'conforme' si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	<b>100</b>
P.207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	€/m <sup>3</sup>	0,073	0,068	0,016	0,025	0,000	0,000	0,014	0,024	0,108	0,051	0,019	<b>0,010</b>
P.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.	Nombre par milliers d'habitants desservis	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	- On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement...) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. - L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	Nombre par centaines de km	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	%	*	*	*	*	*	*	*	0,402	0,37	0,37	0,32	<b>0,30</b>
P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage des bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	<b>100</b>
P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées	valeur de 0 à 120	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	<b>20</b>
P.256.2	Durée de l'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	années	10	14	12	15	9	8	19	10	39	13	10	19
P.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	%	6%	5%	4%	7%	7,7%	9%	2%	9,59%	10,02%	5,45%	3,84%	<b>5,55%</b>
P.258.1	Taux de réclamations	- Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service  - Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000	Nombre par milliers d'abonnés	10,39	12,2	16,7	14,9	11,5	8,4	5,9	3,3	1,5	1,1	1,2	<b>0,5</b>

## 13 ANNEXE 6 : FACTURE TYPE ANC POUR UNE CONSOMMATION DE REFERENCE FIXEE A 120 M<sup>3</sup>/AN

	Unité	2022	2023	Evolution
<u>Eau potable</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	23,181	23,181	0 %
Consommation	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,351	0 %
<b>Organismes publics Agence de l'eau</b>				
Cv pollution	€ HT/m <sup>3</sup>	0,220	0,220	0 %
Redevance prélèvement	€ HT/m <sup>3</sup>	0,0897	0,0897	0 %
Modernisation des réseaux de collecte	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u>				
CCLVD				
Abonnement	€ HT/an	-	-	-
Taxe assainissement	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
<b>TOTAL HORS ABONNEMENT</b>				
Total	€ HT/m <sup>3</sup>	2,661	2,661	+ 0 %
Facture annuelle HT pour 120 m <sup>3</sup>	€ HT/an	342,465	342,465	+ 0 %
Facture annuelle TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	361,301	361,301	+ 0 %

Prix du service eau et assainissement pour un ménage consommant 120 m<sup>3</sup>/an (y compris prime fixe pour un compteur simple)

	Unité	2022	2023	Evolution
Prix TTC pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC/an	3,01	3,01	0 %
Dont				
Part CCLVD fixe (abonnement eau)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,193	0,193	0 %
Part CCLVD fixe (abonnement assainissement)	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
Part CCLVD (consommation)	€ HT/m <sup>3</sup>	2,351	2,351	0 %
<b>Part Agence de l'eau</b>	€ HT/m <sup>3</sup>	0,31	0,31	0 %
Part assainissement CCLVD	€ HT/m <sup>3</sup>	-	-	-
TVA	€ /m <sup>3</sup>	0,157	0,157	0 %

## 14 ANNEXE 7 : INDICATEURS DE PERFORMANCE : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateur				Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Code	Intitulé	Définition	Unité									
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>												
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'Assainissement non Collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.	habitants	240	258	255	285	285	285	285	285	206
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	Valeur de 0 à 140	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Indicateurs de performance</b>												
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100	%	96,30	94,59	77,05	75,00	78,08	77,92	78,48	77,50	76,25

## RAPPORT D'ACTIVITE 2023

### ANIMATION AGRICOLE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

### BASSINS D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LABRUYERE/SACY-LE-GRAND, ESTREES- SAINT-DENIS, GRANDFRESNOY ET LONGUEIL-SAINTE-MARIE



Contact : Marie GILLET, [anim.agri@mailo.com](mailto:anim.agri@mailo.com), 06.25.50.80.57

## Table des matières

1. Contexte territorial de l'animation.....	3
2. Bilan de l'animation sur le territoire des 4 BAC .....	4
a. Préfiguration d'une filière chanvre en circuits courts, protectrice de la ressource en eau ....	4
b. Animation des contrats azote et du groupe pilote du projet GAZELLE.....	8
c. Développement de démarches alimentaires intégrant les enjeux de qualité de l'eau .....	10
d. Poursuite des réflexions sur les outils fonciers pour la qualité de l'eau.....	11
e. Bilan des indicateurs sur les 4 BACs .....	12
3. Poursuite de l'animation du dialogue territorial sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD ...	13
4. Perspectives.....	13
5. ANNEXES.....	13

## 1. Contexte territorial de l'animation

**Une protection de la ressource en eau portée par la Communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD) et la commune de Sacy-le-Grand, à l'échelle du bassin d'alimentation des captages (BAC) de Labruyère/Sacy-le-Grand et du bassin versant du marais de Sacy**

Disposant de la compétence d'approvisionnement en eau potable (AEP), la CCLVD alimente en eau l'ensemble des communes de son territoire et s'occupe donc des différentes étapes qui vont du captage à la distribution. L'eau qu'elle puise au niveau du champ captant de Labruyère, est conforme aux différentes normes de qualité hormis pour le fer pour lequel une déferrisation est effectuée.

Dans un souci de maintien de cette qualité par des mesures préventives, la CCLVD s'est lancée fin mars 2009 dans l'étude de son bassin d'alimentation de captages (BAC). La commune de Sacy-le-Grand et son captage se trouvant englobés dans le BAC, la commune a donc décidé de participer à l'animation. L'étude a été finalisée en 2013, avec un premier plan d'action mis en œuvre à partir de 2014. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'actions que la CCLVD et la commune de Sacy-le-Grand ont signé un contrat d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et ainsi recruté une animatrice.

De plus, les captages concernés puisent à proximité du marais de Sacy-le-Grand, site naturel d'intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion de l'eau, à la fois Natura 2000 et site RAMSAR. Par conséquent, l'animation agricole sur le bassin versant du marais de Sacy se fait en partenariat entre l'animatrice BAC et la chargée de mission marais de Sacy rattachée au Syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA).

**Une volonté de protection de la ressource partagée par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées**

Concernée également, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées a pris la compétence pour la protection de la ressource en eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et la compétence AEP au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Trois bassins d'alimentation de captages ont été définis : Estrées-Saint-Denis, Grandfresnoy et Longueil-Sainte-Marie. En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie est entrée dans son 11<sup>ème</sup> programme, qui encourage une animation mutualisée sur plusieurs BAC et plus axée sur le volet agricole. Ainsi, étant donné la contiguïté géographique de leurs BAC, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée Dorée » et la commune de Sacy-le-Grand ont signé une convention pour porter une animation agricole mutualisée sur leurs 4 BAC.

**Un réseau de territoires à enjeu pour la préservation de l'eau**

Le territoire se situe à proximité immédiate des BAC de Baugy et des Hospices, dont l'animation est portée par l'Agglomération de la Région de Compiègne. De plus, des liens existent entre animateurs et animatrices sur d'autres secteurs de l'Oise, notamment le Pays de Sources et Vallées, le PNR des Pays de l'Oise et le BAC de Méru. Un lien existait aussi avec l'animatrice du BAC d'Auger-Saint-Vincent dans la vallée de l'Automne, mais elle n'a pas encore été remplacée suite à son départ. Ces liens plus ou moins formels permettent un échange d'expériences et d'informations qui bénéficient à tous.

Du fait de la localisation du BAC de Sacy-Labruyère sur plusieurs EPCI, l'animatrice est également en contact avec la Communauté de communes du Clermontois, qui a récemment recruté une animatrice agricole mutualisée avec la Communauté de communes du Plateau Picard.

## 2. Bilan de l'animation sur le territoire des 4 BAC

### a. Préfiguration d'une filière chanvre en circuits courts, protectrice de la ressource en eau

Dans la continuité du travail de constitution d'un groupe d'agriculteurs et d'identification d'un modèle économique leur permettant de développer la culture de chanvre sur les BAC du secteur, une étude de préfiguration d'une filière chanvre en circuits courts a été lancée par l'animatrice agricole, co-portée par les deux intercommunalités (CCLVD et CCPE). Pour ce faire, une Entente Intercommunale a été créée entre la CCLVD et la CCPE ainsi qu'un groupement de commande, afin de bien cadrer le portage administratif et financier pour ce projet. Le chef de file étant la CCPE, c'est cette dernière qui a sollicité la subvention de l'Agence de l'eau pour le financement de cette étude.

Les objectifs de cette étude de préfiguration, qui a débuté en août 2023 et se poursuivra jusqu'au printemps 2024, sont de poser l'état des lieux de la filière existante en local et d'identifier précisément les opportunités de développement en circuits courts, en mobilisant notamment tous les potentiels maillons et partenaires futurs. La mobilisation des acteurs locaux permise par cette étude facilitera en effet le développement de la filière. Le livrable attendu est un plan d'action co-construit pour le développement de la filière chanvre en circuits courts sur les 2 volets visés : l'alimentaire (produits issus de la graine) et le bâtiment (produits issus de la paille). Cette phase d'étude et de mobilisation est conduite par un groupement de 3 structures (Chanvre Nouvelle Aquitaine, le CD2E et TRAME) qui viennent en appui à l'action des collectivités et des agriculteurs.

Après une phase d'identification des potentiels partenaires et d'entretiens téléphonique ou de RDV individuels, le premier temps fort de la mobilisation et de la co-construction visée par cette étude a été une réunion de présentation du projet de filière le 8 décembre 2023 matin à Rémy.



*Réunion de lancement du projet de filière chanvre en circuits courts dans l'Oise – 08/12/2023 à Rémy*

La réunion était ainsi organisée, après un accueil café à partir de 9h30 :

- 10h : Présentation de la plante et des produits issus du chanvre grande culture
- Présentation du projet de filière en circuits courts par les élus de l'Entente intercommunale

- Présentation du groupe d'agriculteurs et de leurs motivations à se lancer dans ce projet
- Présentation de Chanvre Mellois et de Chanvre Nouvelle Aquitaine, sources d'inspiration
- Echanges en sous-groupes sur le projet et les implications possibles de chacun, les synergies à trouver avec sa propre activité professionnelle
- Retours d'expérience d'utilisation du chanvre dans le bâtiment :
  - o Intervention du CD2E
  - o Témoignage de Maisons et Cités (bailleur social)
  - o Témoignage de SolR et Techniques (artisan utilisant le chanvre)
- Retours d'expérience d'utilisation du chanvre dans l'alimentation :
  - o Intérêts nutritionnels du chanvre et de ses produits (nutritionniste)
  - o Retour d'expérience du traiteur (Epicur'Oise) sur son utilisation du chanvre et présentation du buffet
- Présentation des prochaines étapes et invitation à participer à des groupes de travail pour co-construire les plans d'action de développement des marchés chanvre alimentaire et bâtiment
- 12h30 : buffet à base de chanvre préparé par l'Epicur'Oise



*Quelques extraits du buffet au chanvre cuisiné par l'Epicur'Oise*

En parallèle, la découverte des produits était possible via la présence d'une petite exposition (cf. photos ci-dessous) :

- Echantillons de béton de chanvre, chènevotte, laine de chanvre
- Graines de chanvre entières ou décortiquées, huile, farine, recettes



En parallèle de cette étude qui vise à travailler sur l'aval de la filière, c'est-à-dire les différentes étapes de transformation du chanvre et les débouchés pour leur utilisation finale, un gros travail a été mené en 2023 pour consolider, structurer et faire monter en compétence le groupe d'agriculteurs qui va porter la partie amont de la filière (culture du chanvre, récolte et première transformation).

Cela a consisté en de nombreuses réunions avec le groupe, pour travailler aussi bien sur son fonctionnement humain que sur des aspects techniques ou économiques. L'animatrice agricole a le rôle de faciliter le fonctionnement du groupe et de l'accompagner afin qu'il soit le plus solide et pérenne possible. Elle a organisé les 18 et 19 septembre 2023 un voyage d'étude chez Chanvre Mellois, en région Nouvelle-Aquitaine, pour que les agriculteurs montent en compétences auprès d'agriculteurs chanvriers en circuits courts, se projettent plus facilement et continuent à mûrir leur projet. Des temps de visite se sont alternés avec des temps de présentation et de travail en salle. Le programme des deux journées (sans compter les 6h de route aller et retour) était le suivant :

- Visite de parcelles et montée en compétences sur la culture
- Explication des machines permettant la récolte, réglages, astuces et retours d'expérience
- Visite des bâtiments de stockage
- Découverte de l'unité de défibrage, son fonctionnement, ses caractéristiques
- Présentation du modèle économique de Chanvre Mellois, ses clés de réussite et ses limites
- Travail sur le modèle économique et le niveau d'intégration souhaité par les agriculteurs de l'Oise
- Découverte des outils de transformation de la graine, réglages, retours d'expérience
- Echange avec les collectivités engagées dans le projet
- Bilan avec le groupe et préparation des prochaines étapes

Cette étape était essentielle pour apporter aux agriculteurs des réponses à des questions « bloquantes » qu'ils se posaient, rendre le projet concret et accessible, et leur permettre de se projeter. S'ils étaient partis avec beaucoup de doutes, ils en sont revenus avec toujours des questionnements mais beaucoup plus de certitudes et de motivation.



*Voyage d'études chez Chanvre Mellois – 18 et 19 septembre 2023*

Suite au voyage d'études, l'animatrice agricole a fait appel à l'association TRAME pour organiser 2 jours de formation « Définir une stratégie collective pour mettre en œuvre une unité locale de production de chanvre ». Ces 2 journées, organisées les 15 et 22 novembre avec l'aide d'un financement VIVEA, ont permis au groupe de :

- Développer leur interconnaissance, leur confiance et leur cohésion
- Dessiner finement les contours du projet collectif de l'unité chanvre
- Construire le projet stratégique du futur collectif
- Être outillés individuellement pour intégrer avec réalisme et professionnalisme ce projet dans leur stratégie d'entreprise agricole.



*Formation « Stratégie collective » organisée par TRAME le 15 et 22 novembre 2023*

Le groupe d'agriculteurs devrait se constituer dans un premier temps sous forme associative le 31 janvier 2024, afin d'avoir une existence juridique et de pouvoir commencer des démarches collectives (achats, investissements, communication, demandes de subventions...).

Plusieurs échanges ont également eu lieu en 2023 avec la Région Hauts-de-France afin d'anticiper le financement et le déploiement des actions de développement économique des filières (chanvre bâtiment et chanvre alimentaire) qui découleront des groupes de travail.

En parallèle, l'animatrice agricole échange régulièrement avec les autres projets portant sur le chanvre afin de se coordonner et de rechercher des synergies, notamment le GIEE chanvre animé par la Chambre d'agriculture de l'Oise en lien avec le projet chanvre textile de Lin2000 et le GIEE cultures BNI co-animé par l'ACSO et le PNR Oise Pays-de-France.

b. Animation des contrats azote et du groupe pilote du projet GAZELLE

La mise en place du contrat azote sur les BAC a pour but de réduire les fuites de nitrates vers la nappe en accompagnant les agriculteurs vers une meilleure gestion de l'azote et notamment la réduction des pertes de nitrates par lixiviation. Le premier contrat azote a été mis en place en 2019 sur le BAC de Sacy-Labruyère (trois hivers étaient concernés : 2019-2020, 2020-2021, et 2021-2022), et en 2022 sur la CCPE après une année de « test » en 2021-2022. En 2023, deux contrats azotes sont donc en cours (ils couvrent les trois hivers 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025) sur l'ensemble des 4 BAC.

En parallèle de l'animation générale des contrats azotes, un groupe-pilote est animé avec le soutien d'AgroTransfert dans le cadre de son projet GAZELLE. Ce groupe est constitué de 10 agriculteurs répartis sur les BACs et disposant de systèmes de culture variés. Des simulations Syst'N ont été réalisées sur l'année 2023 pour 7 d'entre eux (9 parcelles). Ces simulations sont à remettre à jour et à affiner au fil du projet. Un exemple de simulation est présenté en *annexe a*).

Les reliquats début drainage (RDD) prélevés fin 2022 ont été restitués aux agriculteurs lors de RDV individuels en janvier 2023. En février, le groupe pilote s'est réuni 2 fois : une journée de formation dispensée par AgroTransfert sur la gestion de l'azote, et une demi-journée de réunion pour travailler sur les simulations Syst'N des membres du groupe ainsi que sur des premières idées pour construire leur tableau de bord. Lors de cette journée, a aussi été décidé de travailler sur la problématique d'un des agriculteurs du groupe. Cette problématique a été traitée sous forme d'atelier via l'extension « nitrates » de l'outil Mission EcoPhyt'eau, développé par le réseau des CIVAM.



*Atelier de co-conception de système pour répondre à la problématique « Valoriser au mieux le reliquat d'azote après pois de conserve pour le transformer en matière organique » tout en respectant la limite de 50kgN/ha en moyenne de RDD*

Le compte-rendu de l'atelier est présenté en *annexe b*). Cet atelier a donné lieu au test de 4 couverts sur une parcelle de l'agriculteur. Les 4 modalités ont été documentées et suivies dans le temps pour

voir leur développement. Elles ont été pesées avant destruction pour évaluer la quantité d'azote captée. Des reliquats ont été mesurés en entrée hiver et seront mesurés en sortie hiver. Le bilan de cet essai sera fait en 2024 avec l'agriculteur.

Une réunion-bilan collective a ensuite été organisée le 13 juin en deux temps (BAC de Sacy-Labruyère d'une part, avec un seuil à ne pas dépasser de 80kgN/ha ; et BACs de la CCPE d'autre part, avec un seuil de 50kgN/ha). Le but de ces réunions était de rappeler la logique du contrat azote et des mesures de RDD, de présenter les résultats de l'année, de présenter les travaux du groupe pilote GAZELLE et notamment une première version de tableau de bord qui condense les leviers à activer pour atteindre le résultat voulu (c'est-à-dire ne pas dépasser le seuil de RDD fixé). Le nombre de participants était faible (5 personnes) mais les échanges ont été riches. Pour l'année 2024, le format de cette réunion-bilan est amené à changer afin de mobiliser plus de participants.

### Quel bilan pour la qualité de l'eau produite sous les champs pendant l'hiver 2022-2023 ?

- A échelle des parcelles suivies (457 ha) : **RDD moyen = 85 kgN/ha**


**Pertes estimées sous parcelles suivies = 5268kgN** à l'hiver 2022-2023  
 soit en moyenne **12 kgN/ha**

→ **Concentration moyenne en nitrates dans l'eau sous vos parcelles = 51 mg/L**

Encore quelques efforts pour atteindre l'objectif !

*Bilan présenté le 13/06/2023 sur le BAC de Sacy-Labruyère*

### Quel bilan pour la qualité de l'eau produite sous les champs pendant l'hiver 2022-2023 ?

- A échelle des parcelles suivies (630 ha) : **RDD moyen = 78 kgN/ha**


**Pertes estimées pendant l'hiver 2022-2023 : de 0% à 52% du RDD**

Extrapolation à l'échelle du BAC : en moyenne **4 kgN/ha perdus**

→ Soit une concentration en nitrates de l'eau sous-racinaire = **72 mg/L**

!/\ Peu de pertes mais peu d'eau = peu d'effet de dilution !

*Bilan présenté le 13/06/2023 sur les BAC de la CCPE*

En décembre 2023, un RDV a eu lieu avec un agriculteur du groupe GAZELLE ayant des reliquats début drainage particulièrement élevés. Les échanges ont permis de lui faire prendre conscience de la problématique ; et les données récoltées devraient permettre de dégager des pistes de solutions.

Les prélèvements de reliquats réalisés en entrée hiver 2023-2024 étaient au nombre de 101. Ils concernaient 18 agriculteurs et 55 points de prélèvement sur le BAC de Sacy-Labruyère ; 19 agriculteurs et 46 points de prélèvement sur la CCPE. A noter que 2 parcelles suivies normalement en contrat azote sur le BAC de Sacy-Labruyère ont été oubliées et n'ont pas donné lieu à une mesure de RDD.

c. Développement de démarches alimentaires intégrant les enjeux de qualité de l'eau

Sur la CCPE, qui fait partie des 3 intercommunalités membres de l'Association du Pays Compiégnois (APC), un Projet Alimentaire Territorial a vu le jour officiellement en 2023, avec la reconnaissance officielle par l'Etat (DRAAF) et le financement par l'ADEME de 0.5 ETP à l'APC pour porter ces démarches alimentaires. Ainsi, plusieurs réunions ont eu lieu entre l'animatrice PAT et les animateur.ices agricoles des 3 EPCI afin de construire le plan d'action opérationnel intégrant la qualité de l'eau. Parmi les premières actions menées par le PAT, une a été co-organisée par l'animatrice agricole de la CCPE : il s'agissait de la projection d'un film documentaire portant sur la problématique de l'érosion des sols agricoles. Abordant via le sujet de la vie des sols de nombreux sujets tels que le travail du sol, l'usage de pesticides, l'alimentation, l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation des sols...ce film était un très bon support pour échanger. Plus de 300 spectateurs se sont déplacés, et le questionnaire de satisfaction diffusé a renvoyé 100% de retours positifs (environ 90 répondants).



*Projection du film « Paysans du Ciel à la Terre » au Majestic de Compiègne, dans le cadre du PAT du Pays Compiégnois et du mois de l'agriculture biologique – 28/11/2023*

La principale action en matière d'alimentation et ayant un potentiel impact sur la qualité de l'eau reste le développement de la consommation de bio local en restauration collective. Sur ce volet, l'accompagnement proposé par Bio en Hauts-de-France a été affiné et validé en février 2023, puis mis en œuvre auprès de 6 communes volontaires (Longueil-Sainte-Marie, Moyvillers, Estrées-Saint-Denis, Rémy, Bailleul-le-Soc, Chevières). En mai 2023, 8 restaurants scolaires et 2 cuisines ont été visités et évalués par M. Hazan, consultant en restauration collective. En juin, une réunion collective de restitution des diagnostics et de travail sur les scénarios a eu lieu. Il apparaît qu'au lieu d'un projet de cuisine mutualisée sur la CCPE, il semble plus pertinent de développer des petites cuisines pour mailler le territoire et réutiliser les locaux existants pour réduire les coûts. Compte tenu qu'une démarche identique est en cours sur l'ARC, une réunion collective entre les communes volontaires de l'ARC et de la CCPE a eu lieu en octobre. Des groupes de travail ont été constitués afin d'avancer par groupes de communes allant travailler ensemble.

Sur la CCLVD, la volonté de mener des actions structurées sur l'alimentation s'est confirmée. Une première candidature infructueuse en janvier 2023 a conduit la responsable développement durable, en charge de ce dossier, à mobiliser les territoires voisins (CCPOH et CCC, les deux EPCI concernées par le BAC de Sacy-Labruyère en plus de la CCLVD et de la CCPE) afin de les entraîner dans une dynamique commune. Après plusieurs réunions et discussions entre élus et techniciens, il a été acquis tout début 2024 qu'un poste mutualisé (sur les 3 EPCI) de chargé de mission PAT serait recruté. L'animatrice agricole a participé à ces réunions afin de se tenir informée et de faire valoir l'importance de développer des actions sur l'alimentation saine et biologique afin de préserver la qualité de l'eau.

d. Poursuite des réflexions sur les outils fonciers pour la qualité de l'eau

L'année 2023 a été rythmée par plusieurs temps forts sur le volet foncier :

- Début 2023, une commission mixte eau et agriculture spécifique sur ce sujet a été organisée à la CCPE afin de sonder l'intérêt des élus sur le sujet
- En avril, une réunion entre animateur.ices agricoles a eu lieu à la CCLVD pour partager les expériences et les points de blocages sur nos territoires
- Cette réunion a donné lieu à l'organisation d'un temps d'échange en mai avec les partenaires (Agence de l'eau, Département, DREAL, SAFER) et le chargé de mission urbanisme à la CCLVD
- En octobre, un webinaire du Centre de Ressources Captages a traité la thématique du foncier avec des retours d'expériences concrets, et une réunion a eu lieu avec le SMOA afin d'explorer la piste d'élargissement de leur stratégie foncière « zones humides » au sujet de l'eau souterraine.

A ce stade, les points de blocage identifiés semblent être, aussi bien pour les élus que pour les techniciens agricoles des collectivités :

- la difficulté à se saisir d'un sujet complexe,
- la peur de s'aliéner une partie du monde agricole,
- le doute sur les bons partenaires à mobiliser : SAFER, Chambre d'agriculture, Terre de Liens, bureaux d'études autres...

En décembre 2023, l'animatrice agricole a pu être invitée à une visio sur les outils fonciers organisée par Terre de Liens Normandie. Il en ressort, sur les différents points listés ci-dessus, que :

- Pour qu'une stratégie foncière donne des résultats, il faut qu'elle soit véritablement portée politiquement et que la gouvernance soit claire
- Il y a un réel intérêt à faire porter la stratégie foncière par quelqu'un d'autre que l'animatrice BAC pour ne pas mélanger les casquettes et avoir assez de temps pour faire la mise en œuvre

- En termes de prestataires, les formats pertinents sont : (Terres de lien sur la stratégie + SAFER sur le diagnostic), ou bien (étude faite par un binôme SAFER + bureau d'étude, avec Terre de Liens en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la collectivité).

Il est à noter que ce sujet est également en lien avec les démarches alimentaires (PAT) et la volonté, dans la plupart des cas, de pouvoir agir sur l'installation agricole. Cela peut poursuivre plusieurs enjeux, mais celui de la qualité de l'eau reste très présent : en effet, les collectivités reçoivent régulièrement des demandes de foncier de la part de porteurs de projets qui souhaitent s'installer en bio et il n'y a, à ce jour, aucun accompagnement structuré pour les orienter et les inciter à s'installer sur les BAC. Ce sujet a été remonté auprès de la chargée de mission PAT et devrait être l'objet de travaux en 2024.

En parallèle, il existe toujours la réflexion sur la CCLVD de créer une zone test pour l'agriculture biologique, sur l'exemple de ce qu'avait mis en place Douaisis Agglo.

Ce travail devra donc se poursuivre en 2024, avec une méthode plus structurée inspirée de Terre de Liens Normandie, commençant par la nécessaire mobilisation d'une volonté politique autour d'enjeux et d'objectifs plus clairs, avant la mise en place de tout diagnostic.



Extrait de la présentation de Terre de Liens Normandie – Visio du 21/12/2023

e. Bilan des indicateurs sur les 4 BACs

Les indicateurs de suivi sont renseignés directement dans le tableau en *annexe d*).

### 3. Poursuite de l'animation du dialogue territorial sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD

La démarche de dialogue territorial a permis de définir une liste d'actions à conduire sur le territoire du BAC de Sacy-Labruyère et de la CCLVD, ainsi qu'à constituer un groupe d'acteurs engagés dans la mise en œuvre de ces actions. Ce groupe se réunit une à deux fois par an pour suivre la mise en œuvre des actions et les ajuster, les modifier ou les compléter au besoin. En 2023, une réunion de suivi était prévue en juin mais n'a pas été maintenue du fait d'un trop grand nombre de personnes indisponibles. A la place, un point d'avancement a été fait par mail ou téléphone entre l'animatrice agricole et chacun des porteurs d'actions. Une réunion de suivi en physique a eu lieu le 8 janvier 2024, dont le compte-rendu est annexé en *annexe c*).

Les bénéficiaires collatéraux de la démarche de dialogue territorial se font régulièrement sentir dans les relations apaisées et les échanges constructifs, entre élus et agriculteurs notamment. Citons par exemple les échanges sur la méthanisation (sujet pourtant conflictuel sur le territoire), et la concertation réussie autour de la plantation de haies sur Sacy-le-Grand. Enfin, cette démarche a conduit à faciliter et renforcer les liens de travail entre l'animatrice agricole et la coopérative Agora, ce qui permet par exemple d'envisager, sur le volet phyto, une évolution des essais conduits sur la plateforme de Catenoy pour intégrer des « effets rotation » (pluriannuel) et, sur le volet azote, d'intégrer des critères « qualité de l'eau » dans les essais sur les couverts (avec par exemple la mesure de RDD).

### 4. Perspectives

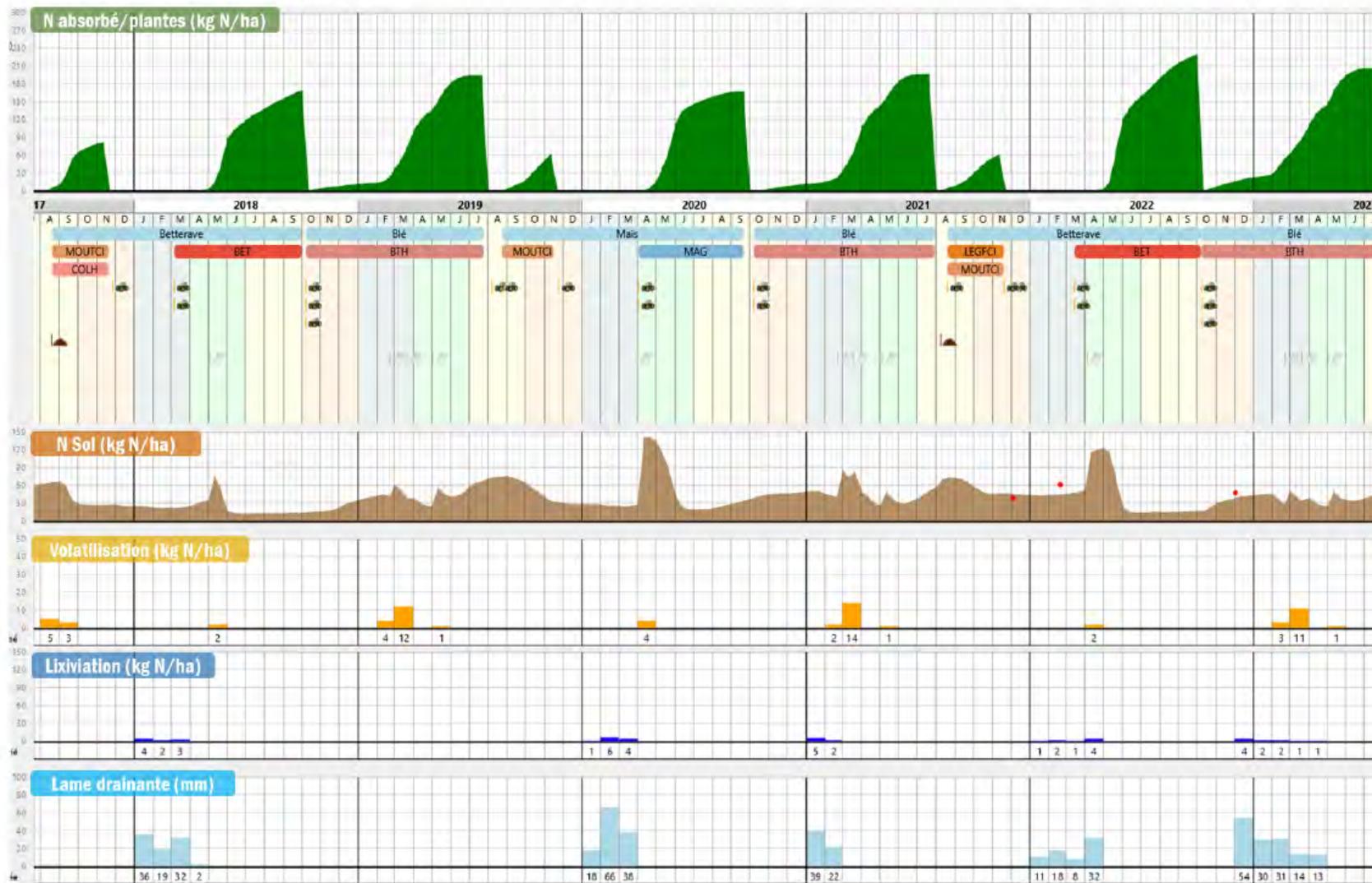
L'année 2023 a vu la montée en puissance du projet de filière chanvre et du travail sur la restauration collective sur la CCPE via la labellisation du PAT du Pays Compiégnois. Ces dynamiques, si elles se concrétisent, permettront le développement de surfaces à bas niveaux d'intrants (chanvre et agriculture biologique) sur le territoire, et plus précisément sur les BACs. L'année 2024 devrait être le témoin des premières réalisations concrètes de ces deux projets.

En parallèle, le travail sur la gestion de l'azote devient également plus concret, avec les expérimentations menées par le groupe pilote du projet GAZELLE et une influence de ce travail sur les partenaires techniques (coopérative Agora notamment).

Il sera important en 2024 de consacrer suffisamment de temps et d'énergie à ces projets prometteurs et en phase de concrétisation, tout en maintenant active la veille sur les nouvelles opportunités d'actions pour protéger la qualité de l'eau.

## 5. ANNEXES

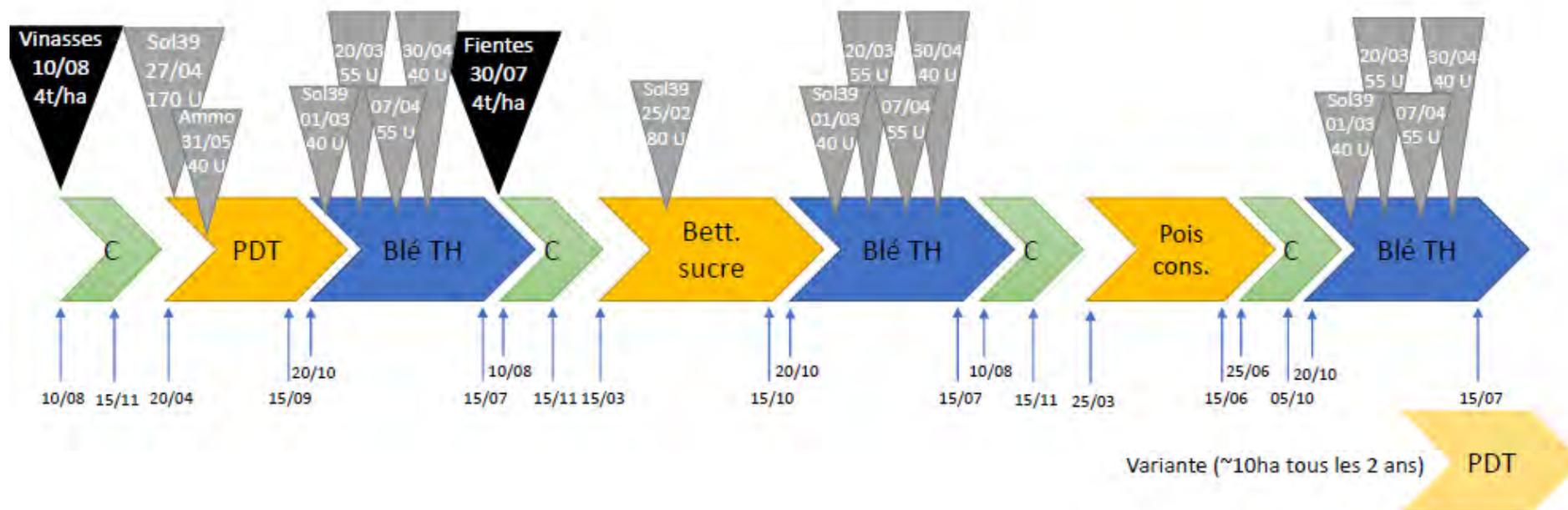
Annexe a) Exemple de simulation Syst'N

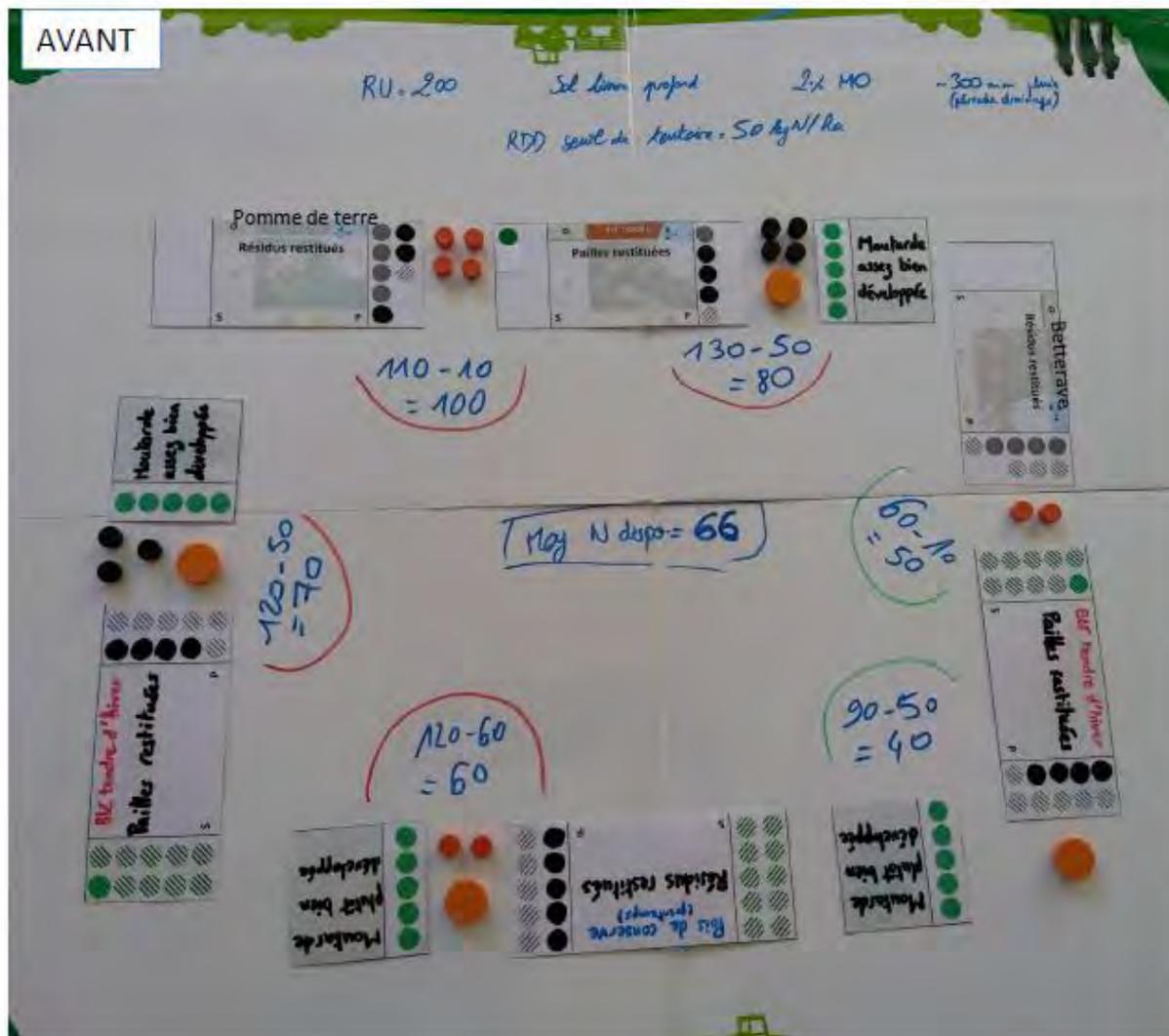


# Atelier de co-conception n°1 chez François SADET *dans le cadre du projet GAZELLE*



**OBJECTIF DE FRANÇOIS :**  
 « Valoriser au mieux le reliquat d'azote après pois de conserve pour le transformer en matière organique »





1 petit point = 10 unités d'azote  
1 gros point = 50

- Performances du système INITIAL :**
- RDD moyen = 66 kgN/ha
  - Objectif : être sous 50 kgN/ha
  - Reliquat derrière pois n'est pas le plus gros de la succession



**Propositions d'évolutions formulées par le groupe :**

- Couverts diversifiés à forte densité pour capter au moins 70 unités d'azote / ha
  - Propositions de mélanges complexes : {Phacélie + vesce velue + féverole + moutarde abyssinie + radis}
  - {Radis + moutarde abyssinie + avoine + vesce}
  - {Mêmes mélanges mais sans radis avant betterave}
  - Proposition de mélange plus simple : {Moutarde + radis}
  - Proposition de mettre du colza dans le mélange (économique)
- Réduire à 3t/ha les apports estivaux de fientes et vinasses
- Faire des RSH sur toutes les parcelles

**Performances du système FINAL :**

- RDD moyen = 51 kgN/ha
- Couverts à forte biomasse

**→ Projet de François :**

- Tester et suivre les performances de plusieurs mélanges de couverts (semés au semoir à céréales après pois)
- Fractionner la fertilisation pomme de terre pour réduire la dose et optimiser l'absorption

Annexe c) Compte-rendu de la réunion de suivi du dialogue territorial, 08/01/2024

Réunion de suivi n°2 – Mise en œuvre des actions  
Dialogue territorial – 8 janvier 2024, 14h30 à Laigneville

**Présents (membres du comité technique) :**

Marie ANGUENOT – Animatrice du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicat mixte Oise-Aronde (SMOA)  
Perrine CLUZEL – Chargée d'opération agriculture, Agence de l'eau Seine-Normandie  
Patrick DAVENNE – Premier adjoint à la mairie de Rantigny, élu référent du dialogue territorial  
Charlotte DEFOLY – Responsable du développement durable, Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » (CCLVD)  
Kévin GERARD (en remplacement de Marion BEAUREPAIRE) – Technicien de zones humides, SMOA  
Olivier FERREIRA – Président, CCLVD  
Emmanuel LETESSE – Responsable du Pôle Agroécologie, coopérative Agora  
Erwan MENVIELLE – Animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicat mixte du bassin versant de la Brèche  
Jean-Paul NOTTEZ – Habitant de Monchy-Saint-Eloi et adhérent à UFC-Que Choisir  
Muriel PERRAS-JUPIN – Maire de Sacy-le-Grand  
Julien ROBERT – Agriculteur à Bailleval  
Nelly ZAGHDOUDI – Chargée d'études qualité de l'eau, Chambre d'agriculture de l'Oise

**Présents (membres en suivi) :**

Jean-Paul LEFEBVRE – Membre de l'association « Consommation Logement Cadre de Vie », antenne de l'Oise

**Animatrice de la réunion :**

Marie GILLET – Animatrice agricole et facilitatrice de la démarche de Dialogue territorial, CCLVD

**Excusés :**

Denis GRISON – Directeur général, coopérative UCAC  
Philippe LAMBERT – Agriculteur à Catenoy

**1. Rappel des étapes précédentes**

*Objectif du Dialogue Territorial* = Préserver l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture. *Territoire concerné* = Le bassin d'alimentation des captages de Labruyère et Sacy-le-Grand + La communauté de communes du Liancourtois « la Vallée dorée »



Un BAC est l'opportunité pour améliorer le dialogue.

- ✓ Entretiens menés dans le cadre de l'étude « SensiBio » ont permis de faire remonter des attentes / besoins
- ✓ Fort besoin de reconnexion et d'échanges
- ✓ Démarche de concertation pour mettre à jour collectivement le plan d'action sur le BAC + élargissement à la CCLVD

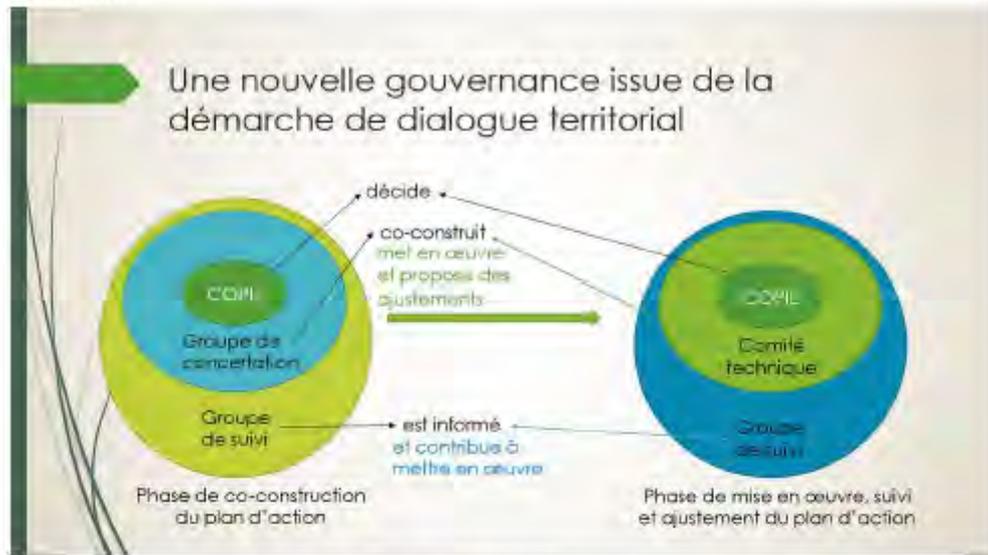
➡ Depuis 2021



**Caractéristiques de la démarche de Dialogue Territorial :**

- ✓ Basée sur une phase préparatoire permettant de faire émerger et partager les besoins de tous
- ✓ Fondée sur l'intelligence collective
- ✓ Dynamique et itérative

**Gouvernance :**



**Mise en œuvre du plan d'action (cf. COPIL du 24/03/2022) :**

- Chacun est responsable de mettre en place les actions qui sont de son ressort ; des chefs de file ont été désignés : leur rôle est de mettre en œuvre l'action et de susciter/coordonner l'action des autres porteurs de l'action
- La facilitatrice du dialogue est motrice pour maintenir la dynamique collective, mais nous en sommes tous co-responsables
- Pour définir les indicateurs de suivi de la mise en œuvre :
  - Le ou les porteurs de chaque action proposent au moins 2 indicateurs, assortis ou non d'un objectif
  - Ils doivent être validés par le COPIL

**2. Point d'étape de la mise en œuvre des actions – Relevé des échanges**

**Objectifs :**

- Faire un point d'avancement et échanger
- Compléter les éléments manquants
- Au besoin, proposer des ajustements et/ou de nouvelles actions

Pour la synthèse de l'avancement des actions, des indicateurs et des chefs de file, voir le tableau en annexe.

**Catégorie 1 : L'amélioration de la communication et des relations locales entre habitants, élus et agriculteurs**

Action 1 : Les actions qui se répètent annuellement sont l'Agora des collèves et des animations environnement/alimentation au Parc Chédeville (annulées cette année exceptionnellement). Pour l'année 2023, l'Agora des collèves a touché 250 élèves pour 6 collèves participants, avec 2 séances en

classes sur les B-A-B-A de l'agriculture et ses métiers, 1 j de visite sur l'exploitation agricole et une visite de silo, 1 j sur la plateforme d'essais de Catenoy. En 2024, pour la 7<sup>ème</sup> édition, ce sera 9 collèges et 350 élèves qui participeront. Actuellement pas de collège impliqué sur la CCLVD : Cauffry et Liancourt pourraient se signaler cet été s'ils souhaitent participer à l'édition 2025.

Une intervention de l'association ASMA a eu lieu à l'école de Sacy-le-Grand, sur des thématiques environnementales. Le lien a été fait avec les marais et aussi l'agriculture.

Sur la commune de Bailleval, il y a toujours la volonté de faire une réunion publique sur l'agriculture et/ou une intervention à l'école.

Action 7 : la liste d'indicateurs Agora a été arrêtée. Elle comprend des indicateurs comme l'IFT (indice de fréquence de traitement), la diversité de l'assolement, la consommation d'engrais... La complexité est surtout d'une part de récupérer la donnée, et d'autre part de s'assurer que la donnée récupérée est fiable. Cela va demander de la communication et de la responsabilisation des agriculteurs sur leur traçabilité, en faisant valoir l'intérêt que le calcul de ces indicateurs peut avoir pour eux (valorisation économique auprès des clients agro-industriels notamment, mais aussi valorisation en termes d'image de l'agriculture et de responsabilité environnementale auprès du public).

L'enjeu est donc de faire comprendre l'intérêt de ces démarches (traçabilité, fiabilité des données pour le calcul d'indicateurs réellement représentatifs) tout en évitant concrètement que cela prenne trop de temps à l'agriculteur, ne devienne trop lourd ou trop complexe. Les outils de traçabilité informatique devraient pouvoir faciliter la tâche.

Un autre enjeu est la communication auprès du consommateur et du riverain : la question que se posent les gens est « va-t-on être impactés par les produits ou pas ? ». Il faut aller plus loin dans la vulgarisation et prévoir des communications simples, parce qu'un indicateur comme l'IFT est incompréhensible pour des non-techniciens.

#### Catégorie 2 : Le développement et la valorisation des pratiques agricoles durables pour la qualité de l'eau souterraine et pour les sols

Action 9 : La question est posée de l'impact de la nouvelle PAC sur la diversification des rotations. Il est répondu que ça ne change rien, qu'il est toujours possible par exemple de mettre 2 cultures de blé d'affilée. Concernant les MAEC système qui sont aussi un levier pour faire évoluer les rotations, le bilan est très décevant pour 2023 : l'explication avancée par la Chambre d'agriculture est que les cahiers des charges des MAEC proposées étaient trop contraignants, en plus d'avoir été publiés trop tard. Les conseillers ont donc déconseillé aux agriculteurs de faire des MAEC cette année. Les personnes présentes considèrent que cela reste un outil pertinent, à condition que les cahiers des charges soient publiés à temps.

Action 11 : L'exonération sur Rantigny est prévue.

#### Catégorie 3 : La diversification des revenus agricoles en lien avec la recherche d'économies d'intrants, et la sécurisation des débouchés par la structuration des filières

Est souligné un enjeu de communication sur les circuits courts auprès des habitants du territoire. Les gens n'achètent pas au producteur parce qu'ils n'en ont pas connaissance.

Action 13 : L'action est terminée. Les crédits carbone ont été commercialisés auprès d'un industriel de l'Oise. Le bilan est positif : cela a apporté un complément de revenu et a surtout été le moteur d'évolution agronomiques vertueuses sur les fermes des 30 JA suivis. Il est prévu de relancer un

nouveau groupe de 30 agriculteurs pour la suite. Pour le moment, la démarche n'est pas généralisable car demande un accompagnement poussé et des financements. Pour rappel, les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture sont principalement du méthane en élevage, et du N<sub>2</sub>O en grandes cultures (qui provient de la fertilisation).

Action 15 : La silphie est une culture pérenne donc elle subit une décote GRDF, ce qui empêche sa rentabilité. La cameline pourrait bénéficier de plus de communication en tant que « huile d'olive du Nord ».

Catégorie 4 : Le développement raisonné de la méthanisation, et le partage des ressources (terres, produits agricoles, eau)

Catégorie 5 : Les phénomènes de ruissellement, érosion et coulées de boue

Action 20 : Sur le sujet du ruissellement, le SMOA vient en soutien technique des communes (compétentes) lorsque c'est nécessaire. Le SMBVB n'intervient pas, Charlotte DEFOLY propose son soutien technique selon les besoins des communes (→ ajout à l'action n°22). Il n'y a pas de poste de technicien envisagé car des élus du SMBVB y sont opposés. Sur le territoire du SMOA, l'ARC et la CCPE transmettraient la « compétence » ruissellement.

Action 23 : Le SMOA indique choisir les travaux à faire en zones humides selon les fonctions à prioriser (par exemple biodiversité, fonctionnement hydraulique pour le tamponnement des inondations ou des sécheresses, etc.). Une difficulté est signalée quant au déboisement des peupleraies, qui donnent lieu à une obligation de compensation selon la DDT.

Action 22 : Les travaux de lutte contre le ruissellement ont été faits sur Sacy-le-Grand suivant l'étude SOGETI : arasement de merlons, saignées, fascines... Les travaux de plantation des haies, quant à eux, ont commencé en décembre et se poursuivront sur 2024/2025. Il est indiqué que ce beau projet a été rendu possible par une concertation et un dialogue constructif avec les agriculteurs. Une sensibilisation est prévue auprès de l'école primaire. Les plantations sont faites par l'UNAPEI, association à but non lucratif qui emploie des personnes en situation de handicap. L'entretien est prévu dans le cadre d'une convention avec le lycée agricole d'Airion. Ce projet est un bel exemple sur lequel capitaliser les retours d'expérience pour reproduire des projets similaires.

Catégorie 6 : Les liens entre quantité d'eau, milieux humides et agriculture dans un contexte de changement climatique

#### *Discussions préalables*

Plusieurs élus des collectivités ou des syndicats d'eau constatent que, sur les aspects quantitatifs, les élus du monde agricole mettent une très grosse pression pour empêcher toute évolution et protéger les irrigants coûte que coûte. Ils regrettent ce manque d'ouverture et estiment que cette position n'est pas constructive.

Il est noté que les cultures irriguées produites dans l'Oise sont principalement consommées à l'extérieur du territoire, avec comme intermédiaires des clients industriels. L'importance du rôle de ces derniers est souligné : ils imposent des pratiques aux agriculteurs dans leurs cahiers des charges, qui sont très stricts (notamment sur la pomme de terre et le pois de conserve).

Il est précisé que les agriculteurs irrigants n'ont pas tous les mêmes pratiques : certains sont vertueux. Mais pour pouvoir en juger il est nécessaire de connaître les volumes prélevés par les irrigants, ce qui est justement l'information manquante pour le moment (données uniquement déclaratives et connues au plus tôt en année n+1). Le SMOA complète en signalant que sa nouvelle plateforme

IMAGEO permet de référencer tous les forages et d'y faire remonter en temps réel toutes les données concernant l'approvisionnement en eau potable. En revanche, les données agricoles et des industriels sont déclaratives et accessibles en année n+1.

Action 19 : Aujourd'hui rien n'empêche de mettre en place la télérelève pour le monde agricole (sur les territoires qui ont la technologie), hormis la volonté politique. L'AESN est à la recherche de territoires pilotes pour mettre en place la télérelève agricole. Le SMBVB a répondu présent. Sont ajoutés comme porteurs de l'action, le SMBVB et les EPCI. Le SMBVB est indiqué comme chef de file au côté du SMOA.

Action 25 : Une expérience utilisant le robot Osiris va être menée par la Chambre d'agriculture (Arnaud Vauthier) pendant un an, financée par l'AESN. Elle s'intitule Quant'irrig. La Chambre est donc indiquée comme chef de file de l'action, en remplacement du SMOA.

#### *Discussions sur la détermination du volume prélevable*

Il est souligné l'importance, pour répondre à cette problématique quantitative, de pouvoir déterminer de façon fiable un volume prélevable sur la nappe. C'est pourquoi une étude de modélisation de la nappe de la craie va être réalisée (méthode HMUC), avec le SMBVB en pilote.

Actuellement toutes les demandes de nouveaux forages donnent lieu à un avis défavorable du SMBVB, parce qu'il n'y a pas de données permettant de savoir réellement le volume prélevable.

Les questions de disponibilité en eau sont cruciales pour les élus locaux. Cela pourra, à l'avenir, conditionner l'accueil de nouveaux habitants. Par exemple, avec les tendances actuelles, en 2050 la commune ne pourrait plus alimenter d'habitants supplémentaires.

Une question est posée sur le lien entre le temps de percolation de l'eau dans le sol (qui serait de 5 à 7 ans) et la réflexion sur la recharge de la nappe qui se fait sur un pas de temps annuel. Un besoin d'explication ressort.

#### *Discussions sur la désimperméabilisation*

L'autre défi, en parallèle de la détermination et du respect du volume prélevable, est de maximiser la recharge de la nappe, et pour cela, l'infiltration des eaux de pluie. L'infiltration à la parcelle est en train de devenir la tendance, mais il reste de la communication à faire auprès des élus et surtout des particuliers, qui n'ont pas encore été sensibilisés au sujet. Expliquer qu'une pluie sans recharge est inefficace pour la nappe.

La commune de Sacy-le-Grand a pris un arrêté pour la protection des haies. La désimperméabilisation pourrait être une action à ajouter. Il y a un projet de cuve pour récupérer l'eau de pluie sur le stade de foot, qui pourrait servir par exemple à des arrosages en périodes sèches.

#### Autres actions transversales

Pas de commentaires.

### ANNEXE : tableau de suivi des actions, complété au 08/01/2024

Intitulé action	N°	Porteur(s) de l'action / chef de file	Objectif	Indicateur de mise en œuvre	Indicateur de résultat	Etat au 08/01/2024
Intervenir dans les écoles pour communiquer sur l'agriculture et sensibiliser sur les liens à l'alimentation durable	1	Communes ou Instituteurs ou Agriculteurs Artisans Agora (pour l'Agora des collèges) Animatrice agricole (sur l'aspect alimentaire)	Non défini	/	Bilan quantitatif annuel d'Agora Nombre d'enfants sensibilisés/an	- Agora des collèges : 250 élèves pour 6 collèges en 2023 - Animations faites annuellement au Parc Chêvedeville ont été annulées exceptionnellement en 2023.
Inclure des points de communication dans les bulletins municipaux et le livret d'accueil des nouveaux arrivants	2	Communes Animatrice agricole en lien avec : Chambre d'agriculture Syndicats agricoles Agriculteurs	Informier du calendrier des travaux agricoles et prévenir des potentielles nuisances	% des communes (BAC et CCLVD) sollicitées et nombre total de sollicitations	% de communes ayant intégré des infos à leur bulletin municipal % de communes ayant intégré des infos à leur livret d'accueil / site web	-100% des communes sollicitées sur ce sujet -Charte de bon voisinage envoyée à tous les maires de l'Oise par la CA60 -Charte de bon voisinage et éléments sur la circulation des engins agricole renvoyés à Rantigny en 2023, et disponibles pour toute commune qui le souhaite
Identifier les exploitants qui cultivent sur la commune	3	Communes Agriculteurs	Faciliter la communication	/	/	L'animatrice agricole a répondu à la sollicitation de Rantigny (pas d'agriculteur ayant son siège sur la commune)
Etablir des moments d'échange agriculteurs/public	4	Collectivités Agriculteurs référents Chambre d'agriculture Agora CPIE, Fédération de chasse, etc.	Parler d'agriculture et associer des agriculteurs aux événements prévus sur le territoire	Nombre d'occasions/an pour les habitants d'échanger avec un agriculteur	Questionnaire de satisfaction agriculteurs et grand public	Sur 2023 : -réflexion forum de l'emploi CCLVD -communication sur champignonnière de Laigneville -Film L'Echappée (Rantigny) -Film Paysans du Ciel à la Terre (Majestic)
Signer le plan d'action issu de la démarche de dialogue	5	Membres du groupe de concertation	Faire signer le plan d'action par les structures porteuses et co-porteuses des actions	/	Panneau signé	Manque SMOA / changement d'interlocutrice
Mettre en valeur les agriculteurs ayant signé le plan d'action ou engagés dans des démarches vertueuses	6	CCLVD Communes CPIE	Mettre en valeur, au cas par cas, les agriculteurs qui travaillent bien, via des communications ou du petit événementiel	Nombre de communications et d'événements/an	Diversité des publics touchés Ressemblance des agriculteurs	Sur 2023 : Mise en contact avec des agriculteurs lors de sollicitations extérieures (Junia, CPIE)
Se doter d'indicateurs pour montrer objectivement l'évolution du monde agricole et des pratiques	7	Animatrice agricole Agora UCAC Chambre d'agriculture	Se doter d'indicateurs à la fois pertinents et lisibles pour le grand public	/	Liste d'indicateurs validée et capacité du groupe à les renseigner chaque année	-Liste d'indicateurs possibles -Accord de principe mise à dispo données -Premiers indicateurs Agora dispos : travail de recouplement à faire entre les deux listes et travail pour collecter et fiabiliser les données
Poursuivre le réseau de suivi des reliquats azotés en entrée d'hiver (contrat azote) et des couverts intermédiaires piégés à nitrates	8	Animatrice agricole Centre de ressource captages AgroTransfert	Produire de l'eau sous les champs à teneur en nitrates < 35mg/L	Nombre d'agriculteurs engagés Nombre de parcelles suivies	Annuellement : RDD moyen sur le BAC RDD moyen du BAC/RDD seuil du BAC	- 17+2 agriculteurs supplémentaires en 2023 - 47+6 parcelles (~500ha, 12%) - RDD moyen 2022 = 85lgN/ha (vs seuil de 80) - V1 de Tableau de Bord, sera affiné grâce au groupe pilote - Début de travail en commun avec Agora - Attente des RDD 2023 car retard du labo
Travailler sur les assolements et les rotations pour limiter les intrants ayant un impact sur la qualité de l'eau	9	Animatrice agricole Chambre d'agriculture Agora UCAC ?	Utilisation d'outils pour travailler à l'échelle « système de culture »	Nombre de sessions Nombre d'agriculteurs participants	% de la SAU ayant adopté une approche systémique de réduction des phytos	En 2023 : - Séance Mission Ecophyteau extension nitrates - Echanges avec agriculteurs et conseillers sur le CSP - Echanges avec Agora : intérêt pour Mission Ecophyt'eau, suggestion de travailler sur des « essais rotation » à Catenoy - CA60 : accompagnement de groupes, formations pour le CPS, Labellisation Bas carbone ou HVE. - Bilan des MAEC sur le territoire : aucune MAEC système souscrit en 2023 - Conseils de rotation / lien avec les écorégimes ? la PAC ne change rien, on peut toujours mettre deux blés de suite
Former à l'agriculture de conservation des sols, à la lutte intégrée, à l'agriculture biologique, et à la gestion des aléas climatiques	10	Chambre d'agriculture Coopératives Animatrice agricole Bio en HDF	Valoriser l'offre de formation existante et la compléter le cas échéant	/	Nombre d'agriculteurs formés	-Agora : formations et expérimentations collectives ACS dans le cadre des AgroClubs -AgroForum 2023 sur « l'agriculture face aux défis climatiques » -Etat des lieux des formations existantes fait dans le cadre de la rédaction du PAEC -18 participants le 28/11/2023 à l'événement du Mois de la Bio "comment préserver la fertilité des sols en contexte de changement climatique", co-organisé avec Bio en HDF, Agora, avec la participation de la CA60 et de l'UCAC
Mettre en place une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en agriculture biologique	11	Communes Animatrice agricole	Apporter du soutien aux agriculteurs cultivant en bio, en particulier dans un contexte où l'aide au maintien en agriculture biologique n'existe plus dans la nouvelle PAC.	% des communes (BAC et CCLVD) sollicitées et nombre total de sollicitations	% de communes ayant pris la délibération Nombre d'ha de SAU concernés	En 2023 : -Point avec service communication pour valoriser l'action auprès des communes de la CCLVD (reste à faire) -Rencontre avec 2 porteurs de projet à l'installation en maraîchage bio

Constituer des collectifs agricoles visant une combinaison d'actions pour répondre aux enjeux	12 Animatrice agricole Agriculteurs	Partager les réflexions et s'entraider pour évoluer	/	Nombre de groupes constitués Nombre d'agriculteurs dans le(s) groupe(s) SAU concernée	- Groupes sur les BAC : chanvre, groupe pilote du projet GAZELLE - CETA, AgroClub ACS, groupe diversification UCAC, etc.
Développer le label bas carbone pour générer des revenus annexes	13 Agora	Promouvoir le label (réduction des émissions, captation, couverts) et mettre en œuvre des actions pour lutter contre le changement climatique.	A définir	A définir	Programme AGROcarbone (Label Bas Carbone) terminé avec les 30 JA. Bilan positif : crédits carbonés générés commercialisés auprès d'un industriel de l'Oise, évolution agronomiques vertueuses sur les fermes. Volonté de relancer un nouveau groupe de 30 agriculteurs. Au global, en 2023, 295 agriculteurs étaient engagés en démarche carbone avec Agora via 4 référentiels différents (Label Bas Carbone, Cargill Regen Connect, Nestlé Earthworm, Colza Bas GES)
Proposer des diagnostics, au cas par cas, pour que les agriculteurs sachent s'il leur est possible de passer en bio	14 Bio en HDF Chambre d'agriculture Animatrice agricole Agriculteurs	Proposer aux agriculteurs de mener un diagnostic (et éventuellement une étude technico-économique) sur leur ferme avec un conseiller bio, afin de savoir quelles opportunités existent via une conversion partielle ou complète à l'agriculture biologique. Ces démarches sont gratuites pour l'agriculteur.	Nombre d'agriculteurs à qui cela a été proposé	Nombre de diagnostics réalisés	-2 diagnostics réalisés chez Julien et Philippe, retours très positifs. -Volonté de tester du bio sans prendre trop de risque économique : réflexion zone test ou assurance pour un test ? -Opportunité de proposer à d'autres agriculteurs ?
Diversifier les productions (élevage intégré, silphie, luzerne, chanvre, miscanthus) en travaillant sur les débouchés et les filières	15 Animatrice agricole Coopératives Collectivités Agriculteurs méthaniseurs Chambre d'agriculture	Etudier les différentes filières et initier des actions pour les développer selon les opportunités.	Nombre d'actions sur ces productions/filières Nombre de groupes de travail actifs	Nombre de filières mises en place Surface concernée (en % du BAC)	-Mobilisation de partenaires pour accompagner la mise en place d'une filière chanvre locale sur les BAC -Agora : travail sur blé dur, cameline -CA60 : structuration de la filière chanvre à l'échelle du département de l'Oise en lien avec la filière lin 2000. -Silphie n'a pas de rentabilité car subit une décade GRDF en tant que culture pérenne (donc principale) -Luzerne ? Miscanthus ? Elevage herbager ?
Favoriser la provenance locale pour les produits durables en restauration collective, pour soutenir les débouchés	16 OCLVD - service développement durable Futur chargé de mission PAT ? Communes	Accompagner les communes à revoir leurs cahiers des charges avec les prestataires de RC Animer une réflexion de fond avec les élus Recenser les producteurs et artisans qui pourraient fournir la RC Accompagner les producteurs à passer sur des productions labellisées	% de communes rencontrées sur la thématique Nombre de participants au voyage d'étude du 23 au 25/11	% de communes avec un CDC ambitieux % de communes s'approvisionnant en bio local	-Candidature PAT déposée refusée ; mais intérêt de la DRAAF --> Travail poursuivi : 2 réunions inter-EPCI en 2023 --> nouvelle candidature OCLVD va être déposée le 15/01/2024, avec lettres de soutiens de partenaires. Réflexion sur poste mutualisé suit son cours. -Diagnostic resto co est intégré dans le PAT, mais volonté de quelques communes OCLVD de le faire dès maintenant : décision à prendre
Faire un état des lieux du foncier communal et intercommunal disponible et des opportunités pour l'agriculture	17 Animatrice agricole OCLVD - services urbanisme et SIG	Faire un état des lieux du foncier disponible et mettre en place une veille sur le sujet. Evaluer les intérêts des différentes options : installer quelqu'un ou mettre des parcelles à disposition d'agriculteurs locaux pour essayer des pratiques	Nombre de réunions interservices organisées	Nombre d'ha disponibles pour l'agriculture	En 2023 : - Réunions régulières service DD + dev éco + urbanisme (congé mat service SIG) - Identification de possibilités pour zone test bio - Echanges avec Terre de Liens mais pas d'accompagnement possible
Assurer une veille sur la méthanisation pour se prémunir d'effets environnementaux négatifs, et notamment sur l'irrigation des CIVE	18 Elus Industriels Agriculteurs Animatrice agricole en lien avec DDT ?	Faire et maintenir à jour un état des lieux des méthaniseurs actuels et en projet, et des agriculteurs qui cultivent des CIVE. S'assurer qu'elles ne sont pas irriguées. Porter l'attention également sur le tassement des sols et sur l'effet du digestat sur la vie microbienne des sols et sur la qualité de l'eau. Suivre les travaux du groupe de travail à échelle départementale.	/	Surface de CIVE sur le territoire % de CIVE irriguées	Charte CIVE validée le 06/12/2023, signatures prévues en 2023 ; pas de nouvelles de la DDT
Déclarer les volumes d'eau prélevés pour les usages agricoles et passer à la télérelève pour tous les usagers	19 SMOA SMBVB EPCI	Faire le bilan des données disponibles et des données manquantes Se doter des instruments de mesure manquants et les déployer sur le terrain	A définir	A définir	AESN en recherche d'un territoire pilote qui testerait la télérelève pour le monde agricole : le SMBVB s'est porté volontaire, en attente d'un retour sur l'accompagnement possible.
Cultiver dans le bon sens et mettre en place des couverts toute l'année	20 Chambre d'agriculture Coopératives Syndicats porteurs de la "compétence" ruissellement Animatrice agricole	Sensibiliser les agriculteurs en s'appuyant sur un discours agronomique et responsabiliser chacun sur les problématiques de ruissellement et d'érosion.	A définir	A définir	-Sensibilisation faite par le SMOA ponctuellement à la demande des élus locaux, en parallèle de l'animation réalisée par Fabrice Couvreur (CA60) -Pas d'action du SMBVB car volonté de certains élus de ne pas aller sur le sujet ruissellement/érosion -Travail sur les couverts par Agora

Etudier et cartographier les bassins et sous-bassins versants en concertation locale avec des gens de terrain, en complément des données existantes, pour positionner au mieux les aménagements	21	Syndicats de bassin Communes	Compléter et mettre à jour les connaissances sur les axes de ruissellement à l'échelle du bassin versant	A définir	A définir	- Connaissances complètes sur territoire SMOA mais à compléter au niveau du terrain si besoin, au cas par cas - Etudes sur le SMBVB subornées à une nouvelle gouvernance
Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce (ex : fossés, noues, fascines), des haies, de l'agroforesterie, des micro-buttes dans les pommes de terre (etc.) pour lutter contre l'érosion	22	SMOA Communes Responsable Développement durable CCLVD	Avoir un impact concret sur le ruissellement	A définir	Linéaire de haies (et autres aménagements) Suivis biodiversité	- Projet Sacy : plantation prévue à l'hiver 2023-2024 puis fin à l'hiver 2024-2025 - Projet sur Epineuse en attente de la structuration du SMBVB - Soutien technique possible pour les communes de la CCLVD par Charlotte DEFOLY
Utiliser les zones humides pour réguler les phénomènes intenses	23	EPCI Syndicats de bassin Communes	Prévoir des zones tampons dans les communes qui ont des problèmes de ruissellement et d'inondation. Travailler sur la fonctionnalité des marais pour leur permettre d'absorber plus d'eau. Réfléchir à la possibilité de mettre un clapet à la sortie des marais ou des fossés, pour maintenir en eau des zones (ouvrir la discussion avec l'OFB)	A définir	A définir	- SMBVB : travaux de restauration de ZH (Bailleval, Liencourt, Rantigny) pour améliorer leur rôle d'éponge - Maintien en eau ou inondation de certaines zones est possible, mais c'est plus une gestion de type bassin de rétention - SMOA : restauration des ZH est prévue suite à travail de priorisation, avec prise en compte enjeu hydraulique et ruissellement/érosion
Envisager le développement d'un groupement d'employeurs pour les agriculteurs	24	Animatrice agricole	Se renseigner sur les modèles existants, mis en place par d'autres collectivités	Nombre de cas étudiés	/	A faire
Optimiser l'irrigation en testant un prototype de robot	25	Chambre d'agriculture	Proposer de tester le prototype : <a href="https://osiris-agriculture.fr/">https://osiris-agriculture.fr/</a>	/	A définir	Projet Quant'irrig, sur un an, porté par Arnaud Vauthier (CA60), financé par l'AESN.
Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l'assurance financière, et informer les agriculteurs sur les acteurs économiques du territoire	26	CCLVD Bio HDF Coopératives Chambre d'agriculture	Diffuser des informations sur les débouchés / besoins / marchés en bio pour répondre à la question de l'assurance financière, qui est prégnante chez les agriculteurs (quelle garantie de débouchés ?). Si besoin, réaliser des études complémentaires.	Nombre de communications réalisées	% d'agriculteurs informés sur les opérateurs et les marchés en bio	- Point réalisé avec Bio en HDF : contexte des marchés toujours difficile → action en attente - Agora : poursuite des travaux d'acquisition de références : plateforme d'essais spécifiques bio et ferme pilote bio. Projet AIDAB en cours à travers 8 axes principaux qui se clôturera en fin 2024.



<p>Action 16. Participer aux réseaux d'animateurs et groupes d'échanges entre pairs (réseau animé par la CASQ, réseau des terroirs bio, communauté de pratiques agro, DEMOGE, etc.), réseauter et se former (colloques, webinaires etc.)</p>	<p>1 réunion CASQ, 4 GT bio HDE, 3 GT agro. Suivre au moins 1 formation.</p>	<p>Nombre de réunions Thématiques</p>	<p>10</p>	<p>1 Présenter la fiche de mesure d'usage 1 Présenter l'acte d'usage avec les fiches 1 Présenter l'acte de mesure avec les cahiers de mesures, cahiers de suivi 1 Faire l'analyse de l'analyse de 1 GT (GT) pour le thème agricole, bio, etc. 1 Journée technique "Pratiques agricoles" 1 Journée de formation "Faire un usage agricole pour mieux se connaître en tant que producteur de viande"</p>		<p>1 réunion CASQ, 4 GT bio HDE, 3 GT agro. Suivre au moins 1 formation.</p>
<p>Action 17. En lien avec l'ARS, suivre la qualité de la ressource en eau et consigner les résultats auprès des agriculteurs des BAC. En lien avec les syndicats de bassins, suivre les réseaux d'eau.</p>	<p>Echanger avec l'ARS pour connaître les pratiques d'analyse actuelles. Coordonner les mesures et le suivi de la qualité de l'eau. Améliorer le suivi de la qualité de l'eau brute.</p>	<p>Capacité de qualité et de réseau</p>	<p>5</p>	<p>2</p>	<p>1</p>	<p>Coordonner les mesures et le suivi de la qualité de l'eau. Améliorer le suivi de la qualité de l'eau brute.</p>
<p>Action 18. En lien avec la chambre d'agriculture et la DRAAF, veiller à la sécurisation des installations de stockage / des sites de manipulation des produits, et rappeler la réglementation et les bonnes pratiques en matière de gestion des foyers de cue de pulvérisateurs.</p>	<p>Accompagnement individuel des exploitations identifiées. Faire le lien avec la chambre pour s'assurer que les rappels sont faits, notamment pour le contrôle des pulvérisateurs au niveau de communication pour rappeler la réglementation.</p>	<p>Nombre d'exploitations accompagnées Nombre de rappels envoyés</p>	<p>2</p>	<p>0,5</p>	<p>1</p>	<p>Accompagnement individuel des exploitations identifiées. Faire le lien avec la chambre.</p>
<p>Action 19. Dans le cadre du dialogue territorial sur le BAC de Sacy-Labryville, choisir collectivement des indicateurs qui mesurent objectivement l'évolution du secteur agricole et des pratiques. Mettre en place, si besoin, une convention de mise à disposition des données nécessaires avec Agers et l'UCAC pour faciliter le calcul de ces indicateurs. Recueillir les données et calculer ces indicateurs.</p>	<p>Indicateurs validés et renseignés annuellement. Procédure mise en place pour la collecte des données.</p>	<p>Indicateurs et leur évolution</p>	<p>10</p>	<p>4</p>	<p>1</p>	<p>Indicateurs validés et renseignés annuellement. Procédure mise en place pour la collecte des données.</p>
<p>Action 20. Rédiger le rapport annuel d'animation des BAC, compiler les indicateurs de suivi mis en œuvre à jour et justifier les activités à venir en fonction des réalisations. Proposer des actions agroenvironnementales ou alternatives en fonction de l'analyse du plan. Favoriser les initiatives collectives et individuelles. Actualiser les cartes et l'annuaire des exploitants. Rédiger les demandes de subvention pour le poste animateur. Communiquer sur la démarche de protection de l'eau auprès du grand public.</p>	<p>Rapport annuel et indicateurs. Mise à jour des sites internet (page "protection de la ressource en eau" ou similaire)</p>	<p>Rapport annuel et l'annuaire de suivi 19 de réalisations des actions du GT et plan d'action actualisé Demande de subvention pour animateur</p>	<p>5</p>	<p>7</p>	<p>1</p>	<p>Rapport annuel et indicateurs. Mise à jour des sites internet (page "protection de la ressource en eau" ou similaire).</p>
<p>Sous total</p>			<p>220</p>	<p>220</p>		

# 16 ANNEXE 9 : INFO FACTURE ARS – LA QUALITE DE VOTRE EAU EN 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : LIANCOURT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<div style="background-color: #003366; color: white; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.5em; float: left; margin-right: 10px;">2023</div> <p>L'eau distribuée présente des dépassements des valeurs réglementaires en pesticides, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="font-size: 3em; font-weight: bold; color: #003366; margin-bottom: 10px;">C</div> <div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 5px;"> <div style="background-color: #003366; color: white; padding: 2px 5px; font-size: 0.8em;">A : Eau de bonne qualité</div> <div style="background-color: #92d050; color: white; padding: 2px 5px; font-size: 0.8em;">B : Eau de qualité convenable</div> <div style="background-color: #ffcc00; color: white; padding: 2px 5px; font-size: 0.8em;">C : Eau de qualité insuffisante</div> <div style="background-color: #ff6600; color: white; padding: 2px 5px; font-size: 0.8em;">D : Eau de mauvaise qualité</div> </div> <p style="font-size: 0.8em;">Indicateur 2023 : -</p>

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 10 communes (BAILLEVAL, CAUFFRY, LABRUYERE, LAIGNEVILLE, LIANCOURT, MOGNEVILLE, MONCHY-SAINT-ÉLOI, RANTIGNY, ROSOY, VERDERONNE), soit 23934 personnes. Le responsable des installations est : « CC DU LIANCOURTOIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC DU LIANCOURTOIS » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTERIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 31 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,6 mg/L Valeur maxi : 24,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi : 1,37 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : 4 substance(s) non-conformes
FLUOR	A Bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,464 mg/L Valeur maxi : 0,472 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
PERCHLORATES	Très bonne qualité
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 42,9 °f Valeur maxi : 43,8 °f

### Quelques conseils

**CHLORE**

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

**ADOUCEUR**

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : [www.eau.potable.sante.gov.fr](http://www.eau.potable.sante.gov.fr)

Édité le 18/06/2024  
UDI 06000489

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez la régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale de l'Oise - 556 Avenue Willy Brandt, 59777, Euralille

[www.hauts-de-france.ars.sante.fr](http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr)
0 809 40 20 32
[ars-hdf-sse60@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-sse60@ars.sante.fr)

## Synthèses de la qualité de l'eau distribuée en 2023

La synthèse annuelle sur la qualité de l'eau distribuée, dite « infofacture » constitue une information du consommateur *a posteriori* sur la qualité de l'eau distribuée l'année précédente. Elle est transmise aux abonnés par les exploitants des réseaux d'eau potable, en même temps que la facture. Cette fiche synthétique d'une page est réalisée par les équipes de l'ARS qui suivent une procédure rigoureuse d'exploitation des données du contrôle sanitaire.

L'année 2024 est marquée par une évolution notable de la forme de cette fiche informative avec l'intégration d'un indicateur global annuel sur la qualité de l'eau distribuée établi par la Direction générale de la santé afin d'améliorer l'accessibilité et la compréhension de l'information sur la qualité de l'eau par la population.

4 classes de qualité ont été définies, chacune associée à une lettre et une couleur, ainsi qu'un message type correspondant qui qualifie la qualité sanitaire de l'eau distribuée :

Classe de qualité	Message type
<b>A</b> (bleu)	Eau de bonne qualité
<b>B</b> (vert)	Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non-conformités limitées
<b>C</b> (jaune)	Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
<b>D</b> (orange foncé)	Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation

### Modalités de calcul de l'indicateur de qualité

Les modalités de calcul, définies réglementairement au niveau national<sup>1</sup>, sont basées sur la prise en compte de 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire et faisant l'objet d'une limite de qualité. Chaque paramètre est classé individuellement. Chaque infofacture comprend a minima 3 paramètres obligatoires : bactériologie, nitrates, pesticides, complétés par 2 ou 3 autres paramètres au choix.

L'indicateur global de qualité correspond au classement le plus défavorable obtenu pour l'ensemble des paramètres contrôlés.

Sans rentrer dans les détails des modalités de calcul de l'indicateur pour chaque paramètre, de façon générale :

- la classe A correspond globalement à la conformité de l'eau distribuée dans l'année ;
- la classe B correspond à un dépassement ponctuel d'une limite de qualité sans risque pour la santé ;
- la classe C correspond à des dépassements récurrents mais inférieurs aux seuils sanitaires à partir desquels on estime qu'il y a un risque pour la santé (par exemple pour les pesticides) ;
- la classe D correspond à des dépassements des seuils sanitaires ayant donné lieu à des restrictions d'usage.

<sup>1</sup> NOTE D'INFORMATION N°DGS/EA4 du 19 juillet 2019 relative au calcul d'un indicateur global annuel de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et à son introduction dans la note de synthèse annuelle établie au titre de l'article D.1321-104 du Code de la santé publique.